



RÉPUBLIQUE DU CONGO

QUATRIÈME REVUE DE L'ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDES DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION, DE DEROGATION POUR NON-RESPECT DE CRITERES DE RÉALISATION ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT—COMMUNIQUÉ DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES DU FMI ; ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE, SUPPLÉMENT D'INFORMATIONS ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LA RÉPUBLIQUE DU CONGO

Dans le contexte du rapport des services du FMI, les documents ci-après ont été publiés et sont inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du président du conseil d'administration.
- Le rapport des services du FMI établi par une équipe des services du FMI en vue de son examen par le conseil d'administration le 20 décembre 2023. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 2 novembre 2023 avec les autorités congolaises sur l'évolution et les politiques économiques du pays qui sous-tendent l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 5 décembre 2023.
- Une **analyse de viabilité de la dette** rédigée par les services du FMI et de la Banque mondiale.
- Un **supplément d'informations au rapport des services du FMI**
- Une **déclaration de l'administrateur** pour la République du Congo.

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations de nature à révéler prématurément les intentions de politique économique des autorités.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : +1 (202) 623-7430 • Télécopie : +1 (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Site Web : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington, D.C.



Le conseil d'administration du FMI achève la quatrième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit et approuve un décaissement de 43 millions de dollars en faveur de la République du Congo

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- Le conseil d'administration du FMI a achevé la quatrième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, permettant un décaissement immédiat de 32,4 millions de DTS (environ 43 millions de dollars).
- La reprise économique s'est accélérée malgré les défis posés par les pressions inflationnistes et un environnement mondial incertain. La performance dans le cadre du programme a été globalement satisfaisante, mais les réformes structurelles ont accusé des retards.
- Une mise en œuvre soutenue des réformes en matière de gestion des finances publiques et de la dette, de gouvernance et de transparence sera essentielle pour parvenir à une croissance plus forte, plus résiliente et plus inclusive.

Washington, DC : Le conseil d'administration du Fonds Monétaire International (FMI) a achevé aujourd'hui la quatrième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) en faveur de la République du Congo, approuvé le 21 janvier 2022. L'achèvement de cette revue permet de décaisser immédiatement 32,4 millions de DTS (environ 43 millions de dollars), ce qui a porté le total des décaissements au titre de la FEC à 259,2 millions de DTS. Ce financement du FMI continuera à aider les autorités à mettre en œuvre leurs politiques de développement, à préserver la stabilité macroéconomique du pays et à renforcer la reprise économique dans un contexte d'inflation élevée, notamment alimentaire, de volatilité des cours du pétrole et du resserrement des conditions financières.

La performance dans le cadre du programme a été globalement satisfaisante, mais les réformes structurelles ont accusé des retards. Les autorités ont pris des mesures correctives vigoureuses pour remédier au non-respect des critères de réalisation liés à la situation budgétaire et à la gestion du service de la dette, pour lesquels des dérogations ont été accordées. Deux repères structurels, visant à accroître la transparence, à augmenter les recettes fiscales et à améliorer la gestion des investissements publics, ont été atteints avec un retard, tandis que des efforts sont déployés pour soutenir une meilleure exécution des dépenses sociales.

La politique budgétaire reste axée sur la réduction des fragilités tout en veillant à préserver la viabilité de la dette. Les avancées récentes dans la réforme des subventions des carburants et l'engagement des autorités à poursuivre l'assainissement budgétaire en 2024 sont louables. Les

ressources libérées grâce à la réduction des transferts liés au pétrole, ainsi qu'une meilleure mobilisation des recettes intérieures, contribueront à accélérer les dépenses de développement et à augmenter les dépenses sociales destinées aux populations vulnérables.

En s'appuyant sur les progrès récemment accomplis, une mise en œuvre soutenue des réformes structurelles est nécessaire. Une meilleure gestion des finances publiques, en particulier des investissements et de la dette publics, facilitera des dépenses de développement plus importants, plus efficaces et de meilleure qualité. Des réformes plus vastes en matière de gouvernance, englobant la lutte contre la corruption et l'amélioration de la transparence, seront également indispensables pour améliorer le climat des affaires.

Les politiques mises en œuvre dans le cadre de ce programme appuyé par la FEC continueront à contribuer à la réduction des fragilités et placer la République du Congo sur une trajectoire de croissance plus forte, plus résiliente et plus inclusive. Elles contribueront aussi à l'effort régional visant à préserver la stabilité extérieure de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).

À l'issue de la réunion du conseil d'administration, M. Kenji Okamura, directeur général adjoint et président par intérim, a fait la déclaration suivante :

« La reprise économique de la République du Congo s'est poursuivie, soutenue par des recettes pétrolières plus élevées, une croissance hors pétrole robuste et une mise en œuvre progressive des réformes. Cependant, des risques importants subsistent, liés notamment à une éventuelle escalade des conflits dans la région, aux chocs climatiques, à la volatilité des prix du pétrole, à une baisse de la production pétrolière et à un ralentissement de la mise en œuvre des réformes. Bien que l'inflation se soit accélérée, la désinflation à l'échelle mondiale et une politique monétaire régionale appropriée devraient la ramener au niveau cible. Dans un contexte mondial incertain, les autorités ont réaffirmé leur engagement à parvenir à une croissance plus forte, plus résiliente et plus inclusive, tout en maintenant la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette.

« La performance dans le cadre du programme a été globalement satisfaisante. La plupart des critères de réalisation quantitatifs à fin juin 2023 ont été respectés. Cependant, le critère de réalisation à fin juin relatif au solde primaire hors pétrole a été manqué de peu, et le critère de réalisation continu sur la non-accumulation de nouveaux arriérés extérieurs a été enfreint en raison de retards dans le service de la dette. Les progrès en matière de réformes structurelles se sont également poursuivis, quoiqu'avec quelques retards. Des mesures correctives vigoureuses ont été prises pour améliorer la performance dans le cadre du programme.

« Les autorités sont encouragées à poursuivre l'assainissement des finances publiques, tout en augmentant les dépenses sociales et de développement. La poursuite de la rationalisation des subventions aux carburants, accompagnée d'un renforcement de l'aide sociale destinée aux personnes vulnérables, l'élargissement de l'assiette fiscale et l'amélioration du recouvrement des arriérés d'impôts, figurent parmi les mesures clés. L'amélioration de l'exécution des dépenses sociales est primordiale.

« Le renforcement de la gestion des finances publiques et de la dette sera également essentiel pour assurer la viabilité de la dette, éviter l'accumulation de nouveaux arriérés et améliorer l'efficacité des dépenses publiques. Il sera essentiel d'achever la réorganisation du bureau de gestion de la dette, d'améliorer le partage de l'information et la coordination sur les questions liées au service de la dette, et d'accroître la transparence sur la dette publique.

« La diversification économique, indispensable pour le pays et reposant sur l'investissement privé, dépendra de l'approfondissement des réformes structurelles et de gouvernance. Dans ce contexte, l'amélioration de la transparence des finances publiques et du secteur pétrolier et le renforcement de la capacité opérationnelle de l'architecture de lutte contre la corruption, y compris l'amélioration du cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, seront essentiels. L'amélioration de l'inclusion financière, la mise en œuvre résolue des réformes des entreprises publiques et l'adaptation aux risques émanant du changement climatique contribueront également à une croissance inclusive et résiliente. »



RÉPUBLIQUE DU CONGO

5 décembre 2023

QUATRIÈME REVUE DE L'ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDES DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET DE DÉROGATIONS POUR NON-RESPECT DE CRITÈRES DE RÉALISATION, ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT

RÉSUMÉ

Contexte. La troisième revue d'un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) (324 millions de DTS, soit 200% de la quote-part) s'est achevée le 19 juillet 2023. La dynamique de la croissance économique se poursuit, tandis que la hausse des coûts de production fait grimper l'inflation. Au premier semestre de 2023, les recettes pétrolières et non pétrolières supérieures aux attentes ainsi qu'une exécution budgétaire plus rigoureuse ont permis une amélioration du déficit budgétaire primaire hors pétrole de 0,6% du PIB non pétrolier par rapport à la troisième revue (rapport-pays n° 23/271). Cependant, le service de la dette extérieure plus élevé que prévu, du fait de la dépendance contractuelle à l'égard des cours du pétrole, a durci l'objectif ajusté relatif au solde primaire de base hors pétrole, si bien que l'objectif a été manqué de 0,9% du PIB non pétrolier. Le Congo a en outre accumulé moins de dépôts auprès de la BEAC par rapport à l'objectif initial. Bien que les arriérés extérieurs restent en deçà du seuil *de minimis*, la dette publique est jugée viable mais le pays est considéré « en situation de surendettement » en raison de l'accumulation fréquente de nouveaux arriérés extérieurs et de l'incertitude entourant l'ampleur des arriérés intérieurs.

Perspectives et risques. Alors qu'à court terme les secteurs non pétrolier et pétrolier tireront la croissance économique, le secteur non pétrolier deviendrait le moteur dominant à moyen terme, avec une diversification encore plus approfondie. L'excédent du compte courant se transformera en déficit à moyen terme, lequel sera financé à plus long terme par des investissements croissants dans le secteur privé. L'inflation actuellement élevée devrait reculer progressivement et renouer avec l'objectif régional fixé à 3% en 2025. Les perspectives risquent d'être révisées à la baisse. La volatilité des cours du pétrole peut compliquer la gestion des finances publiques. Une aggravation des conflits régionaux à travers le monde pourrait entraîner des conséquences négatives sur les investissements, les exportations, les importations, les envois de fonds et l'inflation. L'investissement au sens large pourrait ralentir sous l'effet de nouvelles hausses des taux

d'intérêt et d'un durcissement des conditions de financement extérieur. Des retards dans les réformes des subventions aux carburants pourraient freiner l'assainissement budgétaire et l'augmentation des dépenses sociales. À moyen terme, une croissance soutenue et durable dépendra de la mise en œuvre de réformes structurelles.

Performance dans le cadre du programme. Les résultats du programme sont globalement satisfaisants, trois critères de réalisation sur cinq ayant été remplis (voir la partie Contexte). S'agissant des objectifs indicatifs, tous ont été atteints, sauf celui portant sur le plancher de dépenses sociales. Les trois repères structurels prévus pour juin-septembre relatifs à la hausse des transferts en espèces des programmes sociaux, au bilan de l'administration de la TVA dans le secteur des hydrocarbures et à l'intégration des aspects climatiques dans les critères de sélection des projets d'investissement public n'ont pas été respectés (les deux derniers ayant été mis en œuvre avec du retard et les travaux se poursuivant sur le premier). Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne tous les autres repères structurels prévus pour fin décembre.

Stratégie du programme. L'accord au titre de la FEC continue à justifier un assainissement budgétaire à moyen terme en vue de réduire les vulnérabilités liées à la dette. Les priorités de réforme comprennent des mesures visant à accroître les recettes non pétrolières en supprimant progressivement les exonérations fiscales et, du côté des dépenses, la poursuite de l'élimination des subventions aux carburants, la rationalisation des dépenses courantes au profit d'une assistance sociale ciblée et une bonne gestion des investissements dans des infrastructures essentielles. Un renforcement de la capacité de gestion des finances publiques et de gestion de la dette ainsi qu'une amélioration de la transparence et de la gouvernance font aussi figure de grandes priorités. Les autorités demandent des dérogations pour le non-respect des critères de performance qui n'ont pas été remplis sur la base de mesures correctives qui englobent une accélération de la restructuration de l'office de gestion de la dette. Des modifications sont aussi demandées pour certains des futurs objectifs quantitatifs du programme. Au moment de l'achèvement de la quatrième revue, 32,4 millions de DTS (43 millions de dollars) seront disponibles pour un décaissement en faveur de la République du Congo.

Approuvé par
Vitaliy Kramarenko
 (département
 Afrique) et
Fabian Valencia
 (département de
 la stratégie,
 des politiques
 et de l'évaluation)

Les entretiens relatifs à la revue du programme appuyé par la FEC se sont tenus à Brazzaville du 19 octobre au 2 novembre 2023. L'équipe des services du FMI était composée de M. Kpodar (chef de mission), M^{me} El Idrissi, M. Hespeler, M. Islam (tous du département Afrique), M. de Carvalho Filho (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), M. Kiendrebeogo (département des finances publiques), M^{me} Zarazinski (département juridique), M. Million (représentant résident) et M. Nsongui Tonadio (économiste local). M^{me} Joseph et M^{me} Adjahouinou ont aidé à la préparation du rapport des services du FMI. La mission s'est entretenue avec M. Makosso, Premier ministre, M. Odaye, ministre des Finances et de l'Économie, M. Ngatsé, ministre du Budget, M^{me} Ebouka-Babackas, ministre du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale, M. Mavoungou, Président de la Commission Économie, Finances et Contrôle de l'exécution du budget de l'Assemblée nationale, et d'autres hauts fonctionnaires. Elle a aussi rencontré des représentants du secteur privé, de la société civile et des partenaires au développement.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	5
ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE, PERSPECTIVES ET RISQUES	5
RÉSULTATS DU PROGRAMME	8
ENTRETIENS	9
I. Politique budgétaire	10
II. Investissement public et gestion de la dette	15
III. Réformes de la gouvernance, de la lutte contre la corruption et de la transparence	16
IV. Changement climatique.....	18
MODALITÉS DU PROGRAMME ET AUTRES QUESTIONS	18
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	23
GRAPHIQUES	
1. Évolution récente de l'économie, 2013–23	27
2. Encours du crédit du FMI et service de la dette extérieure par rapport aux accords donnant accès aux tranches supérieures de crédit au titre du fonds fiduciaire RPC	28

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2022–28	29
2a. Opérations de l'administration centrale, 2022–28 (en milliards de francs CFA)	30
2b. opérations de l'administration centrale, 2022–28 (en pourcentage du PIB non pétrolier)	31
2c. Opérations de l'administration centrale, 2022–28 (en pourcentage du PIB)	32
3a. Opérations trimestrielles de l'administration centrale, en flux, 2023–24 (en milliards de francs CFA)	33
3b. Opérations trimestrielles de l'administration centrale, en flux, 2023–24 (en milliards de francs CFA ; montants cumulés depuis le début de l'exercice budgétaire)	34
4. Balance des paiements à moyen terme, 2022–28	35
5. Situation monétaire, 2022–28	36
6. Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2015–23	33
7. Besoins bruts de financement du budget, 2022–28	38
8. Dette publique par créancier, 2022–24	39
9. Arriérés extérieurs, 2022–23	40
10. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI	41
11. calendrier des décaissements et des revues de l'accord au titre de la FEC, 2022–24	42
12. Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs, 2023–24	43
13a. repères structurels, 2023–24	44
13b. Nouveaux repères structurels proposés, 2023–24	45
14. Mesure préalable proposée	45
15. Dépenses sociales prévues au budget 2022–24	46

ANNEXES

I. Matrice d'évaluation des risques	47
II. Le changement climatique, facteur de fragilité	52

APPENDICE

I. Lettre d'intention	55
Pièce jointe I. Mémoire de Politiques Économiques et Financières, 2022–24	58
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique	85

CONTEXTE

1. Les facteurs de fragilité économique et sociale profondément ancrés du Congo soulignent l'importance cruciale de la diversification économique, d'une croissance durable et du développement social. Malgré les progrès récents, la pauvreté et les inégalités restent toujours élevées¹. Assurer une croissance riche en emplois et inclusive nécessite des réformes visant à améliorer les infrastructures publiques, les services sociaux et la gouvernance. Grâce à la discipline budgétaire sous-jacente et à une meilleure gestion de la dette, le programme appuyé par le FMI au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) ambitionne de s'attaquer au risque que l'endettement élevé du Congo et le poids du service de la dette qui va de pair (\$14), la faible mobilisation de recettes et la diminution attendue des recettes pétrolières érodent l'espace budgétaire nécessaire pour accroître les dépenses pro-pauvres et propices à la croissance.

2. Les priorités gouvernementales en matière de lutte contre l'augmentation du coût de la vie et d'atténuation des tensions inflationnistes, y compris celles résultant des réformes des prix des carburants, doivent être conciliées avec la discipline budgétaire. Après de gros dérapages budgétaires en 2022, le budget 2023 signe le retour à l'assainissement des finances publiques, sous-tendu par les réformes des prix des carburants mises en œuvre. Le renforcement de l'assistance sociale contribuera à protéger les catégories vulnérables contre les effets néfastes de ces réformes sur les revenus, à moindre coût que des exonérations fiscales non ciblées. Dans leur budget 2024, les autorités ambitionnent de poursuivre le rééquilibrage en privilégiant la mobilisation de recettes intérieures, notamment pour accroître la marge de manœuvre et appuyer les objectifs de stabilité extérieure régionale. À moyen terme, la modernisation des infrastructures du Congo et la transition vers une meilleure formation de la main-d'œuvre, conformément à l'objectif du plan national de développement, jetteront les bases de la croissance et de la diversification économique future. Des mesures destinées à renforcer l'attractivité du climat des affaires et à développer les investissements efficaces dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets viendraient naturellement compléter ce programme de réformes.

ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE, PERSPECTIVES ET RISQUES

3. La croissance économique s'est de nouveau accélérée. La croissance économique est en bonne voie d'atteindre 4% en 2023, avec 4,4% dans le secteur pétrolier et 3,9% dans le secteur non pétrolier. Dans le secteur pétrolier, la production s'est redressée au premier semestre (d'environ 4% en glissement annuel), dans le contexte de l'atténuation des difficultés techniques qui l'avaient freinée. Dans le secteur non pétrolier, l'embellie de l'activité est généralisée et concerne l'agriculture, la sylviculture, les industries extractives, les industries des boissons, les services publics et les

¹ En 2022, 46,6% de la population vivaient en dessous du seuil international d'extrême pauvreté, avec un coefficient de Gini de 49, le deuxième plus élevé dans la région de la CEMAC.

services. Cependant, les problèmes d'approvisionnement en matières premières, sur fond de coûts élevés des intrants, ont entravé la production dans le secteur alimentaire.

4. Des tensions inflationnistes persistantes. L'inflation annuelle a augmenté, passant de 3,2% fin 2022 à 5,4% en septembre 2023, mais est restée inférieure à la moyenne dans la région de la CEMAC. L'inflation a été alimentée par les perturbations des chaînes d'approvisionnement, par la hausse des coûts des intrants, dont celle des prix de détail des carburants, et par les chocs persistants dus à l'augmentation des coûts résultant de la hausse récente des prix des produits de base à l'échelle mondiale. Les tensions inflationnistes découlant de l'inflation alimentaire se sont atténuées, compte tenu de la baisse des prix mondiaux des denrées alimentaires et du maintien par le gouvernement des exonérations de droits de douane et de TVA pour les principaux produits alimentaires de base.

5. Les données préliminaires concernant la situation budgétaire à fin juin 2023 sont ressorties meilleures que prévu au moment de la troisième revue de l'accord au titre de la FEC, sous l'effet d'un meilleur recouvrement de recettes et d'une exécution budgétaire plus rigoureuse. Le dynamisme des recettes non pétrolières, grâce aux impôts directs et aux dividendes plus élevés que prévu de 27 milliards de francs CFA versés par la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC), et les dépenses primaires modérées ont ramené le déficit primaire hors pétrole pour le premier semestre de 2023 à 383 milliards de francs CFA, soit 0,6% du PIB non pétrolier de moins que prévu dans la troisième revue (rapport-pays n° 23/271) (tableau 1 du texte). Les prix élevés du pétrole ont été à l'origine de recettes pétrolières plus importantes que prévu initialement. Toutefois, ils n'ont pas profité à l'accumulation de dépôts du gouvernement auprès de la banque centrale en raison du niveau élevé du service de la dette.

Tableau 1 du texte : République du Congo : résultats budgétaires, fin juin 2023
(en milliards de francs CFA)

	Fin juin 2023 (rapport n° 23/271)	Fin juin 2023 (prél.)	Changement par rapport au rapport n° 23/271
Recettes	1042,0	1167,7	125,6
Recettes pétrolières	607,7	697,8	90,2
Recettes non pétrolières	415,1	444,0	28,8
Impôts directs	178,3	206,2	27,9
Taxes sur les biens et services	144,3	125,6	-18,6
Recettes douanières	68,4	67,0	-1,3
Recettes non fiscales	24,2	45,1	20,9
Dons	19,2	25,9	6,7
Dépenses	983,7	987,2	3,5
Dépenses courantes	741,3	761,0	19,7
Salaires	195,4	184,7	-10,7
Biens et services	102,6	111,0	8,4
Transferts	259,5	275,2	15,7
<i>dont</i> : Transferts sociaux	73,8	72,6	-1,3
Transferts liés au pétrole	54,4	42,6	-11,8
Autres, intérêts compris	315,0	350,1	35,1
Intérêts	129,2	134,4	5,2
Intérieurs	77,7	67,4	-10,3
Extérieurs	51,5	67,0	15,5
Dépenses d'investissement	242,5	226,3	-16,2
Financées sur ressources intérieures	102,0	92,6	-9,4
Financées sur ressources extérieures	140,5	133,6	-6,8
Solde primaire hors pétrole	-420,1	-382,9	37,2
Solde primaire	187,5	314,9	127,4
Solde global, base caisse	58,3	180,5	122,2

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

6. L'excédent du compte courant s'est modéré malgré les prix élevés du pétrole. Compte tenu de l'alourdissement de la facture des importations et de la baisse des prix du pétrole, l'excédent du compte courant devrait se réduire à 3,1% du PIB en 2023, contre 18% du PIB en 2022.

7. Le système bancaire paraît stable, malgré la persistance de facteurs de vulnérabilité.

À fin juin 2023, le ratio de fonds propres moyen s'est établi à 21%, au-dessus de la moyenne de la CEMAC, tandis que les liquidités ont représenté 36% du total des actifs, malgré des disparités entre les banques. Cependant, les prêts improductifs sont restés élevés, à 17%, en dépit de la tendance baissière des deux dernières années qui s'expliquait principalement par le remboursement continu des arriérés intérieurs et de la dette des entreprises publiques. Le système bancaire fait face à des risques en raison d'une forte exposition à la dette souveraine et d'une concentration excessive du crédit. Les autorités ont donné leur aval à la vente de la filiale congolaise de la Société Générale à la BGFI Bank Congo, dans l'attente de l'approbation de la COBAC². Malgré la poursuite des efforts de restructuration, y compris la recapitalisation et le recentrage des activités sur le cœur de métier, deux banques fragiles ne parviennent pas à satisfaire les exigences réglementaires de fonds propres et de liquidité. L'absence de documents comptables et d'informations fiables continue à empêcher la résolution d'une autre banque fragile.

8. Après un premier semestre de l'année atone, la croissance du crédit au secteur privé a commencé à se redresser malgré des conditions monétaires restrictives, s'établissant à 5,9 % fin août en glissement annuel. Cela tenait à un ralentissement des emprunts massifs de l'État et des entreprises publiques observé au premier semestre de l'année, qui a libéré des fonds disponibles pour le secteur privé.

9. Les perspectives reposent sur une consolidation favorable à la croissance et sur l'avancement des réformes structurelles et de la gouvernance pour soutenir une diversification de l'économie non tributaire du pétrole et favoriser une croissance plus résiliente et inclusive.

- La croissance du PIB réel devrait atteindre 4% en 2023 et se stabiliser à peu près à ce niveau en moyenne durant la période 2024–28. Selon les projections, la croissance du secteur pétrolier culminera en 2024, dans le contexte de l'entrée en exploitation de nouveaux champs de pétrole, et reculera par la suite en raison de l'arrivée à maturité des gisements pétroliers. Le secteur non pétrolier sera le principal moteur de la croissance. D'après les projections, il connaîtra une expansion de 3,9% en 2023, qui plafonnera à 4,8% en 2026–28. La croissance dans l'agriculture, les industries extractives, l'industrie manufacturière et les services devrait être soutenue par les projets visant à augmenter les dépenses sociales (soins de santé, éducation) et les dépenses d'infrastructure, par la poursuite des paiements des arriérés intérieurs et par des réformes plus efficaces en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption, du secteur financier et du climat des affaires. Une économie plus diversifiée devrait créer des emplois, rehausser les revenus de la population et améliorer la sécurité alimentaire.
- L'inflation devrait atteindre 4,5% en moyenne en 2023 puis reculer à 3,6% en 2024, à mesure que les facteurs à l'origine du récent pic d'inflation (§4) s'atténuent. À moyen terme,

² Dans le cadre de sa stratégie régionale, le groupe Société Générale a décidé de vendre ses filiales dans quelques pays d'Afrique. Les deux banques, à savoir celle qui va être cédée et l'acquéreur potentiel, semblent suffisamment capitalisées.

l'inflation devrait revenir à l'objectif régional fixé à 3% selon les projections, sous l'effet de la désinflation à l'échelle mondiale et d'un resserrement approprié de la politique monétaire dans la région. Le renchérissement des produits de base à l'échelle mondiale, s'il se concrétise, entraîne des risques de hausse de l'inflation.

- L'excédent du compte courant continuera à diminuer, se transformant en un déficit d'ici à 2026, en raison de la modération des exportations de pétrole et de la croissance des importations soutenant les investissements non pétroliers.

10. Les perspectives risquent d'être révisées à la baisse (annexe I). Une aggravation des conflits régionaux à travers le monde pourrait entraîner des conséquences négatives sur les investissements, les exportations, les importations, les envois de fonds et l'inflation. Avec la transition mondiale vers une économie sobre en carbone, la volatilité des cours du pétrole pourrait peser sur la production et les recettes pétrolières, ce qui dégraderait le solde extérieur et le solde budgétaire. Plus globalement, un ralentissement des investissements pourrait se produire sous l'effet de nouvelles hausses des taux d'intérêt et d'un durcissement des conditions de financement extérieur. Les subventions aux carburants pourraient, si elles sont rétablies, nuire à la viabilité des finances publiques, réduire la marge pour exécuter des dépenses sociales et d'investissement essentielles et fausser les décisions d'investissement privé, ce qui entraverait la diversification de l'économie. Côté positif, une mise en œuvre rapide des réformes pourrait renforcer le soutien des partenaires au développement, rehausser la productivité et, par conséquent, améliorer la croissance économique. La préservation et le boisement de la partie du bassin du Congo appartenant à la République du Congo pourraient faciliter les financements étrangers, tels que les crédits de carbone.

RÉSULTATS DU PROGRAMME

11. Les résultats du programme sont globalement satisfaisants, la plupart des critères de réalisation à fin juin 2023 ayant été remplis. Bien que le solde primaire de base hors pétrole ait été nettement inférieur à l'objectif non ajusté du programme (de 0,6% du PIB non pétrolier), l'objectif ajusté pour fin juin 2023 a été manqué de 0,9% du PIB non pétrolier, essentiellement en raison du service de la dette extérieure rapporté plus élevé que prévu, du fait de sa dépendance des cours du pétrole. De même, le critère de réalisation continu relatif à la non-accumulation d'arriérés extérieurs n'a pas été rempli car de nouveaux arriérés sont apparus depuis le 30 juin 2023. Des dérogations pour non-respect de ces critères de réalisation non remplis ont été demandées sur la base de mesures correctives, qui comprennent :

i) une accélération de la mise en œuvre du plan de restructuration de l'office de gestion de la dette afin de remédier aux problèmes de capacité (caisse congolaise d'amortissement - CCA) (repères structurels à fin décembre 2023 et fin mars 2024)³ et ii) un remboursement rapide des nouveaux arriérés extérieurs accumulés envers plusieurs créanciers extérieurs, lequel a été effectué avant fin octobre 2023. Côté

³ Les cours du pétrole ont dépassé la prévision initiale, d'où des estimations inférieures aux réalisations du service de la dette envers les négociants en pétrole qui dépend de ces cours. Des mesures correctives appropriées pour améliorer les capacités de l'office de gestion de la dette, dont l'adoption accélérée du nouvel organigramme de la CCA d'ici à fin décembre 2023 et la dotation en effectifs et la formation du personnel ainsi que l'adoption du nouveau manuel de procédures d'ici à fin mars 2024, devraient donc apporter une première réponse pour atténuer les problèmes.

positif, le critère de réalisation relatif au financement intérieur net de l'administration centrale à fin juin 2023 a été rempli, tout comme ceux portant sur la nouvelle dette extérieure non concessionnelle ou garantie. Les critères de réalisation continus standard relatifs à l'article VIII des Statuts du FMI (protocole d'accord technique - PAT, §5) ont tous été remplis.

12. Concernant les objectifs indicatifs, ils ont été tous atteints, à l'exception de celui portant sur les dépenses sociales. A fin juin 2023, les dépenses sociales et de réduction de la pauvreté du Congo sont restées inférieures au plancher fixé pour cette date, n'atteignant que moins de 60% de l'objectif. Parmi les causes figuraient la lenteur dans le déblocage des ressources affectées au système de santé et aux investissements dans les infrastructures sociales, les retards dans l'augmentation prévue des transferts monétaires inclus dans divers programmes sociaux et une exécution des prévisions budgétaires décalée en fin de période (tableau 15). Tous les autres objectifs indicatifs, à savoir le plafond des décaissements de prêts extérieurs pour des projets d'investissement, le plafond de la nouvelle dette concessionnelle, le plancher des recettes non pétrolières, et le remboursement des arriérés intérieurs, ont été atteints.

13. La mise en œuvre des réformes structurelles a connu de nouveaux retards, bien que les autorités s'emploient à rattraper les repères structurels qui n'ont pas été respectés. Les trois repères structurels exigeant un bilan complet de l'administration de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) liée aux hydrocarbures (juin 2023), l'augmentation des ressources mises à disposition des programmes de transferts sociaux en espèces (juillet 2023) et l'intégration d'une dimension climatique dans les critères de sélection des projets d'investissement public (septembre 2023) n'ont pas été respectés, ce qui s'explique par l'insuffisance des capacités dans certains organismes publics. Cependant, les autorités sont parvenues à respecter le premier et le troisième repères structurels en novembre 2023, et les travaux se poursuivent pour ce qui est du deuxième repère structurel. La mise en œuvre des repères structurels relatifs à l'adoption officielle d'une méthodologie standard d'évaluation des projets d'investissement (décembre 2023) et à l'approbation du nouvel organigramme de la CCA par le conseil des ministres et à sa présentation ultérieure au Parlement (décembre 2023), cette dernière faisant aussi partie des mesures correctives pour remédier au non-respect des critères de réalisation, reste en bonne voie. De son côté, le repère structurel portant sur la promulgation d'une législation unique intégrant les lois relatives à la TVA sur les hydrocarbures (décembre 2023) a été reformulé et reporté à fin mars 2024, sous réserve de l'assistance technique du FMI.

ENTRETIENS

Les discussions ont porté sur i) les mesures nécessaires pour dégager un espace budgétaire, y compris les réformes des prix des carburants et un budget 2024 conforme aux paramètres du programme, ii) la reconnaissance d'arriérés sociaux supplémentaires et les lacunes persistantes en matière de gestion de la dette et iii) le soutien du Congo à la stratégie régionale d'accumulation de réserves internationales. Pour que l'accord au titre de la FEC soit une réussite dans la durée, il reste impératif de préserver la discipline budgétaire et de renforcer la dynamique des réformes, en particulier la gestion des finances publiques et de la dette, ainsi que la mise en œuvre des réformes en matière de gouvernance, de lutte

contre la corruption et de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT).

A. Politique budgétaire

14. La politique budgétaire devrait continuer à renforcer la viabilité extérieure et budgétaire, tout en favorisant une croissance plus soutenue, plus vigoureuse et inclusive.

- Les autorités se sont engagées à procéder à un assainissement budgétaire considérable à moyen terme, ce qui devrait faciliter la réduction de la dette extérieure et le remboursement des arriérés intérieurs et permettrait de ramener la dette publique de 92,5% du PIB à 69,8% du PIB entre 2022 et 2028. Les recettes pétrolières élevées continueront à soutenir cette trajectoire à court terme. La redéfinition des priorités de dépenses et la mobilisation de recettes non pétrolières dans les budgets de 2023 et 2024 donneront l'élan nécessaire à l'assainissement budgétaire à moyen terme tout en stimulant la croissance et le développement économiques. La part des dépenses consacrées à l'assistance sociale, aux soins de santé, à l'éducation et aux autres besoins de développement devrait augmenter, parallèlement au maintien de l'enveloppe totale des dépenses pour 2023, en particulier pour les dépenses courantes. L'espace budgétaire pour les dépenses de développement sera encore élargi par la réduction des transferts liés au pétrole, en 2023 grâce aux ajustements des prix des carburants mis en place et par la suite à l'aide d'un mécanisme d'ajustement automatique, et la réduction progressive des exonérations d'impôts et de droits de douane dans le cadre du plan de résilience, qui sont estimées à 3,8% du PIB, en particulier à compter de 2024. La croissance des recettes non pétrolières, soutenue par la croissance économique hors pétrole et des mesures d'augmentation des recettes (§15), devrait aussi contribuer à améliorer le solde budgétaire primaire hors pétrole.
- La dette continue à être jugée « viable », bien que le pays soit considéré « en situation de surendettement » en raison de cas récurrents d'accumulation temporaire de nouveaux arriérés extérieurs, même s'ils sont en général remboursés peu de temps après, et de l'incertitude entourant l'ampleur des arriérés intérieurs valides. Le remboursement des anciens arriérés extérieurs s'est poursuivi, 45 millions de dollars d'arriérés extérieurs envers des fournisseurs multilatéraux, bilatéraux et commerciaux n'ayant pas encore été réglés à fin juin 2023 (§29). Bien que l'encours de la dette extérieure diminue sensiblement, l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs fait naître des craintes à l'égard de profondes lacunes en matière de gestion de la dette, que les autorités se sont engagées à combler rapidement (§19 et §28). La persistance des retards de paiement du service de la dette extérieure depuis juillet 2023 a entraîné une violation du critère de réalisation continu relatif à la non-accumulation d'arriérés extérieurs. Concernant la quantification des arriérés intérieurs, les écarts demeurent assez importants et induisent des risques pour la dette intérieure, étant donné que les résultats des audits des arriérés intérieurs continuent à évoluer dans le temps, et les passifs conditionnels du système de sécurité sociale (la caisse nationale de sécurité sociale, CNSS) et des entreprises

publiques en général, qui sont sous-financés, continuent à peser potentiellement sur les finances publiques⁴.

- Le Congo continue de maintenir un compte séquestre qui sert de source préfinancée pour le futur service de la dette envers son principal créancier bilatéral, les paiements correspondants sur le compte étant financés par le gouvernement congolais. Cependant, comme convenu par les autorités, tout solde excédentaire devrait être rapatrié afin de réduire les coûts de financement implicites élevés et de soutenir la liquidité disponible pour des opérations de trésorerie⁵.

Tableau 2 du texte. République du Congo : résultats budgétaires, 2023–24

(en % du PIB non pétrolier)

	2022 (prél.)	2023 (rapport n° 23/271)	2023 (proj.)	Change- ment par rapport à 2022	Change- ment par rapport au rapport n° 23/271	2024 (proj.)	Change- ment par rapport à 2023
Recettes	44,9	34,6	34,6	-10,3	0,0	34,7	0,1
Recettes pétrolières	32,1	20,4	20,4	-11,7	0,0	20,1	-0,3
Recettes non pétrolières	12,0	13,1	13,2	1,2	0,0	13,8	0,6
Impôts directs	4,7	4,8	5,3	0,5	0,4	5,4	0,1
Taxes sur les biens et services	4,1	4,7	4,8	0,7	0,1	5,0	0,2
Recettes douanières	2,3	2,5	2,1	-0,2	-0,4	2,5	0,4
Recettes non fiscales	0,9	1,1	1,0	0,1	0,0	0,9	-0,1
Dons	0,9	1,1	1,1	0,2	0,0	0,8	-0,3
Dépenses	32,3	29,4	30,1	-2,2	0,7	28,1	-2,0
Dépenses courantes	27,1	22,8	23,5	-3,6	0,7	21,7	-1,8
Salaires	6,2	6,1	6,1	-0,1	0,0	6,1	0,0
Biens et services	3,5	2,9	2,8	-0,7	0,0	2,6	-0,2
Transferts sociaux	2,3	2,7	2,8	0,4	0,1	3,1	0,3
Transferts liés au pétrole	5,1	2,3	2,3	-2,7	0,0	0,7	-1,7
Autres, intérêts compris	10,1	8,7	9,4	-0,6	0,7	9,3	-0,2
Dépenses d'investissement	5,1	6,6	6,6	1,5	0,0	6,4	-0,2
Solde primaire hors pétrole	-15,7	-11,8	-11,7	4,0	0,1	-9,8	1,8
Solde primaire	16,4	8,6	8,7	-7,7	0,1	10,3	1,6
Solde global, base caisse	12,6	5,2	4,6	-8,1	-0,7	6,6	2,1

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

15. Les autorités ont convenu que la loi de finances rectificative 2023 demeure adéquate, tandis que, sous réserve de la constitution d'amortisseurs suffisants, tout espace budgétaire supplémentaire devrait être affecté à l'exécution des dépenses sociales. Les mesures relatives aux recettes et aux dépenses doivent être intégralement mises en œuvre pour parvenir à un déficit primaire hors pétrole de 11,7% du PIB non pétrolier en 2023, garantissant ainsi que le programme puisse encore atteindre son objectif à moyen terme de ramener la dette publique à des niveaux moins vulnérables. La consolidation de 4 points de pourcentage du PIB non pétrolier par rapport

⁴ La dette de la sécurité sociale nouvellement reconnue, d'un montant de 269 milliards de francs CFA (4% du PIB non pétrolier), a été financée via l'émission de bons du Trésor.

⁵ Des soldes excédentaires ne sont pas exigés par les obligations contractuelles.

à 2022 reposerait sur une amélioration de 1,2% du PIB non pétrolier des recettes non pétrolières (largement prise en compte dans la loi de finances rectificative 2023), couplée à la réduction des subventions aux carburants en 2023 (2,7% du PIB non pétrolier) (tableau 2 du texte). L'augmentation des recettes non pétrolières témoigne de l'intensification des efforts de recouvrement des impôts directs et indirects. Plus précisément, les mesures qui sous-tendent l'objectif de déficit pour 2023 et à moyen terme incluent :

- La poursuite de la suppression progressive des subventions aux carburants : pour atteindre pleinement l'objectif fixé pour 2023 d'une hausse de 30% des prix des carburants, les prix du diesel ont été relevés de 25% en novembre 2023, après les relèvements de 30% pour l'essence et de 5% pour le diesel plus tôt dans l'année. Une accélération de la mise en œuvre des mesures d'atténuation des répercussions inflationnistes sur les ménages vulnérables, accompagnée d'efforts d'engagement du public, contribuera à affaiblir l'opposition des organisations de la société civile et des syndicats à la réforme, laquelle a pris de l'ampleur dernièrement sous l'effet de l'augmentation persistante du coût de la vie (MPEF, §8)⁶.
 - Les ajustements des prix des carburants opérés en 2023 ont permis d'aligner les prix intérieurs de l'essence et du diesel sur les pratiques internationales, tant pour les clients particuliers que pour les industriels. Pour l'avenir, les autorités s'engagent à réexaminer, avec l'assistance technique du FMI, la formule de fixation des prix des carburants et à mettre en place un mécanisme automatique de fixation des prix comportant un élément de lissage. Une fois que les économies potentielles auront été identifiées et que le cadre institutionnel nécessaire au lancement du mécanisme de tarification automatique sera en place, tout relèvement résiduel des prix des carburants nécessaires pour parvenir à un recouvrement intégral des coûts pourrait être opéré dans le cadre du mécanisme de tarification automatique⁷. En attendant, les autorités conviennent de saisir l'occasion pour s'attaquer aux obstacles qui entravent le renforcement d'une assistance sociale bien ciblée, par exemple en utilisant le registre social unique (MPEF, §9).
 - Les recettes publiques recouvrées dans le cadre de la formule de calcul des prix de détail des carburants devraient continuer à être déposées sur un compte budgétaire, transparent et contrôlable, accessible au Trésor.
 - Les autorités consentent à réaffecter en priorité les ressources libérées par la suppression des subventions aux carburants (2,7% du PIB non pétrolier pour 2023) à des dépenses sociales destinées aux catégories vulnérables (0,4% du PIB non pétrolier, dont des mesures ciblant les transports publics) et à des dépenses en capital (1,5% du PIB non pétrolier), ce qui donnera une impulsion positive à la croissance inclusive tout

⁶ En outre, l'adhésion de la classe politique à la réforme a peut-être diminué dans le contexte des préoccupations quant aux répercussions potentielles du coup d'État au Gabon.

⁷ Compte tenu des prix actuels du pétrole, aucune subvention explicite aux carburants n'est prévue à compter de 2024.

en permettant d'assainir les finances publiques. La baisse de la consommation de biens et services (0,7% du PIB non pétrolier) apportera un soutien supplémentaire aux efforts visant à réduire le déficit budgétaire primaire hors pétrole.

- Pour accroître les recettes fiscales indirectes, les autorités s'engagent à supprimer les exonérations de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et de droits de douane pour la SNPC et à veiller à ce que la Congolaise de Raffinage (CORAF) facture intégralement la TVA sur ses ventes (MPEF, §8). Le bilan complet de l'administration de la TVA liée aux hydrocarbures (repère structurel à fin juin 2023) a été achevé avec du retard. La révision et la simplification de la législation fiscale sur la TVA liée aux hydrocarbures avancent, la Banque mondiale et le FMI aidant de concert les autorités en leur prodiguant une assistance technique (repère structurel, tableau 13a). Cependant, les autorités ont constaté que des obstacles juridiques subsistent à une législation unique sur la TVA pour le secteur des hydrocarbures en amont et en aval, d'où la reformulation de ce repère structurel et la prolongation de sa date cible afin de tenir compte des recommandations d'une future assistance technique du FMI.
- La réduction des exonérations de droits de douane accordées dans le cadre du plan de résilience devrait accroître les recettes douanières de 0,2% du PIB au dernier trimestre de 2023 et de 0,5% du PIB en 2024. La mise à fin du plan de résilience pourrait générer des recettes supplémentaires de 4% du PIB non pétrolier.
- En juin 2023, la SNPC a versé 27 milliards de francs CFA de dividendes pour l'exercice 2022, soit 17 milliards de francs CFA de plus que prévu dans le budget 2023 initial. L'élargissement à d'autres entreprises publiques de la pratique consistant à verser régulièrement des dividendes et leur évaluation transparente lors des audits comptables pourrait se traduire par des recettes supplémentaires à l'appui du budget de l'État.
- Les autorités s'engagent à accroître les dépenses sociales et de développement, notamment celles consacrées à une assistance sociale ciblée, aux soins de santé et aux services d'assainissement, à l'éducation et à l'agriculture, avec pour objectif de compenser la sous-exécution notable au cours du premier semestre de 2023 (objectif indicatif à fin juin non atteint), ainsi que le repère structurel correspondant non respecté à fin juillet. Bien que des ressources suffisantes aient été allouées au programme de transferts sociaux en espèces Lisungi, son exécution a été retardée.
- Intensifier les efforts pour augmenter l'encours des dépôts du gouvernement auprès de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) par rapport à 2022. Malgré des recettes pétrolières élevées, les dépôts du Congo ont diminué au cours des huit premiers mois de 2023 à hauteur de 110 milliards de francs CFA, reflétant un service de la dette important, une tendance qui pourrait se poursuivre jusqu'à la fin de l'année.
- Finaliser le rachat de la filiale locale de la Société Générale par la BGFI Bank Congo pour éviter une nationalisation *de facto* de la banque (les coûts correspondants sont estimés à 20 milliards de francs CFA). Les autorités ont choisi la BGFI Bank Congo puisque, en tant que banque commerciale, elle est soumise à une réglementation prudentielle appropriée et à la

réglementation et au contrôle en matière de LBC/FT. Les autorités se sont engagées à ce que, pendant l'opération de vente, les lois et réglementations applicables à la CEMAC soient respectées, y compris l'examen approprié du dossier par la COBAC du point de vue prudentiel, opérationnel, des risques, ainsi que de la LBC/FT.

16. L'assainissement budgétaire devrait se poursuivre en 2024, avec un objectif de solde primaire hors pétrole de 9,8% du PIB non pétrolier. La présentation au Parlement d'une loi de finances 2024 compatible avec cet objectif (mesure préalable) et son approbation renforceront l'engagement des autorités à l'assainissement des finances publiques dans l'optique de préserver la viabilité de la dette, objectif majeur du programme appuyé par le FMI. Le resserrement budgétaire implicite de 1,8% du PIB non pétrolier par rapport à 2023 sera possible en raison de la réduction continue des subventions aux carburants (1,7% du PIB non pétrolier, générée par les réformes des prix des carburants en 2023) et de l'accroissement des recettes non pétrolières (0,6% du PIB non pétrolier), ce dernier devant découler essentiellement d'une hausse des recettes douanières et fiscales⁸. Le programme cible un solde primaire hors pétrole en 2024 légèrement plus élevé que dans le rapport-pays n° 23/271 pour tenir compte des mesures d'atténuation de l'augmentation du prix du diesel entreprises par les autorités. Il permet, en effet, des dépenses supplémentaires de 0,3% du PIB non pétrolier consacrées aux transports urbains, de 0,1% du PIB non pétrolier allouées au développement des routes rurales et de 0,3% du PIB non pétrolier affectées aux transferts sociaux. Côté dépenses, la poursuite des réformes des subventions aux carburants en 2024 et la rationalisation des dépenses de biens et services contribueront à assainir les finances publiques (MPEF, §11). Les risques de financement sur les marchés nationaux demeurent élevés. La capacité d'absorption des marchés financiers régionaux montre des signes de limitations, les coûts des financements intérieurs augmentent sur la partie longue de la courbe des taux et le potentiel de concrétisation des passifs conditionnels reste élevé.

17. La persévérance dans les réformes structurelles favorisera l'assainissement budgétaire à moyen terme. La poursuite des mesures mises en œuvre durant la période 2019–23 devrait ramener le déficit primaire hors pétrole de 15,7% à 5,4% du PIB non pétrolier entre 2022 et 2028. Pour renforcer ces mesures et poursuivre les progrès vers la réduction des vulnérabilités liées à la dette tout en dégagant un espace budgétaire pour les dépenses de développement et en améliorant le climat des affaires, une série de mesures, auxquelles les autorités se sont engagées, restent essentielles (MPEF, §12). Les nouveaux engagements budgétaires doivent être intégralement financés dans le cadre de l'enveloppe existante, tandis que l'annonce préalable de l'émission de titres du Trésor améliorera la planification budgétaire ainsi que la transparence de la dette et le développement des marchés financiers nationaux. L'évaluation réaliste des recettes à percevoir à

⁸ La suppression des exonérations de droits de douane sur les produits alimentaires de base accordées en vertu du plan de résilience et la modernisation des processus de scannage devraient améliorer le recouvrement des recettes douanières de 0,4% du PIB non pétrolier. Les recettes tirées des impôts directs et de la TVA devraient progresser de 0,3% du PIB non pétrolier, y compris la TVA lié au pétrole, puisque i) les droits d'accise sur les biens de luxe et le tabac conformes aux directives de la CEMAC seront appliqués, ii) l'utilisation du numéro d'identification unique (NIU) pour l'ensemble des transactions commerciales et financières élargira l'assiette fiscale aux activités informelles et iii) l'administration fiscale sera améliorée grâce au système de gestion des impôts et taxes E-TAX et à l'interconnexion des administrations fiscales et douanières.

travers des dividendes et des taxes sur les entreprises publiques hors hydrocarbures, la rationalisation des exonérations fiscales correspondantes (y compris de la TVA dans les industries extractives et les hydrocarbures), le recouvrement des arriérés d'impôts, l'élargissement de l'assiette fiscale aux contribuables du secteur informel et l'augmentation des droits d'accise pour qu'ils soient conformes aux directives de la CEMAC pourront contribuer à générer de nouvelles recettes (en plus de la projection de référence) en 2024 ainsi qu'à moyen terme. Les autorités continueront aussi à améliorer le respect des obligations en matière de fiscalité hors pétrole, y compris pour les entreprises publiques, au moyen de mesures préventives (raccourcissement des délais de notification, amélioration des systèmes informatiques, visites de contrôle plus efficaces) et de sanctions (exclusion du système de paiement, saisie des actifs par exemple). La numérisation de l'administration des recettes fiscales, la rationalisation des procédures de dédouanement et de transit, et l'amélioration de la gestion et des contrôles dans les secteurs hors hydrocarbures sont susceptibles de générer des recettes supplémentaires grâce à des gains d'efficacité et à un élargissement de la base d'imposition.

B. Investissement public et gestion de la dette

18. Les arriérés nouvellement constatés, qui s'ajoutent à l'encours de la dette existante, ralentissent les progrès en matière de réduction de la dette intérieure. Les autorités restent déterminées à réduire la dette intérieure, ayant alloué 431 milliards de francs CFA (soit l'équivalent de 5% du PIB) au remboursement des arriérés intérieurs en 2022 et un montant estimé à 102 milliards de francs CFA au premier semestre de 2023. En outre, le plan pluriannuel de paiement des arriérés intérieurs élaboré avec les services du FMI et de la Banque mondiale a été officiellement validé par décret présidentiel. Bien que ces efforts sont louables, ils sont remis en question par la réévaluation du stock d'arriérés intérieurs avec i) la reconnaissance de 360 milliards de francs CFA (4% du PIB) de nouveaux arriérés sociaux intérieurs (rapport-pays n° 23/271) ; ii) l'intégration potentielle d'arriérés intérieurs supplémentaires accumulés en 2019–22 actuellement en cours de vérification et iii) l'émission récente d'une dette intérieure à hauteur de 269 milliards de francs CFA supplémentaires (3% du PIB) nécessaire pour financer des cotisations d'assurance sociale précédemment non payées et dues par des employeurs du secteur public (entités locales et entreprises publiques) à la CNSS.

19. Les réformes en matière de gestion de la dette devraient promouvoir la coordination, la transparence et l'efficacité institutionnelle. Les récents retards de paiement mettent en évidence la nécessité d'améliorer les capacités de gestion de la dette. L'accélération de la restructuration de l'office de gestion de la dette (la caisse congolaise d'amortissement, CCA) contribuera à renforcer sa responsabilité et son efficacité (MPEF, §7 et §21). Parmi les mesures essentielles figurent la finalisation de la base juridique de la réorganisation (repère structurel pour fin décembre 2023, tableau 13b), l'adoption du nouvel organigramme, la dotation en effectifs et la formation du personnel, et l'adoption du nouveau manuel de procédures (repère structurel pour fin mars 2024, tableau 13b). Les progrès en matière de comptabilisation de la dette et d'assurance qualité de la base de données unique sur la dette se poursuivent, notamment pour ce qui est du périmètre de la dette des entreprises publiques. Pour promouvoir davantage la transparence, un

bulletin trimestriel sur la dette qui couvre les encours et les flux et donne des précisions sur la dette des entreprises publiques sera publié à compter de mars 2024 (repère structurel à fin mars 2024, tableau 13a). Afin de remédier aux lacunes en matière d'échange d'informations et de coordination entre la CCA, le Trésor et la BEAC, le groupe de travail créé en mars 2023 sera réorganisé pour intégrer des membres de plus haut rang (MPEF, §7).

20. Les réformes dans le domaine de la gestion des investissements publics visant à améliorer les pratiques en matière d'exécution de projets et à intégrer les aspects climatiques dans la sélection des projets devraient s'accélérer. La récente évaluation de la gestion des investissements publics pour le climat (C-PIMA) a révélé des faiblesses en matière de gestion des investissements publics, en particulier l'exécution des projets. Les principaux problèmes concernent notamment l'absence de critères bien définis pour la sélection des projets et de comptabilité systématique pour les procédures de réalisation des projets, la prépondérance d'appels d'offres restreints, le rationnement fréquent de la trésorerie et un suivi inefficace des projets. La publication, en novembre 2023, de critères de sélection des projets d'investissement, intégrant aussi les aspects climatiques, a remédié au premier problème (repère structurel pour fin septembre 2023, tableau 13a). Les recommandations pour s'attaquer aux problèmes restants encouragent i) l'adoption officielle d'une méthodologie standard d'évaluation préliminaire des projets, tenant compte des aspects climatiques et comprenant une analyse des risques (repère structurel pour fin décembre 2023, tableau 13a) ; ii) l'attribution de l'ensemble des responsabilités du programme aux directeurs respectifs ; iii) le renforcement des capacités concernant l'élaboration d'appels d'offres efficaces ; iv) l'allocation de ressources suffisante à la gestion des projets ; et v) la conception d'un système informatique intégré pour la gestion des projets afin de renforcer la transparence et le suivi.

21. Le maintien de la dynamique de modernisation des pratiques de gestion des finances publiques améliorera l'efficacité et la transparence de la planification. Avec l'appui de l'assistance technique du FMI, les autorités ont élaboré un plan d'action pour achever la mise en place du système d'information de gestion des finances publiques (SIGFIP). Au 30 juin 2024, les modules de gestion de trésorerie, d'information budgétaire, de trésorerie et de passation de marchés du SIGFIP devraient être pleinement opérationnels (repère structurel, tableau 13a), tandis que le module de budgétisation du programme devrait être mis en œuvre d'ici à fin 2024 (MPEF, §28). Toutefois, en l'absence d'un engagement actif du Trésor, la mise en œuvre risque de s'enliser, ce qui ralentirait les avancées en matière de suivi complet du recouvrement des recettes et des dépenses publiques.

C. Réformes de la gouvernance, de la lutte contre la corruption et de la transparence

22. La poursuite de la dynamique des réformes en matière de gouvernance, de lutte contre la corruption, d'intégrité financière et de transparence demeure indispensable pour la réussite du programme.

- Les efforts visant à améliorer le compte unique du Trésor (CUT) se poursuivent mais avec quelques retards. Le transfert automatique des recettes d'exportation de pétrole vers le CUT

devrait débuter en juin 2024 au lieu de mars, en raison de l'allongement du processus de finalisation de la convention correspondante entre la BEAC et le Trésor. Cela améliorera le recouvrement de recettes et facilitera une exécution des paiements en bonne et due forme. La clôture des comptes du gouvernement restants détenus dans des banques commerciales, l'interconnexion des systèmes d'information (entre les douanes, l'administration fiscale et le Trésor) et les progrès dans l'établissement d'un cadre juridique et réglementaire pour les partenariats public-privé renforceront l'efficacité et la transparence de la gestion des finances publiques (MPEF, §27).

- Pour renforcer la transparence dans la vie publique et promouvoir une culture de responsabilité et de participation de la population, les autorités continuent à améliorer la structure institutionnelle. Elles ont adopté un cadre juridique alignant le système de conflits d'intérêts avec les meilleures pratiques internationales, qu'elles prévoient de mettre en œuvre progressivement, notamment en exigeant la soumission de déclarations de conflits d'intérêts pour les hauts fonctionnaires et leur publication par la Haute autorité de lutte contre la corruption (HALC) (repère structurel à fin avril 2024, tableau 13a). L'octroi de ressources suffisantes aux commissions de lutte contre la corruption et de transparence renforcera l'efficacité de la loi relative à la lutte contre la corruption (MPEF, §32, §34). Leurs rapports annuels et rapports d'activité continueront à être publiés, comme l'exige la loi. Les autorités sont encouragées à prioriser la publication d'informations sur les infractions de corruption et les jugements en la matière ainsi que la publication de rapports des autorités de surveillance, dont l'Inspection Générale des Finances (IGF), le Commissariat National aux Comptes (CNC) et la Cour des comptes (MPEF, §34). La mise en œuvre des recommandations issues de l'audit des dépenses liées à la COVID-19, notamment en publiant les noms et nationalités des bénéficiaires effectifs des entreprises auxquelles les marchés sont attribués et en continuant à produire des rapports *ex-post* sur l'exécution des marchés, serait importante pour améliorer l'efficacité et la transparence de la gestion des finances publiques (GFP). Avec l'appui de l'assistance technique du FMI, les autorités feront le bilan des progrès accomplis par rapport aux recommandations du rapport de diagnostic sur la gouvernance de 2018 et élaboreront un plan d'action respectif (repère structurel à fin juin 2024). Celui-ci identifiera les domaines à améliorer, y compris ceux liés à l'état de droit et à la transparence. Un plan d'action pour renforcer la LBC/FT sera aussi élaboré, en s'appuyant sur les recommandations du rapport d'évaluation mutuelle du Groupe d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique centrale (GABAC) publié récemment par le Congo (MPEF, §31). L'adoption récente d'une loi réformant les prérogatives et l'organisation de la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire (CCDB) favorisera la transparence en matière de finances publiques, notamment une fois que sa mise en œuvre sera terminée.
- Pour améliorer la transparence de la gestion des ressources naturelles, les autorités restent déterminées à établir des cadastres minier et forestier parfaitement conformes à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) d'ici mi-2024 (MPEF, §30). Elles se sont aussi engagées à publier régulièrement les rapports d'audit de la SNPC et de la CORAF ainsi que les rapports ITIE du Congo, la publication des rapports 2021 et 2022 étant prévue d'ici décembre 2023 (MPEF, §29).

D. Changement climatique

23. Conscientes de la grande vulnérabilité du Congo face au changement climatique, les autorités ont confirmé leur intérêt pour une demande de financement au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD) afin de soutenir les réformes dans le domaine du climat. Les entretiens avec les autorités prépareront le terrain pour mettre à profit les recommandations de C-PIMA et du rapport national sur le climat et le développement (CCDR) en vue d'identifier des réformes susceptibles de renforcer le programme de réformes structurelles en cours au Congo, en vue de s'attaquer aux mesures d'adaptation et d'atténuation du changement climatique et ses conséquences (annexe II). Un ensemble cohérent de stratégies concrètes d'atténuation ou d'adaptation est indispensable pour surmonter les difficultés socioéconomiques posées par l'exposition à l'élévation du niveau de la mer, par la hausse des températures moyennes et par des régimes pluviométriques plus irréguliers, y compris les menaces pour les infrastructures en raison des risques croissants d'inondation, la diminution de la productivité imputable aux heures de travail perdues en raison de la chaleur, et la réduction de la productivité et du potentiel de diversification dans l'agriculture. Des mesures visant à améliorer la gestion des finances publiques ont été engagées, avec, par exemple, l'intégration des aspects climatiques dans les pratiques de gestion respectives (repère structurel pour septembre 2023).

MODALITÉS DU PROGRAMME ET AUTRES QUESTIONS

24. Financement du programme. Le programme est intégralement financé pour les 12 prochains mois et les perspectives de financement pendant toute sa durée sont favorables, étant donné les besoins de financement nets substantiels jusqu'en 2024 (tableau 3 du texte). Le financement comprend notamment l'aide budgétaire apportée par la Banque mondiale, la Banque africaine de développement (BAfD) et la France. Ce soutien, couplé au financement dans le cadre de l'accord au titre de la FEC, est indispensable pour la mise en œuvre des réformes et la constitution d'amortisseurs, compte tenu des grandes incertitudes entourant les recettes pétrolières et l'environnement économique mondial. Il est également essentiel pour soutenir les efforts visant à assurer la stabilité régionale grâce à l'accumulation des avoirs extérieurs nets par la CEMAC, ce qui permet ainsi de financer les besoins de balance des paiements du Congo.

25. Suivi des résultats du programme. Le suivi des résultats du programme se poursuivra au moyen de revues semestrielles fondées sur des critères de réalisation (tableau 12), des repères structurels (tableaux 13a et 13b) et une action préalable (tableau 14). Il est proposé que les critères de réalisation à fin décembre 2023 relatifs au financement intérieur net et les critères de réalisation à fin juin 2024 portant sur le solde budgétaire primaire de base hors pétrole et sur le financement intérieur net soient ajustés en fonction des projections macroéconomiques les plus récentes. Les autorités se sont engagées à soumettre au Parlement un budget 2024 qui cible un déficit primaire hors pétrole de 9,8% du PIB non pétrolier (action préalable). Cette mesure soutiendra l'assainissement des finances publiques, protégera les ressources publiques et améliorera la transparence et la gouvernance. De nouveaux repères structurels ayant trait à i) l'adoption d'un nouvel organigramme de la CCA d'ici fin décembre 2023 et ii) l'achèvement de la restructuration de

la CCA d'ici fin mars 2024 (tableau 13b) visent à améliorer la transparence et à gérer les risques liés à la dette. À l'appui de leur demande de dérogations pour les critères de réalisation non remplis, les autorités se sont engagées à prendre des mesures correctives appropriées (§11).

26. La capacité de la République du Congo à rembourser le FMI est jugée adéquate mais est exposée à des risques élevés (graphique 2, tableau 10). Dans le scénario de référence, l'encours total du crédit du FMI (sur la base des tirages actuels et futurs) culmine à 220% de la quote-part (356 millions de DTS, soit 3,1% du PIB) en 2024. Le service de la dette envers le FMI culmine à 0,5% du PIB et à 2% des recettes (hors dons) en 2029 et à 23% du service de la dette extérieure totale en 2030, soit des niveaux acceptables compte tenu de la diminution du service de la dette extérieure totale. La part de la dette extérieure totale due au FMI reste inférieure à 10% (tableau 4 du texte). L'encours total du crédit du FMI en faveur du Congo reste proche ou en deçà de la médiane des autres pays qui ont conclu un accord donnant accès aux tranches supérieures de crédit, tandis que la part du service de sa dette envers le FMI dans les recettes hors dons et dans le service de la dette extérieure totale devrait dépasser nettement la moyenne de son groupe de pays comparables à un horizon compris entre cinq et dix ans. Les risques les plus importants incluent la forte volatilité du prix du pétrole et un amenuisement de la détermination à engager des réformes budgétaires et de gouvernance. Toutefois, ces risques sont atténués par les solides antécédents des autorités en matière de remboursement du FMI, la mise en œuvre de neuf programmes appuyés par le FMI dans le passé et les progrès accomplis dans le cadre du programme actuel, notamment l'assainissement des finances publiques et la réduction réussie de la dette extérieure. Parmi les autres facteurs d'atténuation des risques figurent l'engagement des autorités à poursuivre la mise en œuvre des réformes des subventions aux carburants accompagnées de transferts sociaux ciblés.

Tableau 3 du texte : République du Congo : besoins et sources de financement, 2022–28

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Besoins de financement	10123	9125	9559	9091	8802	8470	8190
Déficit du compte courant (hors dons et exportations de pétrole)	6910	7247	7662	7779	7706	7570	7400
Amortissement de la dette extérieure PPG	1355	943	823	579	367	328	372
Autres flux financiers nets	1891	594	782	515	475	187	-182
Variation nette des réserves, hors tirage en DTS	-33	341	293	218	254	384	599
Sources de financement	9839	8749	9256	9091	8802	8470	8190
Exportations de pétrole	9465	7628	8124	7802	7471	7195	6953
Dons	34	67	39	74	83	88	97
Autres transferts	96	123	99	115	127	139	90
Prêts Projet (décaissement)	162	273	257	270	281	214	223
Investissement direct étranger	82	658	737	830	841	834	826
Utilisation des allocations de DTS	0	0	0	0	0	0	0
Écart de financement¹	284	376	303	0	0	0	0
Soutien budgétaire ²	102	203	216	0	0	0	0
FMI-FEC	173	174	87	0	0	0	0
Écart résiduel	10	0	0	0	0	0	0
Éléments mémo:							
FMI-FEC							
(en pourcentage des entrées totales des donateurs)	46	29	18
(en pourcentage de l'appui budgétaire et du financement de la FEC)	63	46	29

Sources : BEAC ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Ce chiffre n'intègre pas les prêts-projets et présente un engagement minimal.

² Ce besoin de financement correspond à celui figurant aux tableaux 2a et 4.

27. Évaluation des sauvegardes. Les conclusions de l'évaluation des sauvegardes d'avril 2022 montrent que la BEAC a conservé de solides dispositifs de gouvernance et migré vers les normes internationales d'information financière (IFRS). Néanmoins, les services du FMI ont recommandé que la BEAC renforce ses fonctions d'audit interne et de gestion des risques ainsi que son dispositif de cyber-résilience et de continuité des activités. Les services du FMI collaborent avec la BEAC sur la mise en œuvre des recommandations en suspens.

28. Assurances régionales. La BEAC a atteint son objectif relatif aux avoirs extérieurs nets pour fin juin 2023 et donné des assurances politiques actualisées en soutien aux programmes appuyés par le FMI en faveur des pays de la CEMAC. La BEAC reste déterminée à maintenir une politique monétaire appropriée. Elle a durci la politique monétaire et les conditions de liquidité pour ancrer les anticipations d'inflation et soutenir la constitution de réserves extérieures. Elle continuera aussi à appliquer systématiquement la réglementation des changes, y compris les obligations de rétrocession et de rapatriement pour le secteur des industries extractives. La revue des politiques et assurances régionales sera examinée par le Conseil d'administration le 18 décembre 2023. Les assurances en matière de politiques sur les avoirs extérieurs nets régionaux sont essentielles à la réussite du programme appuyé par le FMI en faveur du Congo et contribueront à renforcer la viabilité extérieure de la région.

29. Arriérés extérieurs. En raison d'incidents de paiements non honorés au titre du service de la dette depuis le 30 juin 2023, 20,2 millions de dollars de nouveaux arriérés extérieurs ont abouti au non-respect temporaire du critère de réalisation du programme relatif à la non-accumulation d'arriérés.

- Depuis le 30 juin 2023, 8,4 millions de dollars de nouveaux arriérés extérieurs supplémentaires ont été accumulés envers trois créanciers officiels, en violation du critère de réalisation du programme. Toutes les composantes de ces arriérés ont été remboursées avant fin septembre 2023. Depuis début juillet, 11,8 millions de dollars de nouveaux arriérés extérieurs envers une banque commerciale ont été accumulés mais ont ensuite été remboursés en octobre 2023. Lors de deux autres incidents, 5,6 millions de dollars de nouveaux arriérés extérieurs envers des créanciers officiels multilatéraux ont été accumulés mais ont été remboursés en moins de trente jours civils⁹.

Parallèlement, le Congo a encore réduit ses anciens arriérés extérieurs envers des créanciers officiels, avec deux créances d'arriérés non contestées subsistant envers des créanciers commerciaux :

- Les discussions avancent pour régler 27 millions de dollars (y compris les paiements d'intérêts) d'anciens arriérés envers l'Inde¹⁰. Conformément à la politique de prêt aux pays en situation d'arriérés souverains, les services du FMI ont obtenu le consentement du directeur exécutif représentant l'Inde à l'octroi du financement du FMI malgré les arriérés dus à son pays.
- Les anciens arriérés envers la Russie et le Brésil ont tous été réglés par un accord mutuel de principe sur les modalités de traitement du remboursement depuis le quatrième trimestre de 2022. Les autorités poursuivent leurs efforts pour régler les arriérés bilatéraux restants antérieurs à l'initiative PPTE d'un montant de 113 millions de dollars dus à l'Angola.
- Les autorités poursuivent des discussions de bonne foi avec un créancier commercial restant afin de régler des arriérés d'un montant de 15 millions de dollars. Parallèlement à un soutien financier rapide du FMI jugé indispensable à la mise en œuvre réussie du programme en faveur du Congo, le FMI pourrait lui octroyer un financement malgré ses arriérés extérieurs envers des créanciers commerciaux.

⁹ Compte tenu du délai de grâce de 30 jours, ces arriérés peuvent être qualifiés de techniques et ne sont pas considérés comme un non-respect du critère de réalisation quantitatif continu relatif à la non-accumulation de nouveaux arriérés extérieurs.

¹⁰ Environ la moitié de ce montant doit être traitée dans le cadre de l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD). Le remboursement de l'autre moitié n'est pas traité dans le cadre de l'ISSD et sera effectué en deux tranches avec un paiement en novembre 2023 puis en avril 2024. Les services du FMI ont obtenu de l'administrateur représentant l'Inde l'autorisation d'octroyer un financement du FMI malgré ces arriérés.

- Les autorités contestent devoir 266 millions de dollars d'arriérés à un fournisseur dans le cadre d'un contentieux plus vaste¹¹ et ont demandé à bénéficier de l'initiative PPTE pour un montant de 93 millions de dollars supplémentaire d'arriérés commerciaux antérieurs à l'initiative PPTE.

30. Des revues des assurances de financement continueront à être réalisées à chaque revue de l'accord au titre de la FEC jusqu'à ce que les arriérés souverains et commerciaux extérieurs soient apurés. Les politiques de prêt aux pays en situation d'arriérés et d'arriérés souverains sont respectées en ce qui concerne les arriérés extérieurs, des assurances adéquates restent en place pour la poursuite de l'utilisation des ressources du FMI, et les efforts d'ajustement ne sont pas compromis par l'évolution des relations créanciers-débiteurs.

31. Difficultés statistiques et développement des capacités. La fourniture des données est globalement adéquate pour le suivi du programme. Aligné sur les objectifs du programme, le développement des capacités privilégie la politique et l'administration fiscales, les réformes de la gestion des finances publiques, la gestion de la dette, les statistiques (où il faut remédier aux lacunes concernant les comptes nationaux, la situation monétaire, la situation budgétaire, le secteur extérieur, la dette et les statistiques à haute fréquence) ainsi que le dispositif de lutte contre la corruption et sa mise en œuvre. Le Congo fait une utilisation modérée de l'assistance technique du FMI et présente un bilan mitigé s'agissant de son application.

¹¹ Les autorités continuent à contester cette créance extérieure envers une entreprise de construction étrangère (Commisimpex) dans le cadre de divers litiges entre ces deux parties. Les créances contestées n'engendrent pas d'arriérés aux fins de l'application des politiques du FMI en matière d'arriérés ou des critères de réalisation portant sur les arriérés.

Tableau 4 du texte. République du Congo : dette extérieure, 2022–32
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Créances privilégiées	2271	2284	2232	2182	2320	2464	2475	2505	2512	2476	2430
Multilatérales	1261	1681	2055	2182	2320	2464	2475	2505	2512	2476	2430
FMI	211	391	478	470	459	448	409	367	330	293	256
Hors FMI	1051	1290	1577	1712	1861	2016	2067	2138	2182	2183	2173
Dette garantie privée (liée aux achats anticipés de pétrole)	1009	603	177	0	0	0	0	0	0	0	0
Créance non privilégiée	3768	3727	3407	3128	2870	2567	2477	2445	2389	2351	2313
Bilatéraux officiels	2827	2804	2605	2438	2302	2120	2069	2051	2014	1976	1939
Club de Paris	452	465	461	454	417	382	352	331	306	281	254
Brésil	91	87	79	73	69	65	61	58	50	46	41
Belgique	128	107	78	60	41	26	18	14	14	14	14
France	199	247	281	299	285	269	252	238	220	200	178
Russie	31	24	23	22	22	21	21	21	21	21	21
Suisse	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pays non membres du Club de Paris	2376	2339	2143	1985	1885	1739	1717	1720	1709	1695	1684
Chine	1973	1960	1799	1668	1590	1465	1455	1461	1452	1440	1432
Inde	84	68	49	31	20	11	3	0	0	0	0
Koweït	54	56	56	56	55	52	49	48	45	43	41
Türkiye	58	43	27	18	9	0	0	0	0	0	0
Autres	89	91	91	91	91	90	90	91	91	91	91
Arriérés antérieurs à l'initiative PPTE (non restructurés)	118	121	121	122	121	121	120	121	121	121	121
Créanciers privés	941	923	802	689	568	446	408	394	375	375	375
Entreprises chinoises	298	330	248	166	83	0	0	0	0	0	0
Club de Londres (euro-obligation)	226	206	179	147	110	73	37	19	0	0	0
Afreximbank	52	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fournisseurs	364	376	376	376	375	373	371	375	375	375	375
Total	6039	6011	5638	5310	5190	5030	4953	4950	4901	4827	4743
dont multilatérale	1261	1681	2055	2182	2320	2464	2475	2505	2512	2476	2430
dont bilatérale	2827	2804	2605	2438	2302	2120	2069	2051	2014	1976	1939
dont privée	1950	1526	979	689	568	446	408	394	375	375	375
Parts											
FMI (en % des créances multilatérales)	16,7	23,3	23,3	21,5	19,8	18,2	16,5	14,6	13,1	11,8	10,6
FMI (en % du total)	3,5	6,5	8,5	8,8	8,8	8,9	8,3	7,4	6,7	6,1	5,4
Multilatérale (en % du total)	20,9	28,0	36,4	41,1	44,7	49,0	50,0	50,6	51,3	51,3	51,2
Officielle (en % du total)	46,8	46,6	46,2	45,9	44,4	42,1	41,8	41,4	41,1	40,9	40,9
Privée (en % du total)	15,6	15,4	14,2	13,0	10,9	8,9	8,2	8,0	7,6	7,8	7,9

Sources : Autorités ; estimations des services du FMI.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

32. Les politiques économiques devraient continuer à stimuler une croissance durable tout en favorisant la diversification. La Congo a renoué avec la croissance au cours des deux dernières années et des fondamentaux économiques plus solides laissent présager un renforcement de la dynamique de croissance à l'avenir. Les investissements continuent à stimuler l'activité dans l'agriculture, les industries extractives et les services, et la production de pétrole se redresse. Les réformes des finances publiques, l'amélioration de la gouvernance et du climat des affaires contribueraient à une montée en puissance des dépenses consacrées aux infrastructures publiques, aux soins de santé, à l'éducation et à l'assistance sociale et permettraient des investissements privés dans l'agriculture et des secteurs hors pétrole. Ceci est de nature à favoriser la diversification de l'économie envisagée dans le plan national de développement du Congo.

Des avancées sur le front de la réduction des vulnérabilités liées à la dette encourageraient des investissements étrangers supplémentaires et stimuleraient la croissance du secteur privé.

33. Face à un endettement élevé, le Congo doit trouver un équilibre subtil entre l'assainissement des finances publiques nécessaire et des politiques propices à une croissance économique adéquate et à une réduction de la pauvreté. Après un dérapage budgétaire de 0,8% du PIB non pétrolier en 2022, un resserrement budgétaire de 4% du PIB non pétrolier en 2023 a rétabli la trajectoire d'assainissement de l'accord au titre de la FEC. La suppression progressive des subventions aux carburants et l'accroissement des recettes non pétrolières, avec des rendements budgétaires cumulés respectifs de 4,4 et 1,8 points de pourcentage du PIB non pétrolier en 2023–25 (tableau 2 du texte), sont essentiels pour renforcer la viabilité des finances publiques et dégager un espace budgétaire pour les dépenses sociales. Une assistance sociale ciblée, telle qu'utilisée dans la réaffectation des subventions aux carburants aux transferts sociaux, confère une marge de manœuvre budgétaire pour protéger les ménages vulnérables. Cependant, la sous-exécution des dépenses sociales, qui s'élevait à seulement 60,6% en 2022, risque de peser sur les résultats en matière de développement. Des projets imminents en matière d'infrastructures publiques, d'éducation et de santé, l'amélioration des procédures d'autorisation par les ministères concernés (MPEF, §11) et l'élargissement du registre social unique sont des mesures capitales pour une meilleure exécution des dépenses sociales (MPEF, §9). Une fiscalité plus globale des entreprises publiques (surtout dans le secteur pétrolier), un élargissement de l'assiette fiscale et douanière, un recouvrement constant des arriérés d'impôts et une distribution régulière de dividendes par les entreprises publiques aideraient à conserver un niveau adéquat de dépenses de développement rationalisées, comprenant des investissements publics dans les infrastructures et des dispositifs de protection sociale indispensables.

34. Un renforcement de la dynamique des réformes couvrant la dette publique, l'investissement, une gestion plus large des finances publiques ainsi que la gouvernance appuierait davantage la stratégie de consolidation budgétaire du Congo. La reconnaissance récurrente de nouvelles dettes intérieures (découlant aussi des entreprises publiques, dont les banques), les audits en cours des arriérés intérieurs et l'accumulation fréquente de nouveaux arriérés extérieurs, même s'ils sont remboursés peu de temps après, mettent en évidence l'urgence d'une meilleure gestion de la dette, y compris à l'aide de la finalisation de la restructuration de la CCA, l'amélioration des échanges d'informations et de la coordination sur les questions liées au service de la dette, et une transparence accrue de la dette publique (§19). Des actions préventives pour identifier ces risques budgétaires et les mesures d'urgence associées sont indispensables pour garantir la viabilité des finances publiques. Des progrès dans les réformes en matière de recouvrement des impôts, de la gestion de trésorerie et des réformes du CUT, y compris le transfert automatique des recettes pétrolières vers le CUT, sont essentiels pour garantir l'utilisation efficiente des ressources publiques et parvenir à un suivi complet du recouvrement des recettes publiques. L'exécution des projets d'investissement et les pratiques de gestion des finances publiques (§20 et 21) bénéficieront de la priorisation des projets sur la base d'une analyse coûts-avantages, en tenant compte également des aspects climatiques, de la transition vers un budget-programme et de l'extension du SIGFIP au-delà des composantes déjà intégrées pour parvenir à une interconnexion avec l'administration des douanes et les systèmes de perception des impôts.

35. Alors que les réformes de la gouvernance et de la lutte contre la corruption avancent, leur accélération et leur mise en œuvre effective donneraient un élan supplémentaire pour promouvoir une culture de responsabilité et de participation de la population.

Des dispositions telles que i) l'harmonisation de la déclaration de patrimoine des fonctionnaires avec les meilleures pratiques internationales, ii) l'obligation pour les hauts fonctionnaires de soumettre des déclarations de conflits d'intérêts et leur publication, iii) la dotation des commissions de lutte contre la corruption et de transparence en ressources suffisantes, iv) la diffusion prioritaire d'informations sur les infractions de corruption et les jugements en la matière, v) la publication des rapports des institutions de surveillance et vi) l'application pleine et entière de la loi récemment adoptée réformant les prérogatives et l'organisation de la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire (CCDB) renforceraient toutes la transparence et le contrôle par les pouvoirs publics. L'évaluation des progrès par rapport aux recommandations du rapport de diagnostic de 2018 et du rapport d'évaluation mutuelle du Groupe d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique centrale récemment publié par le Congo devrait permettre d'identifier des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de mieux gérer les finances publiques. Des cadastres accessibles au public pour le secteur forestier et les industries minières et la publication régulière de rapports ITIE et ceux d'audit pour le secteur primaire contribueraient à une gestion transparente des ressources naturelles.

36. Alors que les résultats du programme sont globalement satisfaisants, les autorités maintiennent un engagement fort à l'accord au titre de la FEC. Des progrès considérables ont été accomplis en matière d'assainissement budgétaire et de réformes structurelles, bien que deux des critères de réalisation du programme et l'un de ses objectifs indicatifs n'aient pas été atteints (§9-10) et que plusieurs repères structurels n'aient pas été respectés à temps en raison de contraintes de capacité dans quelques administrations publiques (§11). Des mesures correctives, y compris une action préalable rigoureuse (tableau 14), ont été prises pour remédier à toutes les violations. Les efforts immédiats de redressement budgétaire entrepris par les autorités, la poursuite de la mise en œuvre des réformes des subventions aux carburants couplée à des transferts sociaux ciblés, les efforts en matière de recouvrement des impôts et leur détermination renouvelée à accélérer le programme de réformes structurelles contribuent à apaiser les craintes qui subsistent quant à l'appropriation du programme. La conditionnalité du programme, la dynamique actuelle de l'engagement des autorités et les capacités adéquates en matière de politiques devraient continuer à permettre une mise en œuvre satisfaisante du programme.

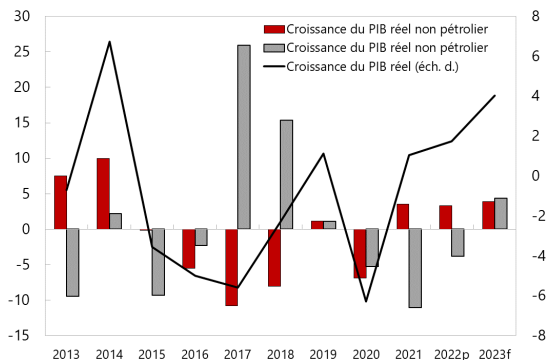
37. Compte tenu de la vigueur du programme des autorités, des mesures correctives, de la mise en œuvre de des assurances régionales en matière de politiques à fin juin 2023 et des assurances politiques régionales qui seront établies dans le document de décembre 2023 à l'échelle de l'Union, les services du FMI souscrivent à l'achèvement de la quatrième revue de l'accord au titre de la FEC, à la demande de dérogations pour les critères de réalisation à fin juin 2023 relatifs au solde primaire hors pétrole et pour le critère de réalisation continu portant sur la non-accumulation de nouveaux arriérés extérieurs. Les services du FMI souscrivent aussi aux demandes de modification du critère de réalisation à fin décembre 2023 relatif au financement intérieur net du gouvernement et des critères de

réalisation à fin juin 2024 concernant le solde primaire de base hors pétrole et le financement intérieur net du gouvernement. En outre, les objectifs indicatifs ont été modifiés pour toutes les dates de test entre décembre 2023 et juin 2024. Les services du FMI proposent l'achèvement de la revue des assurances de financement. Les services du FMI proposent que l'achèvement de la cinquième revue de l'accord au titre de la FEC soit conditionné à la mise en œuvre d'assurances en matière de politiques essentielles à l'échelle de l'Union qui seront établies dans le document de référence de décembre 2023 sur l'ensemble de l'Union. En particulier, les assurances régionales concernant l'accumulation des avoirs extérieurs nets sont indispensables à la poursuite réussie de l'accord au titre de la FEC en faveur de la République du Congo.

Graphique 1. République du Congo : évolutions économiques récentes, 2013–23

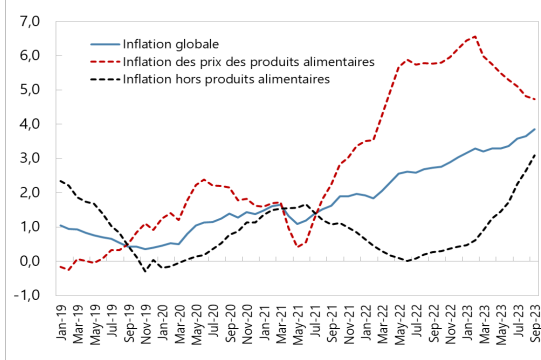
La croissance du PIB réel s'accélère sous l'effet d'une expansion des secteurs pétrolier et non pétrolier.

Croissance du PIB réel (en pourcentage)



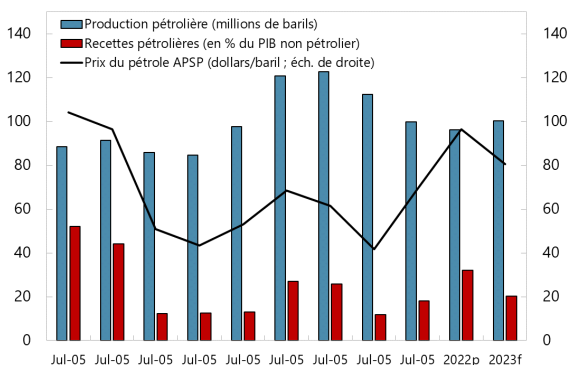
L'inflation alimentaire s'est atténuée, tandis que les prix des produits non alimentaires ont alimenté l'inflation.

Inflation (moyenne en glissement annuel ; en pourcentage)



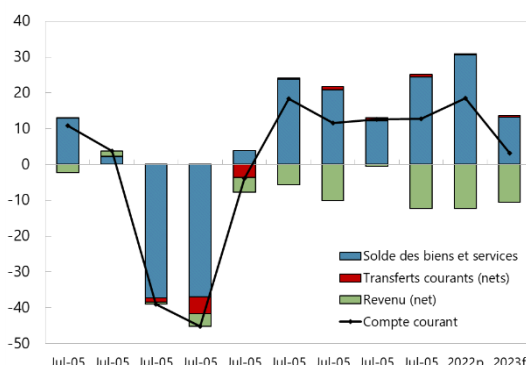
La production stable et les baisses modérées des prix ont été à l'origine des recettes pétrolières toujours élevées...

Pétrole



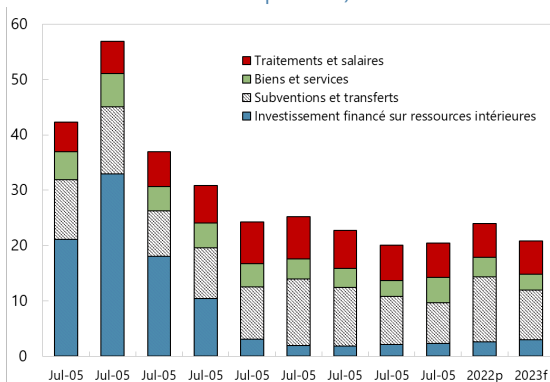
...tandis que l'excédent du compte courant a commencé à diminuer.

Balance des paiements (en pourcentage du PIB)



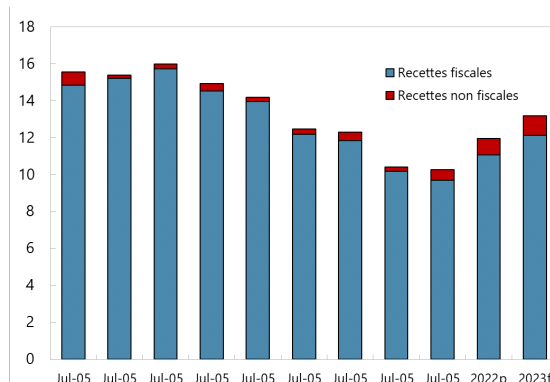
Les dépenses sont en bonne voie pour ne pas dépasser le budget en 2023.

Dépenses publiques ajustables (en pourcentage du PIB non pétrolier)



Les réformes de l'administration et de la politique fiscale renforcent les recettes non pétrolières.

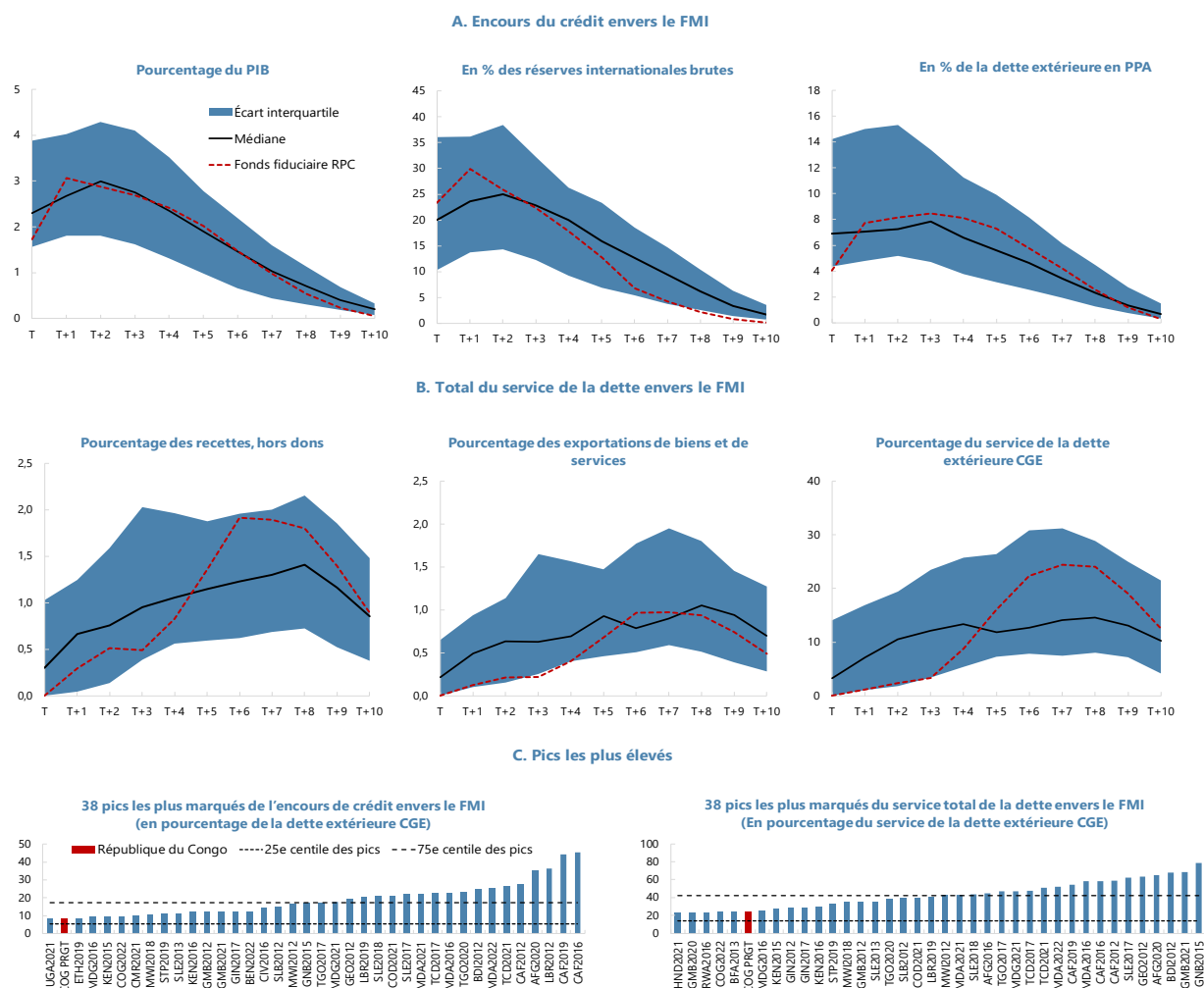
Recettes non pétrolières (en pourcentage du PIB non pétrolier)



Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

Graphique 2. République du Congo : encours du crédit du FMI et service de la dette extérieure par rapport aux accords donnant accès aux tranches supérieures de crédit au titre du fonds fiduciaire RPC 1,2,3,4,5, 6, 7

Sources : rapports des services du FMI ; outil de recherche de données financières du FMI ; calculs des services du département financier du FMI.



¹ T = date d'approbation de l'accord. CGE = contractée ou garantie par l'État.

² Les lignes/barres rouges représentent l'indicateur de la capacité à rembourser pour l'accord concerné.

³ Les barres de la médiane, de l'écart interquartile et du comparateur représentent tous les accords donnant accès aux tranches supérieures de crédit (financements mixtes compris) approuvés pour les pays admissibles aux concours du fonds fiduciaire RPC entre 2012 et 2022.

⁴ Les pays admissibles aux concours du fonds fiduciaire RPC qui font partie du groupe témoin et qui bénéficient de plusieurs accords sont enregistrés individuellement dans la base de données.

⁵ La série analogue porte sur les accords au titre du fonds fiduciaire RPC uniquement et s'étend jusqu'à T+10.

⁶ Les obligations liées au service de la dette envers le FMI rendent compte des paiements prospectifs, y compris pour l'année en cours.

⁷ Dans le cas des pays à financement mixte, les lignes/barres rouges renvoient à la combinaison fonds fiduciaire RPC+CRG. Dans le cas du FFRD, les lignes/barres rouges renvoient à la combinaison fonds fiduciaire RPC+CRG+FFRD.

Tableau 1. République du Congo : principaux indicateurs économiques et financiers, 2022–28¹

	2022	2023	2023	2024	2025	2026	2027	2028
	Prél.	CR 23/271				Proj.		
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)								
Production et prix								
PIB à prix constants	1,7	4,0	4,0	4,4	3,2	3,7	3,9	3,9
Pétrolier	-3,8	4,4	4,4	6,5	-0,3	-0,2	0,0	-0,1
Non pétrolier	3,3	3,9	3,9	3,8	4,3	4,8	4,8	4,8
PIB aux prix courants	17,1	-0,7	0,5	7,1	4,7	5,3	5,8	6,0
Déflateur du PIB	15,1	-4,5	-3,4	2,6	1,4	1,5	1,8	2,0
Non pétrolier	3,1	3,5	4,5	3,6	3,0	3,0	3,0	3,0
Prix à la consommation (moyenne pour la période)	3,0	3,5	4,5	3,6	3,0	3,0	3,0	3,0
Prix à la consommation (fin de période)	3,2	3,5	4,5	3,6	3,0	3,0	3,0	3,0
Secteur extérieur								
Exportations, f.à.b.	61,8	-19,5	-19,4	5,9	-2,8	-2,5	-1,3	-0,1
Importations, f.à.b.	63,9	2,1	3,3	5,8	4,1	4,2	2,4	2,5
Volume des exportations	17,6	-2,8	3,5	5,4	2,3	3,4	4,3	4,8
Volume des importations	37,7	13,7	13,9	6,0	4,8	2,7	2,3	1,1
Termes de l'échange (détérioration -)	18,6	-7,0	-12,9	0,7	-4,2	-7,2	-5,4	-6,0
Solde des transactions courantes (pourcentage du PIB)	18,5	3,9	3,1	3,2	0,6	-0,9	-1,6	-1,8
Avoirs extérieurs nets de la BEAC	-46,9	123,5	69,6	50,3	36,8	31,2	35,6	44,9
Dettes publiques extérieures (pourcentage du PIB)	43,1	41,6	41,0	36,6	33,1	30,9	28,7	26,3
Secteur monétaire								
Masse monétaire au sens large	4,6	10,4	22,0	16,1	5,3	7,7	7,2	7,8
Crédit au secteur privé	5,1	5,4	3,6	4,6	5,4	6,1	6,5	6,7
(Pourcentage du PIB)								
Investissement et épargne								
Épargne nationale brute	44,9	32,7	31,6	31,3	28,6	26,6	24,8	23,9
Investissement brut	26,4	28,8	28,5	28,0	28,0	27,5	26,3	25,7
(Pourcentage du PIB non pétrolier, sauf indication contraire)								
Opérations financières de l'administration centrale								
Recettes totales	44,9	34,6	34,6	34,7	33,0	31,4	30,4	29,2
Recettes pétrolières	32,1	20,4	20,4	20,1	17,9	15,8	14,6	13,2
Recettes non pétrolières (y compris les dons)	12,8	14,2	14,3	14,6	15,1	15,6	15,8	16,1
Dépenses totales	32,3	29,4	30,1	28,1	28,1	27,5	25,8	24,2
Courantes	27,1	22,8	23,5	21,7	21,5	20,8	19,9	18,8
Investissement	5,1	6,6	6,6	6,4	6,7	6,7	5,9	5,4
Solde global (déficit -, base engagements)	12,6	5,2	4,6	6,6	4,8	3,9	4,6	5,1
Solde global (déficit -, base engagements, pourcentage du PIB)	8,9	4,0	3,5	5,1	3,8	3,1	3,8	4,2
Solde primaire hors pétrole	-15,7	-11,8	-11,7	-9,8	-9,5	-8,6	-7,0	-5,4
Solde budgétaire primaire de base (déficit -) ¹	16,4	8,6	8,7	10,3	8,3	7,3	7,6	7,7
Solde primaire de base non pétrolier (- = déficit) ²	-14,0	-9,3	-9,2	-7,7	-7,4	-6,6	-5,6	-4,1
Solde budgétaire de référence (pourcentage du PIB) ³	-4,5	-0,3	-0,9	2,2	2,7	1,2	1,9	2,4
Solde primaire (pourcentage du PIB)	11,6	6,6	6,7	7,9	6,6	5,9	6,3	6,5
Ecart de financement (pourcentage du PIB)	2,0	2,6	2,6	1,9	0,0	0,0	0,0	0,0
Dettes publiques totales (pourcentage du PIB)	92,5	98,0	102,3	95,2	89,7	83,8	77,3	69,8
(Pourcentage du total des recettes publiques, hors dons)								
Service de la dette extérieure publique	34,1	29,1	29,0	22,9	16,2	10,6	9,3	9,9
(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)								
PIB nominal	8.690	8.632	8.735	9.356	9.796	10.317	10.912	11.570
PIB nominal pétrolier	2.536	2.016	2.056	2.173	2.081	1.989	1.923	1.866
PIB nominal non pétrolier	6.153	6.616	6.680	7.183	7.715	8.327	8.988	9.704
PIB nominal en dollar américain (millions)	13.961	14.243	14.493	15.602	16.389	17.291	18.219	19.242
Cours mondial du pétrole (US\$/baril)	96	76	80	80	76	73	70	67
Prix du pétrole congolais (US\$/baril)	99	77	79	79	76	73	71	68
Prix du Brent (US\$/baril)	99	78	82	81	77	74	72	69
Production pétrolière (millions de barils)	96	100	100	107	107	106	106	106
Taux de change nominal (CFAF/USD, moyenne)	622
Taux de change effectif réel (variation en pourcentage)	-9,1

Sources : Autorités congolaises; estimations et projections des services du FMI.

¹ Recettes hors dons moins dépenses totales (hors paiements d'intérêts et investissements publics financés sur ressources extérieures).² Recettes non pétrolières hors dons moins dépenses totales hors paiements d'intérêts et investissements financés sur ressources extérieures.³ Solde global moins 20% des recettes pétrolières et moins 80% des recettes pétrolières au-dessus de la moyenne observée au cours des trois années précédentes.

Tableau 2a. République du Congo : opérations de l'administration centrale, 2022–28¹
(en milliards de francs CFA)

	2022	2023	2023	2024	2025	2026	2027	2028
	Prél.	CR 23/271			Proj.			
Recettes et dons	2.763	2.292	2.313	2.494	2.543	2.614	2.734	2.838
Recettes	2.709	2.218	2.239	2.434	2.468	2.533	2.645	2.741
Recettes pétrolières	1.973	1.349	1.360	1.444	1.378	1.319	1.316	1.279
<i>dont: transferts liés au pétrole</i>	311	154	154	47	57	59	59	59
Recettes non pétrolières	736	868	880	990	1.090	1.214	1.330	1.463
Impôts directs	292	321	351	385	422	466	514	567
Taxes sur les biens et services	250	311	319	360	409	450	495	545
Taxes sur le commerce international	139	166	140	181	198	235	254	289
Recettes non fiscales	56	71	70	65	61	63	67	62
Dons	54	74	74	59	74	81	89	97
Dépenses	1.985	1.945	2.009	2.017	2.171	2.290	2.318	2.348
Dépenses courantes	1.669	1.509	1.568	1.560	1.655	1.733	1.787	1.822
Salaires	379	406	407	435	467	508	549	598
Autres dépenses courantes	1.032	850	857	803	856	881	915	911
Biens et services	217	190	190	190	219	226	243	262
Transferts	721	590	595	548	567	583	609	585
Transferts sociaux (Lisungi, Covid-19 et autres)	143	180	185	223	231	239	258	278
Transferts liés au pétrole	311	154	154	47	57	59	59	59
Autres transferts	266	256	256	278	279	286	292	248
Charges communes	94	70	71	67	69	71	63	63
Budgets annexes et comptes spéciaux ¹	27	27	27	59	62	63	54	54
Intérêts	230	224	277	263	271	281	269	260
Dettes intérieure	115	143	143	200	216	232	220	212
Dettes extérieure	116	82	134	63	55	49	49	48
<i>dont: prêt moratoire COVID-19 (intérêts)</i>	4	3	3	2	1	1	0	0
<i>dont: intérêts sur prêts liés aux achats anticipés du pétrole</i>	30	20	20	11	4	0	0	0
Dépenses d'investissement	316	436	441	457	516	557	532	526
Financées sur ressources propres	162	198	202	243	280	308	315	295
Financées sur ressources extérieures	155	238	239	214	236	249	217	231
Solde primaire hors pétrole ²	-965	-778	-778	-704	-736	-714	-631	-529
Solde primaire de base hors pétrole ³	-864	-614	-614	-550	-575	-546	-503	-395
<i>— excluant les transferts liés au pétrole⁴</i>	-553	-459	-459	-503	-518	-487	-444	-336
Solde fiscal primaire	1.008	571	581	740	642	605	685	750
Solde global, base engagements								
Dons exclus	724	273	231	418	297	243	327	393
Dons inclus	778	347	305	477	372	324	416	490
Solde global, base caisse	778	347	305	477	372	324	416	490
Financement	-949	-573	-532	-659	-372	-324	-416	-490
Extérieur (net)	-966	-400	-580	-557	-185	-51	-69	-89
Tirages	101	164	165	154	161	168	128	134
Amortissement (payé)	-843	-564	-568	-493	-346	-219	-197	-223
<i>dont: créances liées aux achats anticipés du pétrole</i>	-374	-282	-288	-231	-106	0	0	0
Autres financements externes	-223	0	-176	-218	0	0	0	0
Intérieur (net, hors FEC-FMI)	17	-173	48	-101	-187	-273	-347	-401
Système bancaire (net)	334	-72	283	6	-44	12	-82	-189
BEAC	89	-412	-284	-250	-261	-195	-213	-157
Banques commerciales ⁵	245	340	568	256	218	207	130	-32
Financement non bancaire ⁵	-317	-101	-235	-107	-143	-285	-265	-212
<i>dont: remboursement d'arriérés intérieurs</i>	-431	-110	-379	-204	-155	-184	-158	-157
Besoin de financement (= excédent)	171	226	227	182	0	0	0	0
Financement attendu (hors FMI)	63	120	122	130	0	0	0	0
FEC du FMI	108	105	105	52	0	0	0	0
Besoin résiduel de financement	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Pour mémoire:</i>								
Encours des arriérés intérieurs ⁶	1.450	1.677	1.800	1.577	1.420	1.232	1.075	698
Encours des dépôts du gouvernement	238	650	523	773	1.020	1.200	1.397	1.539
Solde budgétaire de référence de la CEMAC ⁷	-391	-23	-76	201	267	121	205	282
PIB aux prix courants du marché	8.690	8.632	8.735	9.356	9.796	10.317	10.912	11.570
PIB non pétrolier aux prix courants du marché	6.153	6.616	6.680	7.183	7.715	8.327	8.988	9.704

Sources : autorités congolaises ; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Comprend les dépenses nettes (c'est-à-dire les dépenses moins les recettes) associées aux entités gouvernementales décentralisées.

² Recettes et dons hors recettes pétrolières moins dépenses primaires totales (hors paiements d'intérêts).

³ Recettes non pétrolières hors dons moins dépenses totales hors paiements d'intérêts et investissements financés sur ressources extérieures.

⁴ Solde primaire de base hors pétrole moins recettes pétrolières et transferts liés au pétrole.

⁵ Inclut les créanciers résidents et non-résidents de la zone CEMAC.

⁶ Comprend les estimations des arriérés intérieurs audités par la Caisse Congolaise d'Amortissement (CCA) et les arriérés déclarés mais non encore audités.

⁷ Définition CEMAC : solde global moins 20 pour cent des recettes pétrolières et moins 80 pour cent des recettes pétrolières au-delà de la moyenne observée au cours des trois années précédentes.

Tableau 2b. République du Congo : opérations de l'administration centrale, 2022–28¹
(en pourcentage du PIB non pétrolier)

	2022	2023	2023	2024	2025	2026	2027	2028
	Prél.	CR 23/271			Proj.			
Recettes et dons	44,9	34,6	34,6	34,7	33,0	31,4	30,4	29,2
Recettes	44,0	33,5	33,5	33,9	32,0	30,4	29,4	28,2
Recettes pétrolières	32,1	20,4	20,4	20,1	17,9	15,8	14,6	13,2
<i>dont: transferts liés au pétrole</i>	5,1	2,3	2,3	0,7	0,7	0,7	0,7	0,6
Recettes non pétrolières	12,0	13,1	13,2	13,8	14,1	14,6	14,8	15,1
Impôts directs	4,7	4,8	5,3	5,4	5,5	5,6	5,7	5,8
Taxes sur les biens et services	4,1	4,7	4,8	5,0	5,3	5,4	5,5	5,6
Taxes sur le commerce international	2,3	2,5	2,1	2,5	2,6	2,8	2,8	3,0
Recettes non fiscales	0,9	1,1	1,0	0,9	0,8	0,8	0,7	0,6
Dons	0,9	1,1	1,1	0,8	1,0	1,0	1,0	1,0
Dépenses	32,3	29,4	30,1	28,1	28,1	27,5	25,8	24,2
Dépenses courantes	27,1	22,8	23,5	21,7	21,5	20,8	19,9	18,8
Salaires	6,2	6,1	6,1	6,1	6,1	6,1	6,1	6,2
Autres dépenses courantes	16,8	12,9	12,8	11,2	11,1	10,6	10,2	9,4
Biens et services	3,5	2,9	2,8	2,6	2,8	2,7	2,7	2,7
Transferts	11,7	8,9	8,9	7,6	7,3	7,0	6,8	6,0
Transferts sociaux (Lisungi, Covid-19 et autres)	2,3	2,7	2,8	3,1	3,0	2,9	2,9	2,9
Transferts liés au pétrole	5,1	2,3	2,3	0,7	0,7	0,7	0,7	0,6
Autres transferts	4,3	3,9	3,8	3,9	3,6	3,4	3,3	2,6
Charges communes	1,5	1,1	1,1	0,9	0,9	0,9	0,7	0,7
Budgets annexes et comptes spéciaux ¹	0,4	0,4	0,4	0,8	0,8	0,8	0,6	0,6
Intérêts	3,7	3,4	4,1	3,7	3,5	3,4	3,0	2,7
Dettes intérieure	1,9	2,2	2,1	2,8	2,8	2,8	2,5	2,2
Dettes extérieure	1,9	1,2	2,0	0,9	0,7	0,6	0,5	0,5
<i>dont: prêt moratoire COVID-19 (intérêts)</i>	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>dont: intérêts sur prêts liés aux achats anticipés du pétrole</i>	0,5	0,3	0,3	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses d'investissement	5,1	6,6	6,6	6,4	6,7	6,7	5,9	5,4
Financées sur ressources propres	2,6	3,0	3,0	3,4	3,6	3,7	3,5	3,0
Financées sur ressources extérieures	2,5	3,6	3,6	3,0	3,1	3,0	2,4	2,4
Solde primaire hors pétrole ²	-15,7	-11,8	-11,7	-9,8	-9,5	-8,6	-7,0	-5,4
Solde primaire de base hors pétrole ³	-14,0	-9,3	-9,2	-7,7	-7,4	-6,6	-5,6	-4,1
<i>— excluant les transferts liés au pétrole⁴</i>	-9,0	-6,9	-6,9	-7,0	-6,7	-5,9	-4,9	-3,5
Solde fiscal primaire	16,4	8,6	8,7	10,3	8,3	7,3	7,6	7,7
Solde global, base engagements								
Dons exclus	11,8	4,1	3,5	5,8	3,9	2,9	3,6	4,1
Dons inclus	12,6	5,2	4,6	6,6	4,8	3,9	4,6	5,1
Solde global, base caisse	12,6	5,2	4,6	6,6	4,8	3,9	4,6	5,1
Financement	-15,4	-8,7	-8,0	-9,2	-4,8	-3,9	-4,6	-5,1
Extérieur (net)	-15,7	-6,0	-8,7	-7,8	-2,4	-0,6	-0,8	-0,9
Tirages	1,6	2,5	2,5	2,1	2,1	2,0	1,4	1,4
Amortissement (payé)	-13,7	-8,5	-8,5	-6,9	-4,5	-2,6	-2,2	-2,3
<i>dont: créances liées aux achats anticipés du pétrole</i>	-6,1	-4,3	-4,3	-3,2	-1,4	0,0	0,0	0,0
Autres financements externes	-3,6	0,0	-2,6	-3,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérieur (net, hors FEC-FMI)	0,3	-2,6	0,7	-1,4	-2,4	-3,3	-3,9	-4,1
Système bancaire (net)	5,4	-1,1	4,2	0,1	-0,6	0,1	-0,9	-1,9
BEAC	1,5	-6,2	-4,3	-3,5	-3,4	-2,3	-2,4	-1,6
<i>dont: Utilisation des allocations de DTS</i>	2,1
Banques commerciales ⁵	4,0	5,1	8,5	3,6	2,8	2,5	1,5	-0,3
Financement non bancaire ⁵	-5,2	-1,5	-3,5	-1,5	-1,9	-3,4	-3,0	-2,2
<i>dont: remboursement d'arriérés intérieurs</i>	-7,0	-1,7	-5,7	-2,8	-2,0	-2,2	-1,8	-1,6
Besoin de financement (= excédent)	2,8	3,4	3,4	2,5	0,0	0,0	0,0	0,0
Financement attendu (hors FMI)	1,0	1,8	1,8	1,8	0,0	0,0	0,0	0,0
FEC du FMI	1,8	1,6	1,6	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0
Besoin résiduel de financement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Pour mémoire:</i>								
Encours des arriérés intérieurs ⁶	23,6	25,3	26,9	22,0	18,4	14,8	12,0	7,2
Encours des dépôts du gouvernement	3,9	9,8	7,8	10,8	13,2	14,4	15,5	15,9
Solde budgétaire de référence de la CEMAC ⁷	-6,3	-0,3	-1,1	2,8	3,5	1,4	2,3	2,9
PIB aux prix courants du marché (milliards de FCFA)	8.690	8.632	8.735	9.356	9.796	10.317	10.912	11.570
PIB non pétrolier aux prix courants du marché (milliards de FCFA)	6.153	6.616	6.680	7.183	7.715	8.327	8.988	9.704

Sources: Autorités congolaises et estimations et projections des services du FMI.

¹ Comprend les dépenses nettes (c'est-à-dire les dépenses moins les recettes) associées aux entités gouvernementales décentralisées.

² Recettes et dons hors recettes pétrolières moins dépenses primaires totales (hors paiements d'intérêts).

³ Recettes non pétrolières hors dons moins dépenses totales hors paiements d'intérêts et investissements financés sur ressources extérieures.

⁴ Solde primaire de base hors pétrole moins recettes pétrolières et transferts liés au pétrole.

⁵ Inclut les créanciers résidents et non-résidents de la zone CEMAC.

⁶ Comprend les estimations des arriérés intérieurs audités par la Caisse Congolaise d'Amortissement (CCA) et les arriérés déclarés mais non encore audités.

⁷ Définition CEMAC : solde global moins 20 pour cent des recettes pétrolières et moins 80 pour cent des recettes pétrolières au-delà de la moyenne observée au cours des trois années précédentes.

Tableau 2c. République du Congo : opérations de l'administration centrale, 2022–28¹
(en pourcentage du PIB)

	2022	2023	2023	2024	2025	2026	2027	2028
	Prél.	CR 23/271			Proj.			
Recettes et dons	31,8	26,6	26,5	26,7	26,0	25,3	25,1	24,5
Recettes	31,2	25,7	25,6	26,0	25,2	24,6	24,2	23,7
Recettes pétrolières	22,7	15,6	15,6	15,4	14,1	12,8	12,1	11,1
Recettes non pétrolières	8,5	10,1	10,1	10,6	11,1	11,8	12,2	12,6
Impôts directs	3,4	3,7	4,0	4,1	4,3	4,5	4,7	4,9
Taxes sur les biens et services	2,9	3,6	3,7	3,8	4,2	4,4	4,5	4,7
Taxes sur le commerce international	1,6	1,9	1,6	1,9	2,0	2,3	2,3	2,5
Recettes non fiscales	0,6	0,8	0,8	0,7	0,6	0,6	0,6	0,5
Dons	0,6	0,9	0,8	0,6	0,8	0,8	0,8	0,8
Dépenses et prêts nets	22,8	22,5	23,0	21,6	22,2	22,2	21,2	20,3
Dépenses courantes	19,2	17,5	17,9	16,7	16,9	16,8	16,4	15,8
Salaires	4,4	4,7	4,7	4,7	4,8	4,9	5,0	5,2
Autres dépenses courantes	11,9	9,9	9,8	8,6	8,7	8,5	8,4	7,9
Biens et services	2,5	2,2	2,2	2,0	2,2	2,2	2,2	2,3
Transferts	8,3	6,8	6,8	5,9	5,8	5,7	5,6	5,1
Transferts sociaux (Lisungi, Covid-19 et autres)	1,6	2,1	2,1	2,4	2,4	2,3	2,4	2,4
Transferts liés au pétrole	3,6	1,8	1,8	0,5	0,6	0,6	0,5	0,5
Autres transferts	3,1	3,0	2,9	3,0	2,8	2,8	2,7	2,1
Charges communes	1,1	0,8	0,8	0,7	0,7	0,7	0,6	0,5
Budgets annexes et comptes spéciaux ¹	0,3	0,3	0,3	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5
Intérêts	2,7	2,6	3,2	2,8	2,8	2,7	2,5	2,2
Dette intérieure	1,3	1,7	1,6	2,1	2,2	2,2	2,0	1,8
Dette extérieure	1,3	0,9	1,5	0,7	0,6	0,5	0,4	0,4
<i>dont</i> : prêt moratoire COVID-19 (intérêts)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>dont</i> : intérêts sur prêts liés aux achats anticipés du pétrole	0,3	0,2	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses d'investissement	3,6	5,1	5,0	4,9	5,3	5,4	4,9	4,5
Financées sur ressources propres	1,9	2,3	2,3	2,6	2,9	3,0	2,9	2,5
Financées sur ressources extérieures	1,8	2,8	2,7	2,3	2,4	2,4	2,0	2,0
Solde primaire hors pétrole ²	-11,1	-9,0	-8,9	-7,5	-7,5	-6,9	-5,8	-4,6
Solde primaire de base hors pétrole ³	-9,9	-7,1	-7,0	-5,9	-5,9	-5,3	-4,6	-3,4
— excluant les transferts liés au pétrole ⁴	-6,4	-5,3	-5,3	-5,4	-5,3	-4,7	-4,1	-2,9
Solde fiscal primaire	11,6	6,6	6,7	7,9	6,6	5,9	6,3	6,5
Solde global, base engagements								
Dons exclus	8,3	3,2	2,6	4,5	3,0	2,4	3,0	3,4
Dons inclus	8,9	4,0	3,5	5,1	3,8	3,1	3,8	4,2
Solde global, base caisse	8,9	4,0	3,5	5,1	3,8	3,1	3,8	4,2
Financement	-10,9	-6,6	-6,1	-7,0	-3,8	-3,1	-3,8	-4,2
Extérieur (net)	-11,1	-4,6	-6,6	-6,0	-1,9	-0,5	-0,6	-0,8
Tirages	1,2	1,9	1,9	1,6	1,6	1,6	1,2	1,2
Amortissement (payé)	-9,7	-6,5	-6,5	-5,3	-3,5	-2,1	-1,8	-1,9
<i>dont</i> : créances liées aux achats anticipés du pétrole	-4,3	-3,3	-3,3	-2,5	-1,1	0,0	0,0	0,0
Autres financements externes	-2,6	0,0	-2,0	-2,3	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérieur (net)	0,2	-2,0	0,6	-1,1	-1,9	-2,6	-3,2	-3,5
Système bancaire (net, hors FEC-FMI)	3,8	-0,8	3,2	0,1	-0,4	0,1	-0,8	-1,6
BEAC	1,0	-4,8	-3,3	-2,7	-2,7	-1,9	-1,9	-1,4
<i>dont</i> : Utilisation des allocations de DTS	1,5
Banques commerciales ⁵	2,8	3,9	6,5	2,7	2,2	2,0	1,2	-0,3
Financement non bancaire ⁵	-3,7	-1,2	-2,7	-1,1	-1,5	-2,8	-2,4	-1,8
<i>dont</i> : remboursement d'arriérés intérieurs	-5,0	-1,3	-4,3	-2,2	-1,6	-1,8	-1,4	-1,4
Besoin de financement (- = excédent)	2,0	2,6	2,6	1,9	0,0	0,0	0,0	0,0
Financement attendu (hors FMI)	0,7	1,4	1,4	1,4	0,0	0,0	0,0	0,0
FEC du FMI	1,2	1,2	1,2	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0
Besoin résiduel de financement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Pour mémoire:</i>								
Encours des arriérés intérieurs ⁶	16,7	19,4	20,6	16,9	14,5	11,9	9,8	6,0
Encours des dépôts du gouvernement	2,7	7,5	6,0	8,3	10,4	11,6	12,8	13,3
Solde budgétaire de référence de la CEMAC ⁷	-4,5	-0,3	-0,9	2,2	2,7	1,2	1,9	2,4
PIB aux prix courants du marché	8.690	8.632	8.735	9.356	9.796	10.317	10.912	11.570
PIB non pétrolier aux prix courants du marché	6.153	6.616	6.680	7.183	7.715	8.327	8.988	9.704

Sources: autorités congolaises; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Comprend les dépenses nettes (c'est-à-dire les dépenses moins les recettes) associées aux entités gouvernementales décentralisées.

² Recettes et dons hors recettes pétrolières moins dépenses primaires totales (hors paiements d'intérêts).

³ Recettes non pétrolières hors dons moins dépenses totales hors paiements d'intérêts et investissements financés sur ressources extérieures.

⁴ Solde primaire de base hors pétrole moins recettes pétrolières et transferts liés au pétrole.

⁵ Inclut les créanciers résidents et non-résidents de la zone CEMAC.

⁶ Comprend les estimations des arriérés intérieurs audités par la Caisse Congolaise d'Amortissement (CCA) et les arriérés déclarés mais non encore audités.

⁷ Définition CEMAC : solde global moins 20 pour cent des recettes pétrolières et moins 80 pour cent des recettes pétrolières au-delà de la moyenne observée au cours des trois années précédentes.

Tableau 3a. République du Congo : opérations trimestrielles de l'administration centrale, en flux, 2023–24
(en milliards de francs CFA)

	2023					2024				
	T1	T2	T3	T4	Annuel	T1	T2	T3	T4	Annuel
	Prél.	Prél.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Recettes et dons	508	660	599	546	2.313	599	603	646	646	2.494
Recettes	488	654	579	518	2.239	593	587	630	624	2.434
Recettes pétrolières	287	411	354	308	1.360	361	347	375	361	1.444
dont: remboursement des créances liées aux achats anticipés du pétrole	21	21	31	81	154	14	12	9	11	47
Recettes non pétrolières	201	243	226	210	880	232	241	254	263	990
Impôts directs	98	108	91	53	351	92	96	100	96	385
Taxes sur les biens et services	62	63	83	111	319	86	90	94	90	360
Taxes sur le commerce international	32	35	35	38	140	38	40	45	58	181
Recettes non fiscales	9	36	17	8	70	15	15	15	19	65
Dons	20	6	20	28	74	6	15	16	22	59
Dépenses	472	515	509	512	2.009	522	525	525	445	2.017
Dépenses courantes	368	393	395	412	1.568	388	395	399	379	1.560
Salaires	94	91	102	121	407	109	109	109	109	435
Autres dépenses courantes	199	243	224	218	884	213	220	225	204	862
Biens et services	53	58	51	28	190	47	49	51	42	190
Transferts	116	159	148	172	595	135	140	143	131	548
Transferts sociaux (Lisungi, Covid-19 et autres)	27	45	46	66	185	54	58	56	56	223
<i>Transferts liés au pétrole</i>	21	21	31	81	154	14	12	9	11	47
Autres transferts	67	93	71	25	256	67	69	77	64	278
Charges communes	16	17	18	20	71	16	16	16	16	66
Budgets annexes et comptes spéciaux ¹	14	8	7	-2	27	15	15	15	15	59
Intérêts	76	59	69	73	277	66	66	66	66	263
Dette intérieure	42	25	36	40	143	50	50	50	50	200
Dette extérieure	34	34	34	34	134	16	16	16	16	63
Dépenses d'investissement	104	122	114	100	441	135	130	125	67	457
Financées sur ressources propres	35	58	55	55	202	71	68	66	39	243
Financées sur ressources extérieures	69	64	60	45	239	64	62	60	28	214
Solde primaire hors pétrole ²	-175	-207	-194	-201	-778	-219	-203	-189	-94	-704
Solde primaire de base	160	262	199	125	746	200	190	231	273	894
Solde primaire de base hors pétrole ³	-126	-149	-155	-184	-614	-161	-156	-145	-88	-550
— <i>excluant les transferts liés au pétrole</i> ⁴	-105	-128	-124	-103	-459	-147	-144	-135	-77	-503
Solde fiscal primaire	111	204	159	107	581	142	144	187	267	740
Solde global, base engagements										
Dons exclus	16	139	70	6	231	71	63	105	179	418
Dons inclus	36	145	90	34	305	76	78	121	201	477
Solde global, base caisse	36	145	90	34	305	76	78	121	201	477
Financement	-90	-135	-135	-172	-532	-65	-82	-105	-407	-659
Extérieur (net)	-147	-153	-147	-133	-580	-55	-72	-80	-351	-557
Tirages	49	58	40	17	165	58	46	44	6	154
Amortissement net (payé) sur le principal, extérieur	-154	-171	-142	-101	-568	-113	-118	-123	-138	-493
Autres financement externes	-42	-40	-45	-49	-176	0	0	0	-218	-218
Intérieur (net, hors FEC-FMI)	56	19	12	-39	48	-10	-10	-25	-56	-101
Système bancaire	144	27	71	42	283	1	1	2	3	6
BEAC (net)	135	-17	-71	-331	-284	-30	-30	-63	-128	-250
Banques commerciales (net)	9	43	142	373	568	31	31	64	131	256
Financement non bancaire	-88	-8	-59	-81	-235	-11	-11	-27	-59	-107
dont: remboursement d'arriérés intérieurs	-61	-41	-95	-182	-379	-20	-20	-51	-112	-204
Besoin de financement (- = excédent)	55	-10	45	137	227	-11	4	-16	205	182
Financement attendu (hors FMI)	0	14	0	108	122	0	11	0	118	130
FEC du FMI	52	0	26	26	105	0	26	0	26	52
Résiduel	2	-24	19	3	0	-11	-34	-16	61	0

Sources : autorités congolaises ; et estimations et projections des services du FMI.

1 Comprend les dépenses nettes (c'est-à-dire les dépenses moins les recettes) associées aux entités gouvernementales décentralisées et net de cotisations de sécurité sociale.

2 Recettes et dons hors recettes pétrolières moins dépenses primaires totales (hors paiements d'intérêts).

3 Recettes non pétrolières hors dons moins dépenses totales hors paiements d'intérêts et investissements financés sur ressources extérieures.

4 Solde primaire de base hors pétrole moins transferts liés au pétrole.

Tableau 3b. République du Congo : opérations trimestrielles de l'administration centrale, en flux, 2023–24

(en milliards de francs CFA ; montants cumulés depuis le début de l'exercice budgétaire)

	2023					2024				
	T1	T2	T3	T4	Annuel	T1	T2	T3	T4	Annuel
	Prél.	Prél.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Recettes et dons	508	1168	1767	2313	2313	599	1201	1847	2494	2494
Recettes	488	1142	1721	2239	2239	593	1180	1810	2434	2434
Recettes pétrolières	287	698	1051	1360	1360	361	708	1083	1444	1444
<i>dont: remboursement des créances liées aux achats anticipés du pétrole</i>	21	43	74	154	154	14	26	36	47	47
Recettes non pétrolières	201	444	670	880	880	232	472	727	990	990
Impôts directs	98	206	297	351	351	92	189	289	385	385
Taxes sur les biens et services	62	126	209	319	319	86	176	270	360	360
Taxes sur le commerce international	32	67	102	140	140	38	78	123	181	181
Recettes non fiscales	9	45	62	70	70	15	30	45	65	65
Dons	20	26	46	74	74	6	21	37	59	59
Dépenses	472	987	1497	2009	2009	522	1047	1571	2017	2017
Dépenses courantes	368	761	1156	1568	1568	388	782	1181	1560	1560
Salaires	94	185	287	407	407	109	218	326	435	435
Autres dépenses courantes	199	442	666	884	884	213	433	658	862	862
Biens et services	53	111	162	190	190	47	97	148	190	190
Transferts	116	275	423	595	595	135	274	417	548	548
Transferts sociaux (Lisungi, Covid-19 et autres)	27	73	119	185	185	54	112	167	223	223
Transferts liés au pétrole	21	43	74	154	154	14	26	36	47	47
Autres transferts	67	160	231	256	256	67	136	213	278	278
Charges communes	16	33	51	71	71	16	33	49	66	66
Budgets annexes et comptes spéciaux ¹	14	23	29	27	27	15	29	44	59	59
Intérêts	76	134	204	277	277	66	131	197	263	263
Dettes intérieure	42	67	103	143	143	50	100	150	200	200
Dettes extérieure	34	67	101	134	134	16	32	47	63	63
Dépenses d'investissement	104	226	340	441	441	135	265	390	457	457
Financées sur ressources propres	35	93	147	202	202	71	139	204	243	243
Financées sur ressources extérieures	69	134	193	239	239	64	126	186	214	214
Solde primaire hors pétrole ²	-175	-383	-577	-778	-778	-219	-421	-610	-704	-704
Solde primaire de base	160	423	622	746	746	200	391	621	894	894
Solde primaire de base hors pétrole ³	-126	-275	-430	-614	-614	-161	-317	-462	-550	-550
— excluant les transferts liés au pétrole ⁴	-105	-233	-356	-459	-459	-147	-290	-426	-503	-503
Solde fiscal primaire	111	315	474	581	581	142	286	473	740	740
Solde global, base engagements										
Dons exclus	16	155	225	231	231	71	133	238	418	418
Dons inclus	36	180	271	305	305	76	155	276	477	477
Solde global, base caisse	36	180	271	305	305	76	155	276	477	477
Financement	-90	-225	-360	-532	-532	-65	-147	-252	-659	-659
Extérieur (net)	-147	-300	-447	-580	-580	-55	-127	-207	-557	-557
Tirages	49	108	147	165	165	58	105	148	154	154
Amortissement net (payé) sur le principal, extérieur	-154	-325	-468	-568	-568	-113	-232	-355	-493	-493
Autres financements externes	-42	-82	-127	-176	-176	0	0	0	-218	-218
Intérieur (net, hors FEC-FMI)	56	75	87	48	48	-10	-20	-45	-101	-101
Système bancaire	144	171	241	283	283	1	1	3	6	6
BEAC (net)	135	118	47	-284	-284	-30	-60	-123	-250	-250
Banques commerciales (net)	9	52	194	568	568	31	61	125	256	256
Financement non bancaire	-88	-95	-154	-235	-235	-11	-21	-48	-107	-107
dont: remboursement d'arriérés intérieurs	-61	-102	-197	-379	-379	-20	-41	-92	-204	-204
Besoin de financement (- = excédent)	55	44	89	227	227	-11	-7	-24	182	182
Financement attendu (hors FMI)	0	14	14	122	122	0	11	11	130	130
FEC du FMI	52	52	78	105	105	0	26	26	52	52
Résiduel	2	-22	-3	0	0	-11	-45	-61	0	0

Sources : autorités congolaises ; et estimations et projections des services du FMI.

1 Comprend les dépenses nettes (c'est-à-dire les dépenses moins les recettes) associées aux entités gouvernementales décentralisées et net de cotisations de sécurité sociale.

2 Recettes et dons hors recettes pétrolières moins dépenses primaires totales (hors paiements d'intérêts).

3 Recettes non pétrolières hors dons moins dépenses totales hors paiements d'intérêts et investissements financés sur ressources extérieures.

4 Solde primaire de base hors pétrole moins transferts liés au pétrole.

Tableau 4. République du Congo : balance des paiements à moyen terme, 2022–28¹
(en milliards de francs CFA)

	2022	2023	2023	2024	2025	2026	2027	2028
	Prél.	CR 23/271			Proj.			
Solde des transactions courantes	1.611	335	270	301	58	-91	-172	-210
dont hors pétrole	-756	-1.599	-1.455	-1.509	-1.656	-1.739	-1.604	-1.651
Balance commerciale	4.215	2.873	2.823	2.991	2.720	2.459	2.320	2.235
Exportations, f.à.b.	6.741	5.592	5.432	5.752	5.594	5.453	5.385	5.378
Secteur pétrolier	5.891	4.565	4.597	4.872	4.663	4.458	4.309	4.181
Secteur non pétrolier	850	1.027	835	880	930	996	1.076	1.197
Importations, f.à.b.	-2.526	-2.720	-2.610	-2.761	-2.874	-2.994	-3.065	-3.143
Secteur pétrolier	-1.520	-1.270	-1.289	-1.355	-1.322	-1.251	-1.304	-1.253
Gouvernement	-253	-349	-352	-365	-413	-446	-425	-421
Secteur privé non pétrolier	-753	-1.100	-968	-1.041	-1.139	-1.298	-1.336	-1.469
Balance des services	-1.556	-1.677	-1.677	-1.740	-1.741	-1.649	-1.630	-1.626
Secteur pétrolier	-1.020	-694	-886	-929	-911	-859	-914	-876
Secteur non pétrolier	-536	-983	-791	-811	-830	-790	-716	-750
Revenu	-1.069	-906	-917	-974	-965	-950	-915	-878
Revenu du travail	-20	-20	-15	-16	-15	-14	-13	-13
Revenu des investissements	-1.049	-886	-902	-958	-950	-936	-901	-866
Transferts courants (net)	21	45	41	23	44	49	53	59
Compte de capital	60	15	74	59	74	81	89	97
Dons officiels	54	15	74	59	74	81	89	97
Annulation de dette	6	0	0	0	0	0	0	0
Avoirs non financiers non produits	0	0	0	0	0	0	0	0
Compte financier	-1.868	-292	-365	-366	3	167	319	517
Investissement direct (net)	51	396	396	442	496	502	499	497
Investissement de portefeuille	138	139	139	149	142	143	145	143
Autres investissements	-2.057	-827	-900	-957	-634	-478	-326	-123
Moyen et long terme	-1.052	-301	-544	-512	-137	28	30	22
Secteur public	-972	-352	-580	-557	-185	-51	-69	-89
Tirages	101	213	165	154	161	168	128	134
Projet	101	164	165	154	161	168	128	134
Programme	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres (garantis)	0	48	0	0	0	0	0	0
Amortissement ¹	-843	-564	-568	-493	-346	-219	-197	-223
Variation nettes des arriérés	-6	0	0	0	0	0	0	0
Allocation de DTS	0	0	0	0	0	0	0	0
Secteur privé	-80	51	35	46	48	79	99	112
Pétrolier	51	37	58	50	41	46	52	53
Non pétrolier	-131	14	-23	-4	7	34	47	59
A court terme	-1.005	-526	-356	-446	-497	-506	-356	-146
Erreurs et omissions	0	0	0	0	0	0	0	0
Balance globale des paiements	-197	58	-21	-6	136	157	236	403
Financement	26	-284	-205	-176	-136	-157	-236	-403
Financement sur réserves (=hausse)	20	-284	-205	-176	-130	-152	-230	-360
Financement exceptionnel ²	6	0	0	0	-6	-6	-6	-43
Besoin de financement (- = excédent)	171	226	227	182	0	0	0	0
Financement attendu (hors FMI)	63	120	122	130	0	0	0	0
FEC du FMI	108	105	105	52	0	0	0	0
Besoin résiduel de financement	0	0	0	0	0	0	0	0

Sources : BEAC; estimations et projections des services du FMI.

¹ Comprend l'allègement de la dette au titre du point d'achèvement PPTe et le remboursement du moratoire sur les prêts du G20.

² Comprend l'allègement de la dette des Clubs de Paris et de Londres, le moratoire sur les prêts du G20 et les paiements aux créanciers en litige

Tableau 5. République du Congo : situation monétaire, 2022–28
(en milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2022	2023	2023			2024	2025	2026	2027	2028	
	Prél.	CR 23/271	T1 Prél.	T2 Prél.	T3 Proj.	T4 Proj.	Proj.				
Avoirs extérieurs nets	259	402	143	139	178	347	584	735	912	1.172	1.611
Banque centrale	145	324	63	118	143	246	369	505	662	898	1.301
Institutions de dépôts	114	79	79	21	35	101	215	230	250	274	310
Avoirs intérieurs nets	2.132	2.236	2.258	2.437	2.417	2.570	2.802	2.830	2.927	2.943	2.823
Crédit intérieur net	2.593	2.696	2.730	2.877	2.822	3.030	3.152	3.180	3.277	3.293	3.173
Crédit net au secteur public	1.319	1.352	1.509	1.496	1.531	1.707	1.765	1.716	1.723	1.635	1.403
Crédit net au gouvernement	1.330	1.363	1.520	1.506	1.541	1.718	1.776	1.726	1.733	1.645	1.414
Banque centrale	731	424	920	894	823	551	353	86	-114	-332	-533
Créances	969	1.074	1.021	1.014	1.022	1.074	1.126	1.106	1.086	1.065	1.007
Utilisation des ressources du FMI	133	239	184	182	208	238	290	284	279	273	230
Dépôts	-238	-650	-101	-119	-199	-523	-773	-1.020	-1.200	-1.397	-1.539
Institutions de dépôts	599	939	601	612	718	1.167	1.423	1.640	1.847	1.978	1.946
Créances sur les organismes publics, net	-10	-10	-11	-11	-11	-10	-10	-10	-10	-10	-10
Crédit à l'économie ¹	1.273	1.344	1.220	1.381	1.291	1.323	1.387	1.464	1.555	1.658	1.770
Crédit au secteur privé	1.190	1.254	1.134	1.180	1.214	1.233	1.290	1.359	1.442	1.536	1.639
Autres postes, net	-460	-460	-471,8	-439,7	-405,0	-460	-350	-350	-350	-350	-350
Masse monétaire au sens large	2.391	2.639	2.401	2.576	2.595	2.917	3.386	3.565	3.839	4.114	4.435
Circulation fiduciaire	430	474	401	406	488	524	609	641	690	739	797
Dépôts à vue	1.317	1.456	1.291	1.438	1.369	1.612	1.876	1.976	2.130	2.284	2.464
Dépôts à terme	619	683	663	681	686	755	877	923	994	1.065	1.148
(Variation en pourcentage de la masse monétaire au sens large du début de période)											
Masse monétaire au sens large	4,6	10,4	0,4	7,7	8,5	22,0	16,1	5,3	7,7	7,2	7,8
Avoirs extérieurs nets	-4,4	6,0	-4,9	-5,0	-3,4	3,7	8,1	4,5	5,0	6,8	10,7
Avoirs intérieurs nets	9,1	4,3	5,3	12,7	11,9	18,3	7,9	0,8	2,7	0,4	-2,9
Crédit intérieur net	17,7	4,3	5,7	11,9	9,6	18,3	4,2	0,8	2,7	0,4	-2,9
Crédit net au secteur public	16,1	1,4	8,0	7,4	8,8	16,2	2,0	-1,5	0,2	-2,3	-5,6
Crédit à l'économie	1,6	2,9	-2,2	4,5	0,7	2,1	2,2	2,3	2,6	2,7	2,7
Crédit au secteur privé	2,5	2,7	-2,3	-0,4	1,0	1,8	2,0	2,1	2,3	2,4	2,5
Autres actifs, nets	-8,6	--	-0,5	0,9	2,3	--	3,8	--	--	--	0,0
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)											
Masse monétaire au sens large	4,6	10,4	19,4	23,5	16,6	22,0	16,1	5,3	7,7	7,2	7,8
Base monétaire	-14,2	46,6	8,8	9,1	44,3	62,0	10,5	7,8	16,3	7,2	7,8
Crédit à l'économie	3,0	5,5	-0,1	11,5	5,1	3,9	4,8	5,5	6,2	6,6	6,8
Crédit au secteur privé	5,1	5,4	1,8	0,4	4,9	3,6	4,6	5,4	6,1	6,5	6,7
Vélocité (PIB non pétrolier / M2 moyenne)	2,6	2,5	2,3	2,1	2,2	2,2	2,2	2,2
(Pourcentage)											
Croissance du PIB nominal global	17,1	-0,7	0,5	7,1	4,7	5,3	5,8	6,0
Croissance du PIB nominal non pétrolier	6,5	7,5	8,6	7,5	7,4	7,9	7,9	8,0
Crédit à l'économie / PIB non pétrolier	20,7	20,3	19,8	19,3	19,0	18,7	18,4	18,2
Pour mémoire:											
Réserves officielles brutes (en milliards de FCFA)	578	862	480	502	553	783	959	1089	1241	1471	1831
en mois d'importations	1,5	2,1	1,9	2,3	2,6	2,9	3,4	4,0
Engagements de la Banque Centrale envers les non-résidents	432,9	538,3	417,0	383,5	409,7	537,5	589,6	584,1	578,6	573,0	530,1

Sources : BEAC; estimations et projections des services du FMI.

¹ Secteur privé et entreprises publiques.

Tableau 6. République du Congo : indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2015–23

(en pourcentage, sauf indication contraire)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
									Q1	Q2
ISF centraux										
Adéquation des fonds propres^{1, 2}										
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques	19,5	19,1	22,8	24,9	29,6	18,8	21,8	23,1	23,6	20,5
Créances improductives moins provisionnement/fonds propres	15,4	28,3	53,1	71,8	74,7	61,1	30,2	27,9	29,1	24,8
Qualité des actifs										
Créances improductives/total des prêts bruts	5,0	8,0	16,2	22,5	27,5	21,0	16,9	16,8	18,8	17,0
Provisions pour les créances improductives	51,9	38,6	35,8	36,7	35,9	53,0	64,2	62,4	61,8	65,1
Bénéfice et rentabilité										
Rendement des actifs	2,1	1,6	1,5	1,2	0,6	1,1	2,2	2,4		3,2
Rendement des fonds propres	16,2	8,0	7,2	4,6	1,2	6,3	12,0	13,0		19,8
Liquidité										
Actifs liquides/total des actifs	21,1	16,7	22,7	26,8	23,8	26,9	27,2	30,9	34,5	35,8
Actifs liquides/passifs à court terme	116,1	104,4	146,6	176,0	152,0	174,4	175,9	173,6	197,5	210,7
ISF complémentaires										
Grands risques/fonds propres	187,2	154,2	157,5	157,2	133,6	126,0	104,7	107,8	89,2	84,7
Produit des transactions/produit brut	11,1	6,8	40,1	47,3	38,6	163,6	-7,1	-21,5		68,9
Charges de personnel/charges hors intérêts	22,1	24,2	13,8	10,5	11,1	25,1	23,4	24,2		4,7
Dépôts de la clientèle/total des prêts (non interbancaires)	125,5	102,8	93,6	91,5	104,3	112,1	111,2	133,1	148,6	154,9
Prêts libellés en monnaies étrangères/total des prêts	2,4	2,2	5,0	3,0	0,7	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Prêts immobiliers résidentiels/total des prêts bruts	1,7	1,5	0,7	0,6	0,7	1,5	2,4	2,9	3,2	3,0
Prêts immobiliers commerciaux/total des prêts bruts	0,1	0,0	0,3	0,4	0,3	0,9	0,3	0,1	0,2	0,1

Source: Données du FMI sur les indicateurs de solidité financière.

¹ Les bénéfices de l'année en cours sont exclus de la définition des fonds propres réglementaires, conformément aux directives de l'accord de Bâle I sur les fonds propres. Les provisions générales sont incluses dans les fonds propres de catégorie Tier 2 jusqu'à un montant égal à 1,25 % des actifs pondérés en fonction des risques. Les fonds propres réglementaires sont la somme des fonds propres de catégorie Tier 1 et le minimum des fonds propres de catégorie Tier 1 et de catégorie Tier 2.

² Les actifs pondérés en fonction des risques sont estimés à l'aide des pondérations de risque suivantes : 0% - réserves liquides en monnaie nationale et étrangère et créances sur la banque centrale ; 100% - tous les autres actifs.

Tableau 7. République du Congo : besoins bruts de financement du budget, 2022–28
(en milliards de francs CFA)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
	Prél.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
(En milliards de francs CFA)							
A. Solde budgétaire global (base caisse) [- = excédent]	-778	-305	-477	-372	-324	-416	-490
B. Besoins de financement	2211	1866	1861	2013	1793	1890	1890
Amortissements (arriérés compris)	1958	1401	1388	1746	1593	1672	1728
Extérieurs	888	568	493	346	219	197	223
Amortissements dû	883	568	493	346	219	197	223
dont : amortissements au titre de l'ISSD	0	-73	-73	-20	-19	0	0
Intérieurs	1070	832	894	1400	1374	1476	1504
Amortissements dû	639	453	690	1245	1191	1318	1347
Remboursement d'arriérés intérieurs	431	379	204	155	184	158	157
BEAC	19	284	250	261	195	213	157
Remboursement d'avances statutaires	0	0	0	14	15	15	16
Variation des dépôts de l'État (+ = augmentation)	19	284	250	247	180	197	142
Banques commerciales	10	5	5	5	5	5	5
Variation des dépôts de l'État (+ = augmentation)	10	5	5	5	5	5	5
Autres financements extérieurs	223	176	218	0	0	0	0
Erreurs et omissions	0	0	0	0	0	0	0
C = A+B Total des besoins de financement	1433	1561	1384	1641	1469	1474	1400
D. Sources de financement recensées	1262	1334	1202	1641	1469	1474	1400
Extérieures	146	165	154	161	168	128	134
Financement de projets	101	165	154	161	168	128	134
Prêts	101	165	154	161	168	128	134
Intérieures	1117	1170	1048	1480	1301	1346	1265
Allocation de DTS réaffectée via la BEAC	130	0	0	0	0	0	0
Financements bancaires et non bancaires	1008	1165	1048	1480	1301	1346	1265
Autre	-21	0	0	0	0	0	0
E=C-D Déficit de financement (- = surfinancement)	171	227	182	0	0	0	0
F. Financement extérieur exceptionnel (hors FMI)	63	122	130	0	0	0	0
Multilatéral	44	108	118	0	0	0	0
Bilatéral	20	14	11	-	-	-	-
G = E-F Besoins résiduels de financement	108	105	52	0	0	0	0
FEC-FMI	108	105	52	0	0	0	0

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 8. République du Congo : dette publique par créancier, 2022–24¹
(fin de l'année, en milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	Encours de la dette (fin de période)			Service de la dette					
	2022			2022	2023	2024	2022	2023	2024
	(en millions de dollars)	(% de la dette totale)	(en pourcentage du PIB) ⁷	(En millions de dollars)			(en % du PIB)		
Total	12.976	100	92,5	3.344	2.783	2.753	24,0	19,2	17,6
Extérieure	6.039	47	43,1	1.440	1.165	929	10,3	8,0	6,0
Créanciers multilatéraux ²	1.261	9,7	9,0	55	68	62	0,4	0,5	0,4
FMI	211	1,6	1,5
Banque mondiale	540	4,2	3,8
BASD/BAfD/BID	387	3,0	2,8
Autres créanciers multilatéraux	124	1,0	0,9
<i>dont</i> : BDEAC	76	0,6	0,5
FIDA	24	0,2	0,2
Créanciers bilatéraux	2.827	21,8	20,2	318	361	350	2,3	2,5	2,2
Club de Paris	452	3,5	3,2	65	80	78	0,5	0,6	0,5
<i>dont</i> : France	199	1,5	1,4
Belgique	128	1,0	0,9
Hors club de Paris	2.376	18,3	16,9	252	281	273	1,8	1,9	1,7
<i>dont</i> : Chine	1.973	15,2	14,1
Inde	84	0,6	0,6
Créanciers bancaires	1.950	15,0	13,9	1.067	737	517	7,6	5,1	3,3
<i>dont</i> : Obligations	226	1,7	1,6	41	40	38	0,3	0,3	0,2
Autres créanciers internationaux	1.724	13,3	12,3	1.026	697	478	7,3	4,8	3,1
<i>dont</i> : Deux principaux créanciers	1.009	7,8	7,2
<i>dont</i> : Glencore	563	4,3	4,0
<i>dont</i> : Trafigura	446	3,4	3,2
Autres	715	5,5	5,1
Intérieure³	6937	53,5	49,5	1904	1618	1825	13,6	11,2	11,7
Bons du trésor ⁴
Obligations ⁴	3038	23,4	21,7	1185	945	1441	8,5	6,5	9,2
Crédits	1187	9,1	8,5	26	27	27	0,2	0,2	0,2
Postes pour mémoire :									
Dette garantie ⁵									
<i>dont</i> : Liée	1.009	...	7,2
<i>dont</i> : Non liée
Passifs conditionnels									
<i>dont</i> : garanties publiques
<i>dont</i> : Autres passifs conditionnels explicites ⁶	259	...	1,8
PIB nominal	13.961

¹ Données communiquées par les autorités nationales suivant leur classification par créanciers, y compris officiels et commerciaux. Le périmètre de la dette est le même que dans l'AVD.

² Les créanciers multilatéraux sont simplement les institutions ayant plus d'un actionnaire officiel et ne correspondent pas forcément avec la classification des créanciers dans les politiques du FMI (politique de prêt aux pays en situation d'arriérés, par exemple).

³ Le service de la dette intérieure inclut les remboursements d'arriérés.

⁴ Les données relatives aux bons du Trésor et aux obligations sont recueillies ensemble.

⁵ Une dette est garantie lorsque le créancier a des droits sur un actif ou un flux de revenus qui lui permettraient, si l'emprunteur ne respecte pas ses obligations de remboursement, d'utiliser l'actif ou le flux de revenus pour assurer le remboursement de la dette. Un prêt est garanti lorsque l'emprunteur met en gage certains actifs existants ou certains effets futurs à recevoir contre le remboursement du prêt. Une garantie est « non liée » lorsqu'elle n'a aucun rapport avec un projet financé par l'emprunt. Exemple : un emprunt visant à financer le déficit budgétaire garanti par des recettes pétrolières. Voir la note rédigée conjointement par le FMI et la Banque mondiale pour le G20 intitulée « Collateralized Transactions: Key Considerations for Public Lenders and Borrowers » pour une analyse des questions soulevées par les garanties.

⁶ Comprend les autres garanties ponctuelles non incluses dans la dette garantie par l'État (lignes de crédit par exemple) et d'autres passifs conditionnels explicites non classés ailleurs (créances juridiques potentielles et paiements résultant d'accords de PPP par exemple).

⁷ Calculé avec l'encours de la dette et le PIB en unités de monnaie locale.

Tableau 9. République du Congo : arriérés extérieurs, 2022–23
(fin de l'année, en milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	Encours de février 2022			Encours de décembre 2022			Stock de juin 2023			Février 2023 (hors arriérés non restructurés antérieurs à l'initiative PPTE)			Août 2023 (hors arriérés non restructurés antérieurs à l'initiative PPTE)					
	Milliards de FCFA	Millions de USD	Pourcentage du PIB	Milliards de FCFA	Millions de USD	Pourcentage du PIB	Milliards de FCFA	Millions de USD	Pourcentage du PIB	Milliards de FCFA	Millions de USD	Pourcentage du PIB	Milliards de FCFA	Millions de USD	Pourcentage du PIB	Milliards de FCFA	Millions de USD	Pourcentage du PIB
TOTAL	379	648	4,4	312,4	504,3	3,6	301,7	498,5	3,5	13,5	22,4	0,2	324,0	535,4	3,7	27,0	44,6	0,3
Créanciers multilatéraux et autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,7	6,1	0,0	3,7	6,1	0,0	3,7	6,1	0,0	3,7	6,1	0,0
Dette bilatérale	88,9	151,8	1,0	86,7	140,0	1,0	72,4	119,6	0,8	1,0	1,7	0,0	87,6	144,8	1,0	16,3	26,9	0,2
Club de Paris	0,0	0,0	0,0	11,9	19,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Brésil	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Belgique	0,0	0,0	0,0	5,7	9,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
France	0,0	0,0	0,0	6,2	10,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Suisse	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Russie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Hors Club de Paris	88,9	151,8	1,0	74,9	120,9	0,9	72,4	119,6	0,8	1,0	1,7	0,0	87,6	144,8	1,0	16,3	26,9	0,2
Émirats arabes unis	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Angola	66,4	113,4	0,8	69,8	112,6	0,8	68,2	112,7	0,8	0,0	0,0	0,0	68,2	112,7	0,8	0,0	0,0	0,0
Chine	1,2	2,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Inde (Exim Bank)	18,2	31,0	0,2	1,9	3,1	0,0	1,0	1,7	0,0	1,0	1,7	0,0	16,3	26,9	0,2	16,3	26,9	0,2
Koweït	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Arabie saoudite	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Turkiye	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dette de la poste	3,1	5,4	0,0	3,1	5,1	0,0	3,1	5,2	0,0	0,0	0,0	0,0	3,1	5,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Créanciers privés	290	495,8	3,3	225,7	364,3	2,6	225,7	372,9	2,6	8,9	14,6	0,1	232,7	384,5	2,7	7,0	11,7	0,1
CMEC et entreprises chinoises	62	106,2	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Euro-obligation	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Afreximbank	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	7,0	11,6	0,1	7,0	11,7	0,1
Négociants en pétrole	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fournisseurs	228	390	2,6	225,7	364,3	2,6	225,7	372,9	2,6	8,9	14,6	0,1	225,7	372,9	2,6	0,0	0,0	0,0

Source : autorités congolaises et estimations des services du FMI

Tableau 10. République du Congo : indicateurs de la capacité à rembourser le FMI
(en millions de DTS, sauf indication contraire)

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants																
Principal	0,0	0,0	6,5	6,5	19,4	38,9	51,8	45,4	45,4	32,4	13,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Commissions et intérêts	0,0	9,6	9,6	9,6	9,6	9,6	9,6	9,6	9,6	9,6	9,6	9,6	9,6	9,6	9,6	9,6
Obligations envers le FMI sur la base des crédits prospectifs																
Principal	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	9,7	19,4	19,4	19,4	19,4	9,7	0,0	0,0	0,0	0,0
Commissions et intérêts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des obligations sur la base des crédits existants/prospectifs																
Millions de DTS	0,0	9,6	16,0	16,0	29,0	48,4	71,1	74,4	74,4	61,4	42,0	19,3	9,6	9,6	9,6	9,6
Milliards de FCFA	0,0	7,7	12,9	13,0	23,5	39,6	58,2	60,8	60,8	50,2	34,3	15,8	7,8	7,8	7,8	7,8
Pourcentage des exportations de biens et services	0,0	0,1	0,2	0,2	0,4	0,7	1,0	1,0	0,9	0,7	0,5	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
Pourcentage du service de la dette ¹	0,0	1,4	3,2	4,8	9,6	14,6	22,1	23,0	22,8	18,5	14,4	7,3	3,7	3,6	3,5	3,6
Pourcentage du PIB	0,0	0,1	0,1	0,1	0,2	0,3	0,5	0,5	0,4	0,3	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Pourcentage des recettes fiscales	0,0	0,3	0,5	0,5	0,9	1,5	2,0	2,0	1,9	1,5	0,9	0,4	0,2	0,2	0,2	0,2
Pourcentage de la quote-part	0,0	5,9	9,9	9,9	17,9	29,9	43,9	45,9	45,9	37,9	25,9	11,9	4,8	4,8	4,8	4,8
Encours des crédits du FMI sur la base des tirages existants et prospectifs																
Millions de DTS	291,6	356,4	349,9	343,4	324,0	285,1	223,6	158,8	94,0	42,1	9,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Milliards de FCFA	235,4	286,5	281,8	277,3	263,0	233,2	182,8	129,8	76,8	34,4	7,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pourcentage des exportations de biens et services	4,1	4,7	4,7	4,7	4,5	4,0	3,0	2,1	1,2	0,5	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pourcentage du service de la dette ¹	33,5	51,5	70,3	103,3	107,3	85,8	69,5	49,2	28,9	12,7	3,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pourcentage du PIB	2,7	3,1	2,9	2,7	2,4	2,0	1,5	1,0	0,5	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pourcentage des recettes fiscales	10,8	12,1	11,7	11,2	10,2	8,7	6,4	4,3	2,4	1,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pourcentage de la quote-part	180,0	220,0	216,0	212,0	200,0	176,0	138,0	98,0	58,0	26,0	6,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Pour mémoire :</i>																
Exportations de biens et services (milliards de FCFA)	5.807	6.159	6.005	5.873	5.817	5.826	6.032	6.255	6.498	6.755	7.032	7.185	7.259	7.217	7.127	7.098
Service de la dette extérieure (milliards de FCFA) ¹	702	556	401	268	245	272	263	264	266	271	239	216	213	216	223	218
PIB nominal (milliards de FCFA)	8.735	9.356	9.796	10.317	10.912	11.570	12.385	13.273	14.250	15.304	16.442	17.610	18.835	20.106	21.461	22.951
Recettes fiscales (milliards de FCFA)	2.170	2.370	2.407	2.470	2.579	2.680	2.848	3.032	3.236	3.460	3.701	3.935	4.179	4.631	4.888	5.158
Quote-part (millions de DTS)	162,0	162,0	162,0	162,0	162,0	162,0	162,0	162,0	162,0	162,0	162,0	162,0	162,0	162,0	162,0	162,0

Sources: estimations et projections des services du FMI.

¹ Le total du service de la dette extérieure inclut les rachats et les remboursements au FMI.

Tableau 11. République du Congo : calendrier des décaissements et des revues de l'accord au titre de la FEC, 2022–24

Date de disponibilité	Conditions nécessaires pour le décaissement	Montant (millions de DTS) % de la quote-part	
		FEC	FEC
Approbation du conseil, 21 janvier 2022	Approbation par le conseil de l'accord triennal au titre de la FEC.	64.80	40
15 avril 2022	Observation des critères de réalisation pour le 28 février 2022, critères de réalisation continus et achèvement de la première	64.80	40
15 octobre 2022	Observation des critères de réalisation pour le 30 juin 2022, critères de réalisation continus et achèvement de la deuxième	64.80	40
15 avril 2023	Observation des critères de réalisation pour le 31 décembre 2022, critères de réalisation continus et achèvement de la	32.40	20
15 octobre 2023	Observation des critères de réalisation pour le 30 juin 2023, critères de réalisation continus et achèvement de la quatrième	32.40	20
15 avril 2024	Observation des critères de réalisation pour le 31 décembre 2023, critères de réalisation continus et achèvement de la	32.40	20
15 octobre 2024	Observation des critères de réalisation pour le 30 juin 2024, critères de réalisation continus et achèvement de la sixième revue.	32.40	20
	Total	324.00	200
<i>Pour mémoire :</i>			
Quote-part de la République du Congo		162.0	
Sources : estimations des services du FMI.			

Tableau 12. République du Congo : critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs, 2023–24
(en milliards de francs CFA, cumulés depuis le début de l'année, sauf indication contraire)¹

Type de critères	Fin juin 2023			Fin sept. 2023 ¹¹				Fin déc. 2023		Fin mars 2024		Fin juin 2024			
	CR	CR modifié	Réalisations	Statut	OI	OI modifié	Réalisations	Statut	CR	CR modifié	OI	OI modifié	CR	CR modifié	
	Programme	Programme			Programme	Programme			Programme	Programme	Programme	Programme	Programme	Programme	
Plancher du solde budgétaire primaire de base hors pétrole ²	CR	-303	-244	-233	Non atteint	-444	-369	-459	-459	-132	-147	-262	-290
Objectif ajusté (plancher)															
Ajustement à la hausse pour des transferts liés au pétrole plus élevés que prévu															
Ajustement à la baisse (à la hausse) pour une aide extérieure nette plus élevée (plus faible) que prévu et à la hausse pour des recettes pétrolières plus faibles															
Plafond du financement intérieur net de l'administration centrale	CR	-47	166	127	Atteint	-121	122	-67	153	-33	-10	-40	6
Objectif ajusté (plafond)															
Ajustement à la baisse (à la hausse) pour une aide extérieure nette et des recettes pétrolières plus élevées (plus faibles) que prévu															
Plafond de l'accumulation de nouveaux arriérés sur la dette extérieure contractée ou garantie par l'administration centrale ¹⁴	CR	0	0	0	Atteint	0	0	12	Non atteint	0	0	0	0	0	0
Plafond sur la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'administration centrale (millions de SEU) ^{15,16}	CR	0	0	0	Atteint	0	0	0	Atteint	0	0	0	0	0	0
Plafond de la nouvelle dette extérieure contractée par ou au nom de l'administration centrale et garantie par des livraisons futures de ressources naturelles (y compris le pétrole) ¹⁷	OI	405	415	444	Atteint	632	638	868	860	224	232	457	472
Plancher pour les revenus non pétroliers	OI	181	181	98	Non atteint	322	322	402	308	85	82	191	165
Plancher pour les dépenses sociales et de réduction de la pauvreté	OI	123	121	108	Atteint	176	168	164	165	62	58	112	105
Plafond des décaissements des prêts extérieurs pour les projets d'investissement	OI	86	87	67	Atteint	100	102	143	216	174	216	205	216
Plafond de la nouvelle dette extérieure concessionnelle contractée ou garantie par l'administration centrale (milliards FCFA) ¹⁸	OI	40	53	102	Atteint	90	81	110	379	21	20	42	41
Plancher du remboursement des arriérés intérieurs accumulés par l'administration centrale															
Pour mémoire :															
Recettes pétrolières ⁹		584	553	655		965	873	1195	1205	321	347	631	681
Aide budgétaire extérieure attendue, nette ¹⁰		-239	-219	-365		-364	-327	-484	-401	-91	-108	-172	-195
- Aide à la balance des paiements (FMI-FEC)		83	79	52		83	79	105	105	0	0	26	26
- Prêts budgétaires et dons (hors FMI)		88	79	39		127	121	194	196	38	6	85	33
- Variation des arriérés extérieurs hors programme		0	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre du service de la dette extérieure courante dus après allègement de la dette		328	298	402		491	448	678	597	129	114	258	228

¹ Les critères de performance quantitatifs et les objectifs indicatifs sont définis dans le TMU. Les colonnes « Programme » déclarées pour le dernier trimestre 2023 et pour 2024 représentent les CR et OI fixés au moment de la troisième revue de l'accord FEC ; Les colonnes « Programme modifié » pour le dernier trimestre 2023 et pour 2024 représentent les modifications de ces CR et OI proposées lors de la quatrième revue de l'accord FEC.

² Défini comme les recettes pétrolières moins les dépenses totales à l'exclusion des paiements d'intérêts, des transferts payés avec le pétrole brut et des investissements financés par l'étranger.

³ Ces plafonds sont fixés à zéro et doivent être respectés en continu à compter de la date d'approbation du programme.

⁴ Ce plafond a été réinitialisé contre une dérogation de non-respect lors du Conseil de la troisième revue (juillet 2023), en raison d'arriérés contractés en mars 2023 et réglés en mai 2023.

⁵ À l'exclusion de toutes les sources de soutien budgétaire identifiées dans le programme.

⁶ À l'exclusion de tous les types de financement mentionnés au paragraphe 10 du TMU.

⁷ Sous réserve de l'exception permise au paragraphe 11 du TMU.

⁸ Cumulatif à compter de la date d'approbation du programme et sur une base contractuelle conformément à la politique de limites d'endettement du FMI :

<https://www.imf.org/~/media/Files/Publications/PP/2021/English/PPEA.2021.037.aspx>

⁹ Hors opérations de troc pétrolier pour le règlement des transferts.

¹⁰ Tel que défini aux paragraphes 18 et 22 du TMU.

¹¹ Les critères de réalisation quantitatifs continus relatifs à la non-accumulation d'arriérés extérieurs ont été violés en juillet et une dérogation pour non-respect a été demandée par les autorités.

Tableau 13a. République du Congo : repères structurels, 2023–24

Mesures	Date cible	Statut	Justification macroéconomique
Un inventaire complet de l'administration de la TVA liée aux hydrocarbures (y compris les exonérations).	Fin juin 2023	Non atteint, complété mi-novembre 2023.	Améliorer l'administration fiscale et soutenir les efforts de mobilisation des recettes intérieures.
Augmenter les ressources disponibles pour les programmes de transferts monétaires (Projets Lisungi et Telema) de 15% par rapport aux montants alloués en 2022, permettant d'augmenter la couverture et le paiement pour les ménages bénéficiaires.	Fin juillet 2023	Non atteint.	Réduire la fragilité, maintenir la stabilité sociale, réduire les inégalités et promouvoir l'inclusion sociale.
Définir et publier une liste de critères de sélection des projets (en adéquation avec les recommandations du C-PIMA), intégrant la dimension climatique.	Fin septembre 2023	Non atteint, complété début novembre 2023.	Améliorer la gestion des investissements publics.
Formaliser une méthodologie standard pour l'évaluation préliminaire des projets, prenant en compte les aspects climatiques, y compris l'analyse des risques ¹ .	Fin décembre 2023		Améliorer la gestion des investissements publics.
Promulgation de lois fiscales liées à la TVA sur les hydrocarbures, éliminant ainsi les exonérations de TVA ² .	Fin mars 2024		Améliorer l'administration fiscale et soutenir les efforts de mobilisation des recettes intérieures.
Publier le premier bulletin trimestriel sur la dette avec des informations détaillées sur les stocks et les flux du gouvernement central et des entreprises publiques.	Fin mars 2024		Améliorer la transparence et gérer les risques liés à la dette.
Exiger la soumission de déclarations de conflits d'intérêts pour les hauts fonctionnaires au moins, et la publication des déclarations par la Haute Autorité de Lutte Contre la Corruption.	Fin avril 2024		Réduire la corruption, améliorer la gouvernance et protéger les ressources publiques.
Rendre pleinement opérationnels les modules de gestion de trésorerie, de reporting financier, de trésorerie et d'approvisionnement du nouveau logiciel de suivi des dépenses (SIGFIP).	Fin juin 2024		Améliorer la transparence et la gouvernance et protéger les ressources publiques.

Tableau 13a. République du Congo : repères structurels 2023–24 (fin)

Mesures	Date cible	Statut	Justification macroéconomique
Élaboration d'un plan d'action 2024 pour la mise en œuvre des recommandations restantes du rapport de diagnostic sur la gouvernance de 2018.	Fin juin 2024		Réduire la corruption, améliorer la gouvernance.
<p>¹ La méthodologie standard pour l'évaluation des projets d'investissement a été élaborée ; mais l'inclusion de la dimension climatique reste à faire.</p> <p>² Bien qu'une loi unique sur la TVA sur les hydrocarbures soit généralement la meilleure pratique, des complications potentielles d'un point de vue juridique ont conduit à la reformulation du RS, qui se concentre désormais davantage sur la suppression des exonérations de TVA tout en séparant la loi sur la TVA sur les hydrocarbures en amont et en aval. Avec le soutien de la Banque mondiale et du Fonds, les autorités ont publié en octobre 2023 un décret rationalisant les exonérations de TVA dans le secteur pétrolier en amont. Pour le secteur pétrolier en aval, les autorités ont demandé une assistance technique au Fonds dont les recommandations, éclairera le champ d'application du RS désormais prévu pour fin mars 2024.</p>			

Tableau 13b. République du Congo : nouveaux repères structurels proposés, 2023–24

Mesures	Date cible	Statut	Justification macroéconomique
Approbation du nouvel organigramme de la CCA par le Conseil des ministres et soumission au Parlement ¹ .	Fin décembre 2023		Améliorer la transparence et gérer les risques liés à la dette.
Réorganisation complète de la CCA, ce qui suppose que : i) toutes les lois et réglementations nécessaires à la réorganisation aient été adoptées, 2) un personnel suffisant ait été recruté, 3) la formation du personnel nécessaire soit achevée, 4) le manuel de procédures ait été adopté.	Fin mars 2024		Améliorer la transparence et gérer les risques liés à la dette.
<p>¹Le nouvel organigramme de la CCA a été soumis au secrétaire général du cabinet et est en attente d'un conseil des ministres pour approbation.</p>			

Tableau 14. République du Congo : action préalable proposée

Mesures	Statut	Justification macroéconomique
Soumission au Parlement d'un budget 2024 ciblant un déficit primaire non-pétrolier de 9,8% du PIB non-pétrolier, conformément à l'accord FEC.		Faire progresser l'assainissement budgétaire pour remédier aux vulnérabilités liées à la dette.

Tableau 15. Dépenses sociales prévues au budget 2022–24
(en milliards de francs CFA)

Postes	2022 (LF)	2022 (réalisé)	2023			2024 (projections du PLF)				
			Fin août (réalisé)	Fin 2023 (LF)	Taux d'exécution (%)	T1	T2	T3	T4	Total
Santé de base et lutte contre les maladies	174,3	110,3	37,7	196,6	19,2	48,2	56,5	50,3	54,4	209,4
Programme d'acquisition et de gestion des médicaments essentiels et génériques, bilan biologique et réactifs	6,2	4,9	2,5	7,4	34,2	1,8	2,2	1,9	2,1	8,0
Programme de la gratuité des médicaments de lutte contre le SIDA, bilan biologique et réactif	18,0	1,8	0,3	17,1	2,0	4,2	4,9	4,4	4,7	18,2
Campagne d'éducation et vulgarisation contre le SIDA	0,5	0,7	0,2	0,5	35,5	0,1	0,1	0,1	0,1	0,5
Programme de lutte contre le paludisme et les autres maladies	15,1	5,5	5,1	16,5	30,7	4,0	4,7	4,2	4,5	17,5
Programme de vaccination élargie	12,9	4,8	1,0	12,8	8,2	3,1	3,7	3,3	3,5	13,6
Riposte aux épidémies	17,6	15,2	0,4	14,7	2,5	3,6	4,2	3,7	4,1	15,6
Programme de la gratuité de la césarienne	2,4	1,1	0,4	2,5	14,3	0,6	0,7	0,6	0,7	2,7
Programme de lutte contre la tuberculose	0,5	1,4	0,3	0,5	69,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,5
Programme de lutte contre les maladies non transmissibles, dont la trypanosomiase et l'onchocercose	0,7	0,3	0,2	0,7	29,8	0,2	0,2	0,2	0,2	0,8
Revitalisation des districts sanitaires par l'achat des équipements médico-techniques et fonctionnement des hôpitaux et centres de santé	73,0	54,8	24,9	99,2	25,1	24,3	28,5	25,4	27,5	105,7
Construction et la réhabilitation des hôpitaux généraux et de base ainsi que des centres de santé dans les villes et les centres ruraux	23,2	14,0	0,0	19,3	0,0	4,7	5,5	4,9	5,3	20,4
Santé de la femme et de l'adolescente	4,2	5,8	2,4	5,6	42,8	1,4	1,6	1,4	1,5	5,9
Education de base	102,6	55,9	54,5	144,4	37,8	35,4	41,6	37,0	40,1	154,1
Construction et la réfection des bâtiments scolaires	6,5	1,7	0,6	10,5	6,0	2,6	3,0	2,7	2,9	11,1
Programme de la gratuité des fournitures scolaires, des manuels scolaires et des frais de scolarité ainsi que du matériel didactique au niveau des établissements primaires, secondaire d'enseignement général, technique et professionnel	24,3	15,6	5,6	26,5	21,1	6,6	7,7	6,9	7,4	28,6
Programme des cantines scolaires	5,1	3,9	1,9	7,1	26,4	1,7	2,0	1,8	2,0	7,5
Renforcement des capacités du système éducatif et de la recherche	27,0	29,4	45,1	62,8	71,9	15,4	18,1	16,1	17,4	67,0
Bourses, aides scolaires et universitaires	30,5	4,4	1,3	31,5	4,1	7,7	9,1	8,1	8,7	33,6
Programme d'acquisition des tables bancs au niveau des établissements scolaires	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Construction, réhabilitation des infrastructures et équipements universitaires, de la recherche scientifique et de l'innovation technologique	9,2	1,0	0,0	5,9	0,0	1,4	1,7	1,5	1,6	6,3
Infrastructures de désenclavement	52,2	30,6	8,5	58,2	14,6	14,2	16,6	14,8	16,0	61,6
Construction et réfection des pistes rurales et agricoles à travers le Programme de Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC)	5,3	9,8	0,0	6,6	0,0	1,6	1,9	1,7	1,8	7,0
Entretien des rivières, dragage et balisage	2,7	3,1	0,5	4,9	10,3	1,2	1,4	1,2	1,3	5,2
Projets communautaires et revitalisation du tissu villageois	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Construction et réfection des infrastructures de désenclavement (routes, ponts, ...)	43,5	17,7	8,0	46,7	17,1	11,4	13,4	11,9	12,9	49,5
Electricité, eau et assainissement	69,8	59,6	18,7	55,9	33,5	13,7	16,0	14,3	15,4	59,4
Programme « eau pour tous » afin de poursuivre l'opération d'adduction d'eau potable dans les centres urbains et ruraux	10,7	7,4	0,9	10,0	9,0	2,4	2,9	2,5	2,8	10,6
Construction d'ouvrages électriques pour l'accès des populations à l'énergie	16,7	4,3	4,9	17,6	27,7	4,3	5,0	4,5	4,8	18,6
Assainissement des villes avec comme corollaire, le curage des caniveaux et la destruction des gîtes larvaires	42,4	47,9	13,0	28,4	45,8	6,9	8,1	7,2	7,8	30,2
Protection sociale et emploi	58,9	21,9	10,8	76,4	14,2	18,7	22,0	19,6	21,2	81,5
Actions caritatives et les aides sociales	0,7	0,3	0,1	0,7	16,4	0,2	0,2	0,2	0,2	0,8
Insertion et la réinsertion sociale et économique des handicapés et des minorités	0,4	0,3	0,1	0,6	15,7	0,1	0,2	0,2	0,2	0,6
Prise en charge des personnes vulnérables et les enfants de la rue	28,1	21,3	10,6	43,4	24,4	10,6	12,5	11,1	12,0	46,3
Auto emploi et la formation aux petits métiers à travers les activités génératrices de revenus au profit des jeunes en général et particulièrement des jeunes désœuvrés	2,7	0,1	0,0	3,2	0,6	0,8	0,9	0,8	0,9	3,4
Mise en œuvre de l'assurance-maladie universelle	26,9	0,0	0,0	28,4	0,0	7,0	8,2	7,3	7,9	30,3
Agriculture, pêche et élevage	16,9	10,1	1,9	20,1	9,4	4,9	5,8	5,1	5,6	21,4
Programme d'encadrement des maraichers dans les centres urbains et ruraux	9,9	6,0	0,0	12,3	0,0	3,0	3,5	3,1	3,4	13,0
Programme de distribution des semences améliorées	0,5	1,3	0,3	0,8	36,8	0,2	0,2	0,2	0,2	0,9
Programme de vulgarisation et de démonstration des techniques agricoles	2,7	2,2	1,2	3,1	39,8	0,8	0,9	0,8	0,9	3,3
Programme de démonstration des techniques de l'élevage	3,7	0,5	0,3	3,8	7,4	0,9	1,1	1,0	1,1	4,1
Programme de métagage bovin	0,1	0,1	0,1	0,1	58,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Promotion de la femme	4,8	2,3	1,0	5,6	18,2	1,4	1,6	1,4	1,5	5,9
Question du genre	2,9	1,6	0,6	2,8	22,4	0,7	0,8	0,7	0,8	3,0
Auto emploi et la formation aux petits métiers à travers les activités génératrices de revenus au profit des femmes et des jeunes filles mères	2,0	0,7	0,4	2,8	14,0	0,7	0,8	0,7	0,8	2,9
TOTAL	479,5	290,7	133,2	557,0	23,9	136,5	160,2	142,4	154,3	593,3

Source : autorités congolaises.

Annexe I. Matrice d'évaluation des risques¹

Risques	Probabilité	Incidence en cas de concrétisation du risque	Mesures à prendre
Risques conjoncturels			
Intensification de conflits régionaux. L'aggravation de la guerre menée par la Russie en Ukraine ou d'autres conflits régionaux et les sanctions économiques qui en résultent perturbent les échanges commerciaux (par exemple l'énergie, l'alimentation, le tourisme et/ou des composantes essentielles de la chaîne d'approvisionnement), les envois de fonds, les IDE et flux financiers, et les systèmes de paiement et entraînent par ailleurs des mouvements de réfugiés.	Élevée	Élevée Les retombées négatives pourraient être multiples, notamment sur l'inflation, l'investissement, le commerce et la croissance économique, et pourraient accentuer les pressions sur la viabilité de la dette. Les problèmes de sécurité en Afrique centrale pourraient engendrer des pressions budgétaires.	Poursuivre les réformes budgétaires et structurelles afin de réduire les déséquilibres extérieurs et constituer des amortisseurs, renforcer la compétitivité et approfondir l'intégration régionale.
Volatilité des prix des matières premières. Une succession de perturbations de l'offre (par exemple en raison de conflits, de l'incertitude et de restrictions à l'exportation) et les fluctuations de la demande entraînent une volatilité constante des prix des matières premières, des tensions extérieures et	Élevée	Élevée Compte tenu de la dépendance du Congo à l'égard des recettes pétrolières et d'exportation, des prix des matières premières supérieurs aux prévisions constituent un risque haussier qui pourrait soutenir la stratégie budgétaire et le secteur extérieur, ainsi que les mesures déployées pour diversifier l'économie. Des perturbations en matière d'approvisionnement pétrolier au	Utiliser les recettes pétrolières élevées i) pour constituer des amortisseurs budgétaires et poursuivre les réformes structurelles visant à diversifier l'économie, à gagner en compétitivité et à approfondir l'intégration régionale et ii) pour poursuivre les mesures de réforme qui réduisent la vulnérabilité du Congo et

¹ La matrice d'évaluation des risques décrit des événements qui pourraient modifier sensiblement la trajectoire de référence (le scénario le plus probable selon les services du FMI). La probabilité relative correspond à l'évaluation subjective par les services du FMI des risques entourant le scénario de référence (« faible » désigne une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » une probabilité comprise entre 10 % et 30 % et « élevée » une probabilité comprise entre 30 % et 50 %). La matrice d'évaluation des risques reflète le point de vue des services du FMI sur l'origine des risques et le degré général de préoccupation au moment des entretiens avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent être interdépendants et se concrétiser simultanément. Les chocs et le scénario conjoncturels mettent en évidence des risques susceptibles de se concrétiser à plus court terme (entre 12 mois et 18 mois), compte tenu du scénario de référence actuel. Les risques structurels sont ceux qui resteront probablement importants à plus long terme.

Risques	Probabilité	Incidence en cas de concrétisation du risque	Mesures à prendre
budgétaires dans les pays émergents et pays en développement, des effets de contagion et une instabilité sociale et économique.		<p>Congo représentent un risque baissier car elles ont un impact négatif sur le cycle économique intérieur.</p> <p>À l'inverse, une baisse des cours du pétrole et des recettes pétrolières accentuerait la vulnérabilité budgétaire et extérieure et se répercuterait sur l'activité économique non pétrolière.</p> <p>Des pressions durables sur les prix des produits alimentaires pourraient accroître l'inflation intérieure et l'insécurité alimentaire.</p>	<p>attirent des investissements dans le pays.</p> <p>Accélérer la mobilisation des recettes non pétrolières et poursuivre la rationalisation des dépenses non prioritaires.</p> <p>Renforcer les programmes d'assistance sociale afin d'aider les personnes les plus vulnérables face au renchérissement des denrées alimentaires.</p>
<p>Ralentissement mondial soudain ou récession. Les facteurs de risque mondiaux et idiosyncratiques se conjuguent et provoquent une baisse synchronisée et marquée de la croissance, avec des récessions dans certains pays, des retombées négatives via les canaux commerciaux et les financiers, et une fragmentation des marchés provoquant un arrêt soudain des entrées de capitaux dans les pays émergents et pays en développement.</p>	Moyenne	<p>Élevée</p> <p>Étant donné la faible marge de manœuvre budgétaire, cela pourrait mettre en péril la reprise économique et accentuer les pressions sur la viabilité de la dette.</p>	<p>Poursuivre les réformes budgétaires et structurelles visant à i) réduire les déséquilibres et la vulnérabilité extérieurs ; ii) renforcer la compétitivité et approfondir l'intégration régionale ; et iii) améliorer la confiance des investisseurs et accroître la capacité de l'économie à attirer des investissements.</p>
<p>Mauvais calibrage de la politique monétaire. Dans un contexte de grande incertitude économique et de fragilité marquée du secteur financier, les grandes banques centrales suspendent le resserrement de la politique monétaire ou assouplissent prématurément la politique, ce qui entraîne un désancrage des anticipations d'inflation, une spirale salaires-prix et des retombées sur les marchés financiers.</p>	Moyenne	<p>Moyenne</p> <p>Toute retombée sur l'union monétaire régionale pourrait exercer des pressions à la baisse sur les taux d'intérêt locaux. Des pressions à la hausse sur le dollar affaibliraient le franc CFA et pourraient réduire l'attractivité des investissements au Congo.</p>	<p>Poursuivre les réformes budgétaires et structurelles visant à i) réduire les déséquilibres et la vulnérabilité extérieurs ; ii) renforcer la compétitivité et approfondir l'intégration régionale ; et iii) améliorer la confiance des investisseurs et accroître la capacité de l'économie à attirer des investissements.</p>

Risques	Probabilité	Incidence en cas de concrétisation du risque	Mesures à prendre
Risques structurels			
<p>Aggravation de la fragmentation géoéconomique. L'élargissement et l'aggravation des conflits et la réduction de la coopération internationale entraînent une reconfiguration plus rapide des échanges et des IDE, des perturbations de l'offre, des mesures protectionnistes, une fragmentation des systèmes technologiques et de paiement, une hausse du coût des intrants, une instabilité financière, une fracture du système monétaire et financier international et une érosion du potentiel de croissance.</p>	Élevée	<p>Moyenne</p> <p>Les obstacles à la circulation des denrées alimentaires, des produits de base et des combustibles raffinés d'un pays à l'autre pourraient provoquer des pénuries et des hausses de prix au Congo.</p> <p>Une diminution des entrées de financement pourrait retarder les projets d'investissement.</p>	<p>Intensifier les efforts visant à améliorer la qualité des dépenses publiques et à mieux définir les priorités et améliorer la planification des investissements et la gestion des ressources.</p> <p>Renforcer la gestion des stocks/inventaires et le système de distribution.</p> <p>Accroître l'efficacité de l'administration des douanes.</p>
Risques propres au pays			
<p>Mécontentement social. L'inflation élevée, la diminution des revenus réels et les répercussions des crises (notamment migratoires) dans d'autres pays accentuent les inégalités, provoquent des troubles sociaux et engendrent des difficultés de financement ainsi que des mesures populistes préjudiciables, ce qui amplifie les déséquilibres, freine la croissance et provoque une révision des risques par le marché.</p>	Moyenne	<p>Élevée</p> <p>Des rééquilibrages budgétaires qui prennent plus de temps à être accomplis.</p> <p>L'incertitude politique a un impact négatif sur la confiance des marchés, l'investissement privé et les flux de financement, retarde les réformes des politiques publiques et de l'économie et fragilise les institutions.</p>	<p>Renforcer les politiques sociales ciblées et les dispositifs de protection sociale.</p> <p>Maintenir la discipline budgétaire.</p> <p>Améliorer la gouvernance, la transparence et la responsabilité, et réduire la corruption.</p> <p>Associer les organisations de la société civile et autres parties prenantes aux décisions relatives aux politiques publiques.</p>
<p>Mise en œuvre insuffisante des réformes structurelles. Des réformes structurelles essentielles, dont celles qui renforcent la situation des finances publiques et la gouvernance, ne sont pas mises en œuvre.</p>	Moyenne	<p>Élevée</p> <p>Impact négatif sur l'investissement, sur le soutien des partenaires au développement et, <i>in fine</i>, sur la croissance économique à long terme.</p>	<p>Renforcer le cadre institutionnel afin de pouvoir mettre en œuvre des réformes indispensables sans tarder.</p>

Risques	Probabilité	Incidence en cas de concrétisation du risque	Mesures à prendre
<p>Carences en matière de gestion des finances publiques. Les autorités budgétaires ne maîtrisent pas bien les dépenses non prioritaires et ne parviennent ni à augmenter les recettes ni à mener d'autres réformes des finances publiques. Les entreprises publiques sont à l'origine de chocs sur les finances publiques.</p>	<p>Moyenne</p>	<p>Moyenne</p> <p>Manque de hiérarchisation des priorités de dépenses de l'État, remboursement incohérent des arriérés et augmentation de la dette publique entraînant des risques d'instabilité macroéconomique, d'aggravation de l'instabilité sociale et politique et d'éviction du crédit privé.</p> <p>Tensions sur les réserves de change.</p>	<p>Améliorer la coordination entre les ministères pour faire en sorte que les priorités de dépenses soient correctement définies.</p> <p>Appliquer les recommandations de l'assistance technique en matière de gestion des finances publiques, en renforçant la gestion de trésorerie et l'exécution budgétaire.</p> <p>Recenser d'autres mesures budgétaires permettant de dégager un espace budgétaire pour la gestion de crise.</p> <p>Mettre en œuvre les réformes des entreprises publiques et de la gouvernance.</p>
<p>Décassements tardifs des financements.</p> <p>Des retards dans les décaissements des financements extérieurs, en particulier l'aide-projets, pourraient restreindre la capacité des autorités à exécuter les programmes de développement et à poursuivre des réformes de plus grande ampleur.</p>	<p>Moyenne</p>	<p>Moyenne</p> <p>Accentuation de la vulnérabilité liée à la dette, exacerbation des tensions sociales et accroissement des primes de risque, si bien que l'économie pourrait rester dans le piège d'une croissance molle associée à un faible niveau d'investissement.</p>	<p>Dégager un espace budgétaire grâce à une augmentation des recettes intérieures, à la hiérarchisation des priorités et à l'efficacité des dépenses.</p> <p>Améliorer la gouvernance, la transparence et la responsabilité, et réduire la corruption.</p>

Risques	Probabilité	Incidence en cas de concrétisation du risque	Mesures à prendre
<p>Augmentation de la fréquence et de la gravité des catastrophes naturelles liées au changement climatique, qui cause de graves dommages à l'économie en perturbant les infrastructures, les moyens de subsistance et la production alimentaire. Un enchaînement de phénomènes graves dans les grands pays provoque une diminution du PIB mondial et incite à une réévaluation des risques et des perspectives de croissance. Les catastrophes qui frappent des infrastructures essentielles ou perturbent les échanges font monter les prix des matières premières et accentuent leur volatilité.</p>	<p>Moyenne</p>	<p>Moyenne/Élevée</p> <p>Baisse de la production agricole intérieure et conséquences négatives sur la sécurité alimentaire et les revenus.</p>	<p>Intensifier les programmes portant sur la sécurité alimentaire et le développement rural.</p> <p>Promouvoir les investissements dans des infrastructures résilientes au climat et remédier au déficit d'infrastructures et aux disparités de revenus entre les régions, tout en mettant en place des dispositifs de protection sociale adaptés.</p> <p>Entreprendre des actions de prévention, de préservation et de planification d'urgence en cas de catastrophe.</p>

Annexe II. République du Congo : le changement climatique, facteur de fragilité

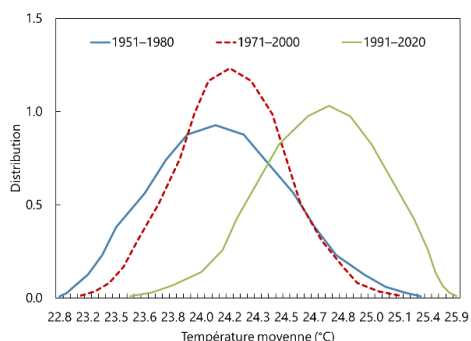
1. La République du Congo est exposée à des facteurs de fragilité liés au changement climatique. En tant que pays fragile, le Congo est particulièrement exposé aux effets disproportionnés et graves des chocs climatiques, comme l'a observé le FMI en 2023¹. Suivant la tendance mondiale, le Congo est confronté à l'élévation du niveau de la mer, à la hausse des températures moyennes et à des régimes pluviométriques plus irréguliers, susceptibles de compromettre la productivité du travail, d'aggraver les problèmes existants dans le système de santé, de réduire la productivité agricole et d'intensifier les risques d'inondations déjà présents. Ces risques peuvent accentuer les difficultés d'ordre humanitaire et accroître le risque et/ou l'intensité des conflits sociaux. En outre, le changement climatique va de pair avec la possibilité de pertes de PIB lourdes et durables. Le modèle économique actuel du Congo est particulièrement sensible aux effets du changement climatique. Par ailleurs, la transition énergétique à l'échelle mondiale est susceptible de réduire la demande de pétrole et de déprécier les ressources du secteur pétrolier.

Graphique A1. République du Congo : risques environnementaux, 2020–32

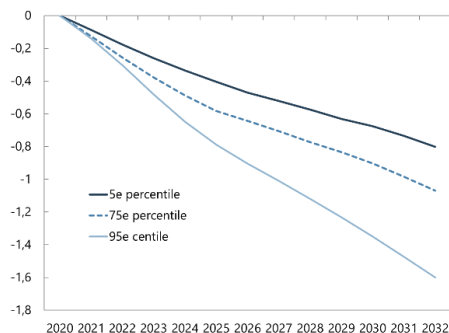
Les effets du changement climatique sont devenus nettement plus prononcés ces trente dernières années...

...tandis que la poursuite des politiques actuelles induirait, selon des estimations prudentes, des pertes de PIB substantielles au cours des dix prochaines années en considérant les effets de dommages climatiques chroniques de niveau médian.

Variation de la répartition de la température moyenne



Perte de PIB
(en pourcentage du PIB)¹



Sources : Banque mondiale ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Les pertes de PIB affichées sont basées sur le scénario de transition le plus clément pour la poursuite des politiques actuelles, tel qu'indiqué dans la base de données du FMI "Perte potentielle de revenu national due aux dommages climatiques chroniques". Les pertes dans la base de données sont calculées à partir de fonctions de dommages simples basées sur les résultats de température déduits des différents scénarios. L'intensité des dommages choisie est la plus basse disponible, c'est-à-dire celle étiquetée "Médiane" dans la base de données. Voir <https://climatedata.imf.org/pages/country-data>.

¹ FMI, « *Défis climatiques dans les États fragiles et en conflit* », notes des services du FMI sur le changement climatique, 2023.

2. S'il n'est pas combattu, le changement climatique pourrait aggraver la pauvreté et la fragilité sociale. La diminution de la productivité de la main-d'œuvre, la réduction de la productivité agricole, l'aggravation des problèmes sanitaires et l'accroissement du risque d'inondation sont susceptibles de pénaliser essentiellement les catégories de population vulnérables. Une baisse de la productivité de la main-d'œuvre, provoquée par le stress thermique et accentuée par l'aggravation des risques sanitaires, ferait peser un risque sur la production et sur la formation de revenu, notamment dans des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre et employant des travailleurs moins qualifiés comme l'agriculture et les services. Une moindre productivité du secteur agricole entraverait la stratégie de diversification économique du Congo et exposerait davantage la population, en particulier les personnes vulnérables, au risque de fluctuations des prix mondiaux des denrées alimentaires et d'insécurité alimentaire². Des risques d'inondation plus élevés se répercuteraient sur des réseaux de transport qui sont déjà dans un état déplorable, sur les quartiers plus pauvres dotés d'infrastructures de moins bonne qualité et sur la production agricole dans les zones rurales³. Des risques sanitaires plus prononcés, par exemple une plus grande contagiosité des maladies infectieuses, touchent les catégories ayant un accès restreint aux vaccins et aux services médicaux, et surtout les populations des zones rurales.

3. Les récents plans d'action nationaux appellent à un ensemble cohérent de stratégies concrètes d'atténuation ou d'adaptation. Les contributions déterminées au niveau national⁴ (CDN) du Congo identifient les secteurs les plus vulnérables face au changement climatique et énoncent des mesures d'atténuation et d'adaptation. Le plan national de développement 2022–26 (PND) du Congo fait état de certaines mesures qui ont trait aux risques environnementaux mais il faudrait redoubler d'efforts pour aborder le sujet du changement climatique de manière plus systématique. L'évaluation de la gestion des investissements publics pour le climat (EGIP-C) 2023 du FMI diagnostique un manque de cohérence et/ou de coordination entre les initiatives des pouvoirs publics du Congo portant sur le changement climatique. L'élaboration de plans d'action plus systématiques pour s'attaquer aux problèmes les plus urgents pourrait s'appuyer sur des propositions du rapport national sur le climat et le développement de la Banque mondiale, qui suggère un éventail de solutions par secteur ainsi que l'intégration des questions liées au changement climatique comme priorité dans les structures institutionnelles et les principes de gouvernance⁵.

4. Le stockage des gaz à effet de serre pourrait servir de point de départ pour l'élaboration d'un dosage macroéconomique qui s'attaque systématiquement aux problèmes liés au changement climatique. Le Congo, qui abrite une partie du bassin du Congo, stocke des

² L'agriculture représente 7 % du PIB, emploie 36 % de la population active et constitue une priorité absolue de la stratégie de développement du Congo.

³ Au second semestre de 2022, environ 170 000 personnes et des milliers d'hectares de terres agricoles ont été déclarés touchés par des inondations (OCHA, 2022).

⁴ La CDN du Congo pour 2030 impose de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 32 % du volume des émissions enregistré en 2017.

⁵ Les propositions concernent l'agriculture, la sylviculture, le secteur du pétrole et du gaz, le secteur de l'eau, l'électricité, le transport et le capital humain.

volumes importants de GES grâce à ses forêts tropicales humides et à ses tourbières⁶. Les lacunes en matière de protection des forêts et l'absence d'autres perspectives économiques dans les régions concernées peuvent menacer ce potentiel du fait de la déforestation. Le développement permanent d'une industrie forestière durable qui met en avant des principes comme une gestion forestière adaptée, une production locale et une délivrance d'autorisations en toute transparence ainsi que les tentatives pour renforcer la participation aux marchés du carbone pourraient être des éléments essentiels afin de tendre vers un dosage macroéconomique cohérent pour l'adaptation au changement climatique et son atténuation. Cette stratégie engloberait aussi la prédilection pour les énergies renouvelables, la transition vers des infrastructures résilientes au climat et des réformes structurelles durables pour promouvoir le système de santé et attirer des financements supplémentaires pour l'adaptation au changement climatique et son atténuation.

5. Toutefois, des ressources budgétaires limitées freinent l'atténuation et l'adaptation.

Un endettement élevé (§14) et l'impératif de poursuivre le rééquilibrage budgétaire (§15) risquent de limiter la marge de manœuvre disponible pour investir dans l'adaptation au changement climatique et son atténuation. D'après des estimations de la Banque mondiale, les mesures cumulées d'atténuation et d'adaptation nécessaires pour atteindre la CDN du Congo à la réduction des émissions de GES imposeraient des investissements de 8,2 milliards de dollars (57 % du PIB prévu pour 2023)⁷, ce qui dépasse le total des dépenses publiques en capital prévues jusqu'à fin 2030. Par conséquent, des investissements extérieurs et/ou privés seraient nécessaires. De nouveaux progrès sur le front des réformes structurelles (§21) pourraient contribuer à soutenir l'investissement privé et donc faciliter le financement des investissements qui s'imposent pour réussir l'atténuation et l'adaptation. Le financement concessionnel provenant des fonds pour le climat et l'accès aux marchés internationaux des crédits de carbone représentent une source complémentaire pour financer des investissements dans l'adaptation au changement climatique et son atténuation.

⁶ Les estimations quantitatives sur le sujet varient fortement. D'après certaines données de la Banque mondiale, les forêts et tourbières du Congo stockent chaque année environ 1,5 % des émissions mondiales annuelles de CO₂ dues à la consommation d'énergie, ce qui impliquerait un stockage d'environ 750 millions de tonnes de GES en 2021 et ferait du Congo un important puits net de GES. D'autres sources font état d'un stockage d'environ 32,5 millions de tonnes (rapport national sur le climat et le développement), tandis que des données communiquées par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) semblent indiquer que le volume de GES captés dans les forêts du Congo diminue de 2 millions de tonnes par an.

⁷ 3,8 milliards de dollars seraient nécessaires pour financer les mesures d'adaptation et 4,4 milliards de dollars pour les mesures d'atténuation (CDN du Congo, 2021).

Appendice I. Lettre d'intention

Brazzaville, le 29 Novembre 2023

Mme Kristalina Georgieva
Directrice générale
Fonds Monétaire International
700 19th Street, N.W.
Washington, D.C. 20431
U.S.A.

Madame la Directrice Générale,

1. Le Gouvernement de la République du Congo poursuit la mise en œuvre de son programme économique et financier soutenu par un accord triennal au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) du Fonds Monétaire International. Celui-ci soutiendra nos efforts pour permettre à notre pays de répondre aux besoins en matière de balance des paiements, aider à reconstituer les réserves de change régionales et à restaurer les conditions d'une croissance économique plus vigoureuse. Notre programme économique et financier continue d'avancer, conformément aux orientations du Plan national de développement (PND) 2022-26 ainsi que du programme régional de réforme économique et financière (PREF-CEMAC), alors que notre pays continue de faire face à d'importants défis économiques, sécuritaires et climatiques.
2. Bien que nous restions confrontés à des niveaux d'endettement élevés, nous constatons des progrès dans le rétablissement de notre situation budgétaire et ce, à travers, par exemple, la préservation de l'enveloppe budgétaire pour 2023 comme prévu lors de la troisième revue grâce à une exécution prudente des dépenses. Le remboursement des arriérés intérieurs et des investissements soutenus dans les infrastructures contribuent à relancer la croissance économique, tandis que nous mettons tout en œuvre pour augmenter l'objectif de dépenses sociales en faveur des plus vulnérables. Le secteur pétrolier a renoué récemment avec sa croissance grâce à une reprise de la production pétrolière et à des prix du pétrole brut toujours favorables. Dans l'ensemble, cependant, la reprise reste fragile, avec de grandes incertitudes qui pèsent sur les perspectives économiques et une pauvreté croissante exacerbée par la pandémie et la récente résurgence de l'inflation, en particulier pour les matières premières importées, les produits alimentaires et les carburants.
3. Dans ce contexte, la performance de notre pays dans le cadre de l'accord triennal FEC a été globalement satisfaisante. Le critère de réalisation (CR) relatif au solde primaire de base hors pétrole n'a pas été respecté pour fin juin 2023, en raison d'un service de la dette extérieure subordonnée aux prix du pétrole, qui était plus élevé que prévu. Le CR continu sur la non-accumulation des arriérés extérieurs n'a pas été respecté en raison de retards de plus d'un

mois dans le paiement du service de la dette envers quatre créanciers causés par des faiblesses organisationnelles. Des mesures correctives vigoureuses sont prises. Nous avons rapidement remboursé toutes les créances respectives et nous nous engageons à résoudre le problème en nommant au sein du groupe de travail dédié, des membres ayant plus de pouvoir de décision, afin d'assurer le paiement futur dans les délais de tout le service de la dette dus. Par ailleurs, la mise en œuvre de la réorganisation de la Caisse Congolaise d'Amortissement (CCA) est accélérée pour répondre aux problèmes de capacité (repère structurel de fin décembre 2023 et fin mars 2024). Tous les autres critères de réalisation à fin juin 2023, notamment sur le financement intérieur net et la nouvelle dette extérieure non concessionnelle ou garantie, ont été atteints. De même, nous avons atteint tous les critères indicatifs pour fin juin 2023, à l'exception du seuil minimal de dépenses sociales, l'exécution desquelles ayant connu des retards en 2023.

4. Les progrès des réformes structurelles ont connu des retards en raison de contraintes de capacité dans certaines parties de l'administration. L'état des lieux de l'administration de la TVA liée aux hydrocarbures et la liste des critères de sélection des projets d'investissements publics incluant également les aspects climatiques ont été achevés, quoiqu'avec un certain retard, en novembre 2023. L'augmentation des ressources disponibles pour les programmes de transferts monétaires Lisungi et Telema n'a pas été achevée, mais notre engagement à mettre en œuvre ce repère structurel reste intact. Concernant les repères structurels attendus en décembre 2023, les progrès se poursuivent vers la formalisation d'une méthodologie standard pour l'évaluation des projets d'investissement et l'approbation du nouvel organigramme de la CCA par le Conseil des ministres et sa soumission ultérieure au Parlement. Cependant, le repère structurel sur la promulgation d'une législation unique qui intègre toutes les lois sur la TVA liée aux hydrocarbures, a été reformulé et reporté à fin mars 2024 pour permettre une assistance technique du FMI.
5. Le mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint, qui complète celui signé le 24 juin 2023, décrit la situation économique et financière récente, présente les politiques économiques et financières que le gouvernement entend mettre en œuvre au cours de la période 2023-2024 et définit les critères quantitatifs, les objectifs indicatifs et les repères structurels jusqu'à fin juin 2024. Les décaissements au titre de l'accord seront soumis au respect des critères de réalisation, des repères structurels et des actions préalables indiqués dans les tableaux 1, 2, 3 et 4 du MPEF ci-joint.
6. Nous restons déterminés à coordonner étroitement nos politiques économiques avec celles des autres pays de la CEMAC dans le cadre du programme régional de réformes économiques et financières (PREF-CEMAC). Ces réformes visent à créer des opportunités d'emploi et à améliorer le niveau de vie d'une population en croissance rapide, notamment à travers (i) des réformes structurelles profondes pour transformer en profondeur et diversifier l'économie de la région, (ii) un soutien continu aux institutions régionales et une dépendance réduite des pays de la CEMAC à l'égard des matières premières, (iii) une meilleure transparence des finances publiques et des secteurs pétrolier et gazier, (iv) une mobilisation accrue des recettes

intérieures, (v) une gouvernance renforcée et (vi) des réformes favorisant le développement du secteur privé.

7. Le gouvernement poursuivra des politiques compatibles avec la stabilité extérieure régionale, ce qui nécessite la reconstitution des réserves de change de la BEAC. Dans ce contexte, le gouvernement soutient les efforts de la BEAC et de la COBAC pour appliquer strictement la nouvelle réglementation de change. Pour atteindre les objectifs de réserves de change, le gouvernement veillera au respect de l'obligation de rapatriement des recettes d'exportation, notamment pétrolières.
8. Compte tenu des réalisations du programme à ce jour et des engagements énoncés dans le MPEF ainsi que des actions préalables convenues, nous demandons (i) des dérogations pour non-respect du critère de réalisation quantitatif à fin juin 2023 sur le solde primaire de base hors pétrole et le critère de réalisation continu sur la non-accumulation de nouveaux arriérés extérieurs ; (ii) la modification du critère quantitatif sur le financement intérieur net de l'administration centrale à fin décembre 2023, des critères sur le solde primaire de base hors pétrole et sur le financement intérieur net de l'administration centrale à fin juin 2024, et les objectifs indicatifs pour fin décembre 2023, fin mars 2024 et fin juin 2024 ; et (iii) l'achèvement de la revue des assurances de financement et de la quatrième revue, et un décaissement équivalent à 32,4 millions de DTS (soit 20% de notre quote-part). Ce décaissement nous permettra de répondre à nos besoins immédiats et prolongés en matière de balance des paiements et de soutenir notre programme de réformes. Il soutiendra également nos efforts visant à parvenir à une croissance économique plus résiliente et durable et à réduire durablement la pauvreté, tout en renforçant les mesures de gouvernance, de transparence et de lutte contre la corruption.
9. Le gouvernement estime que les politiques énoncées dans le Mémoire de politiques économiques et financières ci-joint sont adéquates pour atteindre les objectifs de son programme, mais il prendra toutes les mesures supplémentaires qui pourraient s'avérer appropriées à cette fin. La République du Congo consultera le Fonds sur l'adoption de ces mesures et avant toute révision des politiques contenues dans le MPEF, conformément aux politiques du Fonds en la matière. En outre, le gouvernement autorise le FMI à publier cette lettre et ses pièces jointes, ainsi que le rapport des services du FMI et l'analyse de la viabilité de la dette, une fois que la revue aura été approuvée par le Conseil d'administration du FMI.

/s/

Jean-Baptiste Ondaye
Ministre de l'Économie et des Finances
Brazzaville, République du Congo

Pièces jointes :

- Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF)
- Protocole d'accord technique (PAT)

Pièce jointe I. Mémoire de politiques économiques et financières, 2023–24

Ce mémoire décrit les évolutions économiques récentes, les perspectives pour 2023–2025 et à moyen terme, les objectifs du programme ainsi que les politiques et mesures pour les atteindre.

I. CONTEXTE, TENDANCES ÉCONOMIQUES RÉCENTES ET PERSPECTIVES

1. La reprise économique se poursuit malgré un environnement économique difficile.

- La croissance économique devrait s'établir à 4 % en 2023, avec la progression de l'activité du secteur pétrolier et du secteur non pétrolier estimée à 4,4 % et à 3,9 % respectivement. La production dans le secteur pétrolier a augmenté au premier semestre (d'environ 4 % en glissement annuel) après trois années de contraction. Cette embellie est attribuable aux bonnes performances des champs dans l'ensemble et à l'entrée en production d'un nouveau champ pétrolier. La relance des investissements constatée depuis fin 2021 a commencé à porter des fruits. L'investissement privé et la consommation devraient enregistrer une bonne performance portée par le secteur agricole, l'industrie alimentaire, le secteur minier, la construction et les services.
- L'inflation s'est accrue ces derniers mois et devrait passer de 3 % en 2022 à une moyenne de 4,5 % en 2023, en raison du renchérissement des prix de l'énergie, des perturbations de la chaîne d'approvisionnement, et de la persistance des chocs sur les coûts dus à l'augmentation récente des prix d'importation.
- L'excédent du compte courant devrait se modérer à 2,4 % du PIB, contre 18 % du PIB en 2022, reflétant une augmentation des importations et une baisse des prix du pétrole. L'excédent du compte courant permet d'apurer de façon continue la dette extérieure, portée par des remboursements importants au titre du service de la dette extérieure, y compris la dette gagée sur le pétrole.
- Les avoirs officiels de réserves se sont établis à CFAF 466 milliards à fin août 2023, en baisse par rapport à fin 2022, dans le sillage de l'amortissement de la dette extérieure et du renchérissement des importations.
- Le système bancaire reste relativement solide, mais présente d'importantes vulnérabilités. Les prêts non performants (PNP) sont restés globalement stables à fin juin 2023, reflétant principalement l'impact positif lié au paiement continu des arriérés intérieurs et au remboursement d'une partie de la dette des entreprises publiques. La croissance du crédit au secteur privé est restée atone, du fait principalement du resserrement des conditions monétaires et de la préférence des banques pour les émissions de bons du Trésor.

- L'augmentation des recettes non pétrolières, tirée par les impôts directs, ainsi que des dépenses primaires modérées, ont permis de contenir le déficit primaire non pétrolier - dont la trajectoire ancre la viabilité de la dette dans l'accord du FMI - à fin juin 2023, à un niveau inférieur aux 420 milliards de FCFA prévus. La bonne tenue des recettes non pétrolières a été soutenue également par des dividendes élevés de la SNPC. En revanche, les droits de douanes ont connu une contreperformance due à un prolongement des mesures du plan de résilience. Les prix élevés du pétrole ont généré des recettes pétrolières plus élevées que prévu initialement, ce qui se traduit par un solde global de 240 milliards de FCFA au lieu de 58 milliards de FCFA prévus précédemment. Cependant, l'accumulation des dépôts de l'État à la banque centrale, est restée faible.

2. La croissance économique devrait se renforcer et atteindre une moyenne de 4 % à moyen terme. Le secteur non pétrolier sera le principal moteur de la croissance, avec une accélération de 3,9 % en 2023 à une moyenne de 4,8 % sur la période 2026-28. L'expansion de l'agriculture, du secteur minier, de l'industrie manufacturière et des services devrait être soutenue par une augmentation des dépenses sociales (santé, éducation) et d'infrastructure, la poursuite du remboursement des arriérés intérieurs et des réformes dans le domaine de la gouvernance, du secteur financier et de l'environnement des affaires. Une plus grande diversification de l'économie devrait favoriser la création d'emplois, l'augmentation des revenus de la population et le renforcement de la sécurité alimentaire. La croissance du PIB pétrolier devrait s'établir à 6,5 % en 2024, puis diminuer progressivement à mesure que les principaux champs pétroliers arrivent à maturité. L'inflation devrait ralentir à 3,6 % en 2024, suite à l'atténuation prévue des pressions inflationnistes observées en 2023. À moyen terme, le taux d'inflation devrait se stabiliser à environ 3 % grâce à la baisse de l'inflation à l'échelle mondiale et à une politique monétaire régionale restrictive pour promouvoir la convergence vers la norme communautaire de la CEMAC. La situation budgétaire devrait s'améliorer grâce à une meilleure mobilisation des recettes intérieures, à des versements de dividendes plus élevés effectués en temps opportun par les entreprises publiques, à l'augmentation des revenus de la TVA et des droits de douane liés au pétrole, et à la suppression progressive des subventions aux carburants (soutenue par la déréglementation des prix des carburants, à l'exception de ceux du kérosène et du gaz butane). Cela libérera un espace budgétaire pour l'amélioration de la protection sociale ciblée et la poursuite du remboursement des arriérés intérieurs. L'excédent du compte courant continuera de diminuer, se transformant en déficit à partir de 2026, reflétant la modération des exportations pétrolières et la croissance des importations liée à une hausse des investissements non pétroliers.

3. Les risques baissiers sont élevés. Ils concernent principalement : (i) l'escalade des conflits à travers le monde (y compris en Afrique centrale) ; (ii) la volatilité des prix du pétrole, dans un contexte de transition mondiale vers des économies sobres en carbone, qui pourrait peser lourdement sur la production et les revenus pétroliers, mettant ainsi en péril les équilibres extérieurs et budgétaires ; (iii) un durcissement des conditions de financement extérieur, qui pourrait freiner les investissements ; (iv) le maintien des subventions aux prix des carburants qui pourraient compromettre la viabilité budgétaire, entraver les décisions d'investissement privé et la diversification économique en cas de hausse du prix du pétrole; et (v) la dégradation des conditions

climatiques qui pourraient peser sur la production agricole, exacerber l'insécurité alimentaire et accroître les pressions inflationnistes. Sur une note positive, la mise en œuvre rapide des réformes pourrait renforcer le soutien des partenaires au développement et accélérer la diversification de l'économie. La hausse des prix des engrais et des métaux pourrait accroître les investissements miniers (le Congo disposant d'un bassin de potasse d'importance mondiale) et de nouveaux gisements de pétrole et de gaz à faible coût pourraient être découverts. La préservation et le reboisement de la partie du bassin du Congo appartenant à la République du Congo peuvent faciliter les financements privés étrangers tels que ceux liés aux crédits carbone.

II. PROGRAMME ÉCONOMIQUE ET FINANCIER POUR 2023–2024

4. Conformément à notre Plan national de développement, nous restons déterminés à mettre en œuvre un programme économique solide et ambitieux qui sortira le Congo de la fragilité pour aboutir à la résilience. Les crises observées durant ces dernières années ont pesé sur les revenus et exacerbé la pauvreté. Nous sommes également confrontés à d'autres défis liés aux conséquences immédiates de la guerre en Ukraine, aux répercussions des conflits dans la région de l'Afrique centrale, aux chocs climatiques plus fréquents et plus intenses et à la réduction de la demande mondiale de pétrole à long terme. Relever ces défis et sortir de la fragilité nécessitent une transformation économique fondamentale, centrée sur la diversification économique, la bonne gouvernance et la résilience au changement climatique. Cette transformation devrait se traduire par davantage d'emplois et une croissance plus forte, plus résiliente et inclusive.

5. À cette fin, le programme du Congo au titre de la FEC continue de s'appuyer sur :

- (i) le renforcement de la résilience de l'économie face aux chocs négatifs, grâce à l'augmentation des dépenses d'infrastructures et sociales, conformément au Plan national de développement 2022-2026, tout en entreprenant l'assainissement budgétaire par la mobilisation des recettes et la redéfinition des priorités des dépenses ;
- (ii) des financements extérieurs concessionnels ;
- (iii) le renforcement des investissements publics et de la gestion de la dette qui, combiné à l'assainissement budgétaire et au paiement des arriérés, réduira la vulnérabilité à l'endettement ;
- et (iv) la mise en œuvre effective de réformes structurelles du côté de l'offre, dans le domaine de la bonne gouvernance et de la transparence, et enfin et en matière de lutte contre la corruption, pour promouvoir une croissance économique verte. Le programme continue d'être soutenu par la politique monétaire régionale et par nos partenaires techniques et financiers.

A. Politique Budgétaire

La politique budgétaire vise à préserver la viabilité de la dette tout en facilitant les dépenses prioritaires liées à la réduction de la pauvreté et en stimulant la diversification économique, la résilience et la croissance.

6. L'orientation budgétaire à moyen terme restera ancrée dans la consolidation progressive du solde primaire non pétrolier de 10 points de pourcentage du PIB non pétrolier, soit 6.5 points de pourcentage du PIB, entre 2022 et 2028. Les recettes pétrolières en

pourcentage du PIB devraient rester stables à 19.2% en 2022-23, et diminuer progressivement sur le moyen terme pour atteindre 11.1% en 2028, compte tenu du vieillissement des champs. Le maintien des excédents du solde primaire global permettra le remboursement à la fois de la dette extérieure et des arriérés intérieurs. Le ratio dette publique sur PIB devrait diminuer progressivement, passant de 92.5 % en 2022 à 69,5 % en 2028. Les risques émanent de la volatilité des prix du pétrole et de la disponibilité de financements sur les marchés financiers intérieurs et régionaux. Toutefois, le risque de chocs négatifs sur les prix du pétrole peut être atténué par le service de la dette envers les deux plus grands créanciers commerciaux extérieurs.

7. Le remboursement des échéances de la dette extérieure se poursuit. Depuis la conclusion de la troisième revue de l'accord FEC (Rapport pays du FMI 23/271), 20.2 millions de dollars de nouveaux arriérés « programme » ont été accumulés, dont la totalité a été déjà remboursée. Les retards sont dus à des difficultés d'ordre opérationnel dans la gestion de la dette. Nous avons déployé des efforts pour améliorer notre communication interne, afin d'éviter une récurrence de ces arriérés. Le groupe de travail, créé en mars 2023, qui comprend le Cabinet du Ministre de l'Economie et des Finances, la CCA, la Banque Centrale et le Trésor, sera remanié avec des membres ayant plus de pouvoir décisionnel. La réorganisation de la CCA actuellement en cours sera également accélérée (paragraphe 20). En outre, nous avons réglé les arriérés envers les fournisseurs commerciaux sauf un et sommes engagés dans le règlement des arriérés dus au dernier fournisseur commercial restant. Le gouvernement réaffirme sa détermination à éviter toute nouvelle accumulation d'arriérés intérieurs ou extérieurs. Par ailleurs, nous envisageons de : (i) mettre en place un sous-compte dédié au sein du Compte Unique du Trésor (CUT) à la BEAC ; (ii) discuter avec les partenaires au développement (BAD, France et Banque Mondiale) des mesures pour s'assurer que leurs décaissements soient effectués dans les délais prévus ; et (iii) veiller à ce que les dépenses soient exécutées conformément aux règles régissant la bonne gestion des finances publiques, en vue de mettre un terme à la pratique des marchés publics hors budget (T14). Nous poursuivrons nos efforts, y compris devant les tribunaux, pour trouver des solutions mettant fin aux litiges relatifs à certaines dettes extérieures, dans le but de lever toutes les incertitudes concernant le niveau de notre dette publique.

8. Conformément à la loi de finance rectificative de 2023, nous continuerons les efforts de consolidation budgétaire, tout en donnant la priorité aux dépenses sociales et d'investissements porteurs de croissance. L'objectif de déficit primaire non pétrolier est de 11,7 % du PIB non pétrolier, ce qui repose la mobilisation des recettes intérieures non-pétrolières et la rationalisation des dépenses non prioritaires à travers les mesures suivantes :

- Poursuite de la suppression progressive des subventions aux carburants. Le total des transferts liés au pétrole (y compris à la SNPC, à la CORAF et à la CEC, ainsi que les subventions aux transports publics, au kérosène et au gaz butane) sera limité à 106 milliards de FCFA en 2023 et à seulement 47 milliards en 2024 ; et celles destinées à la SNPC seront entièrement supprimées d'ici 2024. Cette suppression progressive des subventions aux carburants est conforme au processus de déréglementation des prix des carburants en cours (discutée au point suivant).

- L'augmentation progressive des prix de détail et d'entrée de distribution (PED) du carburant au cours de la période 2023-2024 sera accompagnée d'une stratégie de communication claire et d'une mise à jour de la formule de tarification du PED pour tenir compte des améliorations de l'efficacité opérationnelle de la CORAF depuis 2016.² Sur la base des transferts passés effectués à la CORAF, nous nous engageons à établir explicitement ce coefficient et à le comparer aux obligations contractuelles. Ainsi, nous y apporterons des corrections, le cas échéant, afin d'appliquer strictement l'ajustement économique de 10 % tel que recommandé au deuxième amendement. Les transferts à la CORAF et le PED seront ajustés en conséquence.
- Dans le cadre de la réforme des subventions aux carburants, nous avons augmenté les prix de l'essence de 24 % en juillet, tout en alignant les prix des carburants payés par tous les fabricants sur au moins ceux facturés à la pompe.³ Par la suite, nous avons augmenté les prix du gasoil de 25% en novembre 2023. Nous accélérerons la mise en œuvre des mesures d'atténuation (principalement l'amélioration du service de transport urbain et le soutien aux projets Lisungi et Telema) et intensifierons les efforts de communication pour promouvoir l'acceptation des réformes respectives. Pour l'avenir, nous allons demander une assistance technique du FMI pour analyser la structure actuelle des prix en vue de la rendre plus efficiente et, à terme, mettre en place un mécanisme d'ajustement automatique des prix. Ainsi, les ajustements des prix de détail du carburant et du PED reflèteront pleinement les prix internationaux d'ici fin 2024.
 - L'impact sur les ménages les plus pauvres devrait être contenu grâce à la progressivité des réformes énergétiques, aux subventions aux transports publics, au kérosène et au gaz butane, à l'amélioration du réseau routier et à l'expansion de l'aide sociale ciblée. Par exemple, les ressources allouées aux transferts sociaux ont été augmentées par rapport au budget initial 2023. Nous nous engageons notamment à augmenter (i) les ressources allouées aux programmes de transfert monétaire en 2023 (projets Lisungi et Telema), par rapport à 2022 ; et (ii) la couverture et le paiement des ménages bénéficiaires (repère structurel de fin juillet 2023). La lenteur du débloqué des ressources allouées est due à une réallocation d'urgence à la lutte contre les épidémies de maladies contagieuses apparues dans différents départements du pays.

² Le contrat de performance entre le gouvernement et la CORAF a fixé initialement un coefficient d'ajustement économique de 25 % en 2005, ce qui devait diminuer graduellement. Ce coefficient d'ajustement a été réajusté à travers deux amendements, d'abord à 15 % et ensuite à 10% à la fin 2017. En pratique, les transferts vers la CORAF résultent de concertations entre cette dernière et les ministères concernés. Les montants accordés correspondent à un coefficient implicite variable tenant compte du gain d'efficacité de la CORAF.

³ Nous nous engageons à ne pas accorder de subventions sur les produits pétroliers aux secteurs productifs, créant ainsi des différentiels de prix avec ceux à la pompe. Nous veillerons à ce que certains secteurs instaurent également le prix du marché, comme pour le kérosène d'aviation.

- Exécution prudente des dépenses en biens et services et priorisation des dépenses en capital identifiées comme essentielles dans le plan de développement national.
- Maintenir les mesures d'amélioration des recettes adoptées au cours des trois dernières années, telles que : les paiements électroniques ; l'élargissement de l'assiette fiscale (notamment dans le secteur foncier après la conclusion de l'enquête foncière en 2022) ; la suppression progressive des exonérations d'impôt sur les sociétés en cas de violation des accords d'investissement ; la réduction des taux d'exonération douanière pour certains bénéficiaires et la suppression des exonérations pour d'autres ; l'augmentation des droits d'accise conformément aux directives de la CEMAC ; et l'amélioration du recouvrement des arriérés d'impôts et des droits de douane.
 - Le recouvrement des arriérés d'impôts sera réalisé grâce à un inventaire complet de ces arriérés et de leur probabilité de recouvrement. Le comité chargé de cette tâche a également préparé une stratégie de recouvrement. Celle-ci consiste, entre autres, en un programme « d'amnistie fiscale » déjà mis en œuvre. Ce programme annule une partie des arriérés d'impôts existants du contribuable, en échange du paiement du reste en 2023-2024. Depuis la mi-mai 2022, le programme prévoit un allègement de 30 % sur le montant principal et un allègement de 80 % sur les pénalités, en échange d'un paiement dans les six mois. Le recouvrement des arriérés d'impôts devrait atteindre 5 milliards de FCFA en 2023.
 - Mettre en place des procédures efficaces de suivi des arriérés d'impôts et de leur recouvrement systématique. Nous espérons réduire les retards de paiement des impôts en tirant profit des avantages de la numérisation pour l'administration fiscale.
- Cibler les taux de TVA et des droits de douane réduits sur les importations de produits alimentaires de base pour aider la population à faire face au niveau élevé d'inflation.
- La révision du cadre réglementaire de la fiscalité applicable aux opérateurs pétroliers a généré des recettes supplémentaires de 17 milliards de FCFA en 2023.
- La suppression des exonérations de TVA et de droits de douane pour la SNPC (qui rapporterait 11 milliards de FCFA) et l'imposition par la CORAF de la TVA sur ses ventes (qui rapporterait 12 milliards de FCFA) sont en vigueur. En outre, la SNPC a versé environ 27 milliards de FCFA de dividendes à fin juin 2023. L'extension à d'autres entreprises publiques des paiements réguliers de dividendes pourrait générer des recettes supplémentaires.
- L'augmentation continue des dépenses sociales et de développement, en particulier dans les domaines de la santé, de l'assainissement, de l'éducation et de l'agriculture.
- Mise en œuvre des prochaines étapes des réformes adoptées en 2019 pour réduire les transferts vers les entreprises publiques, notamment la CORAF et la CEC.

- Maîtrise de la masse salariale en cessant de remplacer automatiquement le personnel retraité (sauf ceux des ministères de la santé, de l'éducation et de la politique sociale) et restriction des embauches dans le secteur public. Cela se fera en tenant compte du récent relèvement de l'âge de la retraite (variable selon les catégories de personnel), ce qui exercera une pression à la hausse sur la masse salariale.
- L'approbation d'un plan pluriannuel de paiement des arriérés intérieurs.
- Une partie des recettes pétrolières nettes du service de la dette extérieure attendue pour 2023 financera le budget, mais l'essentiel sera utilisé pour rembourser la dette et les arriérés ainsi que pour constituer des réserves sous forme de dépôts à la BEAC.
- Nous surveillerons activement les risques budgétaires, notamment ceux liés aux dépassements de dépenses, aux manques à gagner ou à la sous-production pétrolière. Si ces risques se matérialisent, les mesures d'urgence comprennent la rationalisation des dépenses non essentielles et le ralentissement des dépenses en capital et du paiement des arriérés intérieurs (qui ont été reportés à cette fin dans le budget révisé 2023).

Pour atteindre cet objectif révisé du solde primaire hors pétrole, un décret présidentiel a été pris fin mai 2023 pour communiquer les nouveaux plafonds de dépenses budgétaires à l'ensemble des services publics.

9. Notre gouvernement est déterminé à augmenter les dépenses en matière de santé, d'éducation, d'aide sociale et d'infrastructures résilientes. Le budget révisé 2023 continue de se concentrer sur l'amélioration de l'efficacité, la qualité et la couverture de ces dépenses, tout en encourageant l'innovation.

- Dans le domaine de l'éducation, nous continuons de nous concentrer sur tous les niveaux du système scolaire, mais nous fournissons gratuitement des fournitures scolaires, des manuels scolaires et des repas scolaires uniquement pour l'école primaire. Nous continuons d'augmenter le nombre d'établissements d'enseignement. Les dépenses d'éducation primaire et secondaire devraient atteindre 144 milliards de FCFA (2.2 % du PIB non pétrolier) en 2023, contre 1.7% du PIB non pétrolier programmé en 2022.
- En ce qui concerne la protection sociale, nous augmentons les décaissements à 76 milliards de FCFA (1,1% du PIB non pétrolier) en 2023, contre 21,9 milliards de FCFA (0,4% du PIB non pétrolier) en 2022. Cela inclut le programme de transferts monétaires d'urgence lié à la pandémie, où le montant accordé à chaque ménage a été augmenté pour soutenir les ménages confrontés aux effets secondaires de l'élimination progressive des subventions sur les prix des carburants et aux prix alimentaires qui demeurent élevés. La couverture du programme passera de 280 000 bénéficiaires à fin 2022 à 320 000 à fin 2023. Nous continuerons également à élargir le Registre Social Unique (RSU), qui compte déjà 893 058 ménages enregistrés. L'ancrage des programmes sociaux et autres structures

d'assistance sociale au RSU est devenu nécessaire pour améliorer leur ciblage et leur impact. Le projet pilote de paiements mobiles a été une réussite et est en cours d'extension.

- En 2023, grâce aux nouvelles zones de couverture du Projet Lisungi, nous prévoyons d'étendre la base de données du RSU afin d'atteindre 920 000 ménages enregistrés. Ainsi, nous espérons parvenir à une interopérabilité expérimentale avec les systèmes de communication de l'identification personnelle et de l'état civil. Pour le projet Lisungi, nous prévoyons cibler, en 2023, 45 000 jeunes bénéficiaires de subventions à la production et au démarrage. Nous prévoyons également de cibler 20 000 ménages bénéficiaires pour des transferts monétaires conditionnels et des activités génératrices de revenus. Dans le cadre du Programme National de Filets Sociaux, nous avons lancé en 2023 le ciblage de 65 000 ménages à intégrer d'ici 2025.
- Les dépenses en capital devraient atteindre 458 milliards de FCFA (7 % du PIB non pétrolier) en 2023, financées en partie par les partenaires au développement. Les projets de développement prioritaires sont alignés sur le Plan national de développement 2022-26. Les secteurs de l'agriculture (y compris l'agroforesterie), des routes, de l'électricité, de la santé, de l'éducation, de l'accès à l'eau potable, de l'assainissement et des transports sont prioritaires. En outre, les efforts visant à construire une base solide pour la transformation structurelle de notre économie conduiront à la poursuite des programmes visant à promouvoir le tourisme, l'industrie, l'économie numérique et les zones économiques spéciales.

10. Nous continuons de réaliser des progrès notables dans le remboursement des arriérés intérieurs, en maintenant l'objectif de leur remboursement intégral d'ici 2031. L'encours des arriérés intérieurs est estimé à 1455 milliards de FCFA (23.6 % du PIB non pétrolier) à fin 2022. Nous avons remboursé 431 milliards de FCFA (7 % du PIB non pétrolier) en 2022. Nous sommes en bonne voie pour atteindre l'objectif de cette année avec 102 milliards d'arriérés remboursés au premier semestre 2023 sur les 110 milliards attendus. Nous comptons rembourser tous nos arriérés, sur la base de la nouvelle stratégie de remboursement adoptée en octobre 2023. Il s'agit de prioriser : (i) le paiement des dettes commerciales pour lesquelles il existe un accord, sans décote ; (ii) le paiement des arriérés sociaux, sans décote ; et (iii) le paiement des arriérés commerciaux intérieurs, pour lesquels des décotes seront appliquées sur la base de trois modalités en fonction des montants dus et du moment où le paiement est attendu. Toutefois, malgré ces efforts, l'encours de notre dette n'a pas diminué du fait de : (i) la prise en compte de 360 milliards de FCFA dans le stock de la dette au titre d'arriérés sociaux, (ii) l'éventuelle inclusion d'arriérés intérieurs accumulés sur 2019–22, dont les audits sont en cours et (iii) la titrisation de 269 milliards de FCFA au titre des arriérés sur la part patronale des cotisations sociales due par l'Etat et ses démembrements Aussi, pour éviter de nouveaux arriérés sur les cotisations sociales, nous nous engageons à partir du budget 2024 à : (i) une meilleure budgétisation de la masse salariale afin d'inclure tous les éléments afférents aux cotisations sociales et de nous assurer que les paiements soient effectifs et reversés aux caisses de retraite des agents de l'Etat; (ii) nous assurer par des contrôles que les démembrements de l'Etat sont à jour sur les cotisations sociales; (iii) effectuer un recensement annuel des dettes sociales (en

particulier les arriérés sur cotisations sociales) suivant l'approche utilisée pour les dettes commerciales soumises à la CCA (résultat des recensements sur l'année n-1 disponible à l'année n). Par ailleurs, en vue d'une meilleure maîtrise de la dette intérieure, nous veillerons à une utilisation stricte des certificats nominatifs d'obligations, et à informer la CCA avant toute nouvelle émission pour leur inclusion dans la dette domestique de l'année en cours.

11. L'assainissement budgétaire devrait se poursuivre en 2024 avec un budget conforme au cadrage du programme. Nous avons soumis au Parlement un projet de loi de finances qui vise à améliorer le solde primaire hors pétrole d'au plus 704 milliards de FCFA (9.8% du PIB non pétrolier, action préalable). Cette cible budgétaire devrait être atteinte principalement grâce aux récentes réformes pour libéraliser les prix du carburant et supprimer les subventions aux entreprises publiques. En particulier, ce projet de loi de finances marque le début de la suppression des transferts pétroliers aux entreprises publiques, telles que la CORAF, la SNPC et la CEC. Aussi, les entreprises publiques, la SNPC notamment, ont commencé à verser régulièrement des dividendes plus élevés au budget de l'Etat. En outre, la poursuite des efforts de mobilisation des ressources fiscales non pétrolières vont permettre le renforcement de la discipline budgétaire. Les nouvelles mesures fiscales, visant à élargir l'assiette fiscale et rationaliser les dépenses fiscales, comprennent : (i) l'arrêt partiel en octobre 2023 des exonérations de droits de douanes sur certains produits alimentaires au titre du plan de résilience; (ii) l'introduction des droits d'accises en conformité avec les dispositions de la CEMAC, (iii) l'application du Numéro d'Identification Unique (NIU) à toutes les transactions commerciales et financières, ce qui permettrait l'extension de l'assiette fiscale au secteur informel;³ (iii) la numérisation des procédures fiscales avec notamment l'introduction de l'E-TAX et l'interconnexion de l'administration fiscale. Au niveau des dépenses, nous continuerons nos efforts de rationalisation et de priorisation. Les dépenses courantes sur biens et services seront contenues alors que les dépenses sociales et d'investissement vont connaître une nette progression. Par ailleurs, nous nous engageons à poursuivre les efforts d'exécution des dépenses sociales, avec notamment des instructions plus fermes données aux Ministères concernés d'accélérer les procédures d'ordonnancement.

12. À moyen terme, nous envisageons de poursuivre la stratégie budgétaire décrite ci-dessus. Plus précisément, nous envisageons de réduire le déficit budgétaire primaire non pétrolier de 15,7 à 5,4 % du PIB non pétrolier sur la période 2022-28. Pour atteindre cet objectif tout en augmentant les dépenses sociales et en capital sur la période 2022-2024, nous prendrons les mesures suivantes visant à améliorer les recettes et réduire les dépenses non prioritaires (en plus de la poursuite des mesures appliquées dans les budgets 2023 et 2024) :

- Améliorer l'administration de la TVA liée aux hydrocarbures et supprimer les exonérations de TVA correspondantes. À cette fin, un inventaire complet de l'administration de la TVA liée aux hydrocarbures (y compris les exonérations) a été finalisée (Repère Structurel de fin juin 2023) mais en retard. La promulgation ou l'adoption des lois fiscales y afférentes devrait être

³ Cependant, dans un souci de limiter la pression fiscale pour promouvoir la petite entreprise, l'investissement et la production domestique, nous n'avons pas introduit de nouvelles taxes ou accru les taxes existantes dans ce projet de loi de finances.

achevée d'ici fin mars 2024 (Repère Structurel). Ce processus comprendra également l'inventaire de la TVA actuellement prélevée sur les produits pétroliers et la garantie de son paiement intégral au gouvernement. L'efficacité de l'administration de la TVA sur les carburants sera également améliorée, notamment grâce à l'application de la méthode standard de crédit-facture (basée sur la révision des décrets pertinents d'ici 2025).

- Élaborer un plan d'action pour rationaliser les exonérations fiscales hors hydrocarbures. L'Assistance Technique précédente du FMI estimait que les exonérations de TVA coûtaient au budget au moins 1 % du PIB non pétrolier, et que les autres exonérations fiscales coûtaient au moins 3 % du PIB non pétrolier. Le plan d'action devrait couvrir l'analyse, la publication et les implications budgétaires de toutes les exonérations fiscales (vers fin 2023).
- Renforcer le contrôle et le suivi des exonérations, notamment en développant un audit annuel basé sur les risques, en poursuivant la mise à niveau des procédures douanières et en mettant en œuvre un plan de transformation numérique adapté.
- Assurer le plein fonctionnement de la nouvelle direction en charge de la collecte des revenus des services et du portefeuille, au plus tard fin décembre 2023. Avec l'aide de la Banque mondiale, nous mettrons en œuvre une réforme douanière aboutissant à un guichet unique à Pointe Noire d'ici fin décembre 2023.
- Continuer à augmenter les droits d'accises : sur le tabac de 17,5 % en 2022 à 22,5 % en 2023 et 30 % d'ici fin 2026 ; sur les boissons alcoolisées de 12,5 % en 2022 à 17,5 % en 2023 et 25 % d'ici 2026 ; et sur les véhicules de 12,5 % en 2021 à 15 % en 2023. Les droits d'accises sur les articles de luxe restent constants à 25 %, conformément aux directives de la CEMAC.
- Les réformes des entreprises publiques seront prioritaires, en particulier pour la CORAF et la CEC, en vue de (i) réduire considérablement les transferts et subventions qu'elles reçoivent et (ii) accroître la transparence des opérations des entreprises publiques. Nous étudierons les coûts de production de la CORAF et de la CEC et un plan d'action sera mis en place pour accroître leur efficacité et garantir que le processus de facturation de l'électricité et la couverture reflètent la consommation électrique réelle.
- D'ici fin 2023, nous terminerons l'analyse élargie en cours de la situation financière des unités gouvernementales décentralisées (principalement les collectivités locales) et de toutes les entreprises publiques – y compris les banques publiques (où l'État est l'actionnaire majoritaire) – afin de mieux comprendre les risques budgétaires à moyen terme, identifier les vulnérabilités et faciliter le suivi.

B. Investissement public et gestion de la dette

13. Le gouvernement s'engage à améliorer la gestion des investissements publics, ce qui est fondamental pour améliorer l'efficacité et l'efficacé des dépenses publiques. À cette fin, la budgétisation des investissements publics conformément à l'autorisation d'engagement et au crédit de paiement sera formellement introduite et étendue à tous les ministères, de sorte que sa

mise en œuvre complète soit alignée sur celle de la budgétisation par programme, dont le démarrage est prévu en 2025. Pour rationaliser les allocations budgétaires, les projets sans études de faisabilité achevées à fin 2022 n'ont pas été inclus dans le budget 2023.

14. Nous n'exécuterons que des projets qui figurent dans le budget. À cette fin, nous avons développé un modèle complet pour les plans de passation des marchés publics consolidés et sectoriels. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec des experts du FMI et de la Banque mondiale pour assurer une bonne coordination entre les départements (y compris les services informatiques) dans l'élaboration et la mise en œuvre de ce modèle. Le modèle a été déployé auprès des ministères et agences pilotes (dont les ministères de l'Éducation et de la Santé) au troisième trimestre 2022 et le modèle renseigné a été mis en correspondance avec le budget 2023 (pour les ministères pilotes) à la fin de 2022. La loi de finances pour 2023 stipule explicitement que les passations de marchés ne peuvent pas avoir lieu en dehors du modèle des ministères pilotes, à l'exception des articles d'urgence qui sont approuvés par le ministre des Finances avant le lancement du marché. Pour améliorer davantage les pratiques de passation de marchés, nous avons mis en service « la cellule de gestion des marchés publics » dans chaque ministère, pour inclure le point focal en charge des marchés publics, le « secrétariat permanent » et la « commission » des marchés publics ». Avec l'appui de la Banque mondiale, le décret n° 2022-1854 du 10-02-2022, modifiant et complétant le décret n° 2009-161 du 20-05-2009 portant organisation et fonctionnement de la cellule de gestion des marchés publics a été publié.

15. Les méthodes actuelles de planification des projets ont été mises à jour et systématisées. Avec le soutien de l'assistance technique du FMI (évaluation de la gestion des investissements publics), nous disposons d'un plan d'investissement public à moyen terme qui priorisera les projets en fonction de considérations telles que le Plan National de Développement 2022-2026, le besoin de diversification économique, les engagements internationaux - tels que les ODD, l'Agenda 2063 de l'Union africaine et le programme économique régional de la CEMAC - et l'analyse coûts-avantages. Des formations continueront d'être dispensées à notre personnel pour développer sa capacité à préparer et mettre en œuvre le plan d'investissement à moyen terme.

16. Nous continuons d'améliorer l'efficacité de la mise en œuvre des investissements publics, en particulier compte tenu des importants besoins en dépenses d'infrastructure. Ici, entre autres efforts, nous avons examiné l'enquête soutenue par la Banque mondiale sur l'efficacité des projets d'investissement passés sur la base de laquelle, nous avons élaboré un plan d'action visant à améliorer l'efficacité des investissements publics, notamment en facilitant la mise en œuvre des projets en début d'exercice. À titre d'illustration, nous avons élaboré les textes (i) portant sur le cadre général des investissements publics, (ii) les textes sur la maturation de projets et (iii) le fonds d'études.

17. Nous maintiendrons nos efforts en matière de gestion prudente de la dette et de transparence afin de renforcer la viabilité de la dette. Le gouvernement aura exclusivement recours à des prêts extérieurs concessionnels pendant la durée du programme – à l'exception des prêts à échéance prolongée de la Banque mondiale (BIRD) et de tous les prêts d'appui budgétaire identifiés dans le cadre du programme – et le gouvernement cherchera à se refinancer sur les marchés régionaux et nationaux sur les titres précédemment émis et pour couvrir les besoins de

liquidité à court terme. Ni le gouvernement central ni les parties agissant en son nom ne contracteront de nouvelle dette extérieure garantie par de futures livraisons de ressources naturelles, y compris de nouveaux accords de préfinancement pétrole contre infrastructures. Nous nous engageons également à poursuivre nos efforts de consolidation budgétaire si de nouvelles dettes ou dettes éventuelles se matérialisaient.

18. En juillet 2022, nous avons préparé une stratégie globale de gestion de la dette pour 2023-2025. Cette stratégie, élaborée avec l'assistance technique du FMI, a été publiée et est en cours de mise en œuvre. Son objectif est de (i) financer les besoins de l'État au coût le plus bas possible, en maintenant les risques d'emprunt à des niveaux acceptables, notamment en donnant la priorité aux prêts concessionnels libellés en euros et à plus longue échéance ; et (ii) contribuer au développement du marché national et régional des titres publics.

19. Pour renforcer la crédibilité de la stratégie de gestion de la dette et améliorer la coordination entre les gestionnaires de la dette et les autorités budgétaires, les plans de stratégie de dette à moyen terme et les plans d'emprunt ajoutés au budget et ceux exécutés doivent être cohérents les uns avec les autres. Le plan d'emprunt comprend des détails (montant nominal de l'emprunt sur la base caisse et échéances) sur l'émission prévue de titres publics, le montant de décaissement prévu pour chaque prêt de projet et le montant estimé de l'appui budgétaire.

20. Afin d'améliorer la gestion des relations avec les investisseurs sur le marché obligataire régional, un cadre de concertation sera formalisé et mis en œuvre avec le réseau des Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) du Congo de la CEMAC. L'objectif principal est de capitaliser sur cette relation privilégiée pour diversifier la base d'investisseurs et viser une meilleure couverture des émissions à moindre coût.

21. Afin de l'arrimer aux standards internationaux, la réorganisation de la Caisse Congolaise d'Amortissement (CCA) est en cours. Le processus (développé avec le soutien de l'AT du FMI) devrait être achevé d'ici fin 2023. Parmi les principales étapes achevées à fin mars 2023 figurent l'envoi du projet de loi et du projet de décret qui comprend l'organigramme de la CCA, au Secrétariat général du Gouvernement. Le but est de s'assurer également de sa cohérence avec le cadre organique de l'Administration Publique. Les étapes ultérieures comprennent (i) l'approbation du nouvel organigramme de la CCA par le conseil des ministres et la soumission de la loi au Parlement d'ici fin 2023 (Repère structurel, fin décembre 2023) et (ii) la réorganisation complète de la CCA d'ici fin mars 2024. Ceci implique l'adoption de toutes les lois et régulations relatives à la réorganisation de la CCA, le recrutement du personnel nécessaire, les formations nécessaires accomplies et le nouveau manuel de procédure adopté (Repère structurel, fin mars 2024). Depuis mars 2023, nous avons commencé à mettre en œuvre un programme de formation avec l'assistance technique du FMI et de la Banque mondiale pour renforcer les capacités du personnel. Ces améliorations seront cruciales pour renforcer les opérations de gestion de la dette (y compris les émissions de titres publics), le suivi de la dette, la transparence, la gestion des risques du portefeuille et la responsabilité. Nous nous engageons à assurer un meilleur partage des informations entre la CCA, le Trésor et la BEAC.

22. Nous avons bien progressé dans l'amélioration du suivi et de la transparence de la dette :

- Nous nous efforçons de publier régulièrement des statistiques mensuelles sur la dette de l'État sur le site Internet du ministère de l'Économie et des Finances. Pour les entreprises publiques, un arrêté ministériel a été pris fin novembre 2021, enjoignant aux 10 plus grandes entreprises publiques de fournir des données sur leur dette garantie et non garantie à la CCA, en décembre et juin de chaque année. Une première série d'informations a été publiée dans le rapport annuel 2021 de la dette publique en mars 2022 sur le site Internet du ministère de l'Économie et des Finances. Avec l'Assistance Technique du FMI et de la Banque mondiale, nous avons affiné ces informations et renseigné plus de détails sur la composition de la dette des entreprises publiques dans le rapport annuel 2022. Pour tenir compte de ces évolutions, une mise à jour de l'arrêté ministériel et du modèle de rapport des entreprises publiques est prévue.
- Nous avons déjà publié deux rapports annuels complets sur la dette publique 2021 (repère structurel) et 2022. Entre autres informations, ce rapport comprend des détails supplémentaires sur la dette garantie et non garantie des 10 plus grandes entreprises publiques. Par ailleurs, nous allons (i) améliorer l'enregistrement des données sur la dette et (ii) publier sur une base trimestrielle un rapport présentant des données sur l'encours de la dette publique et les flux de financement et de services respectifs, qui comprendront la composition par créancier (encours, arriérés, dette conditionnelle), la dénomination monétaire, l'échéance, la structure des taux d'intérêt et les projections du service de la dette (repère structurel, mars 2024). Nous publierons également des projections annuelles de la dette intérieure et extérieure, garantie et non garantie du gouvernement central, des entreprises publiques, des institutions publiques et des autorités locales.

C. Sauvegarde et amélioration de l'utilisation des ressources énergétiques

23. Le gouvernement est déterminé à poursuivre des réformes majeures dans le secteur de l'énergie, réformes qui sont essentielles à l'amélioration de la gouvernance, à la réduction des passifs conditionnels des entreprises publiques du secteur de l'énergie, à la mobilisation des revenus et à la rationalisation des dépenses. La suppression progressive des subventions explicites aux carburants en 2023-24 soutiendra les recettes grâce à une augmentation des économies et favorisera la transition verte. Une version mise à jour du cadre réglementaire de 2005, basée sur les prix des carburants, sera mise en œuvre et sera assortie des dispositions d'assistance sociale suffisantes pour atténuer l'impact de l'augmentation des prix des carburants sur les groupes vulnérables. La réforme des subventions aux carburants sera mise en œuvre grâce à une stratégie de communication claire pour garantir la sensibilisation du public au fonctionnement du mécanisme des prix. Les mesures d'accompagnement énoncées aux paragraphes 9 et 12 contribueront à améliorer la gouvernance des entreprises publiques. La gouvernance des entreprises publiques du secteur de l'énergie sera davantage renforcée par la publication annuelle des rapports d'audit à l'instar de ceux déjà publiés par la SNPC.

24. Nous élaborons un plan d'action pour la prochaine phase de réformes visant à réduire les transferts et les subventions, notamment à la CORAF et à la CEC. Dans le cas de la CORAF, le gouvernement s'engage à continuer d'appliquer (i) la mise en œuvre effective du contrat de performance, en se concentrant sur les efforts visant à réduire les coûts de fonctionnement et d'administration et en n'engageant que des investissements prudents et (ii) le paiement intégral du pétrole brut fourni par le gouvernement, qui sera déposé sur le Compte unique du Trésor (TSA) lorsqu'il sera opérationnel ; (iii) les ventes de produits pétroliers directement aux sociétés de distribution, ainsi que le recouvrement effectif des recettes issues de ces ventes. En outre, les ministères chargés des finances, du commerce et des hydrocarbures procéderont à un examen trimestriel des paramètres de contrôle du mécanisme de tarification des produits pétroliers raffinés, aligné sur les plans de déréglementation des prix des carburants. En conséquence, les subventions gouvernementales à la CEC continueront d'être basées sur des rapports trimestriels sur ses dépenses et son chiffre d'affaires, y compris les créances sur le secteur de l'énergie. Les subventions implicites seront réduites grâce à l'application strict de la réglementation. Nous envisageons clarifier la collecte de la TVA sur les produits pétroliers en commençant par les structures des prix. Par ailleurs, (i) aucune exonération de TVA ne sera accordée sur les importations de carburant et (ii) aucune exonération douanière (droit de sortie et redevance informatique) ne sera accordée sur les importations des produits pétroliers. Quant à la CEC, le gouvernement continuera de prendre des mesures fortes pour préserver sa viabilité opérationnelle en réduisant les pertes à court terme et en recouvrant les coûts de production à moyen terme (cette partie du plan sera achevée d'ici mi-2024). Des efforts sont déployés pour améliorer le processus de facturation de l'électricité et la couverture afin de refléter la consommation électrique réelle. Dans ce cadre, au début de l'année, le gouvernement a modifié le processus de facturation de l'électricité, en remplaçant l'ancien système de tarification forfaitaire par un système basé sur la consommation réelle.

25. Le gouvernement va prendre des mesures supplémentaires pour améliorer la transparence et les revenus du secteur pétrolier. Nous avons chargé une société d'audit de renommée internationale de produire des rapports réconciliant les flux pétroliers qui devraient revenir au gouvernement. Plus précisément, le rapprochement concerne la quantité de pétrole que le gouvernement devrait recevoir sur la base des accords de partage de production et la valeur des revenus pétroliers inscrits au budget. Le rapport de rapprochement des flux pétroliers devrait être publié en 2024 et rendu public sur le site du ministère de l'Économie et des Finances. En outre, le gouvernement continuera de publier un tableau répertoriant tous les détenteurs de concessions de ressources naturelles (y compris les concessions minières, forestières et pétrolières). Nous continuerons à entreprendre des audits (menés par des sociétés d'audit de renommée internationale) des coûts pétroliers déclarés par les compagnies pétrolières dans le cadre des contrats de partage de production. Avec le concours de la banque Mondiale, nous avons pris un texte d'application sur les modalités de suivi, de contrôle et de vérification des activités de l'amont du secteur des hydrocarbures qui permet d'améliorer l'efficacité des contrôles des travaux pétroliers et gaziers. Les campagnes d'audit, qui obéiront désormais au nouveau décret, vont se poursuivre sur l'ensemble des permis pétrolier en vigueur. Si nécessaire, nous pourrions également demander l'assistance technique du FMI sur les meilleures pratiques en matière de gestion des ressources naturelles.

26. Nous renforcerons également notre cadre institutionnel et notre appareil statistique, pour prendre en compte l'émergence de nouveaux sous-secteurs dans le domaine de l'énergie. Le Congo dispose d'un fort potentiel gazier qui attire d'importants investissements, dont la production devrait démarrer en 2024. Nous élaborons le cadre réglementaire régissant les opérations gazières, avec l'aide de la Banque mondiale. Le code gazier devrait être publié avant fin décembre 2024. Notre objectif est de rendre ce cadre aussi équilibré que possible, en préservant les ressources limitées du pays tout en permettant aux nouveaux projets du secteur d'obtenir un retour sur investissement. Nous consulterons régulièrement les services de la Banque mondiale et du FMI si nécessaire. Les équipes statistiques nationales travaillent à l'intégration de ce nouveau secteur dans nos comptes nationaux. Nous pourrions demander une assistance technique pour améliorer la capacité statistique locale à surveiller les données du secteur gazier.

D. Réformes de la gestion des finances publiques et de la gouvernance

27. Nous continuerons à mettre en œuvre des réformes visant à améliorer la gestion des finances publiques et la gestion des risques budgétaires.

- La loi organique n° 32-2023 du 25 octobre 2023 déterminant les attributions, l'organisation, la composition et le fonctionnement de la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire (CABD) ainsi que la procédure à suivre a été publiée au journal officiel ; les textes d'application sont en cours d'élaboration.
- Nous continuons de mettre en œuvre la nouvelle stratégie à moyen terme pour les réformes de la gestion des finances publiques (GFP), qui a été élaborée avec l'assistance technique du FMI. Nous nous concentrerons, à court terme, sur la synchronisation des progrès dans tous les ministères concernés. Le plan d'action complet sur trois ans, qui comprend une feuille de route pour les réformes futures, y compris un calendrier complet d'actions et de réformes, sera mis à jour tous les 18 mois.
- Nous avons élaboré et mis en œuvre un cadre juridique et réglementaire pour les partenariats public-privé (PPP) depuis le 30 décembre 2022, conforme aux meilleures pratiques internationales.
- Pour améliorer l'exécution budgétaire, conformément à la réglementation de la CEMAC, nous avons opérationnalisé un comité qui assure le suivi, l'actualisation et la coordination de l'application du plan de trésorerie avec le plan d'engagement consolidé et, depuis cette année, avec le plan de passation des marchés, conformément au modèle global préparé avec l'assistance de la Banque Mondiale, pour les sept ministères pilotes. Ce comité, qui comprend des représentants du Ministère de l'Économie et des Finances et du Ministère du Budget, se réunit de manière hebdomadaire pour mettre à jour les plans de trésorerie du Trésor, et mensuellement sur toutes les autres questions. Nous veillerons également à ce que le plan d'engagement et le plan de trésorerie soient cohérents et que, sous la supervision de la Direction Générale du Budget, tous les ministères fournissent leurs plans de passation des marchés et d'engagement, améliorant ainsi la fiabilité du plan de trésorerie.

- Nous mettrons en œuvre les nouveaux organigrammes des ministères de l'Économie et des Finances, ainsi que celui du Budget, des Comptes Publics et du Portefeuille Public.
- Nous nous engageons à améliorer l'architecture du Compte Unique du Trésor (CUT) à la banque centrale. A cet effet, (i) nous avons préparé une liste complète de tous les comptes bancaires commerciaux de l'administration centrale et des organismes publics à fin 2022, en vue de leur clôture (conformément à un plan d'action, qui doit être élaboré à fin 2023 par un comité de pilotage chargé de la mise en œuvre du CUT) après le transfert progressif des dépôts qui y sont associés à la BEAC ; et (ii) nous assurerons le transfert automatique au CUT des recettes des ventes d'exportations pétrolières et de ressources des entités publiques – après la finalisation de l'accord y afférent entre la BEAC et le Trésor (au premier semestre 2024, après la mise en œuvre du nouveau logiciel de la Banque Centrale « AMS/X »). Ces actions, qui font partie de la stratégie de GFP, devraient conduire à une amélioration des services du Trésor et à une facilitation de la bonne exécution des paiements. Nous veillerons également à ce que : (i) s'ils se trouvent des ressources libres sur le compte séquestre du gouvernement en Chine, elles ne soient pas utilisées à d'autres fins que celles d'être régulièrement rapatriées dans le CUT ; et (ii) toutes les recettes publiques collectées dans le cadre de la formule du prix de détail des carburants seront déposées dans un compte budgétaire transparent et contrôlable au sein du CUT.
- Pour assurer un meilleur suivi des recettes, nous assurerons l'interconnexion complète des systèmes de gestion de l'information utilisés par les bureaux des douanes (SYDONIA), les autorités fiscales (E-Tax) et le Trésor. Concernant l'interface entre E-Tax et SYDONIA, un protocole d'échange de données a été signé entre les deux administrations et une plateforme de consultation est déjà opérationnelle. Les spécifications de la partie Trésorerie ne sont pas encore arrêtées. La plateforme générale sera opérationnelle d'ici fin 2023.
- Nous nous engageons à préparer la transition vers la comptabilité d'exercice (d'ici fin 2024). Nous avons créé un comité chargé d'établir le bilan d'ouverture et de définir les principales étapes de la mise en place de la comptabilité d'exercice. Ce comité s'est réuni pour la première fois en octobre 2023.
- La récente évaluation de la gestion des investissements publics climatiques (C-PIMA), réalisée par le FMI, a révélé des faiblesses dans la gestion des investissements publics, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des projets. Les principaux problèmes sont l'absence de critères clairs pour la sélection des projets et l'absence de dispositions comptables systématiques pour les procédures de mise en œuvre des projets ; la prédominance des appels d'offres limités ; le rationnement fréquent des liquidités ; et l'inefficacité du suivi du projet. Pour commencer à répondre à ces enjeux, nous nous engageons à élaborer et publier une liste de critères de sélection (en adéquation avec les recommandations du C-PIMA), incluant une dimension climatique (repère structurel à fin septembre 2023). Ce repère structurel n'est pas respecté parce que la publication de la liste de critères de sélection nécessite d'être soutenue par un décret. Cependant, afin d'atteindre ce repère structurel, la liste des critères a été publiée en novembre 2023. Nous nous

engageons également à formaliser une méthodologie standard d'évaluation préalable des projets, prenant également en compte les aspects climatiques, y compris l'analyse des risques (repère structurel à fin décembre 2023).

28. Le gouvernement est en train de passer à une version améliorée du Système d'Information de Gestion Financière (SIGFIP) pour promouvoir une application plus transparente des engagements de dépenses publiques et un meilleur contrôle des recettes publiques. Les modules du SIGFIP de préparation et d'exécution du budget (éléments clés de la transition de la chaîne des dépenses vers le nouveau système) sont devenus opérationnels fin 2021 mais certaines lacunes sont encore en train d'être comblées. Les retards observés dans la mise en œuvre du SIGFIP en 2022 sont dus à des problèmes de financement et de capacités qui sont en train d'être résolus. Les modules sur le reporting budgétaire et le plan d'engagement devraient devenir opérationnels d'ici juin 2024 (repère structurel), et les fonctionnalités liées à la comptabilité d'exercice et à la budgétisation basée sur les programmes doivent être prêtes d'ici fin 2023. Les modules du plan d'engagement et de gestion de trésorerie seront prêts d'ici fin 2024. L'opérationnalisation du SIGFIP, combinée à l'interconnexion d'autres systèmes de gestion de l'information (tels que les systèmes utilisés par les administrations douanières et fiscales, ainsi que le Trésor) permettra un suivi global de la collecte des recettes publiques (pétrolières et non pétrolières) et de l'exécution des dépenses publiques (la chaîne complète des dépenses). Pour aider à la mise en œuvre du nouveau système, le FMI a fourni en février 2023 une assistance technique qui a facilité l'élaboration d'un plan d'action lié à la mise en œuvre du SIGFIP. Le gouvernement s'engage à actualiser ce plan d'action pour le SIGFIP. En septembre 2023, une autre mission du FMI a fait l'état des lieux de la mise en œuvre de ce plan d'action et a assisté les autorités à informatiser l'élaboration et l'exécution du plan d'engagement qui devrait servir d'outil de pilotage de l'exécution du budget et de prévisibilité de l'exécution des dépenses publiques. Pour garantir la bonne mise en œuvre du SIGFIP, le gouvernement fournit une infrastructure adéquate (électricité, Internet), met en place des processus de communication régulière entre les départements concernés, propose des formations et effectue des tests du nouveau SIGFIP.

E. Gouvernance et lutte contre la corruption

29. Nous reconnaissons que pour réaliser une croissance durable et inclusive de notre économie, il est essentiel que nous continuions à améliorer la gouvernance et la transparence tout en luttant contre la corruption. Le gouvernement a déjà pris des mesures pour remédier aux défaillances de la gouvernance et aux vulnérabilités à la corruption, notamment la publication d'un rapport de diagnostic complet sur la gouvernance et la corruption en 2018, le renforcement de notre architecture juridique anti-corruption et des mesures visant à améliorer la gouvernance dans le secteur pétrolier. Les progrès accomplis dans l'amélioration de l'accès à l'information et de la transparence et l'application effective des lois contribueront à lutter contre les vulnérabilités à la corruption, condition préalable à l'amélioration du climat des affaires. Par exemple, nous avons publié plusieurs rapports annuels de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE), et nous nous engageons à publier les rapports de 2021 et de 2022 d'ici décembre 2023.

30. Nous visons à améliorer notre gestion des ressources naturelles et le respect des droits de propriété et droits contractuels ainsi que la transparence dans le secteur. Cela se fera en s'engageant à opérationnaliser les registres publics des licences dans les secteurs minier et forestier. Nous finaliserons l'opérationnalisation et l'intégration des systèmes d'information déjà en place pour le secteur minier et placerons le système intégré dans le domaine public d'ici juin 2024. Nous déploierons le système opérationnalisant le registre pilote actuel de licences pour l'industrie forestière à toutes les parties concernées d'ici fin janvier 2024, accorderont l'accès du public au système d'ici juin 2024 (même si les informations requises pour un registre complet conformément aux exigences de l'ITIE ne seront pas entièrement incluses d'ici là), et intensifieront ensuite les efforts pour combler toutes les lacunes restantes dans les données.

31. Dans le but d'améliorer la gouvernance, nous procéderons à une évaluation complète de la mise en œuvre des mesures engagées dans le rapport de diagnostic de 2018 sur la gouvernance. Nous identifierons, avec l'appui du FMI, les axes d'amélioration, notamment ceux liés à l'État de droit et à la transparence, en vue d'élaborer un plan d'action pour 2024 (repère structurel, fin janvier 2024). Nous élaborerons également un plan d'action pour renforcer la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LBC/FT), qui s'appuiera sur les recommandations du rapport d'évaluation mutuelle LBC/FT récemment publié par le Congo.

32. Nous avons amélioré nos réglementations anti-corruption et œuvrons au renforcement de l'État de droit et de l'application effective des lois. Une nouvelle loi anti-corruption a été adoptée par le Parlement en février 2022 et promulguée en mars 2022. Nous nous engageons à ce que la mise en œuvre effective de la nouvelle loi soit une étape essentielle vers le respect de nos obligations au titre de la Convention des Nations Unies Contre la Corruption (CNUCC), en particulier en matière de criminalisation des délits de corruption et autres obligations internationales souscrites par le Congo. Notre commission anti-corruption, la Haute Autorité de Lutte contre la Corruption (HALC), est pleinement opérationnelle. Nous nous engageons à garantir sa pleine indépendance, comme l'exige la loi, et à veiller à ce qu'il bénéficie des dotations budgétaires nécessaires à l'exercice de ses fonctions. Nous publierons les rapports annuels de la HALC sur le site Internet du gouvernement dans les cinq jours suivant leur transmission au gouvernement, à compter de début février 2024. Nous veillerons également à ce que des statistiques complètes concernant le travail de la HALC soient publiées trimestriellement sur le site du Ministère des Finances. De même, le Ministère de la Justice publiera trimestriellement des statistiques sur toutes les inculpations et condamnations pour des délits liés à la corruption. Dans le but d'élaborer un ensemble complet de décisions, le texte intégral de tous les jugements rendus dans des affaires liées à la corruption sera publié dans les 30 jours suivant le jugement.

33. Convaincus de l'importance d'accroître la transparence dans la vie publique, nous opérationnaliserons le système de gestion des conflits d'intérêts et de publication des déclarations. La loi n° 9-2022 du 11 mars 2022 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption a mis en place un cadre législatif de lutte contre la corruption, intégrant l'ensemble des principes et bonnes pratiques reconnus au niveau international, notamment en matière de prévention et de gestion des conflits d'intérêts. La déclaration de patrimoine faisant partie intégrante

de la résolution des conflits d'intérêts, les hauts fonctionnaires sont déjà couverts par ce système.⁴ Nous évaluerons la mise en œuvre du dispositif existant à travers les missions confiées à la HALC, suite à une série de campagnes de sensibilisation. L'opérationnalisation du système de gestion des conflits d'intérêts sera progressive et nécessitera (i) la soumission des déclarations de conflits d'intérêts et leur publication conformément aux dispositions du décret no. 2022-467, en commençant au moins par les hauts fonctionnaires, et (ii) leur publication par la HALC d'ici fin avril 2024 (repère structurel).

34. Le gouvernement fait des progrès en matière de transparence et de responsabilité

- Nous avons créé, par la loi, la commission chargée de mettre en œuvre la loi sur la transparence, qui constitue les engagements régionaux du Congo en matière de transparence budgétaire. La commission, qui est tenue par la loi d'inclure une représentation de la société civile, est opérationnelle. Nous veillerons à ce que la commission soit dotée des ressources nécessaires pour remplir ses fonctions, principalement pour rendre publiques les informations requises par la loi. Nous veillerons également à ce que toutes les parties de notre administration coopèrent pleinement avec la commission et à ce que la loi sur la transparence soit pleinement mise en œuvre. Toutes les informations devant être rendues publiques en vertu de la loi sur la transparence seront publiées sur le site Internet du gouvernement d'ici fin janvier 2024.
- Nous avons publié sur le [site du Ministère de l'Economie et des Finances](#) : tous les rapports finaux de l'Inspection Générale des Finances (IGF) pour la période 2011-2020 ; tous les rapports finaux 2020 de la Commission des comptes nationaux (CCN) ; une liste des entreprises et des établissements publics qui n'ont pas accordé un accès approprié pour la réalisation des audits, ainsi que de ceux qui tardent à remplir leurs obligations financières envers la CCN ; et la liste des entreprises et entités publiques qui ne relèvent pas de la CCN.
- Tous les rapports finalisés par la Cour des Comptes seront publiés sur le site Internet du gouvernement dans les 30 jours suivant leur finalisation (www.courdescomptes.cg).

35. Le gouvernement soutient la large diffusion d'informations sur les procédures judiciaires et le fonctionnement des institutions chargées de faire respecter la loi, comme une étape vers une meilleure allocation des ressources et comme convenu dans le rapport de diagnostic de 2018. A cet effet, nous publions sur le site officiel : (i) pour chaque tribunal (magistrat) : le nombre de juges en exercice, le personnel actif et le nombre de postes vacants ; et pour chaque parquet, le nombre de procureurs et de personnel, ainsi que le nombre de postes

⁴ Un fonctionnaire de haut niveau est un agent public qui détient un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire, à titre permanent ou temporaire, rémunéré ou non, y compris tout ressortissant politiquement exposé ou toute personne exerçant une fonction publique au nom d'un organisme public ou une entreprise publique, ou qui assure un service public (voir article 2 de la loi n° 9-2022 du 11 mars relative à la prévention et à la lutte contre la corruption et les délits assimilés).

vacants ; (ii) le nombre de cas liés à la corruption, à la LBC/FT, à l'insolvabilité, aux saisies immobilières et à l'immobilier pour 2015-20 ; et (iii) toutes les décisions de la Cour suprême.

F. Réformes structurelles plus larges

36. L'amélioration de la diversification économique et de l'adaptation au changement climatique sera essentielle pour parvenir à une croissance plus forte, plus inclusive, plus résiliente et créatrice d'emplois. À cette fin, le Plan national de développement 2022–2026 identifie les secteurs prioritaires pour le développement, notamment l'agriculture, l'industrie manufacturière, le tourisme, la numérisation et la promotion immobilière. Notre stratégie est alignée sur les Objectifs de Développement Durable (ODD), les objectifs de l'Agenda 2063 pour le développement de l'Afrique et les recommandations du programme de réforme économique et financière de la CEMAC (PREF-CEMAC) en matière de transformation structurelle des économies nationales au sein de la CEMAC. Pour soutenir nos efforts de diversification, nous prévoyons de renforcer et d'étendre les infrastructures de base et d'améliorer l'environnement des affaires. Les mesures clés visent à :

- Améliorer et étendre les infrastructures de transport, d'irrigation, d'eau et d'assainissement et de télécommunications, dans le but d'augmenter la productivité et la création d'emplois dans les domaines présentant un avantage stratégique (agriculture, transformation des aliments, foresterie, produits du bois, TIC) ainsi que dans le secteur manufacturier et les services (tourisme, finance, prestation de services). Cela contribuera également à renforcer la résilience des petites entreprises et des agriculteurs face au changement climatique.
- Améliorer l'accès à l'énergie à un coût abordable, notamment grâce au développement de nouvelles sources d'énergie (notamment pour l'électrification rurale), telles que l'énergie solaire et éolienne.
- Améliorer l'environnement des affaires et la compétitivité extérieure en supprimant les barrières commerciales et en améliorant l'application des contrats, les procédures d'insolvabilité et la protection des investisseurs. Par exemple, nous avons (i) informatisé et publié le registre des sociétés ; et (ii) publié un inventaire complet des taxes fiscales et parafiscales appliquées aux entreprises formelles et informelles. Le gouvernement va : (i) créer un registre immobilier national ; (ii) simplifier les procédures et réduire les coûts de création d'entreprise ; et (iii) réformer les coûts administratifs pour faciliter le commerce transfrontalier. Nous nous engageons également à ne pas appliquer de restrictions à l'importation à des fins de balance des paiements, conformément à la pratique courante dans toutes les politiques du FMI.

37. Nous renforcerons également la résilience du secteur financier et élargirons l'accès au financement, ce qui favorisera la stabilité macroéconomique, la diversification économique et le renforcement de la résilience. Dans le but de favoriser l'accès des populations vulnérables ou exclues des services financiers classiques à une gamme de produits et services financiers adaptés, diversifiés et abordables, une stratégie régionale d'inclusion financière (SRIF) a été mise en place

dans la CEMAC couvrant la période 2022–2027. À cet effet, un protocole d'accord a été signé en juillet 2022 entre le Gouvernement et le PNUD pour doter le Congo d'une stratégie nationale d'inclusion financière (SNIF). Dans ce cadre, deux experts ont été recrutés en juin 2023. Par ailleurs, le Gouvernement a adopté deux lois portant respectivement sur l'affacturage et le crédit-bail, en vue d'accroître l'accès au financement des PME. D'autres dispositions réglementaires ont été mises en œuvre ou sont en cours d'élaboration, pour une amélioration significative du cadre juridique des affaires. Il s'agit notamment de : i) l'arrêté n°507/MFBPP/CAB fixant les modalités et procédures relatives à l'immatriculation des établissements agréés de crédit, de microfinance et de paiement agréés, exerçant au Congo, ii) du décret, en cours d'adoption par le Gouvernement, instituant le registre national des sûretés mobilières, ainsi que iii) du décret portant modalités et conditions d'immatriculation des titres immobiliers. Le Gouvernement continuera également à renforcer les capacités des systèmes juridiques et judiciaires à traiter les litiges financiers afin de décongestionner les tribunaux des litiges relevant du secteur financier. La stabilité financière bénéficiera de la réduction des prêts non performants à mesure que l'apurement des arriérés intérieurs progressera. Nous continuerons également à surveiller de près les indicateurs de solvabilité et de liquidité du système bancaire et à suivre l'avancement des plans de restructuration et de liquidation des banques fragiles.

G. Renforcement des capacités statistiques

38. Le gouvernement continue de donner la priorité à l'amélioration des bases de données statistiques publiques. Le ministère en charge de la statistique met en œuvre un plan, dans le cadre de la Stratégie nationale de développement de la statistique 2022–26, visant à améliorer les capacités de collecte de données et à assurer la publication régulière de statistiques utiles et de qualité pour l'élaboration des politiques publiques. Des améliorations considérables ont été apportées à la qualité des statistiques annuelles des comptes nationaux, avec l'assistance du FMI. Nous avons publié les balances des paiements des années 2019 et 2020, ainsi que les comptes nationaux provisoires de 2021. Pour 2021, nous sommes en cours de finalisation des estimations après collecte de toutes les données, notamment celles des compagnies pétrolières. Les équipes de l'INS travaillent à l'inclusion du secteur gazier dans les statistiques nationales, dans la perspective de l'affluence d'investissements massifs en 2023. L'Indice des Prix à la Consommation a été rebasé et l'INS travaille, avec l'appui des partenaires, sur un mécanisme permanent de production des comptes nationaux trimestriels, en attendant la migration vers le SCN 2008 à l'horizon 2025. En matière démographique, nous avons suffisamment avancé sur le Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH-5) dont les résultats préliminaires sont attendus en fin décembre 2023. Dans la même période, interviendra la validation et la publication du rapport de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) qui, comme le RGPH-5, a bénéficié de l'appui financier de la Banque Mondiale. En outre, les préparatifs de la troisième Enquête Démographique et de Santé (EDS-III) sont en cours pour une collecte de données sur le terrain courant le second semestre de l'année 2024.

39. Le gouvernement s'engage à poursuivre ses efforts en matière de publication d'indicateurs économiques de base. Les données sur les taux d'inflation mensuels sont accessibles

sur les sites Internet du [site du ministère de l'Économie et des Finances](#) et de l'Institut national de la statistique. Certaines statistiques du commerce extérieur sont publiées sur le site Internet de l'Institut national de la statistique. Les statistiques trimestrielles des exonérations de TVA, du service de la dette et de l'encours de la dette seront publiées régulièrement sur le site Internet du ministère de l'Économie et des Finances, dans un délai de 90 jours à compter de la date de référence de ces statistiques.

H. Financement du programme

40. Notre programme est entièrement financé sur le moyen terme. Nous avons obtenu des engagements de financement fermes de la part de nos partenaires extérieurs – comprenant des assurances fermes pour les 12 prochains mois et de bonnes perspectives sur la durée du programme – pour compléter les financements garantis par la restructuration de la dette extérieure et les financements attendus de la restructuration de la dette intérieure. À moyen terme, nous continuerons de travailler avec nos partenaires pour garantir que nous recevons un financement qui couvrira entièrement le déficit de financement pour le reste du programme.

I. Suivi du programme

41. Le programme est soumis à un suivi semestriel par le Conseil d'administration du FMI, sur la base de critères et indicateurs quantitatifs, de repères structurels et d'actions préalables comme indiqué dans les tableaux 1, 2, 3 et 4 ci-joints. Ces critères et indicateurs sont décrits dans le protocole d'accord technique (TMU) ci-joint, qui définit les critères de réalisation quantitatifs et les exigences en matière de reporting dans le cadre de l'accord FEC. La cinquième revue semestrielle s'appuiera sur les données et les critères de performance à fin décembre 2023 et devrait avoir lieu le 15 avril 2024 ou après. La sixième et dernière revue semestrielle s'appuiera sur les données et les critères de performance à fin juin 2024, et devrait avoir lieu le 15 octobre 2024 ou après.

42. Compte tenu de la solidité de notre programme, nous demandons la modification de certains des futurs critères de performance. Plus spécifiquement, nous demandons la modification du critère de réalisation à fin décembre 2023 pour le financement intérieur net du Gouvernement, la modification des critères de réalisation à fin juin 2024 pour le solde primaire de base hors pétrole et le financement intérieur net du gouvernement et des objectifs indicatifs de fin décembre 2023 à fin juin 2024.

43. Nous renforcerons les mécanismes de suivi interne pour garantir une mise en œuvre solide du programme. Un comité de suivi du programme a été mis en place et un texte réglementaire est en cours d'élaboration pour sa formalisation. Nous avons par ailleurs relancé à partir de septembre 2023 la publication sur [site du ministère de l'Économie et des Finances](#) de tableaux contenant des informations sur le suivi et la mise en œuvre du programme, élaborés en concertation avec les services du FMI. Il s'agit notamment des résultats budgétaires trimestriels et des prévisions budgétaires, des taux d'inflation mensuels, ainsi que de l'encours trimestriel de la dette publique et du service de la dette.

Tableau 1. République du Congo : Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs, 2023–2024
(En milliards de francs CFA ; cumulé depuis le début de l'année, sauf indication contraire) ¹

Type de critères	Fin juin 2023			Statut	Fin sept. 2023 ¹⁾			Fin déc. 2023		Fin mars 2024		Fin juin 2024			
	CR	CR modifié	Réalisations		OI	OI modifié	Réalisations	Statut	CR	CR modifié	OI	OI modifié	CR	CR modifié	
	Programme	Programme			Programme	Programme			Programme	Programme	Programme	Programme	Programme	Programme	
Plancher du solde budgétaire primaire de base hors pétrole ²	CR	-303	-244	-233	Non atteint	-444	-369	—	—	-459	-459	-132	-147	-262	-290
Objectif ajusté (plancher)			-172												
Ajustement à la hausse pour des transferts liés au pétrole plus élevés que prévu			0												
Ajustement à la baisse (à la hausse) pour une aide extérieure nette plus élevée (plus faible) que prévu et à la hausse pour des recettes pétrolières plus faibles			72												
Plafond de financement intérieur net de l'administration centrale	CR	-47	166	127	Atteint	-121	122	—	—	-57	153	-33	-10	-40	6
Objectif ajusté (plafond)			340												
Ajustement à la baisse (à la hausse) pour une aide extérieure nette et des recettes pétrolières plus élevées (plus faibles) que prévu			174												
Plafond de l'accumulation de nouveaux arriérés sur la dette extérieure contractée ou garantie par l'administration centrale ^{3,4}	CR	0	0	0	Atteint	0	0	12	Non atteint	0	0	0	0	0	0
Plafond sur la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'administration centrale (millions de SEU) ^{3,5,6,8}	CR	0	0	0	Atteint	0	0	0	Atteint	0	0	0	0	0	0
Plafond de la nouvelle dette extérieure contractée par ou au nom de l'administration centrale et garantie par des livraisons futures de ressources naturelles (y compris le pétrole) ¹⁷	CR	0	0	0	Atteint	0	0	0	Atteint	0	0	0	0	0	0
Plancher pour les revenus non pétroliers	OI	405	415	444	Atteint	632	638	—	—	868	880	224	232	457	472
Plancher pour les dépenses sociales et de réduction de la pauvreté	OI	181	181	98	Non atteint	322	322	—	—	402	308	85	82	191	165
Plafond des décaissements des prêts extérieurs pour les projets d'investissement	OI	123	121	108	Atteint	176	168	—	—	164	165	62	58	112	105
Plafond de la nouvelle dette extérieure concessionnelle contractée ou garantie par l'administration centrale (milliards FCFA) ^{3,8}	OI	86	87	67	Atteint	100	102	—	—	143	216	174	216	205	216
Plancher du remboursement des arriérés intérieurs accumulés par l'administration centrale	OI	40	53	102	Atteint	90	81	—	—	110	379	21	20	42	41
Pour mémoire :															
Recettes pétrolières ⁹		584	553	655		965	873	—	—	1195	1205	321	347	631	681
Aide budgétaire extérieure attendue, nette ¹⁰		-239	-219	-363		-364	-327	—	—	-484	-401	-91	-108	-172	-195
- Aide à la balance des paiements (FMI-FEC)		83	79	52		83	79	—	—	105	105	0	0	26	26
- Prêts budgétaires et dons (hors FMI)		88	79	39		127	121	—	—	194	196	38	6	85	33
- Variation des arriérés extérieurs hors programme		0	0	0		0	0	—	—	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre du service de la dette extérieure courante dus après allègement de la dette		328	298	402		491	448	—	—	678	597	129	114	258	228

¹ Les critères de performance quantitatifs et les objectifs indicatifs sont définis dans le TMU. Les colonnes « Programme » déclarées pour le dernier trimestre 2023 et pour 2024 représentent les CR et OI fixés au moment de la troisième revue de l'accord FEC. Les colonnes « Programme modifié » pour le dernier trimestre 2023 et pour 2024 représentent les modifications de ces CR et OI proposées lors de la quatrième revue de l'accord FEC.

² Défini comme les recettes intérieures non pétrolières moins les dépenses totales à l'exclusion des paiements d'intérêts, des transferts payés avec le pétrole brut et des investissements financés par l'étranger.

³ Ces plafonds sont fixés à zéro et doivent être respectés en continu à compter de la date d'approbation du programme.

⁴ Ce plafond a été réinitialisé contre une dérogation de non-respect lors du Conseil de la troisième revue (juillet 2023), en raison d'arriérés contractés en mars 2023 et réglés en mai 2023.

⁵ À l'exclusion de toutes les sources de soutien budgétaire identifiées dans le programme.

⁶ À l'exclusion de tous les types de financement mentionnés au paragraphe 10 du TMU.

⁷ Sous réserve de l'exception permise au paragraphe 11 du TMU.

⁸ Cumulatif à compter de la date d'approbation du programme et sur une base contractuelle conformément à la politique de limites d'endettement du FMI : <https://www.imf.org/external/Files/Publications/PP/2021/English/PPA/2021087.aspx>.

⁹ Hors opérations de troc pétrolier pour le règlement des transferts.

¹⁰ Tel que défini aux paragraphes 18 et 22 du TMU.

¹¹ Les critères de réalisation quantitatifs continus relatifs à la non-accumulation d'arriérés extérieurs ont été violés en juillet et une dérogation pour non-respect a été demandée par les autorités.

Tableau 2. République du Congo : repères structurels 2023–24

Mesures	Date cible	Statut	Justification macroéconomique
Un inventaire complet de l'administration de la TVA liée aux hydrocarbures (y compris les exonérations).	Fin juin 2023	Non atteint, complété mi-novembre 2023.	Améliorer l'administration fiscale et soutenir les efforts de mobilisation des recettes intérieures.
Augmenter les ressources disponibles pour les programmes de transferts monétaires (Projets Lisungi et Telema) de 15% par rapport aux montants alloués en 2022, permettant d'augmenter la couverture et le paiement pour les ménages bénéficiaires.	Fin juillet 2023	Non atteint.	Réduire la fragilité, maintenir la stabilité sociale, réduire les inégalités et promouvoir l'inclusion sociale.
Définir et publier une liste de critères de sélection des projets (en adéquation avec les recommandations du C-PIMA), intégrant la dimension climatique.	Fin septembre 2023	Non atteint, complété début novembre 2023.	Améliorer la gestion des investissements publics.
Formaliser une méthodologie standard pour l'évaluation préliminaire des projets, prenant en compte les aspects climatiques, y compris l'analyse des risques. ⁶	Fin décembre 2023		Améliorer la gestion des investissements publics.
Promulgation de lois fiscales liées à la TVA sur les hydrocarbures, éliminant ainsi les exonérations de TVA. ⁷	Fin mars 2024		Améliorer l'administration fiscale et soutenir les efforts de mobilisation des recettes intérieures.
Publier le premier bulletin trimestriel sur la dette avec des informations détaillées sur les stocks et les flux du gouvernement central et des entreprises publiques.	Fin mars 2024		Améliorer la transparence et gérer les risques liés à la dette.

⁶ La méthodologie standard pour l'évaluation des projets d'investissement a été élaborée ; mais l'inclusion de la dimension climatique reste à faire.

⁷ Bien qu'une loi unique sur la TVA sur les hydrocarbures soit généralement la meilleure pratique, des complications potentielles d'un point de vue juridique ont conduit à la reformulation du RS, qui se concentre désormais davantage sur la suppression des exonérations de TVA tout en séparant la loi sur la TVA sur les hydrocarbures en amont et en aval. Avec le soutien de la Banque mondiale et du Fonds, les autorités ont publié en octobre 2023 un décret rationalisant les exonérations de TVA dans le secteur pétrolier en amont. Pour le secteur pétrolier en aval, les autorités ont demandé une assistance technique au Fonds dont les recommandations, éclairera le champ d'application du RS désormais prévu pour fin mars 2024

Tableau 2. République du Congo : repères structurels 2023–24 (suite et fin)

Exiger la soumission de déclarations de conflits d'intérêts pour les hauts fonctionnaires au moins, et la publication des déclarations par la Haute Autorité de Lutte Contre la Corruption.	Fin avril 2024		Réduire la corruption, améliorer la gouvernance et protéger les ressources publiques.
Rendre pleinement opérationnels les modules de gestion de trésorerie, de reporting financier, de trésorerie et d'approvisionnement du nouveau logiciel de suivi des dépenses (SIGFIP).	Fin juin 2024		Améliorer la transparence et la gouvernance et protéger les ressources publiques.
Élaboration d'un plan d'action 2024 pour la mise en œuvre des recommandations restantes du rapport de diagnostic sur la gouvernance de 2018.	Fin juin 2024		Réduire la corruption, améliorer la gouvernance.

Tableau 3. République du Congo : nouveaux repères structurels 2023–24

Mesures	Date cible	Statut	Justification macroéconomique
Approbation du nouvel organigramme de la CCA par le Conseil des ministres et soumission au Parlement. ⁸	Fin décembre 2023		Améliorer la transparence et gérer les risques liés à la dette.
Réorganisation complète de la CCA, ce qui suppose que : i) toutes les lois et réglementations nécessaires à la réorganisation aient été adoptées, 2) un personnel suffisant ait été recruté, 3) la formation du personnel nécessaire soit achevée, 4) le manuel de procédures ait été adopté.	Fin mars 2024		Améliorer la transparence et gérer les risques liés à la dette.

⁸ Le nouvel organigramme de la CCA a été soumis au secrétaire général du cabinet et est en attente d'un conseil des ministres pour approbation.

Tableau 4. République du Congo : action préalable

Mesures	Statut	Justification macroéconomique
Soumission au Parlement d'un budget 2024 ciblant un déficit primaire non-pétrolier de 9,8 pourcents du PIB non-pétrolier, conformément à l'accord FEC.		Faire progresser l'assainissement budgétaire pour remédier aux vulnérabilités liées à la dette.

Pièce jointe II. Protocole d'accord technique

I. INTRODUCTION

1. Ce Protocole d'Accord Technique (PAT) définit les critères de performance quantitatifs et les objectifs indicatifs établis par les autorités congolaises et les services du Fonds Monétaire International (FMI) pour le suivi du programme appuyé par l'accord au titre de la Facilité Élargie de Crédit (FEC). Il détermine également la nature des données et informations à fournir au FMI pour le suivi du programme, ainsi que la périodicité et les délais de transmission de ces données.
2. Les critères de réalisation quantitatifs, les objectifs indicatifs et les dates butoirs sont précisés dans le Tableau 1 du Mémoire de Politiques Économiques et Financières (MPEF).

II. DEFINITIONS PRINCIPALES

3. **Le gouvernement.** Sauf indication contraire, l'état ou le « gouvernement » est défini comme l'administration centrale de la République du Congo qui comprend tous les organes d'exécution, institutions et toute structure bénéficiant de fonds publics spéciaux dont les compétences sont incluses dans la définition de l'administration centrale du Manuel de Statistiques de Finances Publiques de 2001 (MSFP 2001 ; paragraphes 2.48-50). Cela n'inclut pas les administrations locales, la banque centrale et toute autre entité publique ou entité appartenant à l'Etat dont le statut juridique est autonome et dont les opérations ne sont pas incluses dans le Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE).
4. **Sauf indication contraire,** les entités publiques sont définies dans ce PAT comme les sociétés à participation financière publique majoritaire.
5. **Dans le cadre du suivi du programme, des critères de performance (CP) et des objectifs indicatifs (OI) sont fixés.**

A. Les critères de performance (CP) comprennent :

- Un plancher sur le solde primaire de base hors pétrole ;
- Un plafond sur le financement intérieur net du gouvernement central ;
- Un plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés sur la dette extérieure contractée ou garantie par le gouvernement central ;
- Un plafond pour la valeur nominale des nouvelles dettes extérieures non-concessionnelles contractées ou garanties par le gouvernement central ;
- Un plafond pour la valeur nominale des nouvelles dettes extérieures garanties par les livraisons futures de ressources naturelles (y compris le pétrole) et contractées par le gouvernement central ou pour son compte.

B. Les objectifs indicatifs (OI) comprennent :

- Un plancher pour les dépenses sociales et de réduction de la pauvreté ;
- Un plafond pour les décaissements sur prêts extérieurs liés à des projets d'investissement ;
- Un plafond pour la valeur nominale des nouvelles dettes extérieures concessionnelles contractées ou garanties par le gouvernement central ;
- Un plancher sur les recettes non-pétrolières ;
- Un plancher sur le remboursement des arriérés intérieurs accumulés par l'administration centrale.

Outre les critères de performance énumérés au point A, l'accord avec la FEC comprendra les critères de performance standard pour tous les accords du Fonds, à savoir : (i) l'absence ou la non-intensification de restrictions sur les paiements et les transferts pour les transactions internationales courantes ; (ii) la non-introduction ou la modification de pratiques de taux de change multiple ; (iii) pas de conclusion d'accords bilatéraux de paiement incompatibles avec l'article VIII des statuts du FMI ; (iv) pas d'imposition ou d'intensification de restrictions à l'importation pour des raisons liées à la balance des paiements. Ces quatre critères de performance feront l'objet d'un suivi permanent.

6. Les CP, les OI et les ajusteurs sont calculés (i) pour 2022, en variation cumulée à partir du 1er janvier 2022 pour les objectifs et critères de 2022 sauf ceux dans les paragraphes 5A(c), 5A(d), 5A(e) et 5B(c) qui seront à partir de l'approbation de l'accord de la FEC (Tableau 1 du MPEF) ; et (ii) pour 2023, en variation cumulée à partir du 1er janvier 2023.

Critères de performance

7. Le solde primaire de base hors pétrole, et hors transferts liés au pétrole, est calculé comme la différence entre les recettes du Gouvernement, excluant les recettes pétrolières et les dons, et les dépenses totales du Gouvernement hors paiements des intérêts sur la dette extérieure et intérieure, les transferts liés au pétrole, et les dépenses d'investissement financées par des ressources extérieures. Les dépenses du gouvernement incluent les prêts nets et sont définies sur la base des dépenses ordonnancées et prises en charge par le Trésor.

8. Le financement intérieur net au gouvernement central est défini comme l'émission de tout instrument en FCFA à des créanciers intérieurs ou sur les marchés financiers de la CEMAC, les emprunts auprès de la BEAC (y compris le concours du FMI et l'utilisation des allocations de DTS) et des Etats membres de la CEMAC (sauf BDEAC), la dette contractée dans le cadre de l'apurement des arriérés via le Club de Brazzaville, ou de toute autre dette contractée auprès de ces créanciers.

Le **financement intérieur net** se décompose en financement bancaire net et financement non bancaire net.

- Le *financement bancaire net ou crédit intérieur du gouvernement auprès des banques* se définit comme la variation de la Position Nette du Gouvernement (PNG) vis-à-vis du système bancaire (BEAC et banques commerciales) y compris le remboursement au FMI. Le financement bancaire net au gouvernement est calculé sur la base des données fournies par la BEAC. Ces données devront faire l'objet de réconciliation entre le Trésor et la BEAC mensuellement.
- Le *financement non-bancaire net du gouvernement* inclut : (i) la variation de l'encours des titres d'Etat (bons et obligations du Trésor) émis en FCFA sur le marché financier régional non détenus par le système bancaire congolais ; (ii) l'amortissement de la dette publique intérieure non-bancaire ; et (iii) les recettes de privatisations. Le financement non-bancaire net du gouvernement est calculé mensuellement par le Trésor.

9. Les arriérés de paiement extérieurs de l'État comprennent toutes les obligations échues et non payées du service de la dette extérieure (principal et intérêt) résultant des prêts contractés ou garantis par le gouvernement central, des pénalités et des charges d'intérêt découlant de ces prêts non payés à échéance. Pour les besoins de ce critère de performance, une obligation échue et non payée après 30 jours sera considérée comme un arriéré « programme ». Ce critère de performance s'applique à toute dette correspondante aux critères définis aux paragraphes 19 à 21. Les arriérés qui ne sont pas considérés comme arriérés pour les critères de performance, ou arriérés « hors-programme », sont définis par : (i) les arriérés accumulés sur les obligations du service de la dette extérieure pour lesquelles les autorités ont annoncé publiquement qu'elles sollicitent une restructuration de la dette et pour lesquelles elles ont approché les créanciers ; et/ou (ii) les obligations du service de la dette faisant l'objet de litiges.

10. Pour le plafond relatif à de nouvelles dettes extérieures contractées ou garanties par le gouvernement central (concessionnelles et non-concessionnelles), la dette extérieure est définie comme toute dette contractée ou garantie par le gouvernement central en devises étrangères avec les exceptions suivantes : (i) les dettes commerciales liées à des opérations d'importation et ayant une échéance de moins d'un an, (ii) les opérations de gestion de la dette (OGDs)— définies comme le remboursement ou le refinancement du principal de l'encours de la dette publique extérieure avant ou à leur date d'échéance, où les économies en valeur actualisée découlant des OGDs seront déterminées par un différentiel positif entre les éléments dons du titre de créance nouvellement émis (en tenant compte de tous les coûts liés à l'opération) et de l'instrument de dette qu'il remplace, à l'aide du calculateur de concessionnalité du FMI (<https://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator/default.aspx>) — qui entraînent une réduction de la valeur actualisée (économies en valeur actualisée) de l'ensemble de la dette extérieure publique et/ou une amélioration du profil global du service de la dette extérieure publique ; (iii) toutes les sources de prêts budgétaires identifiées dans le programme ; et (iv) la dette envers des créanciers dont la résidence/le domicile peut être localisée, auquel cas la définition de la dette extérieure est fondée sur la résidence/le domicile. Pour les objectifs de programme, les prêts de la BDEAC sont considérés comme dette extérieure. La dette extérieure contractée ou garantie par le gouvernement central est dite concessionnelle si à la date à laquelle elle est contractée, contient un élément don d'au moins 35%, calculé comme suit : l'élément don d'une dette est la différence entre sa valeur nominale et sa valeur actuelle (VA), exprimé en pourcentage de la valeur nominale de la dette. La VA de la dette au moment où elle est contractée est calculée en actualisant les flux de

paiement futurs du service de la dette.¹ Pour les dettes comprenant un élément don inférieur ou égal à zéro, la VA serait équivalente à la valeur nominale de la dette. Pour les objectifs du programme, toutes les sources d'emprunts contractés auprès de la Banque mondiale (tant l'AID que la BIRD) dont l'élément don est inférieur à 35% ne seront pas incluses dans les calculs du plafond de nouvelles dettes extérieures non concessionnelles. Aux fins du suivi du programme, la dette extérieure est considérée comme contractée ou garantie lorsque toutes les conditions pour son entrée en vigueur sont remplies, y compris l'approbation de l'arrangement par le gouvernement de la République du Congo (le Conseil des ministres) ou les autorités législatives, si nécessaire. La dette garantie fait référence à toute obligation légale explicite incombant au gouvernement de rembourser cette dette en cas de défaillance du débiteur (que les paiements soient en espèces ou en nature).

11. La dette extérieure liée aux ressources naturelles (y compris le pétrole) est une dette extérieure qui est contractée par le gouvernement central ou pour son compte et qui donne au créancier un intérêt sur les ressources naturelles (y compris le pétrole), y compris un intérêt collatéral. Le préfinancement est défini comme une dette liée au pétrole qui est remboursée, en totalité ou en partie, par la vente de pétrole dans l'avenir. Le préfinancement n'inclut pas le prépaiement. Un prépaiement est défini comme un paiement effectué en avance par l'acheteur au titre d'une cargaison spécifique de ressource naturelle. Les opérations de prépaiement doivent être remboursées dans un délai de six mois et, dans tous les cas, dans l'année civile au cours de laquelle elles ont été contractées. Un nouveau préfinancement par ou au nom du gouvernement est strictement interdit dans le cadre du programme. Le refinancement et/ou le report du stock existant de la dette de préfinancement et/ou les échéances ne seraient pas considérés dans le plafond de la valeur nominale de la nouvelle dette extérieure contractée par ou pour le compte de l'administration centrale et garantie par la livraison des ressources naturelles futures (y compris de pétrole), si : (i) la transaction est discutée à l'avance avec les services du FMI ; et (ii) au minimum, entraîne une réduction de la valeur actualisée (économies en valeur actualisée) de la dette extérieure publique globale et/ou une amélioration du profil global du service de la dette extérieure publique. Les économies en valeur actualisée résultant d'une telle opération de gestion de la dette seront déterminées par un différentiel positif entre les éléments de don de l'instrument de dette nouvellement émis (en tenant compte de tous les coûts associés à l'opération) et de l'instrument de dette qu'il remplace, à l'aide du calculateur de concessionnalité du FMI. (<https://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator/default.aspx>).

¹ Le calcul de la concessionnalité prend en compte tous les aspects de l'accord de dette y compris l'échéance, la période de grâce, la maturité, les commissions d'acompte et les frais de gestions. Le taux d'actualisation utilisé à cette fin est le taux d'actualisation unifié de 5% établi par la décision du Conseil d'Administration no. 15248-(13/97).

Objectifs indicatifs

12. Les dépenses sociales et de réduction de la pauvreté sont des dépenses publiques des secteurs sociaux prioritaires jugés favorables à la lutte contre la pauvreté. La liste détaillée desdites dépenses est présentée dans le Tableau 1 ci-dessous. Les objectifs indicatifs trimestriels figurent au Tableau 1 du MPEF. Si des coupes supplémentaires de dépenses sont nécessaires, les dépenses sociales prioritaires seront réduites proportionnellement moins que les autres dépenses primaires financées sur ressources intérieures, de façon que leur proportion dans le budget révisé augmente par rapport au budget original.

13. Les décaissements sur prêts extérieurs liés à des projets d'investissement sont un objectif indicatif du programme dont les plafonds sont fournis dans le Tableau 1 du MPEF. Cet objectif indicatif s'applique aux nouveaux décaissements, y compris ceux relatifs à des engagements contractés avant la date d'approbation du programme.

14. Les nouvelles dettes extérieures concessionnelles contractées ou garanties par le gouvernement central dont les montants sont fournis dans le Tableau 1 du MPEF, sont un objectif indicatif du programme. Cet objectif indicatif s'applique aux nouveaux emprunts extérieurs tels que définis au paragraphe 10.

15. Les recettes non-pétrolières incluent les recettes (fiscales et non-fiscales) à l'exception des recettes pétrolières définies dans le paragraphe 17 du PAT. La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est enregistrée nette des remboursements de la TVA.

16. Les paiements des arriérés intérieurs de l'État comprennent les arriérés sur toutes les obligations au titre du service de la dette intérieure (principal et intérêts) échues et impayées découlant de prêts arrangés ou garantis par l'administration centrale, les pénalités et les charges d'intérêt découlant de ces prêts non payés à l'échéance et comprennent les arriérés résultant de non-paiements pour les biens et services achetés par le gouvernement. Pour les exigences des critères de performance, les obligations de paiement échues et impayées après 30 jours seront considérées comme des arriérés de « programme » et excluent l'apurement des arriérés par le Club de Brazzaville.

Indicateurs pour Mémoire

17. Les recettes pétrolières sont définies comme les recettes nettes du gouvernement provenant de la vente de pétrole, y compris la provision pour investissements diversifiés, les redevances versées par les compagnies pétrolières et la part du gouvernement dans la production de pétrole brut. Elles excluent toutes les formes de prépaiement, de préfinancement et de troc pétrolier dans le cadre d'accords spéciaux qui confèrent des droits sur la part du gouvernement aux compagnies pétrolières. Les prévisions de recettes pétrolières tiennent compte du décalage de 45 jours entre la date d'expédition et la date de réception du produit de la vente par le Trésor.

18. L'assistance extérieure nette, telle que définie au paragraphe 22 ci-dessous, est un indicateur pour mémoire du programme. Cette assistance budgétaire qui est également reprise dans le Tableau 1 du MPEF reflète les indications de financement des partenaires extérieurs de la République du Congo.

Dettes extérieures

19. Le terme de « **dette** » correspond à la définition qui figure au paragraphe 8 (a) des directives relatives aux limites d'endettement public dans les programmes appuyés par le FMI attaché à la décision No. 15688-(14/107) du Conseil d'Administration adoptée le 5 décembre 2014, mais également aux engagements contractés ou garantis pour lesquels les valeurs n'ont pas été reçues. En vertu de ces directives, la « dette » s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel, prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé. Ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts.

20. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment : i) des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement garantis au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie à l'acheteur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange); ii) crédit-fournisseur, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service; et iii) accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Aux fins de ces directives, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

21. Conformément à la définition de la dette qui précède, toute pénalité, dommages et intérêts accordés par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette. **Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette** selon la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas de dette.

III. AJUSTEMENT DES CRITÈRES DE PERFORMANCE

22. Les objectifs quantitatifs du programme sont calculés sur la base des montants projetés de (1) l'assistance extérieure nette ; (2) des recettes pétrolières ; et (3) des transferts liés au pétrole. Aux fins du programme, **l'assistance extérieure nette** est définie comme la différence entre : a) le cumul des appuis (dons et prêts) budgétaires, de l'impact des allègements de dette accordés par les créanciers extérieurs, et de la variation nette des arriérés extérieurs « hors-programme » ; et b) le cumul des paiements au titre du service courant de la dette extérieure dû après allègement de la dette, le cas échéant, nets du service des intérêts extérieurs. **La variation nette des arriérés extérieurs « hors-programme »** est le cumul des « arriérés extérieurs hors-programme » au titre des échéances du service courant de la dette extérieure, moins le cumul des paiements comptants en vue d'apurer ces arriérés.

23. Le plancher sur le solde primaire de base hors pétrole excluant les transferts liés au pétrole et le plafond pour le financement intérieur net du gouvernement seront ajustés au cas où l'assistance extérieure nette, les recettes pétrolières, et/ou les transferts liés au pétrole diffèrent des montants projetés.

24. Ajustements relatifs à l'assistance extérieure nette, aux recettes pétrolières et aux transferts liés au pétrole :

- Lorsque le cumul de l'assistance extérieure nette dépasse les prévisions du programme,* le plancher du solde budgétaire primaire de base hors pétrole sera ajusté à la baisse d'un montant égal à la moitié du surplus (permettant l'utilisation de la moitié de l'excédent pour des dépenses supplémentaires). Le plafond du financement intérieur net au gouvernement sera ajusté à la baisse de la moitié du surplus. Une moitié au moins des ressources additionnelles disponibles pour les dépenses devra être utilisée dans les secteurs sociaux (pour les dépenses courantes et/ou de capital) et le reste pour rembourser les arrières intérieurs. Le plancher des dépenses sociales et de lutte contre la pauvreté sera ajusté à la hausse par les ressources supplémentaires utilisées dans les secteurs sociaux. Le plancher sur le remboursement des arrières intérieurs accumulés par l'administration centrale sera ajusté à la hausse par les ressources supplémentaires utilisées pour payer ces arrières. Le montant supplémentaire pour le financement intérieur net servira à renforcer les dépôts de l'État auprès de la BEAC. Les seules exceptions à l'application de cet ajustement sont (i) lorsque le financement sous forme de dons pour le programme de transferts sociaux en espèces du gouvernement en 2022 ou 2023 dépasse les projections du programme pour l'année concernée—dans ce cas, si les dépenses de transferts sociaux en espèces augmentent du même montant que le don, le plancher du solde budgétaire primaire de base hors pétrole pour l'année concernée restera inchangé ; et dans le cas contraire, il sera ajusté à la hausse du montant total de l'excédent avec une réduction correspondante du plafond du financement intérieur net et (ii) lorsque le financement budgétaire de la Banque mondiale en 2023 dépasse les projections—dans ce cas, le plancher de 2023 pour le solde primaire de base hors pétrole restera inchangé et le plafond du financement intérieur net de 2023 au gouvernement sera ajusté à la baisse du montant total de l'excédent de financement budgétaire de la Banque mondiale.
- Lorsque les recettes pétrolières dépassent les prévisions du programme,* elles doivent être entièrement épargnées en tant que dépôts de l'État à la BEAC, avec une réduction correspondante du plafond du financement intérieur net.
- Lorsque les transferts liés au pétrole dépassent les prévisions du programme de plus 30 milliards de FCFA,* le plancher sur le solde primaire de base hors pétrole excluant les transferts liés au pétrole sera ajusté à la hausse par le montant dépassant la valeur programmée des transferts liés au pétrole moins 30 milliards de FCFA. Les coupes dans les dépenses doivent être appliquées prioritairement en dehors des secteurs sociaux. Au minimum, le ratio des dépenses sociales dans les dépenses totales devrait s'améliorer

après ces coupes de dépenses. Le plancher des dépenses sociales et de lutte contre la pauvreté sera ajusté à la baisse par des coupes dans les dépenses dans les secteurs sociaux.

- *Lorsque le cumul de l'assistance extérieure nette est inférieur aux prévisions du programme*, le plancher du solde budgétaire primaire de base hors pétrole sera ajusté à la hausse d'un montant égal à la moitié du manque à gagner (nécessitant un ajustement budgétaire équivalant à la moitié du manque à gagner). Le plafond du financement intérieur net au gouvernement sera ajusté à la hausse de la moitié du manque à gagner. En cas de réduction des dépenses sociales et de réduction de la pauvreté, le plancher correspondant sera ajusté à la baisse par des réductions des dépenses dans les secteurs sociaux. En cas de réduction des remboursements des arriérés intérieurs, le plancher de remboursement des arriérés intérieurs accumulés par l'administration centrale sera ajusté à la baisse. L'exception à l'application de cet ajustement est lorsque le financement budgétaire de la Banque mondiale en 2022 est inférieur aux projections—dans ce cas, le plancher de 2022 pour le solde primaire de base hors pétrole restera inchangé et le plafond de 2022 pour le financement intérieur net au gouvernement sera ajusté à la hausse du montant total du déficit de financement budgétaire de la Banque mondiale.
- *Lorsque les recettes pétrolières sont inférieures aux projections du programme*, le plancher du solde budgétaire primaire de base hors pétrole sera ajusté à la hausse d'un montant égal à la moitié du manque à gagner (nécessitant un ajustement budgétaire équivalent). Le plafond du financement intérieur net à l'État sera ajusté à la hausse de la moitié du manque à gagner. Les coupes de dépenses correspondant à la moitié du manque à gagner devront se faire prioritairement en dehors des secteurs sociaux et ne peuvent pas être appliquées aux transferts sociaux en espèces. Au minimum, le ratio des dépenses sociales dans les dépenses totales devrait s'améliorer après ces coupes de dépenses. Le plancher des dépenses sociales et de lutte contre la pauvreté sera ajusté à la baisse par des coupes dans les dépenses dans les secteurs sociaux. S'il y a des coupes dans les paiements des arriérés intérieurs, le plancher sur le remboursement des arriérés intérieurs accumulés par l'administration centrale sera ajusté à la baisse.

IV. SUIVI DU PROGRAMME ET EXIGENCES EN MATIÈRE DE DONNÉES

25. Le suivi des CP, OI et repères structurels fera l'objet d'un rapport d'évaluation trimestriel, qui sera établi par les autorités dans un délai maximum de 45 jours après la fin de chaque trimestre. Les informations concernant la mise en œuvre et/ou l'exécution des repères structurels du programme seront communiquées aux services du FMI dans les deux semaines suivant la date prévue de leur mise en œuvre. L'état de la mise en œuvre des autres mesures structurelles du programme sera également communiqué aux services du FMI dans les mêmes délais.

26. Le Gouvernement communiquera les informations spécifiées au Tableau 2 ci-dessous suivant les délais de communication indiqués. Plus généralement, les autorités communiqueront aux services du FMI toutes les informations nécessaires à un suivi effectif de la mise en œuvre des politiques économiques.

27. Les autorités s'engagent à consulter les services du FMI avant de conclure tout nouvel engagement de dette donnant lieu à des obligations en devises autres que le franc CFA ou à des obligations indexées sur des devises étrangères. Elles informeront les services du FMI de la signature de toute nouvelle dette extérieure ainsi que des conditions de cette dette.

Tableau 1. République du Congo : dépenses sociales dans le budget 2022–23
(en milliards de francs CFA)

Postes	2022 (LF)	2022 (réalisé)	2023		Taux d'exécution (%)	2024 (projections du PLF)					Total
			Fin août (réalisé)	Fin 2023 (LF)		T1	T2	T3	T4		
Santé de base et lutte contre les maladies	174,3	110,3	37,7	196,6	19,2	48,2	56,5	50,3	54,4	209,4	
Programme d'acquisition et de gestion des médicaments essentiels et génériques, bilan biologique et réactifs	6,2	4,9	2,5	7,4	34,2	1,8	2,2	1,9	2,1	8,0	
Programme de la gratuité des médicaments de lutte contre le SIDA, bilan biologique et réactif	18,0	1,8	0,3	17,1	2,0	4,2	4,9	4,4	4,7	18,2	
Campagne d'éducation et vulgarisation contre le SIDA	0,5	0,7	0,2	0,5	35,5	0,1	0,1	0,1	0,1	0,5	
Programme de lutte contre le paludisme et les autres maladies	15,1	5,5	5,1	16,5	30,7	4,0	4,7	4,2	4,5	17,5	
Programme de vaccination élargie	12,9	4,8	1,0	12,8	8,2	3,1	3,7	3,3	3,5	13,6	
Riposte aux épidémies	17,6	15,2	0,4	14,7	2,5	3,6	4,2	3,7	4,1	15,6	
Programme de la gratuité de la césarienne	2,4	1,1	0,4	2,5	14,3	0,6	0,7	0,6	0,7	2,7	
Programme de lutte contre la tuberculose	0,5	1,4	0,3	0,5	69,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,5	
Programme de lutte contre les maladies non transmissibles, dont la trypanosomiase et l'onchocercose	0,7	0,3	0,2	0,7	29,8	0,2	0,2	0,2	0,2	0,8	
Revitalisation des districts sanitaires par l'achat des équipements médico-techniques et fonctionnement des hôpitaux et centres de santé	73,0	54,8	24,9	99,2	25,1	24,3	28,5	25,4	27,5	105,7	
Construction et la réhabilitation des hôpitaux généraux et de base ainsi que des centres de santé dans les villes et les centres ruraux	23,2	14,0	0,0	19,3	0,0	4,7	5,5	4,9	5,3	20,4	
Santé de la femme et de l'adolescente	4,2	5,8	2,4	5,6	42,8	1,4	1,6	1,4	1,5	5,9	
Éducation de base	102,6	55,9	54,5	144,4	37,8	35,4	41,6	37,0	40,1	154,1	
Construction et la réfection des bâtiments scolaires	6,5	1,7	0,6	10,5	6,0	2,6	3,0	2,7	2,9	11,1	
Programme de la gratuité des fournitures scolaires, des manuels scolaires et des frais de scolarité ainsi que du matériel didactique au niveau des établissements primaires, secondaire d'enseignement général, technique et professionnel	24,3	15,6	5,6	26,5	21,1	6,6	7,7	6,9	7,4	28,6	
Programme des cantines scolaires	5,1	3,9	1,9	7,1	26,4	1,7	2,0	1,8	2,0	7,5	
Renforcement des capacités du système éducatif et de la recherche	27,0	29,4	45,1	62,8	71,9	15,4	18,1	16,1	17,4	67,0	
Bourses, aides scolaires et universitaires	30,5	4,4	1,3	31,5	4,1	7,7	9,1	8,1	8,7	33,6	
Programme d'acquisition des tables bancs au niveau des établissements scolaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Construction, réhabilitation des infrastructures et équipements universitaires, de la recherche scientifique et de l'innovation technologique	9,2	1,0	0,0	5,9	0,0	1,4	1,7	1,5	1,6	6,3	
Infrastructures de désenclavement	52,2	30,6	8,5	58,2	14,6	14,2	16,6	14,8	16,0	61,6	
Construction et réfection des pistes rurales et agricoles à travers le Programme de Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC)	5,3	9,8	0,0	6,6	0,0	1,6	1,9	1,7	1,8	7,0	
Entretien des rivières, dragage et ballastage	2,7	3,1	0,5	4,9	10,3	1,2	1,4	1,2	1,3	5,2	
Projets communautaires et revitalisation du tissu villageois	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Construction et réfection des infrastructures de désenclavement (routes, ponts, ...)	43,5	17,7	8,0	46,7	17,1	11,4	13,4	11,9	12,9	49,5	
Électricité, eau et assainissement	69,8	59,6	18,7	55,9	33,5	13,7	16,0	14,3	15,4	59,4	
Programme « eau pour tous » afin de poursuivre l'opération d'adduction d'eau potable dans les centres urbains et ruraux	10,7	7,4	0,9	10,0	9,0	2,4	2,9	2,5	2,8	10,6	
Construction d'ouvrages électriques pour l'accès des populations à l'énergie	16,7	4,3	4,9	17,6	27,7	4,3	5,0	4,5	4,8	18,6	
Assainissement des villes avec comme corollaire, le curage des caniveaux et la destruction des gîtes larvaires	42,4	47,9	13,0	28,4	45,8	6,9	8,1	7,2	7,8	30,2	
Protection sociale et emploi	58,9	21,9	10,8	76,4	14,2	18,7	22,0	19,6	21,2	81,5	
Actions caritatives et les aides sociales	0,7	0,3	0,1	0,7	16,4	0,2	0,2	0,2	0,2	0,8	
Insertion et la réinsertion sociale et économique des handicapés et des minorités	0,4	0,3	0,1	0,6	15,7	0,1	0,2	0,2	0,2	0,6	
Prise en charge des personnes vulnérables et les enfants de la rue	28,1	21,3	10,6	43,4	24,4	10,6	12,5	11,1	12,0	46,3	
Auto emploi et la formation aux petits métiers à travers les activités génératrices de revenus au profit des jeunes en général et particulièrement des jeunes désœuvrés	2,7	0,1	0,0	3,2	0,6	0,8	0,9	0,8	0,9	3,4	
Mise en œuvre de l'assurance-maladie universelle	26,9	0,0	0,0	28,4	0,0	7,0	8,2	7,3	7,9	30,3	
Agriculture, pêche et élevage	16,9	10,1	1,9	20,1	9,4	4,9	5,8	5,1	5,6	21,4	
Programme d'encadrement des maraîchers dans les centres urbains et ruraux	9,9	6,0	0,0	12,3	0,0	3,0	3,5	3,1	3,4	13,0	
Programme de distribution des semences améliorées	0,5	1,3	0,3	0,8	36,8	0,2	0,2	0,2	0,2	0,9	
Programme de vulgarisation et de démonstration des techniques agricoles	2,7	2,2	1,2	3,1	39,8	0,8	0,9	0,8	0,9	3,3	
Programme de démonstration des techniques de l'élevage	3,7	0,5	0,3	3,8	7,4	0,9	1,1	1,0	1,1	4,1	
Programme de métayage bovin	0,1	0,1	0,1	0,1	58,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	
Promotion de la femme	4,8	2,3	1,0	5,6	18,2	1,4	1,6	1,4	1,5	5,9	
Question du genre	2,9	1,6	0,6	2,8	22,4	0,7	0,8	0,7	0,8	3,0	
Auto emploi et la formation aux petits métiers à travers les activités génératrices de revenus au profit des femmes et des jeunes filles mères	2,0	0,7	0,4	2,8	14,0	0,7	0,8	0,7	0,8	2,9	
TOTAL	479,5	290,7	133,2	557,0	23,9	136,5	160,2	142,4	154,3	593,3	

Source : autorités congolaises.

Tableau 2. République du Congo : informations à communiquer pour le suivi du programme

Secteurs	Type de données	Fréquence	Délai de communication
Secteur réel	Indices des prix à la consommation	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Production de pétrole	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Statistiques du commerce extérieur (exportations, importations, positions à deux chiffres du SH)	Trimestrielle	Fin du trimestre + 45 jours
	Estimation des comptes nationaux	Annuelle	Fin de l'année + 3 mois
Finances publiques	Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE)	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Estimation des recettes fiscales de l'État	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	État statistique de synthèse des exonérations fiscales et douanières	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Dépenses pro-pauvres	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Situation consolidée des soldes du Trésor à payer	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Arriérés intérieurs de l'Administration centrale	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Rapport d'exécution budgétaire	Trimestrielle	Fin du trimestre + 45 jours
Dette intérieure	Situation détaillée de la dette intérieure	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Situation détaillée de l'encours des bons du Trésor (BTA) et des nouvelles émissions	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Situation détaillée sur l'encours des prêts et obligations	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Détails de tous les nouveaux emprunts intérieurs et garanties	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Prévision détaillée du service de la dette intérieure	Trimestrielle	Fin du trimestre + 45 jours
	Situation des émissions et remboursements des bons et obligations du Trésor	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Tableau sur les détenteurs des bons et obligations du Trésor présentant les montants détenus à la fin de chaque mois par les banques congolaises, les banques de la CEMAC et le secteur non bancaire	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	L'état de la dette et les projections du service de la dette des 10 plus grandes entreprises publiques	Semestrielle	Fin du semestre + 45 jours
	États financiers détaillés des 10 plus grandes entreprises publiques	Annuelle	Fin de l'année + 6 mois
Dette extérieure	Situation détaillée de la dette extérieure	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Détails de tous les nouveaux emprunts extérieurs et garanties	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Tableau des décaissements des nouveaux emprunts	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Tableau des décaissements des prêts contractés avant le programme	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Prévisions du service de la dette extérieure	Trimestrielle	Fin du mois + 30 jours
	Contractualisation de nouveaux appuis budgétaires et de prêts-projets pour les deux prochaines années	Trimestrielle	Fin du trimestre + 30 jours

Tableau 2. République du Congo : informations à communiquer pour le suivi du programme (suite et fin)			
	Situation détaillée des engagements extérieurs (garantis ou non par l'Etat) et actifs détenus à l'extérieur par les entreprises publiques et projections du service de la dette	Trimestrielle	Fin du trimestre + 45 jours
Balance des paiements	Balance des paiements provisoire	Annuelle	Fin de l'année +4 mois

RÉPUBLIQUE DU CONGO

5 décembre 2023

QUATRIÈME REVUE DE L'ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDES DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION, DE DÉROGATION POUR NON-RESPECT DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT— ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

République du Congo : analyse de viabilité de la dette réalisée conjointement par la Banque mondiale et le FMI	
Risque de surendettement extérieur	<i>En situation de surendettement</i>
Risque de surendettement global	<i>En situation de surendettement</i>
Décomposition de la notation du risque	<i>Viable</i>
Recours au jugement	<i>Oui. Bien que les arriérés externes soient actuellement inférieurs à 1 % du PIB, la probabilité de récurrence est élevée.</i>

Approuvé par
Vitaly Kramarenko et Fabian Valencia (FMI) et Manuela Francisco et Abebe Adujna (IDA)

L'analyse de viabilité de la dette (AVD) a été établie conjointement par les services du FMI et de l'Association internationale de développement, en concertation avec les autorités, en s'appuyant sur le cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu approuvé par les conseils d'administration des deux institutions.

La République du Congo est considérée « en situation de surendettement » pour sa dette globale et pour sa dette extérieure¹, ce qui reflète la restructuration en cours et l'audit des arriérés intérieurs, ainsi que l'accumulation récurrente d'arriérés extérieurs temporaires. Cependant, la dette est jugée « viable ». Tous les arriérés extérieurs de longue date (ceux qui existaient déjà lors de la création de la FEC) ont été résolus au moment de la troisième revue de la FEC, à l'exception de la dette contestée et des créances pré-PPTE. Toutefois, des retards de certains paiements de plus d'un mois dans le cadre du service de la dette ont donné lieu à des « arriérés extérieurs programme » au titre de la FEC à fin juillet 2023. Bien que les arriérés extérieurs du programme soient actuellement inférieurs au seuil applicable de 1 % du PIB, un recours au jugement a été appliqué. Il tient compte de la forte

¹ L'essentiel de la dette extérieure est défini sur la base de la devise, sauf pour les créanciers dont la résidence peut être localisée, la définition reposant alors sur la résidence. La banque régionale de développement, la BDEAC, en est un exemple.

probabilité d'accumulation d'arriéré supplémentaire due à des lacunes dans les processus de gestion de la dette, comme le montrent les retards répétés dans le paiement du service de la dette.

Une meilleure gestion de la dette (notamment en limitant les nouveaux financements extérieurs à ceux assortis de conditions concessionnelles), la discipline budgétaire, des prix du pétrole plus élevés et la restructuration de la dette (comprenant l'apurement des arriérés, des décotes nominales sur l'encours de la dette, des reports d'échéances et des réductions de taux d'intérêt) achevée récemment, permettront à tous les indicateurs de liquidité extérieure et de solvabilité de passer en dessous des seuils d'ici 2026, dans le scénario de référence². Des prix du pétrole toujours élevés à court et moyen terme (selon les hypothèses des Perspectives de l'économie mondiale d'avril 2023) et une plus forte croissance de l'économie non pétrolière soutenue par le programme de réforme des autorités, conjugués à une augmentation du service de la dette (liée aux cours élevés du pétrole), devraient contribuer à réduire le ratio dette publique/PIB et à prévenir une accumulation de nouveaux arriérés intérieurs.

Néanmoins, il existe des risques majeurs liés à la dette extérieure et à la dette, comme le montrent le ratio VA de la dette publique/PIB, qui dépasse son niveau de référence jusqu'en 2035, et un indicateur de la dette extérieure supérieur à son seuil, mais qui sera maîtrisé dans un délai de 3 ans.³ Bien que le ratio VA de la dette publique globale/PIB dépasse largement son niveau de référence, il est jugé viable étant donné que les risques sont atténués par i) la baisse régulière et sensible des ratios pertinents à l'avenir et ii) l'accumulation attendue des dépôts de l'État auprès de la banque centrale.

Plusieurs risques pèsent sur la viabilité de la dette. La viabilité de la dette est fortement exposée aux chocs sur les cours du pétrole. Le resserrement des conditions sur les marchés régionaux (systèmes bancaires de la CEMAC) pourrait constituer un risque de dégradation si les besoins de financement de l'État sont supérieurs aux projections de référence actuelles.

À l'avenir, les autorités devraient poursuivre l'assainissement des finances publiques, adopter des mesures de diversification afin de réduire les risques et de se préparer à une baisse de la production et de la demande de pétrole à long terme, apurer les arriérés intérieurs et continuer à améliorer la gestion de la dette.

COUVERTURE DE LA DETTE PUBLIQUE

1. Dans la présente AVD, la dette publique se limite à la dette de l'administration centrale et aux emprunts adossés au pétrole contractés par la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC), qui est la plus grande entreprise publique du pays. En République du Congo, les administrations régionales et locales ne sont pas autorisées à emprunter. Elles dépendent des

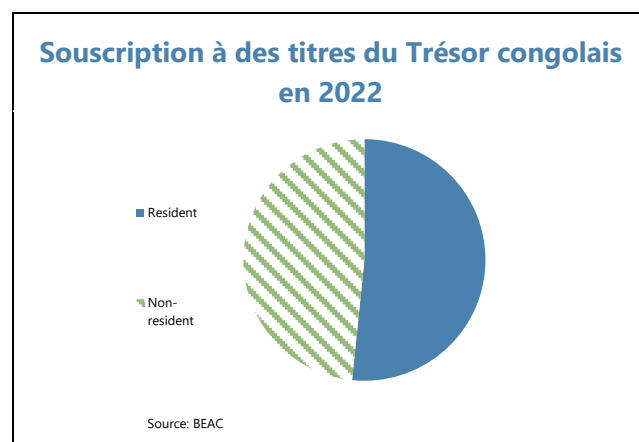
²L'indice composite, qui est estimé à 2,31 et repose sur les Perspectives de l'économie mondiale d'octobre 2023 et sur les données de l'évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN) effectuée par la Banque mondiale en 2022, montre que la capacité d'endettement du Congo est faible.

³ Les ratios VA de la dette extérieure/PIB et service de la dette extérieure/exportations ne dépassent leur seuil que pendant une année et l'analyse n'en tient pas compte.

impôts locaux et des transferts de l'administration centrale. L'analyse tient compte des emprunts liés à des accords de préfinancement adossés au pétrole conclus avec des négociants en pétrole par l'intermédiaire de la SNPC et garantis par l'administration centrale. La dette d'autres entreprises publiques, qui n'est pas garantie par l'État, et la dette non garantie de la SNPC y sont présentées comme des passifs conditionnels⁴. Récemment, une stratégie globale de gestion de la dette a été établie conformément au cadre de l'accord au titre de la FEC. S'agissant du système de sécurité sociale, deux entités coexistent : i) une Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), plus autonome, qui perçoit les cotisations pour payer les pensions des retraités du secteur privé et des entreprises publiques et ii) la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF) pour les salariés des administrations publiques. Ces deux caisses sont placées sous la tutelle du ministère du Travail. Les arriérés sociaux vérifiés liés aux pensions impayées sont intégrés dans la dette intérieure. En 2022, les arriérés liés à la CNSS ont été entièrement remboursés. En ce qui concerne la CRF, sur une dette de 107 milliards de francs CFA⁵, 96 milliards ont été remboursés.

2. La distinction entre la dette intérieure et la dette extérieure est principalement établie sur la base de la devise, par opposition au critère du lieu de résidence.

La raison en est qu'une part considérable de la dette du pays est souscrite par des banques établies sur le marché régional de la CEMAC (c'est-à-dire au sein de l'union monétaire), et que la BEAC n'est pas encore en mesure de connaître avec précision les détenteurs de ces titres de dette à l'intérieur de la CEMAC. Lorsqu'il est possible de connaître le lieu de résidence des créanciers, la nature de la



dette est déterminée selon ce critère. Bien que près de la moitié des adjudications de titres du Trésor fassent l'objet de souscriptions par des banques non-résidentes, le manque de données concernant la négociation des obligations du Trésor sur le marché secondaire rend difficile la déduction du volume effectif de titres de dette congolaise détenus par les banques non-résidentes.

3. Les passifs conditionnels sont élevés et présentent un risque.

Le test de résistance sur les passifs conditionnels, représentant 22,2 % du PIB, est adapté pour prendre en compte les dettes éventuellement non incluses dans les chiffres de la dette publique et qui sont dues aux créances légalement contestées de paiement d'arriérés intérieurs (environ 0,8 % du PIB),

⁴Le Congo compte 31 entreprises publiques, dont la participation de l'État au capital est comprise entre 50 et 100 %.

⁵ Ce montant correspond à l'encours vérifié des arriérés liés à la CRF à fin 2021. En 2023, de nouveaux arriérés vérifiés liés à la CRF d'un montant de 233 milliards de francs CFA doivent être ajoutés à l'encours de la dette. Ces arriérés constituent une partie des arriérés nouvellement reconnus de 360 milliards de francs CFA, devant être inclus dans l'encours de la dette 2023.

la révision d'arriérés en cours d'audit qui ne sont pas inclus dans les hypothèses de prévision (2,4 % du PIB)⁶ et les créances extérieures faisant l'objet d'un contentieux (2,05 % du PIB⁷ ; tableau 1 du texte). La dette non garantie des 10 plus grandes entreprises publiques est estimée à 31 % du PIB^{8 9} et, selon le test de résistance, on suppose qu'un tiers de ce montant pourrait apparaître au bilan de l'administration centrale (10 % du PIB), tandis que le reste pourra être remboursé en liquidant des avoirs d'entreprises publiques. De plus, le stock de capital total des partenariats public-privé (PPP) est estimé à 5,7 % du PIB, 35 % de ce stock étant présumé figurer dans le bilan de l'administration centrale selon le test de résistance (2 % du PIB). Pour tenir compte d'une crise du secteur financier, le bilan de l'administration se voit appliquer une valeur par défaut de 5 %, au vu de la taille limitée du système bancaire. Au total, le calibrage du test de résistance sur les passifs conditionnels correspond à 22,2 % du PIB.

CONTEXTE

Tableau 1 du texte. République du Congo : périmètre de la dette du secteur public et conception de tests de résistance sur les passifs conditionnels

Sous-secteurs du secteur public	Cochez la cellule
1 Administration centrale	X
2 Administrations d'États fédérés et locales	
3 Autres éléments des administrations publiques	
4 dont : administrations de sécurité sociale	X
5 Fonds extrabudgétaires (FEB)	
6 Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques)	X
7 Banque centrale (emprunts effectués au nom de l'État)	X
8 Dette non garantie des entreprises publiques	

1 Couverture des données sur la dette publique du pays	Administration centrale plus administrations de sécurité sociale, banque centrale, dette garantie par l'État		
	Défaut	Utilisés pour l'analyse	Raisons de s'écarter des paramètres retenus par défaut
2 Autres dettes des administrations publiques non prises en compte dans 1 dont : dette litigieuse dont : dette domestique contestée faisant l'objet d'un audit dont : arriérés intérieurs rejetés dont : arriérés intérieurs envers les résidents convertis en dette en devises	0 pourcentage du PIB	5,25 2,05 2,4 0,8 0	Dettes litigieuses ; dette intérieure contestée faisant l'objet d'un audit ; arriérés intérieurs rejetés
3 Dette des entreprises publiques (garantie ou non par l'État) 1/	2 pourcentage du PIB	10	Dette des entreprises publiques non garantie par le gouvernement
4 PPP	35 pourcentage du stock en PPA	2,00	
5 Marché financier (la valeur par défaut de 5 % du PIB est la valeur minimale)	5 pourcentage du PIB	5	
Totale (2+3+4+5) (en pourcentage du PIB)		22,2	

^{1/} Le choc par défaut de 2 % du PIB est déclenché pour les pays dont la dette garantie par l'État n'est pas pleinement saisie dans la définition nationale de la dette publique (1). Si elle est déjà incluse dans la dette publique (1) et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État sont jugés négligeables, une équipe pays peut réduire ce pourcentage à 0 %.

⁶ Les créances légalement contestées de paiement d'arriérés intérieurs qui n'étaient pas intégrées dans les hypothèses de prévision ont été révisées après la comptabilisation de 360 milliards (4,1 % du PIB de 2023) en tant que dette et incluses dans l'encours de la dette de 2023.

⁷ Les autorités continuent de contester cette demande de paiement d'arriérés extérieurs envers une entreprise étrangère de construction. Les demandes de paiement faisant l'objet d'un contentieux ne sont pas comptabilisées dans le scénario de référence puisqu'elles sont prises en compte au moment du calibrage du test de résistance sur les passifs conditionnels.

⁸ Le test de résistance sur les passifs conditionnels de l'AVD ne prend en compte que la dette des 10 plus grandes entreprises publiques (sur la base de leur bilan) en raison du manque d'informations financières disponibles sur les autres entreprises publiques.

⁹ Grâce à l'amélioration continue du processus de compilation des statistiques, rendue possible par l'assistance technique du FMI et d'autres partenaires au développement, les statistiques historiques du PIB et de la balance des paiements ont été révisées (voir le rapport des services pour la deuxième revue au titre de la FEC).

A. Évolution et composition de la dette publique

4. La dette publique de la République du Congo s'est réduite de 98 % du PIB fin 2021 à 92,5 % du PIB fin 2022¹⁰. Cette diminution du ratio dette/PIB s'explique principalement par les efforts que déploient les autorités pour rester à jour des paiements programmés au titre du service de la dette. Les remboursements dus aux deux plus importants créanciers commerciaux sont liés aux cours du pétrole et représentent des montants considérables lorsque ces derniers sont élevés. Les conditions régissant l'accord au titre de la FEC contribuent à limiter les nouveaux financements extérieurs et, depuis l'entrée en vigueur de cet accord, le Congo a pris du retard dans certains paiements au titre du service de la dette et a accumulé de nouveaux « arriérés extérieurs programme », bien que ce ne soit que de façon temporaire.

- La dette extérieure a baissé de 55,7 % du PIB fin 2021 à 42,0 % du PIB fin 2023. La nette diminution de la dette extérieure correspond à une hausse des remboursements de la dette liés à l'évolution des cours du pétrole. En juin 2023, une grande partie de la dette extérieure est due à la Chine (créanciers commerciaux compris) (13,9 % du PIB, voir tableaux 1a et 1b) et aux négociants en pétrole (5,8 % du PIB). En vertu du programme appuyé par le FMI au titre de la FEC et des mesures de performance et de politique publique de la Banque mondiale appliquées dans le cadre de la politique de financement durable du développement (SDFP) de l'IDA, le pays ne peut contracter de nouveaux emprunts extérieurs que s'ils sont assortis de conditions concessionnelles.
- La dette publique intérieure est passée de 42 % du PIB fin 2021 à un niveau estimé de 49,5 % du PIB fin 2022, du fait notamment de l'inclusion des arriérés dont l'audit a été achevé en 2022, de la nouvelle dette sociale, de l'augmentation des émissions de titres de la dette intérieure et de la prise en compte de l'utilisation des DTS dans les statistiques sur la dette. La dette intérieure comprend la dette envers les banques commerciales et les institutions non bancaires (environ la moitié de la dette intérieure, principalement sous forme d'émissions obligataires), les arriérés commerciaux (un quart de la dette intérieure), les arriérés sociaux (près d'un dixième de la dette intérieure), le reste représentant les avances statutaires de la BEAC et l'utilisation des DTS. En fin 2022, le total des arriérés (voir tableau 1a) s'élevait à 2 844 millions de dollars (20,3 % du PIB), dont 504 millions de dollars d'arriérés extérieurs (3,6 %) et 2 340 millions de dollars d'arriérés intérieurs (16,7 % du PIB).
- La dette intérieure est attendue à 61 % du PIB en 2023. Cette hausse est principalement due i) à la constatation de 360 milliards de FCFA d'arriérés sociaux par l'administration centrale ; ii) à l'inclusion de 269 milliards de FCFA de pensions impayées dans l'encours de la dette ; et iii) à l'augmentation des émissions obligataires nationales pour financer le budget.

¹⁰ En raison de la méthode de calcul de la dette utilisée dans le modèle de l'AVD, la dette en pourcentage du PIB qui apparaît dans l'AVD diffère de celle du rapport des services du FMI, dans lequel le ratio est calculé en appliquant directement les données communiquées par les autorités.

5. Les autorités sont parvenues à des accords pour régler les arriérés extérieurs (créanciers bilatéraux officiels et commerciaux) et intérieurs.

L'AVD intègre l'accord d'apurement d'arriérés de longue date conclu avec l'Exim Bank India, et les autorités ont déjà obtenu des accords de principe avec le Brésil et la Russie. Comme dans l'AVD précédente, l'analyse actuelle intègre les effets de trois accords de restructuration de la dette conclus avec des créanciers commerciaux privés extérieurs (négociants en pétrole). L'accord de restructuration avec le plus petit de ces trois créanciers a été signé au cours du troisième trimestre 2020 et prévoyait une décote nominale importante sur l'encours de la dette, un allongement des échéances et l'apurement de 61 millions de dollars d'arriérés extérieurs. Cette dette a été entièrement remboursée au début de 2022. L'accord de restructuration avec le plus grand des trois créanciers a été signé au cours du premier trimestre 2021, et l'accord avec le troisième créancier a été signé durant le premier trimestre 2022 ; ces deux accords prévoient un service de la dette formulé en fonction des cours du pétrole, une décote nominale, un allongement des échéances et une réduction du taux d'intérêt.

- Depuis juin 2023, des arriérés extérieurs programme ont été accumulés à hauteur de 8,4 millions de dollars auprès de trois créanciers officiels (la BDEAC, le Brésil et l'Inde) et de 5,6 millions de dollars vis-à-vis de créanciers multilatéraux officiels. En fin septembre 2023, toutes les composantes de ces arriérés avaient été remboursées. Le CRQ sur la non-accumulation des arriérés n'était donc pas respecté en fin juillet 2023.
- S'agissant des arriérés de longue date, les discussions visant à apurer 27 millions de dollars d'arriérés dus à l'Inde ont progressé. À peu près la moitié de ce montant doit être traitée dans le cadre de l'ISSD et le remboursement de l'autre moitié s'effectuera en deux tranches, en novembre 2023 et en avril 2024.
- Les arriérés de longue date envers la Russie et le Brésil ont déjà été réglés par un accord de principe mutuel sur la gestion du remboursement. Les autorités poursuivent leurs efforts pour apurer le solde des arriérés bilatéraux antérieurs à l'initiative PPTe, d'un montant de 113 millions de dollars, dus à l'Angola.
- En 2022, les autorités ont apuré des arriérés extérieurs de 4 millions de dollars auprès de tous les fournisseurs commerciaux, sauf un, et ont ouvert un dialogue de bonne foi avec le dernier fournisseur commercial pour régler les arriérés extérieurs (15 millions de dollars) envers lui.
- Les autorités contestent 266 millions de dollars d'arriérés antérieurs à l'initiative PPTe envers un fournisseur, dans le cadre d'un contentieux plus large. Les autorités ont demandé à bénéficier d'un traitement PPTe pour 93 millions de dollars d'arriérés supplémentaires antérieurs à l'initiative PPTe, qui figurent en valeur nominale dans l'AVD.

Des accords portant sur des arriérés commerciaux en devises et en monnaie nationale (140 millions de dollars et environ 450 milliards de francs CFA, respectivement) ont été conclus avec deux grands créanciers commerciaux. Les mesures de performance et de politique publique de la Banque mondiale pour l'exercice 2023 aideraient également à assurer l'apurement des arriérés et la

prévention de leur accumulation, ainsi que la concessionnalité de toute nouvelle dette extérieure. Les autorités ont récemment mené à bien une sous-mesure qui manquait dans le cadre de la première mesure de performance et de politique publique pour l'exercice 2023, à savoir la publication de la stratégie de remboursement des arriérés intérieurs. L'adoption et la mise en œuvre d'une stratégie de remboursement des arriérés intérieurs contribuent à réduire les vulnérabilités de la dette, à fournir des liquidités aux banques et aux entreprises nationales et à appuyer la relance de l'économie non pétrolière.

**Tableau 2a du texte. République du Congo : tableau récapitulatif des projections
concernant le programme d'emprunt extérieur 2023**

1^{er} janvier 2023 – 31 décembre 2023

Dette extérieure contractée ou garantie par l'État (CGE)	Volume de la nouvelle dette, du 1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023		
	Millions de USD	Milliards de FCFA	%
Par source de financement par l'emprunt	548,9	338,8	100
Dette concessionnelle, dont	485,9	299,9	89
Dette multilatérale	336,8	207,9	61
Dette bilatérale	149,1	92,0	27
Autre	0,0	0,0	0
Dette non concessionnelle, dont	63,0	38,9	11
Semi-concessionnelle ¹	63,0	38,9	11
Conditions commerciales	0,0	0,0	0
Par type de créanciers	548,9	338,8	100
Multilatéral	336,8	207,9	61
Bilatéral - Club de Paris	137,5	84,9	25
Bilatéral - hors Club de Paris	74,5	46,0	14
Autre	0,0	0,0	0
Utilisation du financement par l'emprunt	548,9	338,8	100
Infrastructures	260,9	161,0	48
Dépenses sociales	0,0	0,0	0
Financement budgétaire	288,0	177,7	52
Autre	0,0	0,0	0,0

¹ Les prêts semi-concessionnels sont des prêts assortis d'éléments de dons positifs, mais qui sont inférieurs au seuil minimum de 35 % utilisé dans la définition du FMI, de la Banque mondiale et de l'OCDE.

Tableau 2b du texte. République du Congo : nature de la nouvelle dette extérieure

1^{er} janvier 2023 – 31 décembre 2023

	Millions de USD	Milliards de FCFA
Par type de taux d'intérêt		
Taux d'intérêt fixe	485,9	299,9
Taux d'intérêt variable	63,0	38,9
Prêts non conventionnels	0,0	0,0
Par monnaie		
Prêts libellés en dollars	485,9	299,9
Prêts libellés dans d'autres monnaies	63,0	38,9

Note : tous les prêts sont sur base contractuelle.

6. Des lacunes subsistent en matière de gestion de la dette publique et de communication des données. La matérialisation de nouveaux arriérés extérieurs, même s'ils sont remboursés rapidement, met en évidence le fait que la communication interne et la coordination dans ce domaine restent insuffisantes malgré les efforts de réorganisation autour de la gestion de la dette (¶14). Dans le contexte de prix élevés du pétrole, l'accumulation de soldes excédentaires non requis sur le compte séquestre garantissant le règlement de trois futures échéances semestrielles du service de la dette due à la Chine pourrait compliquer la gestion de la dette par les autorités, tant que des données insuffisantes empêchent une évaluation en temps opportun des soldes ainsi que des prévisions d'entrées et de sorties sur le compte.

7. La gestion de la dette intérieure et la communication des données y afférentes sont rendues difficiles par la capacité limitée des services, les retards dans l'échange d'informations, le manque de communication entre les entités qui collectent les informations sur la dette, et l'audit continu des arriérés. Les autorités sont décidées à résoudre ces difficultés en s'appuyant sur l'assistance technique fournie actuellement par le FMI et la Banque mondiale dans les domaines de la gestion de la dette et de la communication de ses données. Les indicateurs de la dette, tels que le ratio dette publique/PIB, sont également affectés par les révisions statistiques du PIB.

Tableau 3 du texte. République du Congo : situation des arriérés extérieurs

	Encours de février 2022			Encours de décembre 2022			Stock de juin 2023			Juin 2023 (hors arriérés non restructurés antérieurs à l'initiative PPTE)			Encours d'août 2023			Août 2023 (hors arriérés non restructurés antérieurs à l'initiative PPTE)		
	Milliards de FCFA	Millions de USD	Pourcentage du PIB	Milliards de FCFA	Millions de USD	Pourcentage du PIB	Milliards de FCFA	Millions de USD	Pourcentage du PIB	Milliards de FCFA	Millions de USD	Pourcentage du PIB	Milliards de FCFA	Millions de USD	Pourcentage du PIB	Milliards de FCFA	Millions de USD	Pourcentage du PIB
TOTAL	379	648	4,4	312,4	504,3	3,6	301,7	498,5	3,5	13,5	22,4	0,2	324,0	535,4	3,7	27,0	44,6	0,3
Créanciers multilatéraux et autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,7	6,1	0,0	3,7	6,1	0,0	3,7	6,1	0,0	3,7	6,1	0,0
Dette bilatérale	88,9	151,8	1,0	86,7	140,0	1,0	72,4	119,6	0,8	1,0	1,7	0,0	87,6	144,8	1,0	16,3	26,9	0,2
Club de Paris	0,0	0,0	0,0	11,9	19,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Brésil	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Belgique	0,0	0,0	0,0	5,7	9,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
France	0,0	0,0	0,0	6,2	10,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Suisse	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Russie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Hors Club de Paris	88,9	151,8	1,0	74,9	120,9	0,9	72,4	119,6	0,8	1,0	1,7	0,0	87,6	144,8	1,0	16,3	26,9	0,2
Émirats arabes unis	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Angola	66,4	113,4	0,8	69,8	112,6	0,8	68,2	112,7	0,8	0,0	0,0	0,0	68,2	112,7	0,8	0,0	0,0	0,0
Chine	1,2	2,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Inde (Exim Bank)	18,2	31,0	0,2	1,9	3,1	0,0	1,0	1,7	0,0	1,0	1,7	0,0	16,3	26,9	0,2	16,3	26,9	0,2
Koweït	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Arabie saoudite	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Türkiye	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dette de la poste	3,1	5,4	0,0	3,1	5,1	0,0	3,1	5,2	0,0	0,0	0,0	0,0	3,1	5,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Créanciers privés	290	495,8	3,3	225,7	364,3	2,6	225,7	372,9	2,6	8,9	14,6	0,1	232,7	384,5	2,7	7,0	11,7	0,1
CMEC et entreprises chinoises	62	106,2	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Euro-obligation	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Afreximbank	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	7,0	11,6	0,1	7,0	11,7	0,1
Négociants en pétrole	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fournisseurs	228	390	2,6	225,7	364,3	2,6	225,7	372,9	2,6	8,9	14,6	0,1	225,7	372,9	2,6	0,0	0,0	0,0

Source : autorités congolaises et estimations des services du FMI

B. Perspectives macroéconomiques

8. L'encadré 1 résume les principales hypothèses retenues pour les grandes variables macroéconomiques dans le scénario qui sous-tend l'AVD :

- L'accélération de la croissance économique s'est poursuivie au cours du premier semestre 2023, caractérisée par un taux de croissance moyen de 4 % en ce qui concerne la production pétrolière et par une amélioration de l'activité, en particulier dans les secteurs de l'exploitation minière et des services. La croissance du PIB réel s'élèverait à 4,0 % en 2023, en raison d'une croissance hors secteur pétrolier de 3,9 % et d'une reprise du secteur pétrolier, attendue à 4,4 % après une contraction de 3,8 % en 2022. En 2024, la croissance globale du PIB réel devrait culminer à 4,4 %, grâce à une croissance du secteur non pétrolier et pétrolier de 3,8 % et 6,5 % respectivement. A long terme, la croissance devrait s'établir en moyenne à environ 4,0 %, sous l'impulsion d'une croissance plus vigoureuse en dehors du secteur pétrolier. La diversification de l'économie devrait progresser, à la faveur des réformes structurelles mises en œuvre par les autorités dans le cadre du Plan national de développement, du financement à l'appui des politiques de développement de la Banque mondiale et du programme appuyé par le FMI au titre de la FEC¹¹. Dans le même temps, l'épuisement des réserves pétrolières devrait mener à une baisse des niveaux de production pétrolière.
- En réaction à l'assouplissement de l'orientation budgétaire en 2022 à la suite de l'augmentation des subventions aux carburants, un resserrement important devrait améliorer le solde primaire hors pétrole de 4 points de pourcentage en le portant à 11,7 % du PIB non pétrolier en 2023. L'effort budgétaire associé est appuyé par la conditionnalité du programme de la FEC et comprend une mobilisation des recettes et une restriction des dépenses, notamment à travers la rationalisation des subventions aux carburants. Bien qu'en recul, les cours du pétrole restent néanmoins élevés, et cela se traduit par un solde global significatif de 4,6 % du PIB non pétrolier en 2023, un niveau élevé qui devrait être maintenu durant les cinq prochaines années. À moyen terme, les autorités auront à poursuivre le rééquilibrage budgétaire afin de rétablir la viabilité des finances publiques à long terme et appuyer la constitution de réserves internationales au niveau régional.
- En 2023, la France et la Banque mondiale¹² ont fourni un appui budgétaire (20 millions d'euros et 80 millions de dollars respectivement à décaisser au quatrième trimestre 2023, tableau 4 du texte). Le recul des décaissements au-delà de 2026 est conforme à l'engagement des autorités à faire preuve de prudence en matière d'emprunts extérieurs.
- L'AVD prend comme hypothèse qu'à court et moyen terme, le Congo continuera à obtenir l'essentiel de ses nouveaux financements extérieurs à des conditions concessionnelles,

¹¹ Pour une liste des repères structurels, veuillez consulter les rapports pays n° 22/49 et n° 22/226.

¹² Sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration de la Banque mondiale et de l'adéquation du cadre de politique macroéconomique.

notamment des prêts concessionnels à plus courte échéance (PBA-SML) octroyés par l'AID ; l'élément de libéralité restera autour de 36 % sur la période 2027-42¹³.

¹³ Par le passé, la Chine a fourni le gros du financement extérieur du Congo à des conditions relativement avantageuses. L'augmentation de l'élément de libéralité à l'issue des décaissements des partenaires multilatéraux prévus au titre de l'aide budgétaire tient à l'hypothèse selon laquelle la Chine resterait le principal créancier du pays à long terme.

L'AVD prend comme hypothèse que plus de 90 % du financement intérieur du Congo est à moyen ou long terme, avec plus de 60 % à long terme (au-delà de 3 ans). Les financements intérieurs à court et moyen terme (jusqu'à une échéance de 3 ans) sont obtenus à un taux d'intérêt moyen de 6,5 %, contre 9,0 % pour les financements à long terme dont l'échéance est supérieure à 3 ans. De plus, tous les financements intérieurs sont libellés en monnaie nationale.

Tableau 4 du texte. République du Congo : décaissements de prêt prévus
(en millions de dollars)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Total bilatéraux et multilatéraux extérieurs	431	649	553	270	281	214	223	224	227	189	189
Financement de projets	156	273	250	270	281	214	223	224	227	189	189
dont :											
Créanciers multilatéraux et autres	110	100	170	180	204	214	130	131	134	96	96
FMI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
IDA	45	64	120	128	135	143	66	73	81	53	53
BIRD	26	31	50	50	64	64	33	47	40	29	29
BAfD	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	27	5	0	2	4	7	31	11	13	15	15
Bilatéraux officiels	46	173	80	90	77	0	93	93	93	93	93
Club de Paris	46	45	45	30	0	0	0	0	0	0	0
France	46	45	45	30	0	0	0	0	0	0	0
Hors Club de Paris	0	128	35	60	77	0	93	93	93	93	93
Chine	0	128	35	60	77	0	93	93	93	93	93
Financement du budget général	275	376	303	0	0	0	0	0	0	0	0
FMI	173	174	87	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres partenaires pour le développement	102	203	216	0	0	0	0	0	0	0	0

Sources : calculs et projections des services du FMI et de la Banque mondiale.

Encadré 1. Principales hypothèses macroéconomiques¹

- **La croissance économique devrait progresser à moyen et à long terme grâce à l'augmentation de l'activité économique hors secteur pétrolier.**
 - En 2022, l'activité économique du **secteur non pétrolier** a enregistré une augmentation de 3,3 %, favorisée par une hausse des dépenses publiques et une relance de la demande privée, et une contribution positive de l'agriculture, l'industrie manufacturière et les services à la croissance. Le premier semestre 2023 laisse présager une poursuite de l'amélioration grâce à un regain d'activité, en particulier dans les secteurs de l'exploitation minière et des services. La croissance devrait se prolonger à moyen terme grâce à la poursuite du remboursement des arriérés intérieurs, au ciblage des dépenses dans les secteurs des infrastructures, de la santé et de l'éducation, aux efforts déployés par les autorités pour accélérer la diversification économique par le développement de l'agriculture et de l'industrie manufacturière, et aux réformes structurelles qui devraient permettre de dégager une marge de manœuvre budgétaire et d'améliorer l'environnement des affaires.
 - Soutenue par des institutions plus solides, la diversification devrait continuer à stimuler la croissance à long terme, à mesure que de nouveaux secteurs (notamment la production et l'exportation de gaz naturel) gagneront en importance dans la composition de l'économie. Le code du gaz, qui devrait être présenté au parlement au quatrième trimestre 2023, requerra des acteurs du secteur pétrolier une utilisation plus efficace du gaz associé et prévoira des incitations à la mise en place d'une chaîne de valeur du gaz intégrée afin de permettre une exploitation optimale des ressources en gaz associé et non associé destinées au marché intérieur et à l'exportation. L'application de la loi de 2022 sur les partenariats public-privé (PPP) améliorera la coopération entre les secteurs public et privé. Elle permettra aussi de mettre à disposition plus d'infrastructures propices à la croissance, notamment un accès abordable au haut débit, et de favoriser la conclusion d'accords de concession pour la distribution et la production d'électricité. Une réglementation favorisant une plus grande concurrence (lois sur la politique de concurrence et l'autorité chargée de la concurrence présentées au parlement au quatrième trimestre 2023) assurera une plus grande efficacité des marchés, en particulier dans des secteurs comme ceux de l'électricité et de la télécommunication².
 - La diversification économique serait aussi appuyée par de nouvelles réformes liées à l'environnement des affaires. Celles-ci incluent la mise en application effective de la nouvelle loi anticorruption qui devrait renforcer la confiance des entreprises. Elles comprennent aussi la loi horizontale sur les inspections en cours de préparation, dont la présentation au parlement est prévue pour 2024 et qui limitera les inspections arbitraires et réduira les coûts de transaction pour les entreprises. La diversification économique sera aussi appuyée par un accroissement de la marge de manœuvre budgétaire qui facilitera l'intensification du développement des infrastructures publiques, de l'éducation et de la santé, lesquelles, à leur tour, appuieront la productivité et la croissance dans le secteur non pétrolier.

¹ Les principales hypothèses macroéconomiques examinées ici se basent sur le cadre macroéconomique de la quatrième revue du programme au titre de la FEC.

² [Le Mémoire économique pour la République du Congo](#) publié par la Banque mondiale au début de 2023 fournit des informations détaillées sur les politiques et réformes clés (notamment sur la concurrence, le partenariat public-privé, la transformation numérique, l'électricité) destinées à jeter les bases d'un « développement diversifié » en République du Congo.

Encadré 1. Principales hypothèses macroéconomiques (suite)

- Les dysfonctionnements techniques et le manque de matériel et d'équipement nécessaires ont entraîné une baisse de **la production de pétrole** en 2022. Cependant, une reprise des investissements, la livraison du matériel nécessaire et la mise en service de nouveaux champs indiquent une reprise progressive de la production. La production de pétrole a augmenté en moyenne de 4 % par an au cours du premier semestre de 2023 après trois années de contraction. Une accélération supplémentaire est prévue jusqu'en 2024, date à laquelle la production devrait atteindre un pic de 107 millions de barils. Ensuite, la production de pétrole devrait diminuer progressivement (à moins de nouvelles découvertes pétrolières) en raison du vieillissement des champs pétroliers. Après une performance très solide en 2022, les prix du pétrole devraient baisser à moyen terme, ce qui pourrait peser sur les investissements dans le secteur pétrolier.
- À long terme, avec le déclin de la production pétrolière, le secteur non pétrolier devrait devenir le principal moteur de la croissance, soutenu par des institutions plus solides, une infrastructure améliorée, une position fiscale renforcée permettant des dépenses favorables à la croissance et des progrès supplémentaires dans la diversification économique.
- **Les perspectives sont dominées par des risques de détérioration.** Ceux-ci comprennent la matérialisation de passifs éventuels après l'audit et la vérification des arriérés intérieurs du secteur public. De plus, une intensification des conflits régionaux dans le monde et des conditions de financement externe plus serrées que prévu pourraient avoir des effets néfastes sur l'investissement, les exportations, les importations et les envois de fonds. En outre, la transition mondiale vers des économies à faible émission de carbone et la volatilité des prix du pétrole qui en résulte pourraient avoir un impact négatif sur la production pétrolière, les recettes pétrolières et les investissements pétroliers. Les subventions aux prix des carburants, qui continuent de fausser les décisions d'investissement privées et de réduire l'espace fiscal pour les dépenses de développement, pourraient également entraver la diversification économique. De plus, des conditions météorologiques défavorables peuvent entraîner une baisse de la production agricole, entraînant une augmentation de l'insécurité alimentaire et des pressions inflationnistes. L'élan des réformes pourrait ralentir. Côté positif, des prix plus élevés des engrais et des métaux pourraient stimuler les investissements miniers, et cela pourrait bénéficier notamment au Congo qui possède un bassin de potasse d'importance mondiale. Il pourrait également y avoir de nouvelles découvertes de champs pétroliers et gaziers à faible coût. De plus, la préservation des forêts et de la biodiversité pourrait attirer des investissements étrangers tels que ceux liés aux crédits carbone.
- **Inflation :** L'inflation devrait augmenter à 4,5% en 2023, en raison de la hausse des prix de l'énergie, des perturbations de la chaîne d'approvisionnement et des chocs de coûts persistants des récentes hausses des prix mondiaux des matières premières, et ensuite diminuer à 3,6% en 2024. À moyen terme, l'inflation devrait revenir à 3%, conformément aux objectifs d'inflation de la CEMAC.
- **Solde du compte courant :** Un excédent du compte courant de 3,1% du PIB est prévu pour 2023, nettement inférieur à celui de 2022 estimé à 18,5% du PIB. Cette réduction est principalement liée à la baisse des prix mondiaux du pétrole en 2023 par rapport à 2022. Le solde du compte courant devrait rester excédentaire sur 2023-2024 en supposant que les prix du pétrole restent à des niveaux satisfaisants pour le Congo et que la production pétrolière augmente. En 2025-2043, le solde du compte courant devrait passer à un déficit en moyenne de 7,5% du PIB reflétant un déclin à long terme de la production pétrolière. Les efforts d'investissement continus dans le cadre de la stratégie de diversification maintiendront les importations à des niveaux élevés, partiellement compensées par une augmentation des exportations hors pétrole. Comme expliqué ci-dessus, la diversification économique continuera de soutenir la croissance projetée du PIB.

Encadré 1. Principales hypothèses macroéconomiques (suite)

- **La politique budgétaire vise à réduire la dette et à soutenir la croissance.**
 - L'assouplissement de la position budgétaire en 2022 sera compensé durant la période 2023–28 : après avoir augmenté de 2,3 % du PIB non pétrolier (par rapport à 2021), le solde primaire non pétrolier devrait connaître un ajustement cumulatif de 10 % du PIB non pétrolier jusqu'en 2028.
 - Cet ajustement budgétaire repose sur des mesures soutenues par le programme appuyé par l'accord FEC-FMI, les financements à l'appui des politiques de développement de la Banque mondiale et l'assistance technique du FMI, de la Banque mondiale et d'autres partenaires au développement. Ces mesures incluent une augmentation des prix administrés des carburants au détail (complétées par une aide sociale qui cible les plus vulnérables), des efforts pour améliorer le respect de la législation fiscale et le recouvrement des arriérés d'impôts, un élargissement de l'assiette fiscale (optimisation des exemptions fiscales, harmonisation de la base légale pour la taxation de la TVA), une amélioration de l'administration fiscale (guichet unique pour le paiement des impôts, plateforme numérique pour les déclarations fiscales), , des réformes douanières, des droits d'accise conformes aux directives de la CEMAC et la poursuite des réformes des entreprises publiques du secteur de l'énergie afin de réduire les transferts, améliorer la transparence et collecter davantage de dividendes. La réduction des déficits primaires non pétroliers devrait permettre de dégager de plus en plus de marge de manœuvre budgétaire pour accroître les dépenses sociales ciblées. Les transferts et les investissements publics devrait permettre de renforcer les perspectives de croissance. Les progrès en matière de réformes structurelles devraient favoriser l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques et augmenter les multiplicateurs budgétaires.
 - Plus précisément, les réformes clés des entreprises publiques comprennent : i) un régime fiscal plus complet pour les grandes entreprises publiques ; ii) la mise en œuvre de la suite des réformes de 2019 ; iii) la réduction des transferts aux entreprises publiques ; et iv) la réalisation de la phase suivante des réformes des entreprises publiques, en particulier celles de la CORAF et la CEC, qui réduiraient davantage les subventions dont elles bénéficient et amélioreraient la transparence de leurs opérations. Les coûts de production des deux entreprises devraient être examinés, un plan d'action mis en place pour améliorer leur efficacité et la conversion du processus de facturation de l'électricité de la CEC en un processus basé sur la consommation poursuivi. Parmi les autres réformes figurent l'achèvement de l'analyse élargie en cours de la situation financière des entités administratives décentralisées et des entreprises publiques. Cette analyse vise à mieux appréhender les risques budgétaires à moyen terme, identifier les vulnérabilités, faciliter améliorer le suivi de la dette des grandes entreprises publiques, en fournissant davantage de détails sur la composition de leur dette.
 - La persistance des autorités à faire avancer ces mesures témoigne d'un engagement fort en faveur des réformes liées au budget et à la dette et de l'accord au titre de la FEC, en particulier si l'on considère également la restructuration récente de la dette et les efforts déployés pour apurer les arriérés restants. Une plus grande mobilisation des recettes fiscales ainsi que la souscription d'emprunts extérieurs à des conditions concessionnelles allégeront le service de la dette et permettront le financement de projets d'infrastructure essentiels, ce qui appuiera ensuite la stratégie de diversification des autorités décrite dans le nouveau plan de développement (2022–26). Du point de vue des risques, la volatilité des cours mondiaux du pétrole pourrait faire peser des incertitudes sur les recettes pétrolières et rendre difficile l'assainissement des finances publiques. Ces risques sont toutefois largement atténués par un service de la dette partiellement lié aux prix du pétrole et par une accumulation importante prévue de dépôts auprès de la BEAC.

Encadré 1. Principales hypothèses macroéconomiques (fin)

- **Paievements des arriérés intérieurs.** La stratégie budgétaire à moyen terme des autorités donne la priorité aux remboursements d'arriérés intérieurs — essentiels pour instaurer un climat de confiance sur les plans économique et politique —, tout en préservant les dépenses sociales et les dépenses en capital financées sur ressources intérieures, et en tenant compte des engagements pris pour améliorer la viabilité de la dette. Dans ce contexte, en cas d'insuffisance des recettes, les remboursements d'arriérés intérieurs devraient ralentir. L'apurement progressif des arriérés intérieurs devrait procurer davantage de liquidités au secteur privé et aux banques, ce qui stimulera l'investissement privé et la croissance du secteur non pétrolier. Il devrait aussi contribuer à atténuer les risques macro-financiers en réduisant les pressions sur la liquidité et les prêts non-performants.
- **Décassements de prêts.** Le programme de réformes des autorités, appuyé par l'accord au titre de la FEC, permettra de mobiliser des financements budgétaires à des conditions concessionnelles, ce qui contribuera à réduire la vulnérabilité liée à la dette, tout en stimulant les investissements publics indispensables pour soutenir les mesures de diversification de l'économie, ainsi que les dépenses sociales destinées à protéger les personnes les plus vulnérables. Tous ces éléments favoriseront une croissance plus soutenue, plus inclusive, plus solide et plus durable (tableau 4 du texte).

9. Les outils de réalisme font apparaître que les prévisions sont sujettes à certains aléas, mais avec des facteurs d'atténuation. L'outil de réalisme relatif au rééquilibrage des finances publiques indique que la trajectoire projetée de la croissance du PIB réel pourrait être plus modeste, mais les services du FMI estiment que la croissance projetée et la trajectoire budgétaire sont réalistes. En effet, la croissance du PIB réel a deux composantes distinctes : la croissance du secteur pétrolier et la croissance du secteur non pétrolier ; or la première, plus volatile, domine compte tenu de la dépendance du pays à l'égard du pétrole. Il est à noter que seule la croissance du secteur non pétrolier est touchée par les politiques de rééquilibrage des finances publiques, et que la trajectoire de croissance du secteur non pétrolier est conforme à l'outil de réalisme. Par ailleurs, la croissance du secteur pétrolier dépend de la production pétrolière, qui n'est pas influencée par les politiques de rééquilibrage des finances publiques. Les risques, notamment ceux découlant des chocs sur les cours du pétrole, sont en grande partie atténués par le fait que les remboursements aux principaux créanciers commerciaux extérieurs sont liés aux prix du pétrole, par une augmentation progressive des dépôts administrations publiques auprès de la BEAC et, en dernier recours, par les financements probablement disponibles sur les marchés de capitaux congolais où les banques affichent de hauts niveaux de liquidité, comme le confirment les ratios de liquidité élevés des banques nationales. L'AVD intègre également des taux d'intérêt pour le financement intérieur conformes aux tendances passées et aux conditions actuelles du marché. En outre, à long terme, grâce aux améliorations structurelles et aux réformes de la gestion des affaires publiques, et après la sortie de l'état de fragilité, l'accès aux marchés internationaux des capitaux pourrait être une source de financement. En outre, à moyen et long terme, les mesures de diversification de l'économie devraient soutenir l'activité économique. La réduction de la dette s'explique principalement par une hausse de l'excédent primaire (grâce aux recettes pétrolières à court et moyen terme et aux mesures de rééquilibrage dans la durée) et, dans une moindre mesure, par la croissance du PIB réel

(graphique 3). L'outil de réalisme du solde primaire laisse entrevoir un ajustement sur trois ans tout à fait à gauche, contrairement à l'AVD précédente (rapport pays n° 2023/271 du FMI) où l'ajustement sur trois ans se situait dans le quintile supérieur, ce qui s'explique par un excédent primaire plus faible à court et moyen terme par rapport à 2022, lorsque les prix du pétrole étaient élevés. Les outils de réalisme montrent l'existence de fortes augmentations inexplicables de la dette extérieure en raison de révisions des statistiques sur l'encours et le service de la dette.

Tableau 5 du texte. République du Congo : comparaison des hypothèses de l'AVD actuelle et de l'AVD précédente

	2023	2024	2025	2026	2027	2028–32	2033–42
Nouveaux décaissements de prêts (en milliards de FCFA)							
AVD actuelle	391,3	331,9	161,5	167,6	128,0	126,6	105,2
3 ^e revue FEC	389,9	348,7	163,7	170,1	128,9	125,3	114,3
Élément dons des nouveaux emprunts extérieurs (en points de pourcentage)							
AVD actuelle	33,0	30,3	30,0	30,6	24,4	34,1	38,2
3 ^e revue FEC	33,2	32,7	31,4	32,8	35,2	36,5	37,8
Solde primaire (en % du PIB)							
AVD actuelle	6,7	7,9	6,6	5,9	6,3	7,5	2,1
3 ^e revue FEC	6,6	7,4	6,1	5,4	5,9	7,4	2,3
Croissance du PIB réel (en %)							
AVD actuelle	4,0	4,4	3,2	3,7	3,9	4,2	4,0
3 ^e revue FEC	4,0	4,4	3,3	3,8	3,9	4,2	4,2
Solde des transactions courantes (en % du PIB)							
AVD actuelle	3,1	3,2	0,6	-0,9	-1,6	-3,7	-8,8
3 ^e revue FEC	3,9	1,6	-0,1	-1,8	-1,9	-3,8	-8,4
Prix du pétrole congolais (en dollars par baril)							
AVD actuelle	79,4	79,2	76,3	73,2	70,5	71,1	82,6
3 ^e revue FEC	77,4	72,4	69,8	67,8	71,4	67,5	78,5
Prix du Brent (en dollars par baril)							
AVD actuelle	82,4	81,2	77,4	74,3	71,6	72,2	83,8
3 ^e revue FEC	78,4	73,6	70,9	68,9	67,2	68,6	79,7

Sources : autorités congolaises ; calculs et projections des services du FMI et de la Banque mondiale.

C. Classement du pays et détermination des tests de résistance des scénarios

10. L'indice composite (IC), qui est évalué à 2,3 et repose sur les données de l'édition d'octobre 2023 des Perspectives de l'économie mondiale (PEM) et de l'évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN) de la Banque mondiale de 2022, montre que la capacité d'endettement du Congo est faible. La méthode s'appuie sur un indicateur composite calculé à partir des informations issues de la note EPIN, des conditions extérieures illustrées par la croissance économique mondiale et de facteurs propres aux pays, dont la couverture des importations par les réserves. Le niveau bas de l'indice composite de la République du Congo témoigne d'une faible capacité d'endettement, qui tient principalement à une note EPIN basse et à un faible volume de réserves de change (tableau 6 du texte). La note de l'IC est similaire à celle attribuée dans l'AVD précédente.

Tableau 6 du texte. République du Congo : capacité d'endettement, indice composite et seuils d'endettement

Pays	République du Congo
Code pays	634

Capacité d'endettement	Faible
-------------------------------	---------------

Final	Classification sur la base de l'édition actuelle	Classification sur la base de l'édition précédente	Classification sur la base de deux édition précédente
Faible	Faible 2,3	Faible 2,2	Faible 2,3

Calcul de l'indicateur composite

Composantes	Coefficients (A)	Valeurs moyennes sur 10 ans (B)	Composantes du score de l'IC (A*B) + (C)	Contribution des composante
EPIN	0,385	2,759	1,06	46%
Taux de croissance réel (en pourcentage)	2,719	1,468	0,04	2%
Couverture des importations par les réserves (en pourcentage)	4,052	28,148	1,14	49%
Couverture des importations par les réserves*2 (en pourcentage)	-3,990	7,923	-0,32	-14%
Envois de fonds (en pourcentage)	2,022	0,004	0,00	0%
Croissance économique mondiale (en pourcentage)	13,520	2,856	0,39	17%
CI Score			2,3	100%
Note CI			Faible	

Seuils applicables

APPLICABLE	
Seuils d'endettement EXTÉRIEUR	
VA de la dette en % de Exportations	140
PIB	30
Service de la dette en % de Exportations	10
Recettes	14

APPLICABLE	
Repère dette publique TOTALE	
VA du total de la dette publique en % du PIB	35

Source : estimations de l'AVD pour les pays à faible revenu. La valeur limite de l'indice composite pour la capacité d'endettement à moyen terme est de 2,69.

11. L'AVD tient compte de trois tests adaptés en plus des tests de résistance normalisés. Ces trois tests sont adaptés aux prix des produits de base, aux catastrophes naturelles et aux chocs liés au financement du marché. Étant donné que les exportations pétrolières représentent plus de

80 % des exportations congolaises, le test de résistance adapté aux cours des matières premières est déclenché. Compte tenu de l'exposition à des catastrophes naturelles comme des inondations, le module de catastrophes naturelles est lui aussi déclenché. De même, compte tenu de l'existence d'une euro-obligation (dans le contexte de la restructuration de la dette au titre de l'initiative PPTE), le choc de financement sur le marché est aussi activé. Ce scénario évalue les risques de refinancement résultant d'une dégradation de l'appréciation générale des risques, d'une dépréciation nominale temporaire et d'un raccourcissement des échéances des nouveaux emprunts commerciaux externes. Les calibrages des chocs correspondent aux valeurs par défaut générées par le modèle d'AVD.

ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

D. Analyse de viabilité de la dette extérieure

12. Dans le scénario de référence, le dépassement d'un indicateur de la dette extérieure par rapport au seuil indicatif pour le Congo est contenu dans les trois ans (graphique 1). Deux autres indicateurs ne dépassent leur seuil indicatif qu'en 2023. Selon les modalités actuelles de la dette qui a déjà été restructurée, plus aucun seuil ne sera dépassé d'ici 2026 dans le scénario de référence. Le ratio service de la dette/recettes, qui s'établit à 29 % en 2023, devrait diminuer à 11 % en 2026 (en dessous du seuil de 14 %), lorsque l'essentiel de la dette extérieure commerciale aura été remboursé. Le ratio VA de la dette extérieure/PIB et le ratio service de la dette/exportations ne sont pas pris en compte dans l'analyse, car ils ne dépassent leur seuil indicatif de 30 % et 10 % respectivement qu'en 2023. Le ratio VA de la dette extérieure/PIB est de 34 % à la fin de 2023 et devrait baisser à 30 % en 2024, tout juste au niveau du seuil. De même, le ratio service de la dette/exportations devrait baisser à 9 % d'ici 2024 et rester en dessous du seuil au cours des années suivantes. Le ratio VA de la dette/exportations est inférieur à son seuil indicatif et il devrait diminuer à 38 % en moyenne sur la période 2028–33.

13. Tous les indicateurs de la dette publique extérieure dépassent leur seuil indicatif dans les scénarios des tests de résistance (graphique 1). Les scénarios de chocs standardisés examinent les répercussions de divers chocs sur les trajectoires de la dette et du service de la dette, sur la base de la volatilité historique des indicateurs économiques du pays. Il en résulte de fortes hausses des indicateurs du poids de la dette et de la liquidité dans tous les cas. Le test de résistance prévoyant un choc sur les exportations est celui qui produit les effets les plus extrêmes sur tous les indicateurs, ce qui tient à la forte dépendance de la République du Congo à l'égard des exportations de pétrole et à leur forte volatilité. Un recul des exportations à un niveau équivalant à un écart-type en dessous de leur moyenne historique au cours des deuxième et troisième années de la période couverte par les projections entraînerait une hausse du ratio VA de la dette/exportations, qui resterait élevé à moyen terme, tandis que le ratio VA de la dette/PIB culminerait à 100 %. Ce choc vise certes à simuler les effets de la baisse des recettes d'exportation de pétrole (le pétrole représente environ 80 % des exportations) qui pourrait survenir à la suite d'une baisse des cours du pétrole, mais il ne tient pas compte du fait que le service de la dette envers les plus grands créanciers commerciaux

extérieurs varie en fonction des prix du pétrole (c'est-à-dire que le service de la dette d'une année donnée diminue en raison de la baisse des prix du pétrole).

14. La dette extérieure et la dette globale sont toujours jugées en situation de surendettement mais soutenables (voir ¶16), en raison de la mauvaise gestion de la dette.

Les insuffisances de la gestion de la dette ont occasionné des retards récurrents dans le paiement du service de la dette extérieure, d'où un non-respect du CR de fin mars 2023 relatif à la non-accumulation de nouveaux arriérés extérieurs. Quelques-uns des paiements du service de la dette dus en juin 2023 aux créanciers bilatéraux et multilatéraux n'ont pas été effectués, ce qui a entraîné le non-respect d'un critère de réalisation continu, à savoir la non-accumulation d'arriérés extérieurs à fin juillet. Depuis début juillet, de nouveaux arriérés extérieurs envers une banque commerciale sont apparus, mais ils ont été résolus en septembre. Les autorités restent pleinement déterminées à améliorer le système de gestion de la dette, en particulier par la rationalisation des processus et une meilleure communication entre les différents services. Étant donné que tous les ratios d'endettement devraient diminuer en dessous de leur seuil respectif dans les 5 ans, la dette est jugée viable.

E. Analyse de viabilité de la dette publique

15. Une analyse de la dette publique globale de la République du Congo fait apparaître des vulnérabilités accrues en matière de dette (graphique 2). L'évolution prévue des indicateurs de la charge de la dette laisse entrevoir une vulnérabilité accrue liée à la dette publique. Dans le scénario de référence, le ratio VA de la dette contractée ou garantie par l'État/PIB (qui englobe les arriérés intérieurs et le financement direct par la BEAC avant le lancement de l'accord au titre de la FEC) reste nettement supérieur, jusqu'en 2035, au niveau de référence de 35 % qui correspond à une vulnérabilité accrue pour les pays ayant une faible capacité d'endettement. Dans la mesure où la VA de la dette publique dépasse sa valeur de référence jusqu'en 2033 et que les autorités cherchent à inclure de nouveaux arriérés intérieurs dans la dette après les avoir audités, le pays est toujours considéré comme étant en situation de surendettement en ce qui concerne sa dette globale, mais cette dernière est jugée viable, compte tenu du fait que les risques de liquidité sont atténués par i) la trajectoire à la baisse de la dette et ii) l'accumulation attendue de dépôts des administrations publiques auprès de la banque centrale. Cette évaluation de la vulnérabilité liée à la dette est corroborée par des tests de résistance. Le test de résistance supposant un choc de croissance est le plus extrême pour les indicateurs du poids de la dette publique, ce qui met en évidence un risque de dégradation lié à une incapacité à apurer les arriérés si la croissance demeure faible et limite la marge de manœuvre budgétaire pour apurer les arriérés intérieurs. En revanche, les scénarios historiques suggèrent une hausse constante des ratios VA de la dette/PIB et VA de la dette/exportations (graphique 2), ce qui témoigne d'importants résidus historiques¹⁵ et de faibles taux de croissance. Néanmoins, les ratios VA de la dette/recettes et service de la dette/recettes dans les scénarios de référence diminuent.

¹⁵ Les résidus historiques s'expliquent en grande partie par l'accumulation d'arriérés extérieurs et intérieurs.

Tableau 7 du texte. République du Congo : comparaison des indicateurs de la dette extérieure brute contractée ou garantie par l'État (CGE), scénario de référence
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2023	2024	2027	2032
Ratio VA de la dette/PIB				
AVD actuelle	34,2	29,7	23,2	14,7
3 ^e revue FEC	33,2	29,5	22,1	14,4
Ratio VA de la dette/exportations				
AVD actuelle	51,4	45,1	43,6	33,4
3 ^e revue FEC	48,6	45,4	41,0	32,2
Ratio service de la dette/exportations				
AVD actuelle	11,1	9,0	4,2	3,9
3 ^e revue FEC	10,9	9,4	4,3	3,3
Ratio service de la dette/recettes				
AVD actuelle	28,9	22,8	9,3	7,4
3 ^e revue FEC	29,0	24,2	9,8	6,6
<i>Postes pour mémoire</i>				
Sources : autorités congolaises ; calculs et projections des services du FMI et de la Banque mondiale.				

NOTATION DU RISQUE ET FACTEURS DE VULNÉRABILITÉ

16. La dette globale et la dette extérieure de la République du Congo sont jugées viables, mais le pays se trouve actuellement en situation de « surendettement ». L'évaluation du surendettement reflète les lacunes dans la gestion de la dette qui ont provoqué plusieurs cas d'accumulation temporaire d'arriérés extérieurs auprès de créanciers bilatéraux, ainsi que l'incertitude quant à la nature et au volume exacts de la dette intérieure, dans l'attente des efforts déployés actuellement par les autorités pour procéder à l'audit et à la comptabilisation des arriérés intérieurs. La récurrence persistante des retards dans le paiement du service de la dette renforce l'appréciation selon laquelle la dette congolaise met le pays « en situation de surendettement ». Néanmoins, les arriérés extérieurs envers tous les créanciers bilatéraux et commerciaux, à l'exclusion des dettes contestées et des créances antérieures à l'initiative PPTE, ont été réglés. Malgré le niveau faible des arriérés extérieurs du programme, actuellement inférieur au seuil de 1 % du PIB à partir duquel le pays est jugé « en situation de surendettement » en ce qui concerne sa dette extérieure, un jugement a été appliqué pour parvenir à la notation finale en raison de la forte probabilité d'une accumulation supplémentaire due aux lacunes des processus de gestion de la dette, comme en témoignent les retards répétés dans le paiement du service de la dette, et de l'absence de progrès dans la réforme de la fonction de gestion de la dette. Compte tenu de la hausse des cours du pétrole et de la tendance

baissière pour l'ensemble des indicateurs d'endettement et de solvabilité, le dépassement de l'indicateur service de la dette/recettes devrait être résolu d'ici 2026. Aussi la dette globale et la dette extérieure sont-elles jugées viables.

17. Les risques de surendettement global et extérieur demeurent élevés compte tenu des risques de liquidité et de l'exposition à des chocs sur les cours du pétrole. Les risques de liquidité, associés à un ratio dette publique/PIB élevé (supérieur au seuil jusqu'en 2035) et à un ratio service de la dette extérieure/recettes important (l'indicateur dépasse le seuil jusqu'en 2025), sont atténués par la baisse régulière et sensible de ces ratios à plus long terme, par les financements qui devraient être disponibles sur les marchés financiers congolais et de la CEMAC, par l'accumulation attendue des dépôts de l'État auprès de la banque centrale, par les efforts de diversification de l'économie qui porteront leurs fruits sous la forme d'exportations et par une augmentation de la contribution des secteurs non pétroliers à la croissance du PIB. À l'avenir, les autorités sont encouragées à poursuivre l'assainissement des finances publiques, à adopter des mesures de diversification afin de réduire les risques et de se préparer à une baisse de la production et de la demande de pétrole à long terme, à apurer les arriérés et à améliorer la gestion de la dette. Néanmoins, la viabilité de la dette reste elle aussi vulnérable aux chocs sur les cours du pétrole et à l'inflation importée découlant de la hausse des prix mondiaux des denrées alimentaires et d'autres importations (en particulier les carburants). La baisse du prix du pétrole pourrait entraver les réformes structurelles et les mesures de diversification des autorités, tandis que la hausse des prix des denrées alimentaires et des carburants pourrait susciter une hausse des dépenses consacrées aux subventions de ces deux catégories, et les projets des autorités concernant l'assainissement des finances publiques s'en trouveraient compromis. L'opposition aux réformes (notamment en raison de mécontentement social) pourrait ralentir l'assainissement des finances publiques et freiner le paiement des arriérés intérieurs, ce qui réduirait la capacité des banques à consentir des prêts au secteur privé et nuirait par la suite aux perspectives de croissance économique. Des résultats défavorables de la production pétrolière constituent un risque considérable de révision à la baisse de la viabilité de la dette. Ce scénario pourrait se matérialiser si les investissements directs étrangers baissent en dessous des niveaux requis, ainsi qu'en cas de réaction défavorable des compagnies pétrolières aux initiatives de réforme fiscale dans le secteur pétrolier prises par les autorités¹⁶. Enfin, de nouvelles révisions à la baisse des statistiques du PIB (§7) pourraient augmenter encore une fois les ratios dette/PIB.

18. Le module de financement sur le marché fait apparaître un risque modéré de pressions accrues sur la liquidité. Cependant, un épisode de montée des tensions sur le marché n'aurait pas un effet prononcé sur les indicateurs du poids de la dette (graphique 5), car le Congo ne prévoit pas

¹⁶ Néanmoins, jusqu'à présent, les nouveaux avantages fiscaux récemment accordés ont stimulé la hausse des investissements des producteurs de pétrole puisqu'ils ont favorisé la mise en place de conditions d'égalité entre les producteurs.

d'émettre de dette sur les marchés et s'appuie plutôt sur un financement concessionnel à moyen terme pour limiter les vulnérabilités liées à la dette¹⁷.

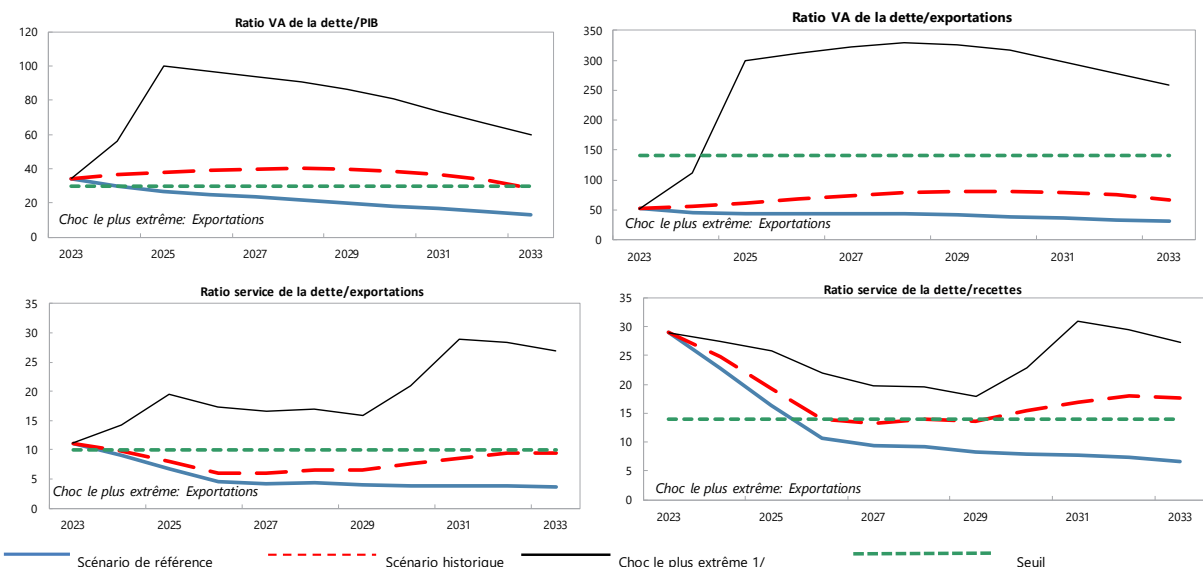
19. Les tests adaptés montrent que la dette publique est plus sensible que les indicateurs du poids de la dette extérieure. Si certains indicateurs de la dette extérieure (ratio VA de la dette extérieure/PIB et ratio service de la dette/recettes) dépassent leurs seuils à la suite d'un choc sur les prix des matières premières, le test adapté aux catastrophes naturelles n'entraîne pas de dépassement des seuils pour les indicateurs de la dette extérieure (tableau 4). Cependant, tous les tests de résistance adaptés allongent davantage la période au cours de laquelle le ratio VA de la dette publique/PIB est dépassé (tableau 5).

VUES DES AUTORITÉS

20. Les autorités souscrivent à l'appréciation formulée par les services du FMI selon laquelle le Congo est en situation de surendettement et sa dette reste viable en raison de l'accélération continue du remboursement de la dette, de la reprise de l'économie et de l'assainissement des finances publiques. Les autorités expriment leur détermination à renforcer le système de gestion de la dette en poursuivant l'amélioration des processus et de la communication entre les différents départements de l'administration, afin d'éviter la réapparition d'arriérés extérieurs. S'agissant de la dette intérieure, les autorités ont mis en exergue le plan de règlement des arriérés intérieurs et se sont engagées à gérer prudemment l'émission de la dette intérieure en harmonie avec les besoins de financement du Congo. L'amélioration des perspectives de croissance et la poursuite des efforts d'assainissement budgétaire devraient apporter un appui supplémentaire au maintien de la dette du Congo sur une trajectoire durable et décroissante.

¹⁷ Données EMBIG non disponibles pour la République du Congo. L'obligation, qui arrivera à échéance en 2029, se négociait avec un rendement à l'échéance de 11,6 % et un écart de 804 points de base au-dessus de l'obligation du Trésor des États-Unis à 7 ans au 24 avril 2023 (source : Bloomberg, <https://www.federalreserve.gov/releases/h15/>).

Graphique 1. République du Congo : indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État dans différents scénarios, 2023–33



Personnalisation des paramètres par défaut		
	Ampleur	Interactions
Choc d'engagements		
Passifs éventuels combinés	Oui	
Catastrophes naturelles	Non	Non
Prix des produits de base	Non	Non
Financement de marché	Non	Non

Note: "Oui" indique toute modification de la taille ou des interactions des paramètres par défaut pour les tests de résistance. "n.a." indique que le test de résistance ne s'applique pas.

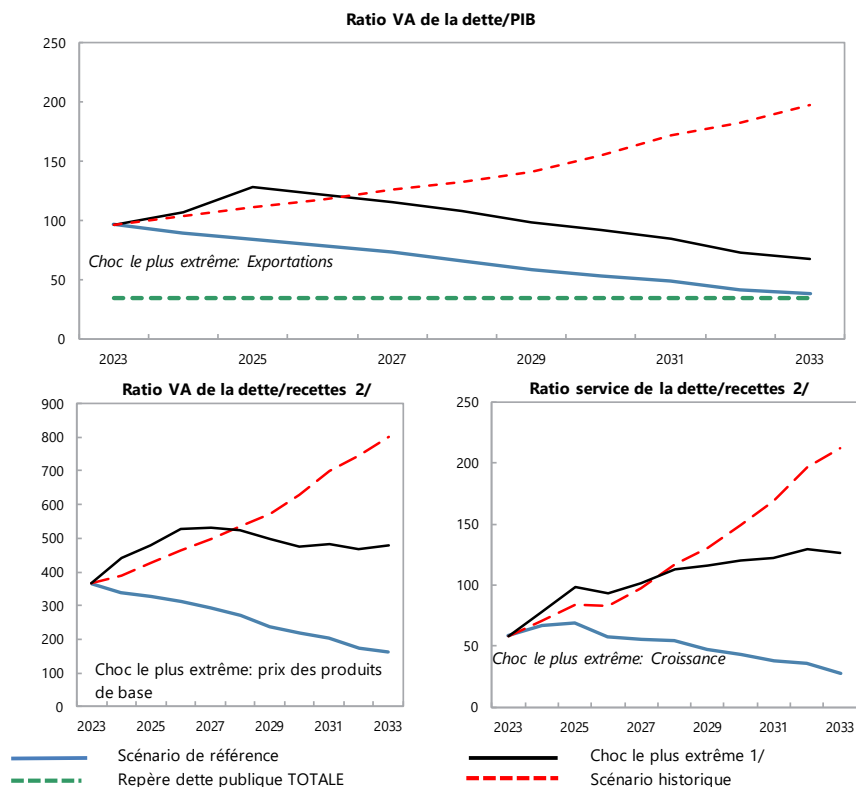
Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance *		
	Défaut	Défini par l'utilisateur (Personnalisés)
Part de la dette marginale		
External PPG MLT debt	100%	
Modalités de la dette marginale		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	2,0%	2,0%
Taux d'actualisation, dollars EU	5,0%	5,0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	23	23
Période de grâce moyenne (minimum 1)	5	5

* Note: Tous les besoins de financement supplémentaires générés par les chocs dans le cadre des tests de résistance sont supposés être couverts par la dette externe de MLT PPG dans l'AVD externe. Les termes par défaut de la dette marginale sont fondés sur des projections de référence sur 10 ans

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2033. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

Graphique 2. République du Congo : indicateurs de la dette publique dans différents scénarios, 2023–33



Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance *	Défaut	Défini par l'utilisateur
Part de la dette marginale		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	17%	17%
Dette intérieure à moyen et long terme	76%	76%
Dette intérieure à court terme	7%	7%
Modalités de la dette marginale		
Dette extérieure à MLT		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	2,0%	2,0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	23	23
Période de grâce moyenne (minimum 1)	5	5
Dette intérieure à MLT		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	5,4%	5,4%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	4	4
Période de grâce moyenne	0	0
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	4,4%	4,4%

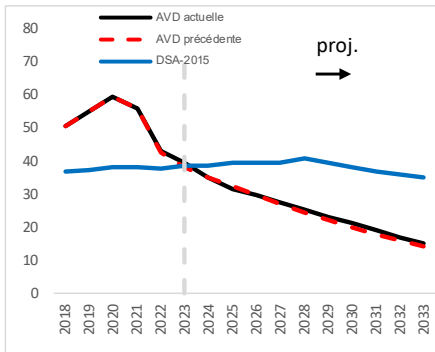
* Note : dans le AVD publique, le financement intérieur couvre les besoins de financement additionnels résultant des chocs dans les test de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

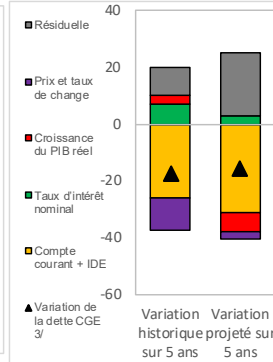
1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2033. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

Graphique 3. République du Congo : acteurs déterminants de la dynamique de la dette — scénario de référence

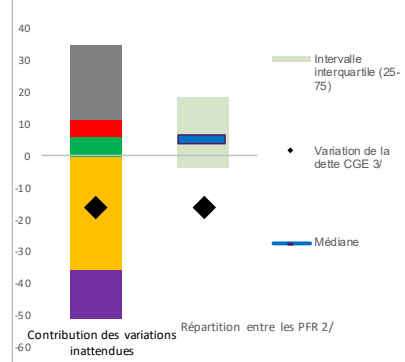
Dettes Extérieures Brut, Nominale
(en pourcentage du PIB; anciennes AVDs)



Flux Créateurs d'Endettement
(en pourcentage du PIB)

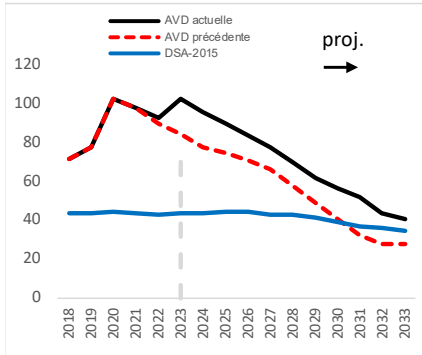


Variations de la Dette Inattendues 1/
(5 dernières années, en pourcentage du PIB)

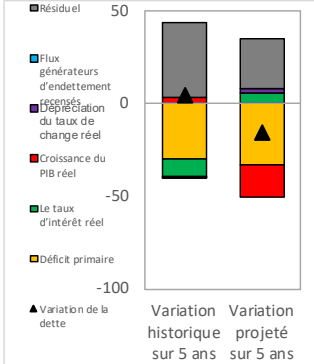


Dettes Publiques

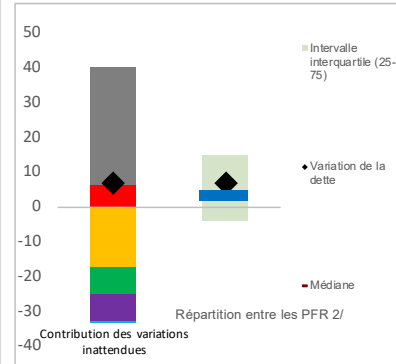
Dettes Publiques Brut, Nominale
(en pourcentage du PIB; anciennes AVDs)



Flux Créateurs d'Endettement
(en pourcentage du PIB)



Variations de la Dette Inattendues 1/
(5 dernières années, en pourcentage du PIB)



Sources : autorités congolaises ; projections des services du FM

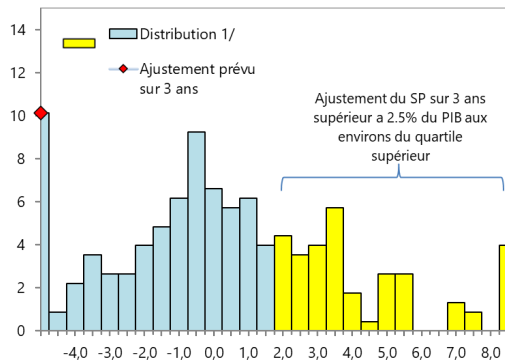
1/ Différence entre les contributions anticipées et réelles aux ratios d'endettement

2/ Répartition entre les pays à faible revenu pour lesquels des AVD ont été établies.

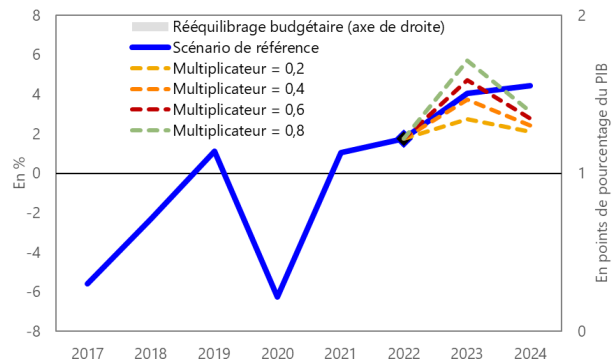
3/ Compte tenu du niveau relativement faible de la dette extérieure privée pour la moyenne des pays à faible revenu, une variation en points de pourcentage de la dette extérieure CGE devrait s'expliquer en grande partie par les déterminants de l'équation de la dynamique de la dette extérieure.

Graphique 4. République du Congo : outils de réalisme

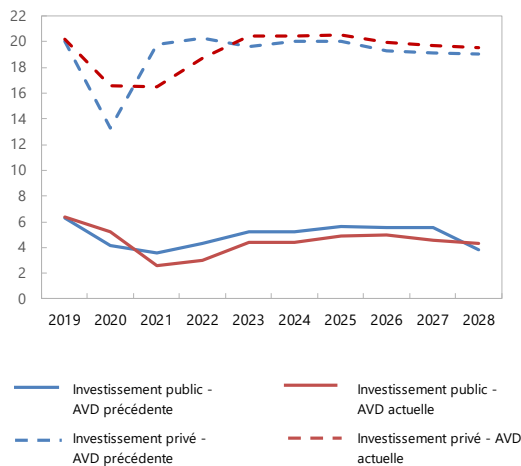
Ajustement sur 3 ans du solde primaire^{1/}
(en points de pourcentage du PIB)



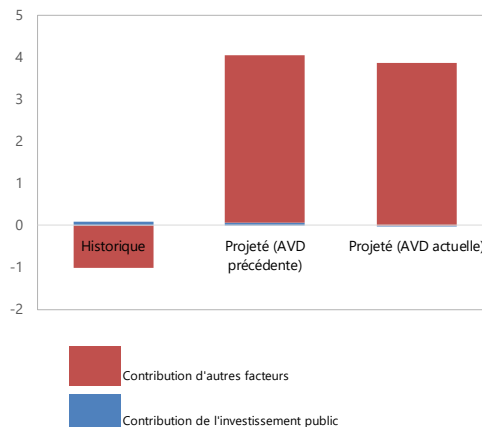
Rééquilibrage budgétaire et trajectoire de croissance possible^{2/}



Taux d'investissement public et privé^{3/}
(en pourcentage du PIB)



Contribution à la croissance du PIB réel
(en pourcentage, moyenne sur 5 ans)



Sources : autorités congolaises ; estimations des services du FMI

1/ Les données couvrent les programmes appuyés par le FMI pour les pays à faible revenu (à l'exclusion du financement d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement sur 3 ans pour le lancement du programme se situe sur l'axe des abscisses et le pourcentage de l'échantillon sur l'axe des ordonnées.

2/ Les barres correspondent au rééquilibrage budgétaire annuel prévu (échelle de droite) et les lignes aux possibles trajectoires de la croissance du PIB réel avec différents multiplicateurs budgétaires (échelle de gauche)

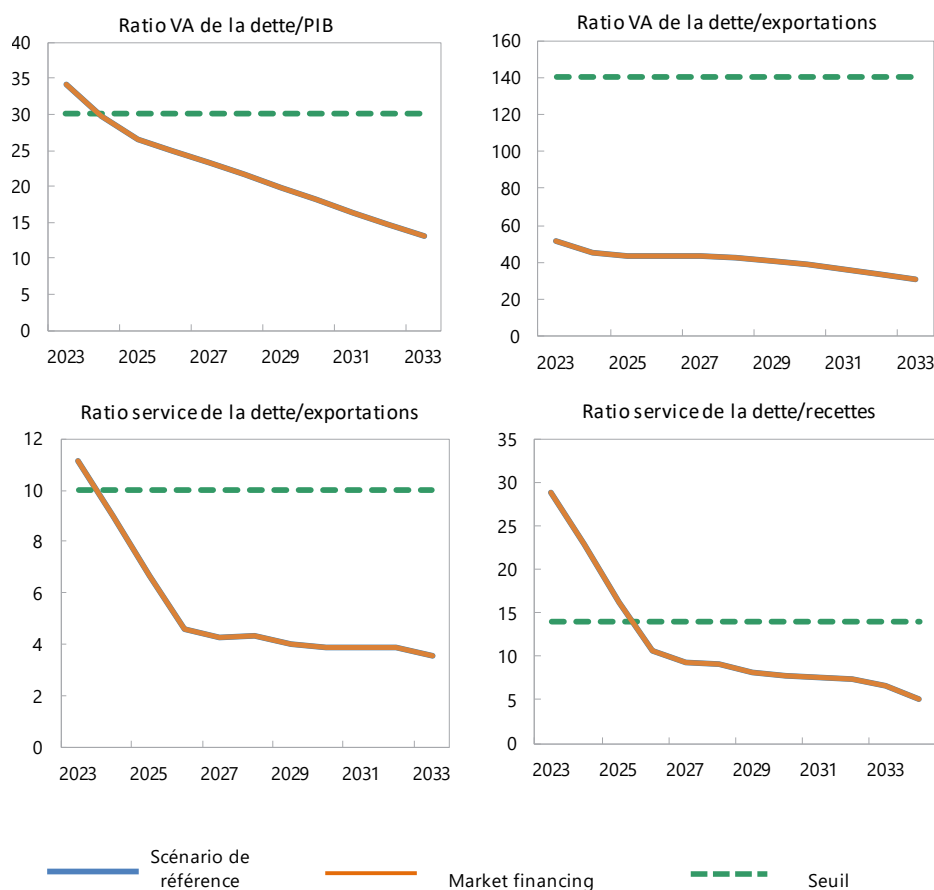
3/ Les variations de l'investissement s'expliquent par un changement de la méthode de calcul de l'indice des prix utilisée pour convertir l'investissement nominal en investissement à prix constants ; cela ne traduit pas une évolution des taux d'investissement réels.

Graphique 5. République du Congo : indicateurs du risque de financement sur le marché

	BFB	1/	EMBI	2/
Niveaux de référence	14		570	
Valeurs actuelles	11		n.a.	
Dépassement	Non		n.a.	
Besoins accrus de liquidité potentiels	Modérés			

1/ Besoins de financement bruts maximum (BFB) sur un horizon de projection de référence de trois ans.

2/ Les spreads EMBI correspondent à la valeur maximale de la dernière période de trois mois..



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

Données EMBIG non disponibles pour la République du Congo. L'obligation, qui arrivera à échéance en 2029, se négociait avec une décote de 14,5 % au-dessus du pair, avec un rendement à l'échéance de 11,6 % et un écart de 804 points de base au-dessus de l'obligation du Trésor des États-Unis à 7 ans au 24 avril 2023. (Sources : Bloomberg,

<https://www.federalreserve.gov/releases/h15/>)

Tableau 1a. République du Congo : dette publique brute par créancier, 2021–23

	30 déc. 2021			31 déc. 2022			30 juin 2023 (prél.)			31 août 2022 (prél.)		
	Milliards de FCFA	Millions de USD	Pourcent age du PIB	Milliards de FCFA	Millions de USD	Pourcent age du PIB	Milliards de FCFA	Millions de USD	Pourcent age du PIB	Milliards de FCFA	Millions de USD	Pourcent age du PIB
Dette publique totale	7254	12500	97,8	8038	12976	92,5	8501	14047	97,8	8521	14081	98,1
Dette extérieure	4136	7127	55,7	3741	6039	43,1	3647	6026	42,0	3667	6060	42,2
dont : arriérés	1286	2216	17,3	312	504	3,6	302	499	3,5	324	535	3,7
Créanciers multilatéraux et autres	550	948	7,4	781	1261	9,0	862	1425	9,9	866	1432	9,9
Bilatéraux officiels	1802	3106	24,3	1752	2827	20,2	1721	2843	19,7	1736	2869	19,9
Club de Paris	273	470	3,7	280	452	3,2	264	436	3,0	264	436	3,0
Brésil	57	98	0,8	56	91	0,6	49	81	0,6	49	81	0,6
Belgique	89	153	1,2	79	128	0,9	46	76	0,5	46	76	0,5
France	106	183	1,4	123	199	1,4	30	50	0,3	30	50	0,3
Russie	17	30	0,2	19	31	0,2	15	26	0,2	15	26	0,2
Suisse	4	6	0,0	2	3	0,0	150	248	1,7	150	248	1,7
Hors Club de Paris	1530	2636	20,6	1472	2376	16,9	1457	2407	16,7	1472	2433	16,9
Chine	1257	2166	16,9	1222	1973	14,1	1212	2003	13,9	1212	2002	13,9
Inde	68	117	0,9	52	84	0,6	56	93	0,6	72	119	0,8
Koweït	32	55	0,4	34	54	0,4	33	54	0,4	33	54	0,4
Arabie saoudite	46	80	0,6	49	79	0,6	48	79	0,5	48	79	0,5
Türkiye	45	77	0,6	36	58	0,4	31	51	0,4	31	51	0,4
Arriérés antérieurs à l'initiative PPTE (non restructurés)	129	222	1,7	73	118	0,8	71	118	0,8	71	118	0,8
Créanciers privés	1783	3073	24,0	1208	1950	13,9	1064	1758	12,2	1064	1759	12,2
Créances liées aux achats anticipés de pétrole	909	1567	12,3	625	1009	7,2	510	842	5,8	510	842	5,8
Afreximbank	54	94	0,7	32	52	0,4	19	31	0,2	20	32	0,2
Fournisseurs	396	682	5,3	226	364	2,6	226	373	2,6	226	373	2,6
Dette intérieure¹	3118	5373	42,0	4297	6937	49,5	4854	8021	55,6	4854	8021	55,6
Avances de la BEAC et DTS	572	986	7,7	735	1187	8,5	735	1215	8,4	735	1215	8,4
Établissements commerciaux bancaires et non bancaires	1532	2640	20,6	2112	3410	24,3	2307	3812	26,4	2307	3812	26,4
Arriérés vérifiés et validés déclarés par la CCA	1014	1748	13,7	1450	2340	16,7	1812	2995	20,7	1812	2995	20,7

Sources : autorités congolaises ; et estimations des services du FMI

¹Données mises à jour jusqu'à fin juin 2023

Tableau 1b. République du Congo : décomposition de la dette publique et du service de la dette par créancier, 2022–24^{1/}

	Encours de la dette (fin de période)			Service de la dette					
	2022			2022	2023	2024	2022	2023	2024
	(en millions de dollars)	(% de la dette totale)	(en pourcentage du PIB) ⁷	(En millions de dollars)			(en % du PIB)		
Total	12.976	100	92,5	3.344	2.783	2.753	24,0	19,2	17,6
Extérieure	6.039	47	43,1	1.440	1.165	929	10,3	8,0	6,0
Créanciers multilatéraux ²	1.261	9,7	9,0	55	68	62	0,4	0,5	0,4
FMI	211	1,6	1,5
Banque mondiale	540	4,2	3,8
BAsD/BAFD/BID	387	3,0	2,8
Autres créanciers multilatéraux	124	1,0	0,9
<i>dont</i> : BDEAC	76	0,6	0,5
FIDA	24	0,2	0,2
Créanciers bilatéraux	2.827	21,8	20,2	318	361	350	2,3	2,5	2,2
Club de Paris	452	3,5	3,2	65	80	78	0,5	0,6	0,5
<i>dont</i> : France	199	1,5	1,4
Belgique	128	1,0	0,9
Hors club de Paris	2.376	18,3	16,9	252	281	273	1,8	1,9	1,7
<i>dont</i> : Chine	1.973	15,2	14,1
Inde	84	0,6	0,6
Créanciers bancaires	1.950	15,0	13,9	1.067	737	517	7,6	5,1	3,3
<i>dont</i> : Obligations	226	1,7	1,6	41	40	38	0,3	0,3	0,2
Autres créanciers internationaux	1.724	13,3	12,3	1.026	697	478	7,3	4,8	3,1
<i>dont</i> : Deux principaux créanciers	1.009	7,8	7,2
<i>dont</i> : Glencore	563	4,3	4,0
<i>dont</i> : Trafigura	446	3,4	3,2
Autres	715	5,5	5,1
Intérieure³	6937	53,5	49,5	1904	1618	1825	13,6	11,2	11,7
Bons du trésor ⁴
Obligations ⁴	3038	23,4	21,7	1185	945	1441	8,5	6,5	9,2
Crédits	1187	9,1	8,5	26	27	27	0,2	0,2	0,2
Postes pour mémoire :									
Dette garantie ⁵									
<i>dont</i> : Liée	1.009	...	7,2
<i>dont</i> : Non liée
Passifs conditionnels									
<i>dont</i> : garanties publiques
<i>dont</i> : Autres passifs conditionnels explicites ⁶	259	...	1,8
PIB nominal	13.961

^{1/} Données communiquées par les autorités nationales suivant leur classification par créanciers, y compris officiels et commerciaux. Le périmètre de la dette est le même que dans l'AVD.

^{2/} Les créanciers multilatéraux sont simplement les institutions ayant plus d'un actionnaire officiel et ne correspondent pas forcément avec la classification des créanciers dans les politiques du FMI (politique de prêt aux pays en situation d'arriérés, par exemple).

^{3/} Le service de la dette intérieure inclut les remboursements d'arriérés.

^{4/} Les données relatives aux bons du Trésor et aux obligations sont recueillies ensemble.

^{5/} Une dette est garantie lorsque le créancier a des droits sur un actif ou un flux de revenus qui lui permettraient, si l'emprunteur ne respecte pas ses obligations de remboursement, d'utiliser l'actif ou le flux de revenus pour assurer le remboursement de la dette. Un prêt est garanti lorsque l'emprunteur met en gage certains actifs existants ou certains effets futurs à recevoir contre le remboursement du prêt. Une garantie est « non liée » lorsqu'elle n'a aucun rapport avec un projet financé par l'emprunt. Exemple : un emprunt visant à financer le déficit budgétaire garanti par des recettes pétrolières. Voir la note rédigée conjointement par le FMI et la Banque mondiale pour le G20 intitulée « Collateralized Transactions: Key Considerations for Public Lenders and Borrowers » pour une analyse des questions soulevées par les garanties.

^{6/} Comprend les autres garanties ponctuelles non incluses dans la dette garantie par l'État (lignes de crédit par exemple) et d'autres passifs conditionnels explicites non classés ailleurs (créances juridiques potentielles et paiements résultant d'accords de PPP par exemple).

^{7/} Calculé avec l'encours de la dette et le PIB en unités de monnaie locale.

Tableau 2. République du Congo : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2020–43
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Projections							Moyenne 8/		
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2033	2043	Scénario	Projections
Dette extérieure (nominale) 1/	59,7	55,7	43,1	39,6	35,3	31,7	29,7	27,6	25,6	15,3	5,9	50,4	26,0
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	59,7	55,7	43,1	39,6	35,3	31,7	29,7	27,6	25,6	15,3	5,9	50,4	26,0
Variation de la dette extérieure	4,7	-3,9	-12,7	-3,4	-4,4	-3,5	-2,0	-2,1	-2,0	-1,8	-0,5		
Flux générateurs d'endettement net identifiés	8,1	-18,8	-21,4	-9,3	-9,6	-6,7	-5,1	-4,1	-3,5	3,2	5,6	-1,2	-3,6
Déficit extérieur courant hors intérêts	-13,2	-13,7	-19,8	-4,0	-3,9	-1,2	0,4	1,1	1,4	8,0	8,2	-1,1	1,5
Déficit de la balance des biens et services	-12,1	-24,4	-30,6	-13,1	-13,4	-10,0	-7,9	-6,3	-5,3	1,4	5,9	-5,6	-6,1
Exportations	40,7	57,9	82,5	66,5	65,8	61,3	56,9	53,3	50,4	42,8	25,6		
Importations	28,6	33,5	51,9	53,4	52,5	51,3	49,1	47,0	45,1	44,2	31,5		
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-1,0	-0,8	-0,2	-0,5	-0,2	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-0,4	0,6	-0,5
<i>dont : officiels</i>	-1,1	-0,8	-0,6	-0,8	-0,6	-0,8	-0,8	-0,8	-0,9	-0,9	-0,7		
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	-0,1	11,4	11,0	9,6	9,7	9,3	8,7	7,9	7,2	7,1	2,6	4,0	8,1
IDE nets (négatifs = entrées)	8,7	2,5	-0,6	-4,5	-4,7	-5,1	-4,9	-4,6	-4,3	-4,4	-2,4	-1,9	-4,5
Dynamique endogène de la dette 2/	12,6	-7,6	-1,0	-0,8	-1,0	-0,5	-0,6	-0,6	-0,6	-0,4	-0,2		
Contribution du taux d'intérêt nominal	0,7	0,9	1,3	0,9	0,7	0,6	0,5	0,5	0,4	0,3	0,1		
Contribution de la croissance du PIB réel	4,2	-0,5	-0,9	-1,7	-1,6	-1,1	-1,1	-1,1	-1,0	-0,7	-0,2		
Contribution des variations de prix et de taux de change	7,7	-7,9	-1,4		
Résiduel 3/	-3,4	14,9	8,7	5,9	5,2	3,2	3,1	2,0	1,5	-5,0	-6,1	3,6	1,1
<i>dont : financement exceptionnel</i>	-2,3	-1,2	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Indicateurs de viabilité
VA de la dette extérieure CGE/PIB	38,2	34,2	29,7	26,6	24,8	23,2	21,5	13,2	4,9		
VA de la dette extérieure CGE/exportations	46,3	51,4	45,1	43,4	43,6	43,6	42,8	30,8	19,3		
Ratio service de la dette CGE/exportations	17,1	12,7	12,7	11,1	9,0	6,7	4,6	4,2	4,3	3,6	1,9		
Ratio service de la dette CGE/recettes	37,6	33,2	33,5	28,9	22,8	16,3	10,7	9,3	9,2	6,7	2,1		
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	282,4	-523,0	-1387,7	-162,8	-416,0	-348,0	-321,7	-218,5	-141,1	1415,0	3352,3		
Principales hypothèses macroéconomiques
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	-6,3	1,1	1,7	4,0	4,4	3,2	3,7	3,9	3,9	4,4	4,0	-1,3	4,1
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	-12,3	15,3	2,5	-0,2	3,1	1,8	1,7	1,4	1,6	2,9	3,0	0,3	2,2
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 4/	1,0	1,8	2,4	2,2	1,8	1,7	1,6	1,6	1,7	1,8	1,4	2,1	1,7
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	-40,5	65,8	48,6	-16,4	6,6	-2,2	-2,0	-1,3	-0,2	4,1	6,4	7,9	0,3
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	-33,6	36,7	61,5	6,7	5,8	2,8	0,9	0,9	1,3	13,3	5,9	4,1	4,8
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	33,0	30,3	30,0	30,6	24,4	33,8	38,2	38,2	...	32,5
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	18,5	22,1	31,2	25,6	26,0	25,2	24,6	24,2	23,7	23,0	22,8	26,2	24,1
Flux d'aide (en milliards de dollars) 5/	173,2	120,8	86,6	459,8	416,7	312,1	348,4	291,2	320,3	384,9	533,0		
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 6/	2,3	1,7	1,3	1,3	1,1	1,2	1,1	0,8	...	1,3
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 6/	43,6	40,8	52,0	53,3	55,4	61,6	73,9	80,8	...	58,7
PIB nominal (milliards de dollars EU)	11.485	13.387	13.961	14.493	15.602	16.389	17.291	18.219	19.242	27.345	53.714		
Croissance du PIB nominal en dollars	-17,8	16,6	4,3	3,8	7,7	5,0	5,5	5,4	5,6	7,4	7,0	-1,0	6,3
Pour mémoire :
VA de la dette extérieure 7/	38,2	34,2	29,7	26,6	24,8	23,2	21,5	13,2	4,9		
En pourcentage des exportations	46,3	51,4	45,1	43,4	43,6	43,6	42,8	30,8	19,3		
Ratio service de la dette/exportations	17,1	12,7	12,7	11,1	9,0	6,7	4,6	4,2	4,3	3,6	1,9		
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	5336,3	4954,5	4635,8	4360,0	4294,3	4231,7	4146,4	3602,3	2651,8		
(VAT - VAT-1)/PIBt-1 (en pourcentage)	-2,7	-2,2	-1,8	-0,4	-0,4	-0,5	-0,6	-0,1		
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	-18,0	-9,8	-7,1	-0,6	0,5	2,4	2,4	3,2	3,4	9,8	8,7		

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $[r - g - p(1+g)] / (1+g + p+g)$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel, et p = taux de croissance du déflateur du PIB en \$EU.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

5/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

6/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

7/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

8/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Définition de la dette extérieure/intérieure	Currency-based
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	Yes

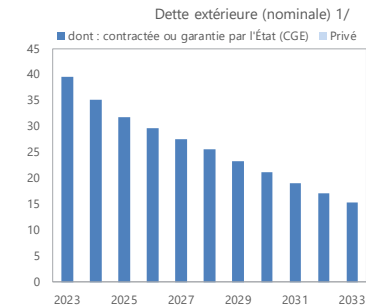
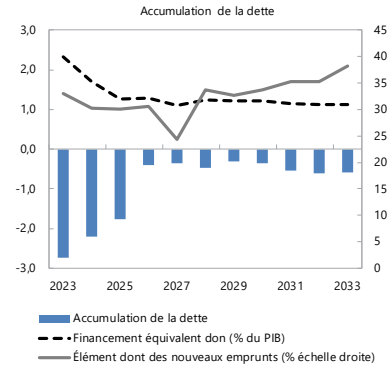
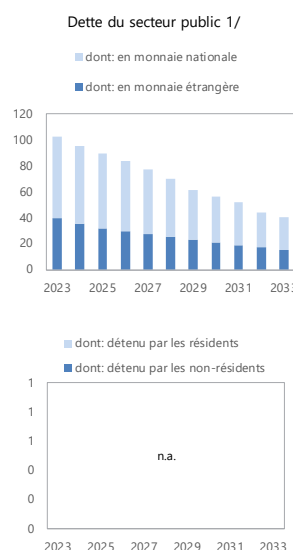


Tableau 3. République du Congo : cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2020–43
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Projections								Moyenne 6/	
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2033	2043	Scénario	
												historique	Projections
Dettes du secteur public 1/	102,5	97,8	92,5	102,3	95,2	89,7	83,8	77,3	69,8	40,6	21,2	76,5	70,2
dont : libellée en devises	59,7	55,7	43,1	39,6	35,3	31,7	29,7	27,6	25,6	15,3	5,9	50,4	26,0
Variation de la dette du secteur public	24,9	-4,7	-5,3	9,8	-7,1	-5,5	-5,9	-6,5	-7,5	-3,2	-2,3	3,6	-9,0
Flux générateurs d'endettement identifiés	13,4	-8,9	-20,1	-7,6	-12,0	-8,4	-7,9	-8,4	-8,6	-6,1	-2,3	3,6	-9,0
Déficit primaire	-0,1	-3,7	-11,6	-6,7	-7,9	-6,6	-5,9	-6,3	-6,5	-4,3	-0,8	1,7	-6,8
Recettes et dons	20,0	22,6	31,8	26,5	26,7	26,0	25,3	25,1	24,5	23,9	23,6	26,8	25,0
dont : dons	1,5	0,4	0,6	0,8	0,6	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9	0,7		
Dépenses primaires (hors intérêts)	19,9	18,9	20,2	19,8	18,7	19,4	19,5	18,8	18,0	19,6	22,7	28,5	18,1
Dynamique automatique de la dette	13,9	-5,3	-8,5	-0,9	-4,1	-1,9	-2,0	-2,2	-2,1	-1,8	-1,4	0,5	0,0
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	9,5	-5,9	-8,1	-0,9	-4,1	-1,9	-2,0	-2,2	-2,1	-1,8	-1,4		
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	4,3	-4,8	-6,4	2,7	0,2	1,1	1,2	1,0	0,8	0,0	-0,5		
dont : contribution de la croissance du PIB réel	5,2	-1,1	-1,7	-3,6	-4,3	-3,0	-3,2	-3,1	-2,9	-1,9	-0,9		
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	4,4	0,7	-0,4		
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	-0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	0,0
Produit des privatisations (négatif)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Allègement de la dette (Initiative PPTe et autres)	-0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Résiduel	11,5	4,2	14,8	17,4	4,9	2,9	2,0	2,0	1,1	2,9	-0,1	2,6	4,2
Indicateurs de viabilité													
VA de la dette du secteur public 2/	87,5	96,7	89,7	84,6	79,1	73,2	66,1	38,4	20,3		
Ratio VA de la dette publique/recettes et dons (en %)	275,2	365,3	336,5	326,0	312,3	292,1	269,3	160,8	86,0		
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 3/	70,3	76,5	75,8	58,5	66,5	69,2	57,5	55,3	54,5	27,3	17,0		
Besoin de financement brut 4/	13,5	13,6	12,5	8,8	9,8	11,4	8,7	7,6	6,9	2,2	3,2		
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	-6,3	1,1	1,7	4,0	4,4	3,2	3,7	3,9	3,9	4,4	4,0	-1,3	4,1
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	1,0	1,7	2,5	2,2	1,8	1,7	1,6	1,6	1,7	1,8	1,4	2,1	1,7
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	18,5	-7,7	-9,9	6,9	0,8	2,1	2,3	2,0	1,8	0,2	-2,9	1,3	1,8
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation)	7,6	1,1	-0,8	4,8	...
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	-14,0	11,2	15,1	-3,4	2,6	1,4	1,5	1,8	2,0	2,9	3,0	1,7	1,8
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %)	8,5	-4,1	8,8	2,1	-1,3	6,8	4,1	0,2	-0,1	25,0	4,1	-2,6	4,0
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 5/	-25,0	1,1	-6,3	-16,5	-0,8	-1,0	0,0	0,2	1,0	-1,1	1,5	-10,1	-2,1
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		

Définition de la dette extérieure/intérieure	Currency-based
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	Yes



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Indiquer la couverture du secteur public: Administration centrale plus administrations de sécurité sociale/Dette garantie par l'État. Définition de la dette extérieure/intérieure est Currency-based.

2/ Le ratio VA de la dette extérieure par rapport au PIB dans l'AVD publique diffère de l'AVD externe, l'ampleur des différences dépendant des projections de taux de change.

3/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

4/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente et autres flux générateurs ou réducteurs d'endettement.

5/ Déficit primaire moins variation du ratio dette publique/PIB (-): excédent primaire, qui stabiliserait le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Tableau 4. République du Congo : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2023–33
(en pourcentage)

	Projections 1/										
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	34	30	27	25	23	22	20	18	16	15	13
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2023-2033 2/	34	36	37	39	40	40	39	38	36	34	28
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	34	35	36	33	31	29	27	24	22	20	18
B2. Solde primaire	34	32	34	34	33	33	32	31	30	29	27
B3. Exportations	34	56	100	96	94	90	86	81	74	67	60
B4. Autres flux 3/	34	46	60	58	56	54	52	48	44	39	35
B5. Dépréciation	34	37	33	31	29	27	25	23	20	18	16
B6. Combinaison de B1-B5	34	56	69	67	64	61	58	54	49	44	40
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	34	32	30	29	28	27	26	25	24	22	21
C2. Catastrophes naturelles	34	31	29	27	26	25	23	22	21	19	18
C3. Prix des produits de base	34	42	52	52	52	51	49	46	42	39	35
C4. Financement de marché	34	30	27	25	23	22	20	18	16	15	13
Seuil	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
Ratio VA de la dette/exportations											
Scénario de référence	51	45	43	44	44	43	41	39	36	33	31
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2023-2033 2/	51	55	61	68	74	79	81	81	79	76	66
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	51	45	43	44	44	43	41	39	36	33	31
B2. Solde primaire	51	49	56	59	63	65	66	66	66	65	64
B3. Exportations	51	112	299	312	323	330	326	316	297	277	258
B4. Autres flux 3/	51	71	99	102	105	107	106	102	96	89	83
B5. Dépréciation	51	45	43	43	43	42	40	38	36	33	30
B6. Combinaison de B1-B5	51	87	86	136	140	142	139	133	125	116	108
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	51	49	49	51	53	54	54	53	52	51	49
C2. Catastrophes naturelles	51	49	48	49	50	50	49	48	46	44	42
C3. Prix des produits de base	51	82	104	109	112	111	106	103	97	92	85
C4. Financement de marché	51	45	43	44	44	43	41	39	36	33	31
Seuil	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140
Ratio service de la dette/exportations											
Scénario de référence	11	9	7	5	4	4	4	4	4	4	4
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2023-2033 2/	11	10	8	6	6	7	7	8	9	9	9
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	11	9	7	5	4	4	4	4	4	4	4
B2. Solde primaire	11	9	7	5	5	5	5	5	6	6	6
B3. Exportations	11	14	19	17	17	17	16	21	29	28	27
B4. Autres flux 3/	11	9	7	6	6	6	6	7	9	9	9
B5. Dépréciation	11	9	7	5	4	4	4	4	4	4	4
B6. Combinaison de B1-B5	11	11	11	9	8	9	8	11	12	12	12
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	11	9	7	5	4	5	4	4	4	4	4
C2. Catastrophes naturelles	11	9	7	5	4	5	4	4	4	4	4
C3. Prix des produits de base	11	12	10	7	7	7	6	8	9	9	9
C4. Financement de marché	11	9	7	5	4	4	4	4	4	4	4
Seuil	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Ratio service de la dette/recettes											
Scénario de référence	29	23	16	11	9	9	8	8	8	7	7
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2023-2033 2/	29	25	19	14	13	14	14	15	17	18	18
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	29	27	22	14	13	12	11	11	10	10	9
B2. Solde primaire	29	23	17	12	11	11	10	10	11	11	10
B3. Exportations	29	27	26	22	20	20	18	23	31	29	27
B4. Autres flux 3/	29	23	18	14	13	13	12	15	19	18	16
B5. Dépréciation	29	29	20	13	12	11	10	10	10	9	8
B6. Combinaison de B1-B5	29	27	24	18	16	16	14	19	21	20	18
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	29	23	17	11	10	10	9	9	8	8	7
C2. Catastrophes naturelles	29	23	16	11	10	9	9	8	8	8	7
C3. Prix des produits de base	29	28	23	18	15	15	13	15	17	17	16
C4. Financement de marché	29	23	16	11	9	9	8	8	8	7	7
Seuil	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'end

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Tableau 5. République du Congo : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2023–33^{1/}
(en pourcentage)

	Projections 1/										
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	97	90	85	79	73	66	58	53	49	41	38
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2023-2033 2/	97	104	111	118	126	133	141	155	172	183	197
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	97	109	127	127	127	125	122	122	124	120	122
B2. Solde primaire	97	108	123	119	113	106	98	92	88	79	75
B3. Exportations	97	107	128	122	116	108	99	92	85	73	67
B4. Autres flux 3/	97	106	119	113	107	99	90	83	77	66	61
B5. Dépréciation	97	94	87	80	73	65	56	49	45	36	32
B6. Combinaison de B1-B5	97	103	115	113	110	105	100	97	95	89	88
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	97	111	106	100	94	87	79	73	69	61	57
C2. Catastrophes naturelles	97	101	96	91	85	78	70	65	61	54	51
C3. Prix des produits de base	97	98	103	111	116	118	117	116	117	113	115
C4. Financement de marché	97	90	85	79	73	66	58	53	49	41	38
Repère dette publique TOTALE	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35
Ratio VA de la dette/recettes 2/											
Scénario de référence	365	337	326	312	292	269	239	219	205	173	161
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2023-2033 2/	365	390	426	464	499	537	572	629	701	745	802
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	365	408	484	497	502	504	493	496	507	492	504
B2. Solde primaire	365	405	475	469	453	434	402	380	364	330	316
B3. Exportations	365	400	494	483	463	442	406	378	351	306	282
B4. Autres flux 3/	365	400	457	445	425	404	369	342	318	276	254
B5. Dépréciation	365	352	335	316	291	264	230	205	186	150	134
B6. Combinaison de B1-B5	365	386	441	443	437	428	407	397	394	369	366
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	365	416	408	396	376	354	322	301	286	253	240
C2. Catastrophes naturelles	365	378	370	358	339	318	288	268	255	223	212
C3. Prix des produits de base	365	441	477	527	531	526	498	476	483	469	480
C4. Financement de marché	365	337	326	312	292	269	239	219	205	173	161
Ratio service de la dette/recettes 2/											
Scénario de référence	58	67	69	58	55	55	48	43	38	36	27
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2023-2033 2/	58	71	84	83	97	117	130	149	169	196	212
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	58	78	98	93	101	113	116	120	123	129	127
B2. Solde primaire	58	67	95	109	111	118	108	97	91	88	77
B3. Exportations	58	67	71	62	60	59	52	51	51	49	39
B4. Autres flux 3/	58	67	71	61	59	58	51	50	48	46	37
B5. Dépréciation	58	66	70	57	54	53	47	42	37	35	26
B6. Combinaison de B1-B5	58	69	81	72	75	80	78	79	78	80	74
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	58	67	95	84	86	91	76	70	65	61	51
C2. Catastrophes naturelles	58	67	82	71	71	74	64	59	54	52	42
C3. Prix des produits de base	58	82	89	77	89	100	103	109	112	118	117
C4. Financement de marché	58	67	69	58	55	55	48	43	38	36	27

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du repère.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.



RÉPUBLIQUE DU CONGO

15 décembre 2023

QUATRIÈME REVUE DE L'ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDES DE MODIFICATION ET DE DÉROGATION POUR NON-OBSERVATION DES CRITÈRES DE RÉALISATION ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT— SUPPLÉMENT D'INFORMATIONS ET LETTRE D'INTENTION COMPLÉMENTAIRE

Approuvé par
Vitaliy Kramarenko
(AFR) et **Fabian**
Valencia (SPR)

Rédigé par le département Afrique en consultation avec le département juridique et le département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation

1. La République du Congo a accumulé temporairement, sur sa dette extérieure envers la Libye, des arriérés qui ont été omis par inadvertance dans les données communiquées aux services du FMI dans le cadre de la quatrième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). Les autorités ont communiqué ces informations aux services du FMI après la diffusion du rapport des services concernant la quatrième revue au titre de l'accord sur la facilité élargie de crédit. Ces arriérés, d'un montant de 1,1 million de dollars, étaient exigibles au 1^{er} septembre 2023, et les remboursements à la Libye ont été temporairement retardés en raison de problèmes techniques dans le processus de paiement. L'administrateur représentant la Libye a confirmé que la République du Congo s'était acquittée de ses obligations de paiement. Ces arriérés, et la communication tardive des données y afférentes au FMI, résultaient des contraintes de capacité auxquelles la Caisse congolaise d'amortissement (CCA) était confrontée, notamment des problèmes de coordination au ministère des Finances et de l'Économie. Pour résoudre ces contraintes de capacité et prévenir de futurs arriérés, les autorités accélèrent la réorganisation de la CCA, comme le prévoient également les repères structurelles associés convenus dans le cadre de l'accord au titre de la FEC (tableau 13a du rapport des services du FMI). La réorganisation devrait améliorer la coordination entre tous les personnels intervenant dans le paiement du service de la dette, tant à la CCA qu'au ministère, réduire la charge de travail du personnel de la CCA et faciliter le recrutement d'un personnel qualifié supplémentaire. Le nouvel organigramme de la CCA devrait être approuvé par le Conseil des ministres et sera ensuite présenté au parlement d'ici fin décembre 2023. Les autorités entendent achever la réorganisation de la CCA d'ici fin mars 2024, notamment en promulguant l'ensemble des lois et règlements nécessaires, en recrutant un personnel suffisant et en le formant par la suite,

ainsi qu'en adoptant un manuel de procédures. Les services du FMI appuient par conséquent, compte tenu de ces mesures correctives, la demande des autorités concernant une dérogation pour non-respect du critère de réalisation continu relatif à la non-accumulation de nouveaux arriérés sur la dette extérieure causée par les arriérés décrits ci-dessus, et estiment que les grandes lignes de l'évaluation des services du FMI demeurent inchangées, notamment l'engagement continu des autorités en faveur du programme. Au vu des renseignements communiqués par les autorités, il n'existe pas d'autres nouveaux arriérés extérieurs à l'heure actuelle.

2. Le tableau des critères de réalisation joint à la lettre d'intention complémentaire viendra remplacer le « Tableau 1. République du Congo : critères de réalisation (CR) quantitatifs et objectifs indicatifs (OI), 2022–23 » joint à la lettre d'intention et au MPEF initiaux.

Appendice I. Lettre d'intention supplémentaire

Brazzaville, le 15 décembre 2023

Mme Kristalina Georgieva
Directrice générale
Fonds Monétaire International
700 19th Street, N.W.
Washington, D.C. 20431
U.S.A.

Madame la Directrice Générale,

10. En complément de notre lettre d'intention du 29 novembre 2022, nous souhaitons fournir des informations supplémentaires sur des arriérés extérieurs d'un montant de 1,1 million de dollars accumulés temporairement auprès de l'un de nos créanciers officiels. Des arriérés d'un montant de 1,1 million de dollars dus au 1^{er} septembre 2023 ont été accumulés temporairement auprès de la Libye en raison de problèmes techniques survenus tout le long du processus de paiement. Une fois que les paiements retardés ont dépassé la période de grâce de 30 jours prévue par le protocole d'accord technique, ils sont devenus des arriérés aux fins du programme.
11. En plus d'avoir rempli nos obligations de paiement envers le créancier, nous remédions aux contraintes de capacité auxquelles est confrontée la Caisse Congolaise d'Amortissement (CCA), y compris les problèmes de coordination au sein du Ministère de l'Économie et des Finances, qui ont conduit à ces arriérés. À cette fin, la réorganisation en cours de la CCA est accélérée. Le nouvel organigramme de la CCA devrait être approuvé par le Conseil des ministres et sera ensuite soumis au Parlement d'ici fin décembre 2023. Nous nous engageons à achever la réorganisation de la CCA d'ici fin mars 2024, y compris la promulgation de toutes les lois et réglementations nécessaires, le recrutement de suffisamment de personnel et sa formation consécutive, ainsi que l'adoption d'un manuel de procédures. Cette réorganisation devrait améliorer la coordination nécessaire au paiement en temps voulu de tout service de la dette dû, renforcer la communication sur la dette, réduire la charge de travail du personnel de la CCA et faciliter l'embauche de personnel qualifié supplémentaire. Compte tenu de ce qui précède, nous demandons une dérogation pour le non-respect du critère de performance continu sur la non-accumulation de nouveaux arriérés extérieurs dû aux arriérés décrits ci-dessus. A ce jour, il n'existe pas d'autres nouveaux arriérés extérieurs.
12. Le gouvernement est prêt à prendre toutes les mesures supplémentaires qui pourraient être nécessaires pour améliorer la gestion de la dette, l'un des piliers du programme. Nous

consulterons le FMI sur l'adoption de ces mesures avant toute révision des politiques contenues dans le MPEF, conformément aux politiques du Fonds en la matière.

Meilleures salutations,

/s/

Jean-Baptiste Odaye
Ministre de l'Économie et des Finances
Brazzaville, République du Congo

Tableau 1. République du Congo : critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs, 2023–24
(en milliards de francs CFA, cumulés depuis le début de l'année, sauf indication contraire)¹

Type de critère	Fin juin 2023				End-Sept 2023 ¹¹				Fin déc. 2023				Fin mars 2024		Fin juin 2024	
	CR Programme	CR modifié Programme	Actual	Statut	OI Programme	OI modifié Programme	Réalisations	Statut	CR Programme	CR modifié Programme	OI Programme	OI modifié Programme	Programme	Programme	CR Programme	CR modifié Programme
Plancher du solde budgétaire primaire de base hors pétrole ²	CR	-303	-244	-233	Non atteint	-444	-369	-459	-459	-132	-147	-262	-290	
Objectif ajusté (plancher)			-172													
Ajustement à la hausse pour des transferts liés au pétrole plus élevés que prévu			0													
Ajustement à la baisse (à la hausse) pour une aide extérieure nette plus élevée (plus faible) que prévu et à la hausse pour des recettes pétrolières plus faibles			72													
Plafond de financement intérieur net de l'administration centrale	CR	-47	166	127	Atteint	-121	122	-67	153	-33	-10	-40	6	
Objectif ajusté (plafond)			340													
Ajustement à la baisse (à la hausse) pour une aide extérieure nette et des recettes pétrolières plus élevées (plus faibles) que prévu			174													
Plafond de l'accumulation de nouveaux arriérés sur la dette extérieure contractée ou garantie par l'administration centrale ^{3,4}	CR	0	0	0	Atteint	0	0	13	Non atteint	0	0	0	0	0	0	
Plafond sur la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'administration centrale (millions de \$EU) ^{5,6,8}	CR	0	0	0	Atteint	0	0	0	Atteint	0	0	0	0	0	0	
Plafond de la nouvelle dette extérieure contractée par ou au nom de l'administration centrale et garantie par des livraisons futures de ressources naturelles (y compris le pétrole) ⁷	CR	0	0	0	Atteint	0	0	0	Atteint	0	0	0	0	0	0	
Plancher pour les revenus non pétroliers	OI	405	415	444	Atteint	632	638	868	880	224	232	457	472	
Plancher pour les dépenses sociales et de réduction de la pauvreté	OI	181	181	98	Non atteint	322	322	402	308	85	82	191	165	
Plafond des décaissements des prêts extérieurs pour les projets d'investissement	OI	123	121	108	Atteint	176	168	164	165	62	58	112	105	
Plafond de la nouvelle dette extérieure concessionnelle contractée ou garantie par l'administration centrale (milliards FCFA) ⁸	OI	86	87	67	Atteint	100	102	143	216	174	216	205	216	
Plancher du remboursement des arriérés intérieurs accumulés par l'administration centrale	OI	40	53	102	Atteint	90	81	110	379	21	20	42	41	
Pour mémoire :																
Recettes pétrolières ⁹		584	553	655		965	873	1195	1205	321	347	631	681	
Aide budgétaire extérieure attendue, nette ¹⁰		-239	-219	-363		-364	-327	-484	-401	-91	-108	-172	-195	
- Aide à la balance des paiements (FMI-FEC)		83	79	52		83	79	105	105	0	0	26	26	
- Prêts budgétaires et dons (hors FMI)		88	79	39		127	121	194	196	38	6	85	33	
- Variation des arriérés extérieurs hors programme		0	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	
Paielements au titre du service de la dette extérieure courante dus après allègement de la dette		328	298	402		491	448	678	597	129	114	258	228	

¹ Les critères de performance quantitatifs et les objectifs indicatifs sont définis dans le TMU. Les colonnes "programme" déclarées pour le dernier trimestre 2023 et pour 2024 représentent les CR et OI fixes au moment de la troisième revue de l'accord FEC ; les colonnes "programme modifié" pour le dernier trimestre 2023 et pour 2024 représentent les modifications de ces CR et OI proposées lors de la quatrième revue de la FEC.

² Défini comme les recettes intérieures non pétrolières moins les dépenses totales à l'exclusion des paiements d'intérêts, des transferts payés avec le pétrole brut et des investissements financés par l'étranger.

³ Ces plafonds sont fixés à zéro et doivent être respectés en continu à compter de la date d'approbation du programme.

⁴ Ce plafond a été réinitialisé contre une dérogation de non-respect lors du Conseil de la troisième revue (juillet 2023), en raison d'arriérés contractés en mars 2023 et réglés en mai 2023.

⁵ À l'exclusion de toutes les sources de soutien budgétaire identifiées dans le programme.

⁶ À l'exclusion de tous les types de financement mentionnés au paragraphe 10 du TMU.

⁷ Sous réserve de l'exception permise au paragraphe 11 du TMU.

⁸ Cumulatif à compter de la date d'approbation du programme et sur une base contractuelle conformément à la politique de limites d'endettement du FMI :

<https://www.imf.org/~/media/Files/Publications/PP/2021/English/PPEA2021037.aspx>

⁹ Hors opérations de troc pétrolier pour le règlement des transferts.

¹⁰ Tel que défini aux paragraphes 18 et 22 du TMU.

¹¹ Les critères de réalisation quantitatifs continus relatifs à la non-accumulation d'arriérés extérieurs ont été violés en juillet et une dérogation pour non-respect a été demandée par les autorités.

Déclaration de M. Facinet Sylla, administrateur pour la République du Congo, M. Régis N'Sonde, administrateur suppléant, et M^{me} Mwanza Nkusu, conseillère principale de l'administrateur

Réunion du Conseil d'administration

Le 20 décembre 2023

INTRODUCTION

Au nom des autorités congolaises, nous voudrions remercier le conseil d'administration, la direction et le personnel pour l'engagement continu à fournir le soutien nécessaire à la stabilité macroéconomique et aux efforts de développement de la République du Congo. Nous remercions également les services du FMI pour les discussions constructives qui ont eu lieu au cours de la mission de la revue et pendant la période précédant la réunion du conseil d'administration relatives à la quatrième revue au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). Pendant que les autorités poursuivent la mise en œuvre de leur plan national de développement 2022-26 (PND 2022–26), la poursuite de l'assistance financière et technique du Fonds est essentielle pour faire avancer le programme du pays en matière de politiques macroéconomiques saines et de réformes structurelles audacieuses.

En dépit d'un environnement extérieur difficile et de contraintes de capacité, les autorités sont restées attachées aux objectifs du programme et à l'avancement de la mise en œuvre de leur plan de développement, tout en contribuant à la stratégie de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Les performances du programme au cours de la période considérée ont été globalement satisfaisantes et les efforts se poursuivent pour préserver la stabilité macroéconomique et approfondir les réformes structurelles, - bien que certaines aient pris du retard-, afin d'améliorer la gouvernance, de renforcer la transparence et la responsabilité et d'accroître l'investissement dans les infrastructures et le capital humain. La mise en œuvre de ces réformes devrait contribuer à améliorer l'environnement propice aux investissements privés qui sont nécessaires pour promouvoir la diversification économique et stimuler la croissance. Les autorités continueront à mettre en œuvre des politiques compatibles avec la stabilité extérieure de la région.

ÉVOLUTION RÉCENTE ET EXÉCUTION DU PROGRAMME

Évolution récente de l'économie

L'activité économique a certes permis au PIB réel de 2023 de redresser pour une reprise comme prévu, mais l'inflation s'est accélérée et sera plus élevée que prévu. Sur la base d'une relance du secteur pétrolier et d'une vigueur continue des activités non pétrolières, notamment dans les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture, de l'exploitation minière,

de l'industrie et des services, la croissance du PIB réel de 2023 devrait s'accélérer pour atteindre 4 %, contre 1,7 % en 2022. L'inflation s'est accélérée au cours des derniers mois en raison des prix élevés des importations, notamment ceux de l'énergie, et devrait atteindre une moyenne de 4,5 % pour l'année, contre les 3,5 % projetés lors de la troisième revue et les 3 % affichés en 2022.

En raison de la surperformance enregistrée au premier semestre 2023, le solde budgétaire devrait rester globalement conforme aux prévisions pour l'ensemble de l'année, tandis que l'excédent du compte courant serait moins important que prévu. Sous l'effet de la hausse des cours du pétrole et d'une mobilisation plus forte des recettes non pétrolières, les résultats budgétaires ont été plus élevés que prévu au premier semestre 2023 mais, pour l'ensemble de l'année, ils resteront conformes aux projections établies lors de la troisième revue du programme appuyé par la FEC. Dans le secteur extérieur, en dépit de la hausse des cours du pétrole, l'excédent du compte courant a été plus faible que prévu au premier semestre, en raison d'une facture d'importations plus élevée, et il restera inférieur aux projections pour l'ensemble de l'année.

Le secteur bancaire est resté relativement sain et le crédit au secteur privé se redresse. Les indicateurs globaux d'adéquation des fonds propres et de liquidité du secteur bancaire sont solides, mais deux banques faibles ne respectent pas les ratios requis. Le ratio des prêts non productifs (PNP) reste élevé (17 % en fin juin 2023), même s'il a tendance à diminuer, et la poursuite du paiement des arriérés intérieurs par les autorités et le remboursement de la dette des entreprises publiques devraient contribuer à le réduire davantage. En dépit du resserrement des conditions de financement, on assiste à une reprise de la croissance du crédit au secteur privé. En août 2023, elle a atteint près de 6 % en glissement annuel, contre 1,8 % et 0,4 % respectivement au premier et au deuxième trimestre de l'année.

Exécution du programme

La performance du programme au cours de la période considérée a été globalement satisfaisante. Trois des cinq critères de réalisation quantitatifs (CR) ont été respectés. Les CR non respectés concernent le solde primaire non pétrolier — malgré une mobilisation plus forte des recettes non pétrolières — et la restriction permanente de l'accumulation de nouveaux arriérés sur la dette extérieure contractée ou garantie par le gouvernement. Les deux CR n'ont pas été atteints, principalement en raison d'un service de la dette extérieure plus élevé que prévu, qui dépend de l'évolution des cours du pétrole, et des contraintes de capacité. Toutefois, Les autorités ont pris des mesures correctives, tel qu'indiqué ci-dessous. Un seul des cinq objectifs indicatifs pour la fin juin 2023 n'a pas été atteint. Le plancher des dépenses sociales n'a pas été atteint car l'exécution dans les domaines couverts par la définition des dépenses sociales du programme a été retardée.

La mise en œuvre des réformes structurelles a progressé de façon globalement satisfaisante, même si deux mesures ont connu des retards dus à des contraintes de capacité dans certains secteurs de l'administration publique. Le repère structurel (RS) de

fin juin 2023 sur l'inventaire complet de l'administration de la TVA liée aux hydrocarbures a été mis en œuvre à la mi-novembre 2023. Le repère structurel de fin juillet 2023, portant sur l'augmentation des ressources disponibles pour les transferts monétaires, n'a pas été mis en œuvre, mais les autorités restent déterminées à le mettre en œuvre et les travaux sont en cours. Le repère structurel de fin septembre 2023 sur la définition et la publication d'une liste de critères de sélection des investissements publics intégrant la dimension climatique a été mis en œuvre début novembre 2023.

Les autorités ont pris des mesures correctives pour résoudre le problème des cibles non atteintes du programme, ce qui démontre leur engagement continu à l'égard des objectifs du programme. Elles accélèrent la restructuration et la réorganisation de l'entité de gestion de la dette (Caisse congolaise d'amortissement, CCA) afin de résoudre ses problèmes de capacité et d'améliorer sa responsabilité et son efficacité. Cette mesure est censée faciliter la production d'estimations fiables du service de la dette lié au cours du pétrole et dû aux négociants en pétrole, évitant ainsi les surprises d'un service de la dette plus élevé que prévu, qui affaiblit la performance budgétaire par rapport aux objectifs du programme. Elle devrait également améliorer la gestion de la dette afin d'éviter l'accumulation de nouveaux arriérés. Les autorités ont remboursé les arriérés extérieurs accumulés pour lesquels elles demandent une dérogation pour non-respect du critère de réalisation, tout en poursuivant des négociations de bonne foi avec quelques créanciers pour régler les arriérés de longue date.

PERSPECTIVES ET POLITIQUES POUR 2024 ET AU-DELÀ

Perspectives et risques

Les perspectives des principaux indicateurs macroéconomiques sont généralement favorables. En 2024, la croissance du PIB réel devrait se raffermir davantage pour s'établir à 4,4 %, soutenue par la croissance du PIB pétrolier qui devrait s'accélérer pour atteindre un pic de 6,5 % avant de baisser progressivement au fur et à mesure que les principaux champs pétroliers arrivent à maturité. L'inflation devrait ralentir pour s'établir à 3,6 % en 2024, en raison notamment d'une baisse des prix mondiaux des denrées alimentaires et de l'énergie.

À moyen terme, les indicateurs macroéconomiques continueront à se consolider grâce à la poursuite de politiques et de réformes saines. La croissance devrait se modérer pour s'établir en moyenne à 3,7 %, soutenue par une croissance plus forte du secteur non pétrolier à la suite de la mise en œuvre du programme de réformes structurelles. À partir de 2025, sous l'effet de la désinflation mondiale attendue, l'inflation devrait se stabiliser autour de 3 %, un taux qui correspond à l'objectif de convergence de la CEMAC. L'assainissement des finances publiques devrait se poursuivre à moyen terme, grâce à une meilleure mobilisation des recettes non pétrolières, à l'élimination progressive des subventions non ciblées aux produits pétroliers — en s'appuyant sur les récents ajustements audacieux des prix de l'essence et du diesel, qui représenteront au total 30 % de l'augmentation en 2023 —, à la maîtrise des dépenses courantes qui devrait faciliter une hausse des dépenses sociales ciblées, et à la poursuite de l'apurement des arriérés intérieurs. Dans le secteur extérieur, en raison de la baisse des exportations de pétrole et de

l'augmentation de la facture des importations liée aux investissements dans le secteur non pétrolier, la balance des comptes courants devrait passer d'un excédent à un déficit en 2026 et le déficit devrait s'établir en moyenne à environ 1,4 % au cours de la période 2026–28. Malgré ce déficit, la contribution aux réserves de la banque centrale régionale (BEAC) se poursuivra à mesure de la diminution du service de la dette extérieure.

Les autorités sont conscientes des risques importants qui pèsent sur les perspectives, et soulignent toutefois que la poursuite de la mise en œuvre de leur programme constituerait un facteur important d'atténuation de ces risques. Sur le plan extérieur, les risques de dégradation sont liés à une escalade des conflits régionaux en cours, à une croissance mondiale plus faible qui pourrait avoir un impact négatif sur les investissements étrangers et les envois de fonds, ainsi qu'à la volatilité des cours du pétrole dans le contexte de la transition écologique mondiale qui est susceptible de réduire considérablement les exportations et les recettes pétrolières et partant, d'affaiblir les soldes extérieur et budgétaire. En revanche, la hausse des prix des engrais et des métaux pourrait attirer les investissements miniers, le Congo disposant d'un important bassin de potasse. Les risques de détérioration sur le plan intérieur sont notamment liés à des conditions climatiques défavorables qui pourraient réduire la production agricole, alimenter l'inflation et accentuer l'insécurité alimentaire ; et à l'incapacité à faire avancer les réformes, qui pourrait freiner la croissance et affaiblir l'appui des partenaires au développement. Cependant, une mise en œuvre plus rapide des réformes pourrait attirer davantage de capitaux publics et privés, et contribuer à accélérer la diversification de l'économie et à améliorer la productivité et la croissance économique. De même, la découverte potentielle de nouveaux gisements de gaz et de pétrole à faible coût stimulerait la production et les recettes budgétaires. Les autorités sont déterminées à poursuivre leur plan d'assainissement des finances publiques, à améliorer la gouvernance et à promouvoir la diversification économique dans le cadre du programme appuyé par la FEC, ce qui contribuera à la reconstitution des réserves et au renforcement de la résilience de l'économie face aux chocs.

Politique et réformes budgétaires

Les autorités restent attachées à un assainissement budgétaire favorable à la croissance et compatible avec la promotion de la viabilité des finances publiques et de la dette tout en protégeant les segments les plus vulnérables de la population. Le solde primaire non pétrolier devrait s'améliorer de près de 6,5 % du PIB (environ 10 % du PIB non pétrolier) sur la période 2023-28. Cet assainissement budgétaire repose sur une meilleure mobilisation des recettes et une rationalisation des dépenses courantes qui devrait faciliter l'augmentation des dépenses sociales ciblées et la poursuite de l'apurement des arriérés intérieurs, ce qui contribuera à soutenir l'activité du secteur non pétrolier. Les mesures relatives aux recettes comprennent notamment le renforcement du contrôle et du suivi des exonérations, la réduction des taux d'exonération douanière et l'augmentation des droits d'accises conformément aux directives de la CEMAC. Les mesures relatives aux dépenses comprennent l'élimination progressive des subventions aux carburants, sur la base des progrès récents ; la maîtrise de la masse salariale, notamment en limitant la politique de remplacement automatique des retraités aux seuls secteurs prioritaires ; un meilleur

contrôle des dépenses en biens et services ; et à et la réforme des entreprises publiques afin de réduire les transferts qu'elles perçoivent. Ces mesures devraient créer une marge de manœuvre budgétaire permettant d'accroître les dépenses sociales ciblées et de contribuer à la constitution de réserves au niveau régional.

Les autorités poursuivront aussi la mise en œuvre de leurs réformes structurelles budgétaires afin de soutenir l'assainissement envisagé des finances publiques et d'améliorer la viabilité de la dette. Ces réformes comprennent l'amélioration des procédures de passation des marchés, le renforcement de la gestion des finances publiques (GFP), notamment en ce qui concerne la gestion de la trésorerie, et la mise au point du compte unique du Trésor (CUT) pour favoriser un meilleur suivi des recettes publiques, d'améliorer la transparence dans l'exécution budgétaire et promouvoir une utilisation efficace des ressources publiques. L'architecture du CUT sera améliorée, et les comptes de l'État ouverts dans les banques commerciales seront progressivement clôturés et transférés à la BEAC. De plus, d'ici la mi-2024, les recettes des exportations de pétrole devraient être transférées automatiquement au CUT après le parachèvement des accords connexes entre le gouvernement et la BEAC. Les autres réformes consistent notamment à améliorer la sélection, la qualité et le suivi des projets d'investissement et à mettre en œuvre des mesures de lutte contre la corruption, en s'appuyant sur les récentes réformes institutionnelles en matière de gouvernance et de transparence.

Gestion de la dette

Dans le cadre des priorités de réforme à venir, les autorités intensifient leurs efforts pour renforcer la gestion de la dette. Il s'agit notamment de la réorganisation de la CCA, l'entité chargée de la gestion de la dette, et du renforcement de ses capacités humaines et administratives (nouveaux repères structurels prévus en fin décembre 2023 et fin mars 2024), en vue d'améliorer la transparence, de renforcer l'efficacité institutionnelle et de contenir les risques liés à la dette. Le bon fonctionnement du service de la dette extérieure profitera aussi de la promotion d'une meilleure coordination entre la CCA, le Trésor et la BEAC.

Réformes structurelles

Le programme de réformes économiques et financières des autorités figurant dans la FEC continuera d'être aligné sur le PND 2022-26 et le programme régional de réforme économique et financière (PREF-CEMAC). Ces réformes visent à améliorer le niveau de vie d'une population jeune et en forte croissance, en créant des opportunités d'emploi. À cette fin, les principaux axes du PREF-CEMAC sont : i) l'approfondissement des réformes structurelles visant à transformer et diversifier l'économie de la région ; ii) un appui continu aux institutions régionales et la réduction de la dépendance des pays de la CEMAC à l'égard des produits de base ; iii) l'amélioration de la transparence des finances publiques et des secteurs pétrolier et gazier, notamment grâce au respect des exigences de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) ; iv) le renforcement de la mobilisation des recettes intérieures ; v) la consolidation de la gouvernance ; et vi) des

réformes favorisant le développement du secteur privé. Il existe des synergies importantes entre le PND 2022-26 et le PREF-CEMAC.

Réformes liées au climat

L'avancement des réformes visant à relever les défis du changement climatique reste une priorité du programme de développement des autorités congolaises. Comme le démontrent les effets dévastateurs des intempéries de ces dernières années, le Congo fait partie des pays les plus vulnérables au changement climatique. Le PND 2022–26 est aligné sur la stratégie climatique du pays. La récente évaluation de la gestion des investissements publics dans le domaine du climat (C-PIMA) réalisée par le FMI a mis en évidence des faiblesses auxquelles les autorités ont commencé à remédier. Dans le cadre du programme actuel soutenu par la FEC, elles ont mis en œuvre des réformes visant à tenir compte des aspects climatiques lors de la sélection des projets d'investissement public.

Avec l'aide des partenaires au développement du pays, les autorités s'appuieront sur les recommandations de la C-PIMA et du rapport de la Banque mondiale sur le climat et le développement du pays (CCDR) pour identifier et prioriser les réformes susceptibles de faire progresser la mise en œuvre de leur stratégie climatique. Les autorités congolaises poursuivront leurs efforts pour préserver la forêt tropicale et promouvoir l'exploitation efficace des ressources en eau dans le bassin du Congo. La mise en œuvre de leur programme en vue de relever les défis climatiques nécessitera un financement important. À cet égard, les autorités ont réitéré leur intérêt à solliciter un financement au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD) pour soutenir leurs réformes en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets, et de mobiliser des financements supplémentaires auprès d'autres partenaires au développement et d'investisseurs privés. Elles espèrent vivement que le FMI examinera rapidement une aide au titre de la FRD en faveur du Congo, lequel est soumis aux chocs climatiques et abrite un bien public mondial important — le bassin du Congo — dont il convient d'assurer la préservation de toute urgence, notamment par le biais du reboisement et des crédits carbone.

CONCLUSION

Compte tenu des vents contraires dus à un environnement extérieur difficile, la performance du programme au cours de la période considérée a été globalement satisfaisante, ce qui témoigne de l'engagement ferme des autorités congolaises en faveur du programme soutenu par la FEC. Les autorités ont poursuivi la réduction des subventions pétrolières et pris des mesures correctives pour remédier aux objectifs non atteints du programme. De plus, elles ont renouvelé leur engagement à assainir les finances publiques et à faire avancer leur programme de réformes structurelles. Elles continuent d'apprécier au plus haut point les conseils du FMI en matière de politique économique, ainsi que son soutien financier et son assistance technique. Les autorités congolaises sollicitent l'achèvement de la quatrième revue du programme au titre de la FEC et l'approbation des décisions correspondantes. Nous serions très reconnaissants aux administrateurs examinent favorablement ces demandes.